

annis elapsis dictam curtim dimittere tenebitur et dicere sibi nichil iuris competere in eadem, et extunc poterunt predicti capitulum predictam curtem alteri libere concedere contradictione cuiuslibet non obstante. Et per hanc presentem nostram pronuntiationem volumus esse sopitam omnem actionem quam altera predictarum partium contra alteram ex causis predictis seu occasione earundem seu quibuscumque aliis causis quocumque modo hoc esse possit hucusque habuit necnon rancorem et omnem discordiam ex ipsis seu occasione premissorum usque in hodiernum diem habitos et subortos.

In cuius rei testimonium nostrum sigillum presentibus fecimus apponi, et ad rogatum nostrum et partium predictarum dominus Walramus, archiepiscopus coloniensis, germanus noster karissimus predictus, necnon predicti consilarii nostri idemque Thilmannus dictus Vurre ad nostrum mandatum, necnon capitulum predicti sigilla sua hiis litteris appendi fecerunt.

Et nos Walramus, dei gratia sancte coloniensis ecclesie archiepiscopus, sacri imperii per Italiam archicancellarius, ad rogatum spectabilis viri Wilhelmi, comitis iuliensis, germani et fidelis nostri karissimi, ac predictorum capituli necnon dicti Thilmanni, sigillum nostrum maius hiis litteris duximus apponendum in testimonium premissorum.

Nos etiam Cristianus, thesaurarius sancti Andree coloniensis, Wilhelmus, rector parrochialis in Duren ecclesiarum, Hermannus de Levendal et Jacobus de Pomerio, milites, predicti, confitemur premissa esse acta sicut superius sunt narrata, et propter hoc ad mandatum spectabilis viri domini nostri domini Wilhelmi, comitis predicti, et ad predictarum partium rogatum sigilla nostra presentibus duximus apponenda. Et ego Thilmannus dictus Vurre predictus confiteor et recognosco, sponte et non coactus, predictam pronuntiationem et omnia alia, sicut in presentibus litteris continetur, facta esse et pronuntiata de consensu et voluntate mea expressa, ex nunc ratam habeo et gratam, eamque approbo, emologo atque laudo, et exnunc pro me, mea uxore et meis heredibus renuntio predictae advocatie et omni iuri eius, sive consistant in iudicando sive in

redditibus annuis tritici predictis et iuri molendini et eius dampno predictis, sive in quibuscumque rebus consistent, ac omni actioni et impetitioni que in perpetuum contra predictos dominos capitulum aut contra quoscumque prefatam curtem possidentes, michi meis heredibus possent competere in omnibus supradictis quoquomodo seu aliis quibuscumque ante presentem pronuntiationem habitis et subortis. Et in horum testimonium sigillum meum una cum sigillis dominorum archiepiscopi et comitis, consiliorum predictorum necnon capituli ecclesie beate Marie predictae duxi presentibus apponendum.

Et nos capitulum predicti confitemur omnia premissa esse acta ut superius est expressum, et in horum testimonium sigillum etiam ecclesie nostre predictae una cum sigillis predictorum presentibus diximus apponendum.

Datum feria quinta post festum palmarum que dicitur Cena domini, anno eiusdem millesimo trecentesimo tricesimo quinto.

(Acte en parchemin, muni de six sceaux, appendus à des doubles queues de parchemin, desquels sceaux cinq en cire jaune, un, celui de Thilmannus Vurre — sur le bord, on lit : *Thilman Vuyrre* — en cire rouge. Ceux de Chrétien, trésorier de Saint-André, et de Guillaume, recteur de Duren, sont disparus (M. le chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

Pour plus de détails sur la terre de Wyse, Wise, etc., voir aux noms de Veitzheim et Virneburg.

**Vurre.** Tilman Vuyrre, chevalier, scelle des actes d'*Emelrich* van Ringsheim, 1358, et du duc de Juliers, 1361 : un lion, à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants brochant. L. L., 1358 : *✠ S' Tilmani dci Verre mil'*; 1361 : *✠ S' Tilmanni Verre mil'* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 628, et *Col.*, N° 846).

— *Tyelman Vuyrre van Wys*, chevalier, tient, de Jean de Schoonvorst, chevalier, burgrave de Montjoie, *myn huys zo Luytsem* (Lüxheim?), à titre d'*Offenhaus*, tel qu'on le tenait, jadis, du damoiseau *Luyf van Glaedbach*, 137. (date incomplète); scelle un acte de Marie de Looz, 1373 : même écu, mais le lambel à trois pendants. C. : une tête et col de chien braque (Dusseldorf, *Col.*, N° 833, 892).

**Vus**, voir **Bettembourg**, **Voys**[e].



**Waard**, voir **WARDTT**.

**Waardenburg.** Gérard, seigneur de Werdenberch, chevalier, scelle un acte du duc de Gueldre, 1371 :

trois pals de vair; au chef plain (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401).

**Waardenburg.** Jean van Weerdenberch van Nieuwael (Nieuwaal) donne des lettres de non-préjudice



à Othon van *Ackoijen* et Gisbert de *Kock van Ederijnen* (Neerijnen), 1419 : même écu, brisé d'un lambel, le pendant du milieu chargé d'un crampon brochant. C. : une tête de paon (*Geld.*) (Pl. 37, fig. 1069).

**Waardenburg.** Jean van *Weerdenborch* (fils de Jean), seigneur de Gansoijen, 1489 : même écu que Gérard (1371). Cq. couronné. Même C. L. : *S Ian van Werdeberch* (Elsegem).

— *Die eerveste heere ende Jonckere, joncker Johan van Werdenborch, heere tot Gansoijen, etc.*, 1333 : mêmes écu et C. (Abb. de Saint-Trond, c. 13) (voir **Broekhuizen, Drongelen, Duijst, Heukelum**).

GELRE donne au *here van Waardenborch*, Gueldrois : de gueules à trois pals de vair ; au chef d'or. Volet de gueules à trois pals de vair. Couronne d'or. C. : une tête et col de paon d'azur.

**Waardhuizen.** Henri van *Werthusen* scelle un acte de Jean, comte de Clèves, 1348 : de ... à l'écusson plain, accompagné de trois (2, 1) cygnes. L. : *S' Henric de Werthusen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 509).

— Henri van *Warthusen*, seigneur de ce lieu, chevalier, transporte à Jean Botterman, bourgeois de Clèves, *die alinge watermoelen ende erfnis, daer man die moelen tot Warthusen opmaken mach, mit dijken, mit dammen, mit vijsscherijen, etc.*, 1378 ; Henri van W., chevalier, vend une terre entre Brien et Clèves, 1379 ; *Henricus de Werthusen, miles*, cède au comte de Clèves, son domaine de *Werthusen*, avec juridictions, etc., 1381 : même écu. L. : *S' Heinric de Werthusen militis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 440, 437 ; Chap. de *Bedbur*, N° 58).

— Henri van *Werthusen* transporte au comte de Clèves un fief mouvant de l'abbé d'Echternach et qu'il a hérité de son père, Henri van W., chevalier, 1394 : même écu, brisé au point du chef d'une étoile. L. : *S' Henric van Werthusen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 437).

— Henri van *Werthusen*, juge de Cranenburg, 1409 : même écu, sans l'étoile. Cq. couronné. C. : une tête et col de cygne (Dusseldorf, Chap. de *Bedbur*, N° 70).

— *Henricus de Weerthuisen*, échevin de Bois-le-Duc, 1415 : même écu. L. : *S Henric de Werthusen scabi i bus* . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Waarle.** Arnould van *Waderle* reçoit une rente sur le pays de Malines, 1367 : trois tierces ; au chef plain ; l'écu muni d'une bordure, chargée de besants (ou tourteaux). L. : *S' Arnoldi de Waderle* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 808) (Pl. 37, fig. 1070).

**Wabbel** (Jacques), échevin de Malines, 1436 : trois croissants, accompagnés en cœur d'une rose (Mal.).

**Wadeleux** (J.-G.), curé de *Goesne* (Goesnes), diocèse et comté de Namur, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 20 mars : un loup élané, sur une terrasse. C. : une étoile. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46646).

**Waden** (*Vullinc van der*) et Jean van Elst (ne scelle pas) reçoivent, du duc de Brabant, un acompte de 93 3/4 vieux écus, pour leurs services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, le 12 juillet ; scelle pour Henri van *Monfoert*, qui reçoit, dudit prince, 60 vieux écus, pour un cheval perdu (dans la même guerre), 1337, le 11 juillet ; *Vuullinc van der Waden* reçoit 24 vieux écus, du chef de la même guerre, 1337, le 27 juillet ; *Vullinc van der Waden* et Jean van Elst (ne scelle pas) reçoivent 193 3/4 vieux écus, pour solde de tout compte, du chef de la même guerre, 1337, le 23 novembre : parti ; au 1<sup>er</sup>, palé de ... et de vair ; au 2<sup>d</sup>, une fasce onnée. L. : *S' Th Wllinc van der Waden* (Chartes de Brabant, N°s 1239, 1240, 1284, 1348) (Pl. 37, fig. 1071).

Ainsi qu'il résulte de la légende du sceau, le nom de *Vullinc* est nom patronymique, et le prénom du personnage est *Th[eodericus]* (comp. *Introduction*, p. 50).

**WADENT** (*Fauvel de*), bailli de Vermandois, 1334 : douze merlettes, rangées six (2, 2, 2) au canton senestre et six (3, 2, 1) dans la partie inférieure de l'écu ; au franc-quartier chargé d'un écusson chevronné. L'écu sommé d'une tête d'ange (Tournai, Chartier, Assises de Péronne).

**Wael** (Guillaume *del*) (et *du Wael*) reçoit, du duc de Bourgogne, une pension de 140 francs, par le fermier de l'avoire de Menin, 1414, 9 : un *Agnus Dei*, passant à senestre, regardant. L. : *S Willame de Wael* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13, 14).

— (Ambroise de), religieux de Tongerlo, curé de l'église des Saints-Pierre-et-Martin, à Vissenaeken, archevêché de Malines, district de Tirlemont, province de Brabant, 1787, le 23 avril : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'azur à trois merlettes ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de sable ; au chef d'argent (?), chargé d'une trangle vivrée. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46372) (voir **Wale, Woelmont**).

**Waelhem** (Les échevins de la franchise de), 1375, 87, 1403, 15, 1503 : trois pals ; au franc-quartier d'hermine (**Berthout**). Derrière l'écu, la Vierge, portant l'Enfant. L'écu accosté de deux arbres (Malines).

— *Johannes de Walem*, échevin de Malines, 1439 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une bande, chargée de trois aigles ; au 2<sup>d</sup>, un arbuste, accompagné en pointe à dextre



d'un oiseau, posé en bande (Ibid.) (voir **Vorst**, **WALEM**).

**Waelhoven** (Sire Jean van) scelle un acte de sire Lambert Bremptoens, chevalier, 1338 : un lion au lambel brochant. L. : ✠ S . . . . . e Wa . l h o v e . (Léau, N° 46).

— (Guillaume van), échevin de Saint-Trond, 1447 : un chevron, accompagné de trois forces renversées. C. : trois plumes d'autruche. L. : S Wilhi de Walhoven scabi sci truds (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— Guillaume van Wailhoven, même qualité, 1464 : même écu. C. cassé. T. dextre : une damoiselle. L. : . . ilhi de Walhouē scabi . . . . . (Ibid.).

— (Gérard van), dit van der Maesen, échevin de Graesen, 1470, 3 : un bâton, accosté de six merlettes, rangées en orle (Ibid., c. 10).

**Waelkin** (Jean), fils de Jean, déclare tenir de la seigneurie de Terbrughe, à Wareghem (Waereghem), appartenant à *Edelen ende werden Joncker Reynault van Brederode* (Brederode), *schiltensape, heere van Heimsrode* (Hemsrode), *van Ledeghem, van Roleghem* (Rollegghem), *Cappelle van den Roleghemschen* (Rollegghem-Cappelle), *in Ijpre ende van der Meere, etc.*, un fief situé à Waereghem, 1307, le 20 septembre : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile. L. : S Ian Waelkin (Fiefs, N° 2132).

**Waelpoijt** (Jean), échevin de Malines, 1442 : trois bouteilles arrondies (*waelpuiftleschen*) (1), munies d'une anse à senestre ; au franc-quartier senestre brochant chargé d'une fasce abaissée, sommée d'un lion issant. S. senestre : un aigle (Malines).

(1) Ce mot flamand, que je trouve dans un inventaire de 1489, signifie une bouteille d'une pinte (*waelpot, waelpodium*).

**WAELESCAPPEL**, voir **Wallon-Cappel**.

**WAENBACH**, voir **Kortenbach**.

**Waenrode** (Jean, seigneur de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le seigneur de Rotse-laer ; i. t. : 2623 moutons ; 1374 ; scelle pour Arnould van der Borch (i. t. : 30 moutons) et Heine Hubbens (18 moutons), tous deux prisonniers *illec*, sous la même bannière, 1374 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un renard assis, levant la patte droite. L. : S Iohanes de Waenrode (1) (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Brabant**).

*Wannerode* — dit Hemricourt — . . . qu'y estoit de noble sang de Dieste : d'or a dois faches de sable . . . cri : Dyeste (SALBRAY, p. 30-31).

— (Gérard van), seigneur de Binckom et Glabbeek, reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1399 : mêmes écu et C., mais celui-ci en partie cassé. L. : . . . rardi de . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

**Waenrode** (Les échevins de), 1377 (n. st.), 9 : un lion et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : . . scabinorum de Wanrode (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Waepenaert**. *Marrijen Wapenaert*, échevin du roi, dans la *cierschaere* de Sinaj et Belcele, 1638 : parti ; au 1<sup>er</sup>, deux fourches, à trois dents, passées en sautoir. L. : . . . . . apena . . . (Baron de Maere d'Aertrijcke).

*Gillijs van Wapenaerde houd van minen heere ij bunnere lands lettel meer of min te vullen coope van xl. s. par . ende sheeren ghedinghe te gane ende te desen vors. leene behooren vj. mannen ende hets commen ute Gillis leene van der Brueghen.*

*Dleen es comme up een kint ende heeft zijn leen niet verdient* (Livre féodal du pays de Waes, formé le 1<sup>er</sup> mai 1383, par Jean de Jaghere, de Moerbeke, receveur des reliefs ; Fiefs, N° 7497, f° 8).

Au feuillet 54 du même registre féodal, on lit :

*Ende alle dese leene voornomt, die gheteckent zijn achter dat sij niet verdient en zijn . . . dat ic niet en weet van haren dienste waer zij gheleghen hebben of te wat steden.*

Dans le dénombrement, remis, le 1<sup>er</sup> mai 1527, à la cour féodale du pays de Waes, par Jean van Gavere (fils de Gilles) de quatre fiefs qu'il tient de la seigneurie de *te Wijnvelde*, sous Waesmunster (laquelle seigneurie appartient à damoiseau Hellin van Steelant), figurent, parmi les tenants et aboutissants : *Berbele van Wapennaerde, Jan van Wapennaerde*.

D'un de ces fiefs, tiennent des arrière-fiefs les suivants : *Jan van Wapennaerde, Catheline van Wapennaerde et Lijsbette van Wapennaerde* (Fiefs, N° 7386).

Jean Waepenaert, libre seigneur d'Erpe, fils d'un Marin et de Jossine de Witte fut créé chevalier du Saint-Empire, par l'empereur Charles VI, par lettres patentes du 18 mars 1720.

Plusieurs autres membres de sa famille obtinrent également des lettres de chevalerie du Saint-Empire.

Le 16 décembre 1818, le roi Guillaume 1<sup>er</sup> des Pays-Bas éleva à la dignité de baron Pierre-Joseph de Waepenaert d'Erpe, qui ne laissa pas de postérité. Le titre fut transmis au fils aîné de son parent Joseph-Ferdinand-Marie de Waepenaert de Kerrebrouck, Edouard-Charles, qui figure comme baron de Waepenaert d'Erpe sur la liste des nobles des Pays-Bas.

Les chevaliers de Waepenaert portent : de gueules à trois têtes de carnation, armées d'un casque et d'un gorgerin d'argent. Casque couronné. Cimier : un chevalier issant, armé de toutes pièces, à la face de carnation, à la bandoulière d'or, portant de la main droite un marteau d'argent, emmanché d'or, la gauche appuyée sur la hanche. Tenants : deux chevaliers, armés de toutes pièces, la face de carna-





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

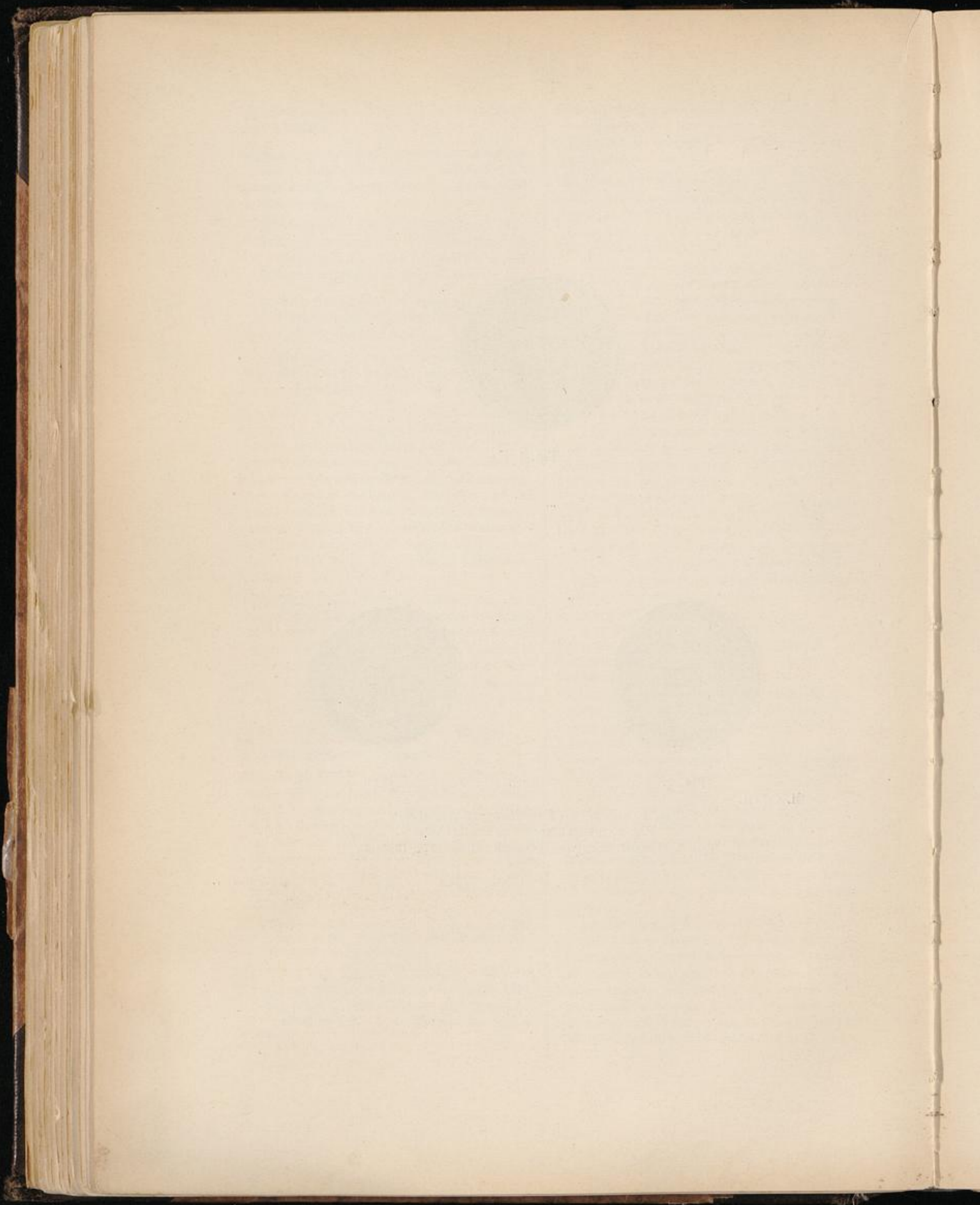
Pl. CCVII.

Fig. 1. Simon von *Enselthem*, écuyer (1357).

Fig. 2. Sire Thierry von Esch (1362).

Fig. 3. Gérard, burgrave d'Odenkirchen (1370, 1372-73).







tion, portant, chacun, de la main extérieure, un marteau d'argent, emmanché d'or.

L'ancienne devise, telle qu'on la voit sur des pierres tombales à l'église d'Erpe, près d'Alost, est : *Altijt leeft den Waepenaert*, ou, en latin : *Semper armiger triumphat*.

Les armoiries des barons de Waepenaert furent modifiées en ce sens que le chevalier issant, en cimier, reçut une épée, à la place du marteau, et que le marteau des deux tenants fut également remplacé par une épée, la pointe appuyée sur le gazon soutenant le blason (voir **Meersman**, **Pruijssen**, **Tellier**).

**Waerbeke**. Paul van *Warbeke*, fils de Paul, tient, du château de Termonde, un fief à *Lebbeke*, 1349 : trois roses, 2 en chef, 1 en cœur, et, en pointe, un anneau, accosté d'un maillet, penché à senestre, et d'un gland, posé en bande. L. : *S Pavels van Vaerbeke* (Fiefs, N° 4034).

**Waerd**, voir **Weerd**.

**WAERDE**, voir **Warde**.

**WAERDEN** (*Wilhelmus dictus van der*), investitus ecclesie de *Steijvorde* (Stevort), leodiensis dyocesis, 1363 : trois lions. L. : *S Wili . . . . . Steev . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

**Waereghem**. François van *Warighem*, homme du comte de Flandre, 1346 : six (3, 2, 1) coquilles. L. : *S Francoes van Wareghem* (Chartes des comtes de Flandre).

L'inventaire imprimé l'appelle, à tort, de *Wenghem*.

**WAERHEM** (*Ijdop van*), conseiller de l'empereur et son procureur de Flandre, tient, de Termonde, *'t Conkelgoet* (9 bonniers), à *Lebbeke*, 1344 : un échiqueté. C. : une tête et col de licorne entre un vol. S. dextre : un lion (?) (Fiefs, N° 4019).

**Waerloos** (*Nicolaus de*), échevin de Malines, 1304 : un croissant, accompagné au point du chef d'une étoile à huit rais. L. : *S Nic . . . . de . aerlo . .* (Malines).

— Gauthier van *Waerloes*, échevin de Malines, 1367 ; 9, 74, 5, 6, 8, 81, 2, 5-7, 9, 90 : une croix latine, soutenue par une tige horizontale, à deux crampons montants, un à chaque extrémité (Malines).

— (Les échevins de), 1782 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>er</sup>, un chevron, chargé de trois fleurs de lis, accompagné en chef de deux têtes de lion affrontées et en pointe d'une tête de léopard bouclée (**Faille**) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, contre-écartelé ; a et d, un sanglier passant ; b et c, trois chevrons (**Werve**). Cq. couronné. C. : un croissant, soutenant une fleur de lis. S. : deux tigres (ou léopards lionnés), tenant, chacun, une bannière, la 1<sup>re</sup> de l'écu (?), la 2<sup>de</sup>, à trois

pals, au chef plain (**Reeth**). L. : *Sig M L della Faille topar de Waerloos et scab ibid* (Office fiscal de Brabant, reg. 349, A. G. B.).

**Waermoes** (*Olivier*), *scepen van eerbare ende voorsienighe Olivier van der Woestine ende Jan Nieulaet, van huerlieder gemeene wet, genaempt ten Heede, in Moorslede*, 1558 : un sautoir alésé. L. : *S Olivier Wa . . . . .* (Grand Conseil de Malines, Appel de Flandre, l. 10, A. G. B.).

**Waermont**, voir **Duren**.

**Waerniers**, voir **Wernerus**.

**Waersegger** (Jean de) scelle pour Jean Winter, qui tient, du sire de *Lijsemele* (Linsmeau), un fief sous *Attenhoven*, 1470 : trois roses ; au franc-quartier brochant plain. Très cassé ; seuls, l'écu et un fragment de la légende restent. L. : *. . . . . a . . seger* (Av. et dén. de la cour féodale de Brabant, N° 433).

— Jean de *Waerseger*, scelle, pour *Aert van Ghele* le dénombrement d'un fief qu'il tient d'Elisabeth van *Ermboghen* (?), fief sis à *Holsbeek*, *opt Ermboghem velt* et contigu au fief d'Arnould de *Waersegger*, sans date (1474 ?) : même écu. S. senestre : un griffon, ou aigle. L. : *. . . . . War . . ger* (ibid., N° 1987).

Jérôme de *Waerseghere*, abbé de *Parc-lez-Louvain*, portait : d'or à trois roses de gueules, boutonées d'argent ; au franc-quartier brochant d'or à trois pals d'azur, au chef de quartier de gueules (**Limmin-ghe**) (P. DE CAPMEIJER, *Hist. du Saint-Sacrement-de-Miracle*).

**Waes** (Gérard van), *knappe* (suppôt) du métier des courtiers, à *Bruges*, 1324 (n. st.) : une croix, cantonnée de quatre merlettes. L. : *S' Gheraerdi de Waes* (Chartes des comtes de Flandres).

— *Marguerite de la Rive*, veuve, et *Jacques de Waes*, fils et héritier seul et pour le tout de feu *Jehan de Waes*, en son vivant *hoste de la teiste dor, a Gand*, déclare que ledit Jean a reçu, en avril 1423, du bailli de Gand, le paiement des frais occasionnés par les chevaux qu'il avait hébergés chez lui, 1438 (n. st.) : trois sangliers en arrêt. T. : un ange. L. : *S Iacop van Waes* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 113).

— Sœur Marie, abbesse de l'abbaye de *Marquette-lez-Lille*, 1308, 10 : dans le champ du seau, ogival, l'abbesse sous un dais ; au bas, un écu à trois oiseaux (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 46) (voir **Vaes**).

Les actes ne révèlent pas son nom. D'après LE GLAY, *Cameracum Christianum*, elle était de Courtrai, aurait été élue abbesse le 20 juillet 1507 et serait morte le 27 ou 28 avril 1511.

Le seigneur du pays de **WAËSE** : d'azur, au navet (navet) d'argent, les cinq feuilles en hault de synople (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).



**Waesberghe** (*Jehan Brufaut de*), homme de fief de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1335 : un lion couronné, un semé de billettes et un bâton noueux brochant (Chartes des comtes de Flandre).

— Pierre van *Waesbeerghe*, fils de Jean, déclare tenir, de la cour et seigneurie de l'espier de Gand, appartenant à *Copkin Braem* (fils de Baudouin), placé sous la tutelle de Godefroid Braem, une rente de 72 livres parisis, assignée sur le fief et seigneurie de *Vaernewijc* (*Vaernewijck*), sis dans la paroisse d'Ockerghem, près de Gand, et ayant une étendue de 22 bonniers, 1302, le 19 novembre : écu cassé. C. : un lion issant d'une cuve. L. : *S P* ..... (Fiefs, N° 2643).

— (Pierre van), fils d'Adrien tient une rente de l'espier de Gand, 1319, le 22 septembre : un lion et un semé de billettes. C. : un lion issant d'une cuve. L. : *S Pieter va. Waesberghe* (Fiefs, N° 2731) (voir *Kethele*).

**WAETSCLAER**, voir **WETSCLAER**.

**Wagheman** (Jean), échevin de Léau, 1334, 9 ; J. W., habitant Léau, donne, avec Gérard van Halle, chevalier, quittance au receveur des *beden*, 1360 (n. st.) : un lion et un semé de billettes, l'épaulé du lion chargé d'un écusson à trois roses. L. 1360 : *\* S I...s Wagheman (Heijlissem, Léau, N° 49, et Chartes des ducs de Brabant, N° 1714)*.

L'Inventaire imprimé des chartes de la ville de Léau blasonne *besants*, au lieu de roses.

**Wagen** (Jean de), tuteur de Jean de Brabant, qui déclare tenir, de Gilles van Pottelsberghe, un fief, à Belcele, aboutissant aux biens de Josse van Pottelsberghe, de Philippe van *Steelandt*, etc., 1326, le 12 avril (v. st.) : une navette de tisserand, posée en bande. L. : ..... *aghen* [.....] (Fiefs).

**Waghenaere** (Liévin de) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de son château de *Doijnse* (*Deijnze*), un fief à Peteghem, *buuten up den eersten Sprijndriesch*, 1331, le 22 décembre : un étai alésé, terminé au haut en petit chevron renversé, accompagné en pointe de deux étoiles. L. : ..... *Lieve de Wagh* ..... (Fiefs, N° 9319).

**Waghenare**, voir **Royer**.

**Wageningen** (Les échevins de), 1418 : dans le champ du sceau, une échelle, accostée de deux roues. L. : *S nove civitatis Wagvene* (!) (Arnhem, *Rekenkamer*).

**Wagenknecht** (*Tyelken*), échevin de Kaiserswerth, 1435 : un levier pour voiture (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 349) (Pl. 37, fig. 1072).

**Waha** (*Gielij van*) (sic!), scelle pour *Jammolet Deve* (d'Eve), qui reçoit, du Brabant, 26 vieux écus, indemnité totale du chef de la guerre de Flandre, 1337, le 28 juillet ; *Gillot de Waha* (sic!) partage avec Henri de *Marchin*, et d'autres, des indemnités du chef de la guerre de Flandre, 1337, 8 : une aigle, chargée en cœur d'un macle. L. : *\* S Ivlio de Waha* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1301, 1309, 1619).

Un *Julianus de Wahart* est cité dans un acte de 1127 (compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique, 1894, p. 12).

— (Gilles van) (sic!), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Montjardin ; i. t. : 744 moutons, 1374 ; scelle pour Herman van *Insejne*, prisonnier illec ; i. t. : 32 moutons, 1374 : une aigle, chargée en cœur d'une fleur de lis. L. : *\* S Gvlios de Wahar* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean de), écuyer, prisonnier illec, sous le sire d'Oupeye (?) ; i. t. : 678 moutons, 1374, 6 : même écu que *Gielij* (1337-8). L. : *\* S Iohan de Wahart* (Ibid.) (Pl. 37, fig. 1073).

En 1376, il reçoit son acompte par le lieutenant de la prévôté d'Ardenne.

Henri de *Berlaymont*, seigneur de la *Chappelle*, Odeur, etc., gentilhomme de la Chambre de Son Altesse Electorale de Cologne, prince de Liège, gouverneur et grand-bailli du quartier et comté de *Mohault* (Moha), certifie, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Louise-Catherine de Waha est d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Nicolas, chevalier, seigneur de *Baillionville* (Baillonville), *Stasbourg* (*Stasbourg*?), etc., et de Catherine de Namur ; petite-fille de messire Jean de Waha, chevalier, seigneur de *Baillionville*, *Stasbourg*, etc., et de Marguerite de Merode, fille de messire Isebrant de Merode, chevalier, baron de *Duffle* (Duffel), seigneur de *Sueterwoude* (Soeterwoude), *Muggenberch* — fils de messire Jean de Merode, baron de *Duffle*, etc., et de Catherine de *Colster* (Coulster) —, et de Marie de *Culenborch* (Culenborg), fille de messire Jean, comte de *Culenborch*, *Rijnswoude*, etc., et d'Agathe [d'] *Alckmade* (Alkemade) ; arrière-petite-fille de messire Nicolas de Waha, chevalier, seigneur de *Baillionville*, *Stasbourg*, Vecquemont, Godinne, et de Catherine de Pottiers, fille de messire Jean de Pottiers, chevalier, seigneur de la *Franche Conte*, de Tihange et de Hun, et de Barbe de Hun ; que ce dernier Nicolas était fils de messire Claude de Waha, chevalier, seigneur de *Baillionville*, *Stasbourg*, *Grandchamp* (Grandchamps), Vecquemont, Godinne, etc., et de Catherine de Brabant ; le tout de *legitimé mariage noble, sans bastardise, ny bourgeoisie*, 1635, le 25 mars, au château de Famelette (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., 1376, A. G. B.).

Rasse de Gavre, marquis d'Aiseau, comte de



Beaurieu, seigneur d'Ameries (Aymeries), *Liseruel* (Lisserœulx), *Faureux* (Faurœulx), etc., atteste, à ladite abbesse, que ladite damoiselle Louise-Catherine de Waha est *gentilfemme*, du côté maternel, fille de messire Nicolas de Waha, chevalier, seigneur de Baillonville, *Stasbourgs*, Mouffrin, etc., et de Catherine de Namur, fille de messire Claude de Namur, chevalier, seigneur *dhuy* (de Dhuy), *Flostoy*, *Wallais* (Wallers?) *Erqueline* (Erquelines), etc., et de Jeanne de Berlo, fille de messire Gilles de Berlo, chevalier, seigneur de Berzée, et de Catherine de Hun, fille de messire Jean de Hun, chevalier, seigneur de *Villeus* (Villers?) *Joncreite* (Joncret), Beaurieu, etc., et de Jeanne de Roisin; que ledit Gilles de Berlo était fils de messire Guillaume de Berlo, chevalier, seigneur de *Brusse* (Brus), *Faulz* (Faulx), *Walgnée* (Wagnée), Berzée, etc., et d'Agnès d'Eve; que ledit Claude de Namur était fils de messire Philippe de Namur, seigneur de Dhuy, *Flostoy*, etc., et de Jeanne de Crehen, fille de messire Gérard de Crehen, chevalier, seigneur de Hour, et de Jeanne de Lasoye (?), et petit-fils d'un autre Philippe de Namur, seigneur de Dhuy, *Flostoy*, etc., et de Catherine de *Rougrafen* (*Rougrave*, *Raugraf*); le tout de *legitime mariage noble sans bastardise ny bourgeoisie*, 1635, le 27 mars, à Charlemont (Ibid.).

**Waha** (Henri-Charles de), prévôt de Laroche, remet au roi de France, pour lui et les sieurs de Xenoy, Groullart, écuyer, et Bauer, l'aveu de divers fiefs, 1681 : une aigle. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

— (Jean-Antoine de), seigneur de Grandchamps, déclare tenir, dudit roi, ladite seigneurie, au comté de Laroche, 1682 : une aigle. L'écu sommé d'une couronne à 9 perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713b).

— (Jean-Philippe de), seigneur de Rienne, en partie, déclare tenir, dudit roi, ladite seigneurie, conjointement avec Louis-François de Copin, écuyer, seigneur de Conjoux, etc., 1682 : une aigle. L'écu, ovale, sommé d'un tortil de baron français (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a) (voir **MAR-CHIN**, *Oijenbrugghe*, *Tudekem*).

**Wayaux**. *Watiers de Waiaus*, chevalier, homme du comte de Namur, 1294 : une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S' Watiers de Waiaus* (Namur, No 262).

— *Jehan de Waiaus*, chevalier, homme du comte de Namur, 1294 : même écu. L. : *S' Jehan de Heppignies* (Heppignies) (Ibid.) (voir **Marbais**).

— *Anseloen van Vayals*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 92 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnés en cœur d'un

lion. L. : ✠ *S' Anseil de Waeias* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 37, fig. 1074).

**Wayaux**. *Jehan des Wayaulz*, échevin de Namur, 1315 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion et un filet brochant; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois losanges. C. : deux couter adossés. L. : *S' Jehan de* ..... (Namur, No 1384).

**Waijbeekere**, voir **Robijns**.

**Waid** (?) (... de) ... *Dewaid* (et *Dewayde*), lieutenant d'une compagnie franche, fait rapport sur la désertion du soldat Jean Devillers, sans date (commencement de 1743) : une roue de moulin, surmontée d'un compas. Ecu ovale. C. : le compas. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Ledit Devillers, maçon de son état, natif de Serey (Seraing), terre de Liège, et soldat de la compagnie franche du capitaine Jamar de Libois, fut interrogé, à Luxembourg, le 4 mars 1743, sur l'ordre de Chrétien de *Holtzapfel* (*Holzapsel*), général-major de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, commandant de la ville et forteresse de Luxembourg.

**WAIJE** (Pierre van der), échevin de West-Eecloo, 1340 : trois cerfs élanés (*Ninove*).

**Waije** (Chrétien), homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, vers 1398 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, au chevron, accompagné de trois coquilles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois chevrons. T. : deux hommes sauvages, sans massue (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

— (Gauthier), échevin de Menin, 1423 : un chevron, accompagné de trois trèfles. Un homme sauvage émerge derrière l'écu. Celui-ci est accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S' Wouter Wa . e* (Ibid., 13, 14).

**Waijenberg**. *Anthonis van Waijenberge, scepen mijns heeren Sinte Pieters ende abt van Corby* (Corbie), *inde prochie van Nederijssche* (Neer-Ijssche), 1536 : une cloche. L. : ... *Antho . . . van* ..... (M. Max. de Troostembergh d'Op-linter).

**Waignars**, voir **Waingnars**.

**Wajcop** (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne; i. t. : 30 moutons, 1374, 9; deux sceaux; 1374 : un sautoir échiqueté. L. : *S' H . . . . . dci W . . cop*. 1379 : un sautoir échiqueté, chargé en cœur d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S' Heinrich d* ..... (Chartes des ducs de Brabant).

**WAILHUYSEN**, voir **Reuschenberg**.

**Waingnars** (*Pieres*), homme de fief de l'abbé de Bergues-Saint-Winoc (France), 1315, en juin, le



mardi avant la Saint-Jean Baptiste : de ... à l'écusson plain; l'écu chargé d'une bordure (simple). L. : ... il . . . . . tri Wa . . . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

**WAIRDEN** (*Ghelein van der*) a hérité, de son père Jacques, un fief relevant du château d'Alost et dit *'t heerscap ten Duple*, à Elst, 1535 : une marque de marchand (Fiefs, N° 4835) (Pl. 1a, fig. XC).

**WAIS**, voir **Wiltz**.

**Waitte** (Michel le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1575, à Soignies : un chevron, accompagné d'un croissant, d'une merlette et d'une étoile à huit rais. C. : une merlette. L. : *Seel Michiel le Waite 1566* et sous l'écu : M L W (Mons, Hommes de fief).

— (Luc le), homme de fief du Hainaut, à Braine-le-Comte, 1607 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'un croissant, à senestre et en pointe de ... (cassé); au chef chargé de trois cloches. C. cassé. L. : *Seel Lv . . . le . . . . .* (M. Hanon de Louvet).

Par l'acte du 23 mars 1607, Jean Hanon, bourgeois de Braine-le-Comte, déclare avoir acheté de Jean Des-cotte, laboureur *illeg*, pour son frère Nicolas Hanon, célibataire, une terre à La Thieulerie, *illeg*.

Ledit Michel le W., seigneur de Rocq, était le chef de la famille. Son fils unique Philippe fut adopté au nom et aux armes de le Bourguignon (l.-p. de 1619). Le bis-aïeul de Michel et de Luc : Jean, fut marié trois fois. Du 3<sup>e</sup> lit, vint Antoine le W., qui épousa Jeanne Anthoine (aux 3 cloches); de là, le chef de Luc, leur petit-fils. Son blason est sculpté sur l'ambon de l'église de Braine-le-Comte, la merlette étant transformée en un coq, par allusion au nom. Jean le W., fils de Luc, fut anobli en 1670. Ce Jean et son frère : Antoine, abbé de Cambron, portèrent : de gueules au chevron, accompagné de trois croissants, le tout d'or.

**Wake de LYNDEL** (Thomas), chevalier, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant; Bruxelles, 1339 : deux fasces, surmontées de trois besants, ou tourteaux. L. : *Sigillum Thome Waske domini de L . . . . .* (Lindel?) (Chartes des ducs de Brabant).

D'après **GELRE**, *die here van Waec* portait : d'or à deux fasces, surmontées de trois tourteaux, le tout de gueules.

**WACHELG[H]EM** (*Johannes de*), échevin de Bruxelles, 1489, 90, 8, 9, 1503 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson à la bande de cinq losanges. C. : un vol. L. : *S Ian vā Wachelgem* (E. G., l. 356; Bruxelles, G., c. XV, l. 88, G., c. XVI, l. 108a, et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Son sceau est employé, en 1503, par maître Pierre Spijsken, échevin de Bruxelles, sans constatation d'emprunt.

— (Englebert van), échevin *illeg*, 1505 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson fruste.

Même C. (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, E. G., l. 356).

**WACHELG[H]EM** (Jean van), seigneur du fief dit « de Heijde » et d'un autre, éclissé de la cour de Bodeghem, appartenant à Philippe van Douvrin, seigneur en Bodeghem, 1549 : un sautoir engrêlé, C. fruste. L. : *S Ians van Wachelghem* (M. de Fiennes).

Nicolas Hoffman, fils de feu Nicolas, constitue, devant les échevins de Bruxelles, une rente à Jean van Wachelgem, *geswoeren lothere deser stadt*, fils de Jean, pour lui et sa sœur, damoiselle Anne van Wachelgem, femme de maître Laurent van Tzestich ('t Sestich), docteur en médecine, 1564, le 18 août (Bruxelles).

— (Nicolas van), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1658, à Enghien : une pensée (?), tigée et feuillée (Enghien) (voir **Dries**).

**Wachendorf**. Othon, seigneur de *Wachendorff*, chevalier, engage au duc de Luxembourg, moyennant 200 *suare gulden*, qu'il a reçus, par Henri de Bastogne, chanoine à Metz, secrétaire de ce prince, *myn eygen gut* (non spécifié), 1377 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées; au chef plain. L. : *S' Ottonis de Wach . . . . .* (Luxembourg, c. III, l. X, 6; c. IV, l. XVI, N° 6).

**GELRE** attribue à *Wachendorf*, vassal de l'archevêque de Cologne : de gueules à trois feuilles de tilleul d'argent, renversées, sans tiges; au chef d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retourné d'or, garni d'un vol d'argent et soutenant un grelot d'or renversé.

**Wachenheim** (Charles-Frédéric, baron von), scelle un procès-verbal, 1722, le 19 décembre, à Palerme; scelle un compte de la compagnie du capitaine comte de Nostiz, au régiment impérial et royal d'infanterie « baron von Bettendorf », 1731, le 11 janvier, à Palerme; scelle un rapport, 1733, le 5 mars, à Naples; scelle la sentence d'un conseil de guerre, tenu sur l'ordre du colonel Henri-Christophe, baron von Busch, commandant le régiment impérial et royal d'infanterie du général feldmaréchal lieutenant comte Onelli, 1736, le 30 juillet, à Kaschau; scelle un compte de sa compagnie de grenadiers, dans ce régiment, 1736, en octobre; scelle un compte de sa compagnie, 1737, le 22 juin, à Kaschau; scelle, comme président, la sentence d'un conseil de guerre, tenu sur l'ordre du colonel commandant le régiment « comte Onelli », au service de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, 1741, le 22 avril, à Luxembourg; scelle, comme capitaine et commandant de bataillon, des sentences, 1743, les 6 et 7 mars, à Luxembourg; se sert de deux sceaux-cachets différents, chacun à un écu, à la fasce, surmontée de trois merlettes. Sur l'un des deux cachets, il y a un casque, cimé d'un vol de l'écu, sur l'autre, l'écu, dans un cartouche, est sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (cachets en cire rouge) (Archives commun. de Nivelles).



D'après le rôle de recensement, dressé, à Kaschau, le 6 avril 1736, il était, alors, capitaine commandant la compagnie de grenadiers au régiment impérial et royal d'infanterie «comte Onelli», âgé de 37 1/2 ans, natif de Neulingen, au Bas-Palatnat (*in der Untern Pfalz*), catholique, célibataire (*Ibid.*).

**WACHEUL** (Antoine de), bailli de Condé et de Vieux-Condé, 1439 (n. st.) : un échiqueté. C. et S., ou T., frustes (Tournai, Chartreux, c. IV).

**Wachtendonk**. *Arnoldus, dominus de Waygten-dunc, miles*, tient, du seigneur de Heinsberg, *curiam nostram de Horbey* (Horbach), *cum terra arabili, molendino, vivariis, piscinis ac redditibus*, 1326 : une fleur de lis. L. : *S' Arnoldi de Wachtendunc militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 312).

— *Gadert van Wachtendonc, ritter*, déclare avoir reçu, de sire Arnould, seigneur de *Wachtendonc*, son frère, à la Saint-Martin en hiver, 1364, 3 *gude marc, als van mynen lene*, quittance datée : *int jaer ons sheren als vors*; is : une fleur de lis, accompagnée au canton dextre d'une étoile. L. : ..... *Wachtinden* .. (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 221).

— Arnould van *Wachtendunch*, chevalier, le jeune, reçoit une rente féodale du Brabant, 1363 : une fleur de lis et un lambel brochant. L. : *S' He[r]A]ert van Wachtendunc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2004).

— Henri van *Wachtendunck*, écuyer, homme du comte de Berg, 1368 : une fleur de lis, accompagnée au canton dextre d'un annelet. L. : *S' Heinrich van Wactendunc* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 820).

— Arnould, sire de *Wachtendunck*, chevalier, scelle un acte du duc de Gueldre, 1371 : une fleur de lis (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401).

— Arnould van *Wachtendunck*, le jeune, seigneur *zer Dycke* (Dyck), et *Aleyd*, sa femme, 1375; chevalier, il reçoit une rente sur le tonlieu de Rolduc, 1368, 70, 7 : une fleur de lis, accostée de deux besants, ou tourteaux, et un lambel brochant (*Ibid.*, N° 422, et Chartes des ducs de Brabant).

— *Der Erbare Heynrich van Wachtendunck, erkemerer des lands van dem Berge*, 1385 : une fleur de lis. L. : *S' Heinric ..... tendon* . (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 53).

— Arnould, seigneur de *Wachtendunck*, fils de feu sire Arnould, chevalier, et frère de Gérard, seigneur de Dyck, s'oblige à ne jamais nuire à l'archevêque de Cologne, par ses château (*slos*), ville et fort (*burgh*) de *Wachtenlunck* — lequel château, engagé, pendant quelque temps, pour 3000 florins de Gueldre, à son oncle, sire Renier, seigneur de Schoonvorst et de Sichem, vient d'être dégagé par ledit prélat —

ni par ses autres châteaux, 1390; scelle un acte des comtes de Moers et de Clèves, 1392 : une fleur de lis. C. : un chien braque assis entre un vol aux armes de l'écu. L. : *S' Arnolt here zo Waychte-dvnc* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1139; *Clèves-Mark*, N° 532).

Le sceau de son beau-frère, Gérard, seigneur d'Alpen, qui fut appendu à l'acte de 1390 est disparu. GELRE donne au *here van Wachtendunc*, qu'il cite dans la suite du duc de Gueldre : d'or à la fleur de lis de gueules. C. : un haut bonnet arrondi d'hermine, entouré au bas d'un bourrelet du même, ledit bonnet terminé en volet (comp. le C. de Hornes).

**Wachtendonk**. Henri van *Wachtendunck*, oncle dudit Arnould, 1390 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fleur de lis; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, quatre pals (*Merode*) (Dusseldorf, *Col.*, N° 1139).

— (Jeanne, fille légitime d'Arnould, feu seigneur de), femme de Guillaume, bâtard de Juliers, 1410 : une fleur de lis. L. : *S' Iohan vrowe va ..... ck* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 688).

— Henri van *Wachtendonck*, fils de feu Arnould, le vieux, seigneur de W., scelle un acte dudit bâtard de Juliers et de sa femme, 1410 : une fleur de lis (Dusseldorf, *Ibid.*, N° 688).

— Jean, Gauthier, Sohier (*Sueder*) et Renier van *Wachtendunck*, frères, fils de sire Godefroid, 1410; tous : une fleur de lis; Jean brise en chef à dextre d'une étoile à six rais; Gauthier et Sohier brisent, à la même place, d'une étoile à cinq rais. La brisure de Renier n'est plus perceptible (*Ibid.*).

— Arnould van *Wachtendonck*, parent de *Goedert van Boickholt* (Boholz) et de sa femme, Jeanne van *Goier* (Goer), 1450 : une fleur de lis. C. : un chien assis entre un vol. L. : ..... *van Wachtendonck* (M. le Docteur van den Corput, à Bruxelles).

— Henri van *Wachtendonck* scelle, avec ledit Arnould, l'acte des époux *van Boickholt*, 1450 : une fleur de lis. L. : *S' Heinrich van Wactendunc* (M. le Docteur van den Corput).

— Henri van *Wachtendonck*, échevin de Malines, 1587 : même écu que Henri, 1368 (Malines).

— (Henri van), échevin *illec*, 1592 : même écu, mais sans annelet. C. : un buste de more. L. : *Sig sca Henrici de Wachtendonck* (Malines).

— Jean van *Wachtendonck*, échevin de Malines, 1594 : même écu. C. cassé (*Ibid.*).

— (Jean van), chevalier, échevin *illec*, 1602, 6, 7, 21 : même écu, avec l'annelet au canton dextre. C. : un buste de more (*Ibid.*).

— (Jean van), seigneur de Rumpsdorp, Overwinde, etc., échevin de Malines, 1634 : une fleur de lis



(annelet ?). C. fruste (Ibid.) (voir **Dyck, Horion, Juliers, Salm, Vossem**).

**Wachtère** (Gauthier de) tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1421 : trois étoiles ; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion léopardé (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

— (Baudouin de), bailli et receveur de sire Baudouin, bâtard de Bourgogne, dans sa seigneurie de *Zomergem* (Somergem), 1468 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois ... (étoiles ?) ; au 2<sup>d</sup>, une croix, accompagnée aux cantons supérieurs d'un anneau ; la pointe est cassée à senestre. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Boudi de W* . . . . . (C. C. B., Acquis de Lille, l. 402).

**Wackere**, voir **Moncelle**.

**WACKERNEM** (*Eymericus dictus de*) tient, du duc de Luxembourg, sa maison dite *Somerhouwe*, près de *Winterhouwe*, iuxta *Maguntiam*, 1361 : une croix échiquetée (*Luxembourg*, c. II, l. VIII, N° 27).

**Wal** (Ignace de), baron de *Vuoeste*, vicomte et haut-voué d'Anthiesmes, déclare tenir, du roi de France : la grosse tour et haute vouerie et vicomté d'Anthine, etc. (comté de Chiny), 1682 : trois merlettes. L'écu sommé d'une couronne à 9 perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713<sup>a</sup>).

— (Philippe-Jacques de), seigneur de Tavier, Sart, *Mollin* (Moulin), etc. (il signe : « P. De Wal Tavier »), déclare tenir, du roi de France, avec son frère, Mathieu-Ignace, seigneur de *Woest*, un quart de la seigneurie, bans, cens et rentes de Sclassin (comté de Chiny), mouvant du château de Mirwart, avec la collation de la *marguellerie* de Wellin, etc., 1682 : même écu. Cq. couronné. C. : une merlette entre deux cornes de bœuf, chargées, chacune, de quatre burelles et ornées, au haut, dans les embouchures, de plumes (?). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713<sup>a</sup>).

— (Le baron de), chevalier teutonique, scelle la généalogie d'Oultremont, vers 1790 : d'argent à la croix pattée de sable (**Ordre teutonique**) ; écusson en cœur d'argent à trois merlettes. Cq. couronné. C. : une merlette entre deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. T. : deux hommes sauvages, tenant leur massue sur l'épaule extérieure. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand).

La croix pattée est alésée.

— Le baron de Wal de Masbourg, député de l'état noble de Liège, scelle le même document : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent à trois merlettes ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'azur, au chef de quartier d'argent chargé de trois

merlettes (**Masbourg**). L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux pyramides de trois perles. Même T. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte de bois) (Ibid.).

**Wal** (Sire Joseph-Antoine de), prêtre, résidant à *Longuion* (Longuyon), France, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents au « bénéfice simple de Saint-Sébastien, érigé en l'église paroissiale de Latour », diocèse de Trèves, décanat de *Longuion*, province de Luxembourg, 1787, le 3 juin : d'argent à trois merlettes. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. A dextre de l'écu, un lion assis, contourné, regardant. S. senestre : un lion regardant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 46390).

**WALAIS**, voir **Walhay**.

**WALBEECK** (Simon van) et *Mechtelt*, sa femme, possèdent un bien à *Bonijngen* (Bönning, Boenink ?), 1523 ; le mari : une marque de marchand, accompagnée en pointe d'une étoile. La femme : une étoile (*Jegher* ?). L. : *S Mechtelt van Walbeck* (*Wassenaer*) (Pl. 1<sup>a</sup>, fig. XCI).

**Wald**, voir **Daun, Mohr**.

**Waldackre** (Alexandre), seigneur d'Aspelt, scelle un acte de son ami *Wynan de Buhanges*, seigneur d'Andernay, en partie, vassal du duc de Lorraine, 1531 : une ancre de maçonnerie, posée en fasce. C. : un chapeau pyramidal, garni d'un vol. L. : *Alexander Wal . . . cker* (Lorraine, *Briey*, B, 593, N° 97) (voir **Waldecker**).

**Waldbott**, voir **Walpode**.

**Waldeck**, *Rudolphus de Waldecke, fidelis* de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1344 : trois macles, rangées en bande, accompagnées au canton senestre d'une étoile. L. : *✠ S . . . Rodolphi . . . . . de Waldec* (*Luxembourg*, c. II, l. VIII, N° 3) (Pl. 37, fig. 1073).

— Henri, comte de *Waldegke*, 1374 : une étoile à huit rais. C. : un vol (Düsseldorf, *Clèves-Mark*, N° 418 1/2).

— Henri, comte de *Waldeggen*, 1413 : même écu. C. : une étoile à huit rais, devant deux cornes de bœuf. L. : *S Heinrici . . . de Walde . . .* (Ibid., N° 711).

— *Kathrine von Eller* (d'Autel), douairière de *Puttelange*, fait sceller un acte (voir **Puttelange**), par *den vesten mynen lieben eydom Pauwelz von Waldeck, herre zo Lintzeren* (Linster), 1483 (st. de Trèves), le 12 février : une bande de trois fermaux en losange. L. : *S Pavvo . . . a Waldeck* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1800).



**Waldeck** (*Philips der elter, grave zu*), Guda, geborn von Ysemburgh (Isenburg), sa femme, Wilhelm von Seyn (Sayn), grave zue Witgenstain (Wittgenstein), seigneur de Homburgh (Homburg), Johanna, geborn von Ysemburgh, sa femme (ces deux-ci 1<sup>o</sup> loco), et Anna von Ysemburgh, dame de Berpurgh, Berris, Zolvern, veuve zue Lier (Lierre), font un accord au sujet de leurs seigneuries de Neumagen, Johanszperch, Schelney, Brouch et la moitié de Berpurgh, 1336, le 5 octobre : une étoile à huit rais. G. : un vol, chaque demi-vol chargé d'une étoile à huit rais. L. : *S Philipi senioris co d W!* (Ibid., N° 2742<sup>a</sup>) (voir **Boos, Cloth, Ligne, Roost, Sayn**).

GELRE donne ainsi le blason du comte de Waldeck, dans la suite du duc de Saxe : d'or à l'étoile à huit rais de sable. Volet d'or. C. : un vol de l'écu (l'étoile inachevée).

**Waldecker de Kempt** (*Emmeric-Henry*), curateur de Jean-Hughes et Philippe-Charles W. de K., frères, mineurs, et procureur de dame Julian Bart W. de K., leur mère, déclare que ces mineurs tiennent, du roi de France, avec François de Beurthé, la condomaine d'Aspell, au pays de Luxembourg, 1682 : une ancre de maçonnerie, posée en fasce. L'écu (pointillé) posé sur une croix pattée, sommé d'une couronne à 8 perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) il signe : « Le chevalier de Waldecker » (G. C. B., 45713<sup>a</sup>) (voir **Waldackre**).

**WALDENBERCH, genant Scheynkerle** (*Pilgryme van*), reçoit, par le burgrave et péager de Kaiserswerth, une rente de Robert, le jeune, comte palatin de Rhin, etc., 1366 : plain ; au chef chargé d'un lambel. L. : *S' Pilgri . . . a W . . . . . ber*. (Dusseldorf, *Jul. Berg*, N° 791).

**Waldendorff** ( . . . , comte von), prévôt du chapitre de Saint-Paulin, à Trèves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à ce chapitre et sis dans la province de Luxembourg, 1788, les 1<sup>er</sup> et 4 mars : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion couronné, à la queue fourchée (celui du 1<sup>er</sup> quartier contourné) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent à deux fascées de gueules. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions couronnés, à la queue fourchée, regardants. Sans L. (cachets en cire rouge) (G. C. B., reg 46661).

**Waldhase**, voir **Neumagen, Schwartzenberg**.

**Waldoreal** (Jean), échevin de Liège, vers 1363 : un dragon ailé, chargé d'un écusson fruste (burelé?). L. : . . . ohis . . . d . . . . . (C. de B.).

— (Tilman), échevin illec, 1436-9 : même écu, l'écusson fascé. S. senestre : un léopard lionné assis. L. : *S Tilmanni Waldoreal* (C. de B.).

**Wale** (Gilles de), homme de fief de Flandre, scelle des actes du bailli du pays de Waes, 1330, 2 (n. st.) : une bande, accostée de cinq étoiles, rangées en orle. L. : *✠ S Egidii dicti Wale* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Der* (contraction de : *de heer*) *Roeger Wale*, échevin de *Sente Pieters dorp bij Ghent* (Gand), 1347 (n. st.) : parti ; au 1<sup>er</sup>, une merlette et une rose, rangées en pal ; au 2<sup>d</sup>, de vair, à quatre tires. Un bâton brochant sur l'écu. L. : *✠ S Ro . . . dci Walo* (!) (Arch. de l'Etat, à Gand, Saint-Bavon, *Supplément*).

— (Gislebert) (sans de), échevin de Malines, 1365-7, 9, 71, 5-7, 80, 1 : un lion (Malines).

— (Gilles de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le seigneur de Rotselaer ; i. t. : 1590 moutons, 1374 : trois faucilles, accompagnées en cœur d'une aigle. L. : *S Egidii dci Wale* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 37, fig. 1076).

— (Simon de), échevin d'Anvers, 1384 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) faucilles (Notre-Dame, à Anvers, Chap., *capsae* 6-10).

— (Guillaume van den) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de son bourg de Furnes, trois fiefs : le 1<sup>er</sup>, sis à *IJseberghe* (Isenberghe), le 2<sup>d</sup>, dans la paroisse de Sainte-Walburge, avec onze arrière-fiefs, le 3<sup>e</sup>, étant une rente sur les *brievens* de la ville de Furnes, 1398, le 3 juillet : d'hermine à trois fleurs de lis. L. : *S Willem van den Wale* (Fiefs, N° 470).

— (Jean de), échevin d'Ypres, 1430 ; bourgeois d'Ypres, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, pour damoiselle Marguerite van der *Beike*, femme de *Moddairt Daels*, et pour *IJsoije van der Beike*, sa propre femme, 1445, 8 : trois coquilles. S. senestre : un aigle. L. : *S Ihan de . . . . .* (G. C. B., *Acquits de Lille*, l. 418, 391).

— (Victor de), échevin d'Ypres, 1461 ; bourgeois d'Ypres, héritier de Jean de Wale, son père, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, pour sa mère damoiselle *IJsoije van der Beike*, veuve dudit Jean, et damoiselle Marguerite van der *Beike*, 1462 : homme de la Salle d'Ypres, 1463 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'un flanchis. S. senestre : un griffon. L. : *S Victor de Wale* (Ibid., l. 418, 391, 194).

— (Chrétien de), procureur de *Guilbert le Ruple*, conseiller du duc de Bourgogne et receveur général de toutes ses finances, reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1466 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'une moncheture d'hermine. S. senestre : un griffon. L. : *S . . . tian de Wa . .* (Ibid., l. 419) (voir **Wael**).



**Wale** (Jean de), fils de Victor, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief sis à Boesinghe, une rente seigneuriale sur des terres à Boesinghe, avec *twellevodscip ende dienstmanscip* de ladite Salle, et deux arrière-fiefs, 1302, le 22 novembre : trois coquilles, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col d'aigle entre un vol. L. : . *Ian de* . . le (Fiefs, Nos 5366, 5369).

— (Loijs de), en qualité de mari de damoiselle Elisabeth van *Lijkercke* (Liedekercke), fils de Richard, déclare tenir, du Vieux-Bourg, de Gand, trois fiefs, sis respectivement à Lovendeghem, à Tronchiennes et *ten der Meulennaerstraeten*, ce 3<sup>e</sup> fief appelé *te Voghelensanghe*, 1322, le 13 mai : le sceau est cassé (Fiefs, N° 3086<sup>bis</sup>) (voir **Tartare**).

**WALE**, voir **Woude**.

**Waleffe**, Jean van *Walave*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Roman Pays, Clutinc ; i. t. 86 : moutons, 1374 : treize (4, 4, 3, 2) fleurs de lis ; au franc-quartier brochant, chargé de trois coqs. L. : \* *S' Iohis d' Walevia* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Waeve*, et *Waleve van Viller Poplier* (Villers-le-Peuplier), prisonnier illec, sous sire Jean Godenaerts ; i. t. : 113 moutons, 1374, 8 : un lion, l'épaulé chargée d'une étoile. L. : *Seel Iehan de Wa . . lene* (Ibid.).

Voir, sur lui et sa famille, HENRICOURT, éd. SALDRAY, p. 133.

— *Thiri de Waleve*, échevin de la haute cour de Fallais, 1471 : trois manches mal-taillées ; au franc-quartier brochant chargé de deux fasces (C. C. B., c. 113) (voir **Paignart**, **Vieux-Waleffe**).

**WALEM** (Josse van), prêtre, déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, la seigneurie de *ten Heede*, *gheseit Lanstherthuere* (*Laustherthuere* ?), à Wevelghem, comprenant 16 bonniers de terre, une rente seigneuriale et un arrière-fief, appelé *den Ruebin* (il emprunte des échevins à ladite châtellenie), 1561, le 5 mars (n. st.) : parti ; au 1<sup>er</sup>, un cygne (nageant sur une eau ?) ; au 2<sup>d</sup>, un sautoir alésé, accompagné de deux étoiles, 1 au point du chef, 1 au flanc dextre, le tout accompagné en chef à dextre de . . . (?). Cq. sans C. L. : . *Io . s van Wa . . .* (Fiefs, N° 2159) (voir **Schat**, **Walhain**).

**Walen** (Jacques), fils de Jean, arbitre entre Arnould van *Cleve* et consorts et le duc de Gueldre, 1400 : deux fleurs de lis, 1 en chef à senestre, 1 en pointe ; le canton dextre de l'écu est cassé ; l'écu muni d'une bordure engrêlée (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 797) (voir **Groenewoud**).

**Walenburch** (Pierre van), fils d'Adrien, 1388 ; maître Pierre van W., 1641 ; tous deux échevins de Rotterdam : un château, à haute toiture, girouettée de trois pièces, flanqué de deux donjons girouettés, la porte chargée d'une ancre. C. : une ancre (U.).

**WALENOYE** (*Johannes de*), *famulus*, de l'aveu de sa femme, Sophie, de son fils, Godefroid, et de ses autres héritiers et cohéritiers, a vendu *sa curtis in Walenoye*, à l'abbé de Werden, 1348 : coupé-enté de . . . et de . . . L. : \* *S' Iohannis de Hinsel* (Dusseldorf, *Werden*, N° 124) (voir **AREN-BOELE**).

**Walgherlinc** (Arnould), bourgeois de Bruges, déclare que sa mère, damoiselle Catherine, fille de Jean Coleis, tient, du bourg de Bruges, la moitié de l'ammaanie de *Zuuvengerke* (Zuijengerke), avec les juridictions, à charge de certaines prestations, 1421, le 10 avril (v. st.) : trois coquilles, surmontées d'un lambel. L. : . *Aern* . . . . . (Fiefs, N° 9053).

**Walgrappe**, voir **Wallegrappe**.

**Walhay**, *Cholars de Walais*, chevalier, homme du comte de Namur, 1294 : une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : \* *S Colirs de . alais* (Namur, N° 262) (voir **Marbais**).

**Walhain**, *Willelmus de Walehem*, *dominus de Bonler* (Bonlez), scelle un acte du duc de Brabant, *in capitulo hafligensi* (d'Afflighem), 1273 : de . . . à l'écusson de . . . et au bâton brochant. L. : \* *S' Will' militis de Walme* (Afflighem).

— (Othon de), chevalier, 1283 : de . . . à l'écusson de . . . et au bâton brochant. L. : \* *S' Oston de Walehaing* chevalier (Priuré d'Oignies).

— *Arnulfus, vir nobilis, dominus de Walem*, miles, 1286 ; *Arnulfus de Walem*, miles, 1293 ; *Ernous*, sires de *Wallehain* (et *Jehans de Wallehain*, son fils), 1298 : type équestre ; le bouclier et la housse à l'écusson et à la bande composée brochant. C. et ornement du chanfrein : un écran. Contre-scel, 1293 et 98, à un écu aux mêmes armes (*Afflighem* et E. G., l. 71).

— *Ernous*, sires de *Waleheim*, 1301 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse aux mêmes armes. C. et ornement du chanfrein : un dragon ailé. L. : *Sigillm Arnoldi domini de Walem*. Contre-scel : à un écu aux mêmes armes. L. : \* *S' Arnoldi de Walem* (Chartes des ducs de Brabant, N° 153).

— *Henricus de Waelhem*, miles, s'engage, moyennant 39 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum duodecim viris, una nobiscum, probis et honestis, et honorabiliter cum galeis armatis et . . . equitatis*, dans la guerre entre les rois d'Angleterre





Fig. 1.



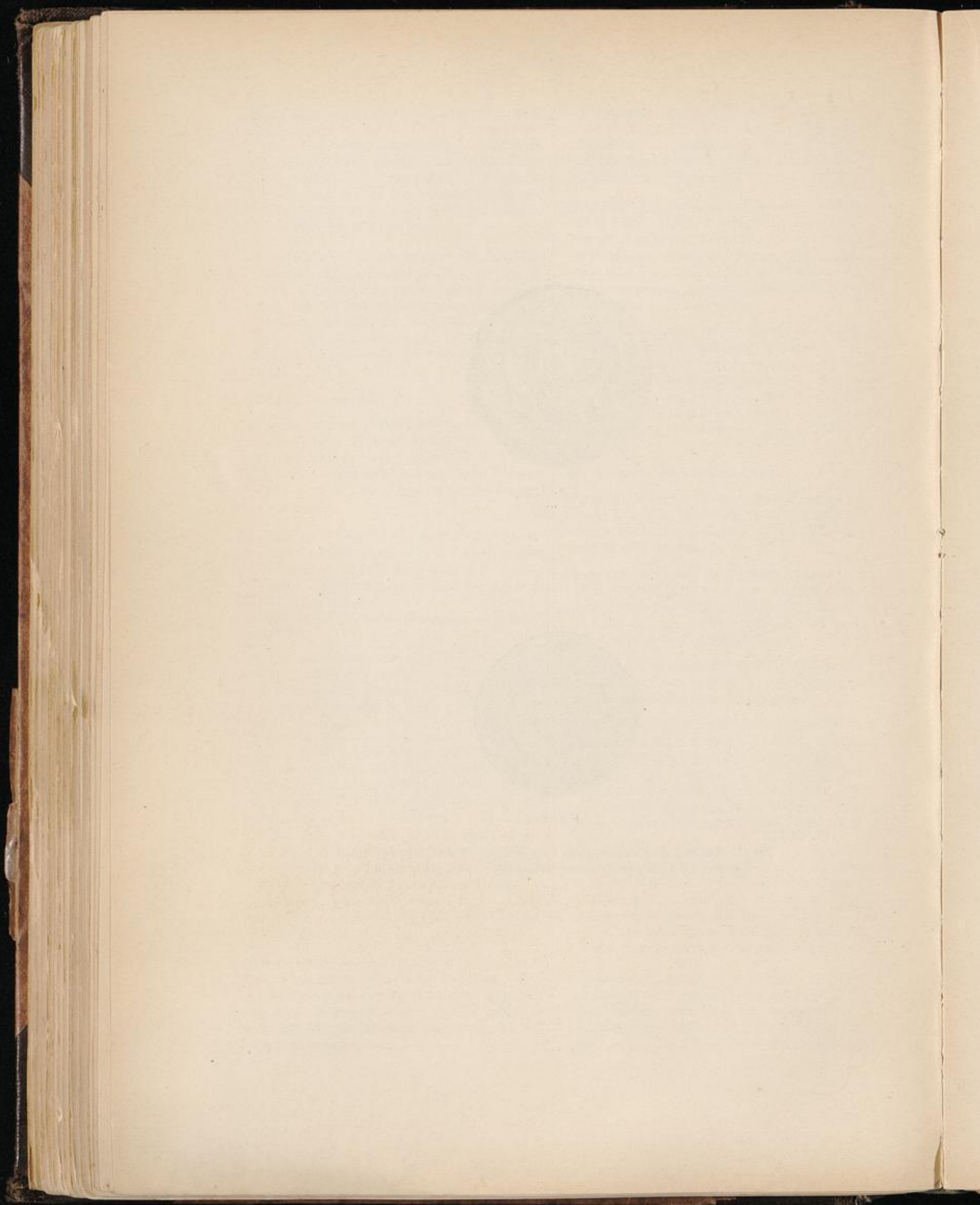
Fig. 2.

Pl. CCVIII.

Fig. 1. Renaud de Fauquemont, sire de Born et de Sittard (1378).

Fig. 2. Philippine de Schoonvorst, comtesse de Salm (1378).







et de France, 10 avril 1339; *Heinrick van Walem*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : de ... à l'écusson et à la cotice composée brochante. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau de tournoi. L. : *S Henrici d Wale miles* (I) (Ibid., N° 303, etc.).

**Walhain.** Jean, dit Lancelot van *Waelhem*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Agimont; i. t. : 1320 moutons, 1374; Lancelot van *Waelheijn*, chevalier, scelle pour *Gilsoen van Aveloes*, prisonnier *illeg*, i. t. : 97 moutons, 1374 : même écu. L. : *S' mesire Lancelot de Walhain* (Ibid.).

— Lancelot van *Wailhem*, chevalier, jadis prisonnier *illeg*, sous Agimont, 1378 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. L. : *S Lancelot de* ..... (Ibid.) (Pl. 37, fig. 1077) (voir **Bonlez, Corbais, Mijne, Thorembais**).

C'est le même personnage que le précédent.

Voici, d'après **GELRE**, le blason de *her Lancelot van Waelhem*, homme du duc de Brabant : d'or à l'écusson de sinople et à la cotice composée d'argent et de gueules brochante. Volet d'hermine. C. : un chapeau de tournoi d'hermine, soutenant une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal d'hermine, sommé d'une boule blanche.

**WAIJMS**, voir **Weismes**.

**Walhorn.** Jean van *Wailhorn* (voir **Bongaerde**), 1441 (n. st.) : un bâton, accompagné de six merlettes, rangées en orle. C. : une tête et col d'animal (Chartes des ducs de Brabant).

— *Gheert van der Maesen, alias van Waelhoeren*, échevin de *Bierevelt* (Binderveld), 1470 : même écu (Abb. d'Orient, A. G. B.) (voir **Bongart**).

**Walhorn, dit Deckher** (Jean-Baptiste-Aurèle de), licencié-ès-lois, échevin de Bruxelles, 1699 : un lévrier rampant, colleté. C. : un lévrier issant entre deux écots (Chevalier van der Elst).

**Walkier** (Jean), échevin de Bruges, 1329. 30 (n. st.) : une croix, cantonnée de douze fermaux ronds, rangés en orle. L. : *S Iohannis Walkier filii Petri* (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 37, fig. 1078).

L'*Inventaire analyt. des chartes des comtes de Flandre* l'appelle, à tort, *Walkin*.

La maison surnomée **WALQUIER** : de gueulle, à la croes et douze freneaulx à l'ourrelet tout d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Walincourt.** *Jehans, sires de Waullaincourt* et de Cysoing, scelle, en la salle à Lille, 1312 (n. st.) : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse au lion. C. : un dragon entre deux plumes. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Iehan segnevr*

*d. .... incovrt cheval'*. Contre-scel : écu au lion. L. : *S' secret de Wavllaincovrt* (Tournai, Chartrier).

**Walcourt.** *Diederick van Walicoert, here van Aa ende van Lombeke* (Lombeek), transporte au couvent de Forest *een stuckelken bosch dat gheleghen es neven den mulre bosch in hillens hout, lettelt minre oft lettelt meer dan een dachvant groet, dat Jhan de Kempenere van ons houdende was te leene*, 1322, *tsondaghes vore sente Jhans dach baptist in midde somere* : une aigle et un lambel brochant. L. : *S' .... erici .... ceria* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.).

— *Werris, sires de Wallecourt*, chevalier, homme du comte de Namur, 1334 : une aigle et un lambel brochant. L. : *S' Werrici dni de Walcovria milit* (Namur, N° 360).

— *Thierry van Walycourt*, chevalier, maréchal de Hainaut, 1335 (n. st.); *Diederick van Walicourt*, chevalier, seigneur d'Aa, maréchal de Hainaut, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : une aigle contournée, au lambel brochant à cinq pendants. L. : *S' Ti .... i de Wallecov .. mar* ..... (Chartes des ducs de Brabant, N° 342, etc.).

— *Henricus, dominus de Fauverchins* (Farciennes), miles, moyennant 160 livres de vieux gros, s'engage à servir le duc de Brabant, *cum duobus militibus, una nobiscum, et sedecim armigeris, probis et honestis, bene et decenter cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, 14 août 1338; *Heinrick van Walicourt, heere van Fauverchines*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : une aigle et un lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de trois étoiles à cinq rais. C. : une aigle issant d'une cuve. L. : *S' Heir d Walcort .... Faucis mil'i* (Chartes des ducs de Brabant, N° 426, etc.).

*Dominus Henricus de Walicourt, dominus de Fauverchins, miles*, promet, devant les échevins de Bruxelles, une rente héréditaire de 24 livres, *monete usualis*, sur deux *domistadia*, dans cette ville, *ad opus duarum cappellaniarum, prout in ecclesia beati Nicholay dicuntur fore situarum, quas Johannes dictus Mutse dotavit in eadem*, 1336, *feria quinta post festum beati Mathye apostoli* (G., c. II, N° 272).

— *Jan van Wailcourt, here van Breine Chastel* (Braine-le-Château), maréchal de Hainaut, reçoit, du Brabant, un acompte de 131 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1337; *Jean van Walicourt*, chevalier, maréchal de Hainaut, reçoit du Brabant un acompte de 369 vieux écus, sur 500, pour solde de compte (guerre de Flandre),



1338, le 7 juin : une aigle et un lambel, à cinq pendans, brochant. Volet d'hermine. C. : un chapeau de tournoi d'hermine, retroussé de . . . , sommé d'une tête barbue, coiffée de . . . L. : . . . *dni Iohis de Walcov . . . marscalci Hanie* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 963, 1634).

**Walcourt.** *Stralotte, here van Fouerchinois*, reçoit, du Brabant, 100 vieux écus d'Anvers, pour solde de compte, 20 janvier 1359 (n. st.) : écu cassé. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue. L. : . . . *erchin[mls?]* (Ibid., N° 1695).

Et non *Stradiot*.

— *Jaquemin*, le bâtard de *Fauercine*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 43 moutons, 1374 : une aigle, un lambel brochant et un bâton abaissé brochant. L. : \* *S IaRemar de Fauercine* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Marguerite de Wallecourt*, dame de *Brait* (et *Brais*), reçoit du Brabant une rente par le receveur de Jodoigne, 1381, 2, 6, 9 : écu en losange; parti; au 1<sup>er</sup>, un lion couronné (*Lor*); au 2<sup>d</sup>, une aigle et un lambel brochant. L. : *Seel dame Marguerite de Wallecourt* (Ibid.) (voir *Lor*, *Orjo*, *Roche-fort*, *Rœulx*).

D'après *GELRE*, *die here van Waelkuert*, parmi les vassaux du comte de Hollande et de Hainaut, portait : d'or à l'aigle de gueules, becquée, languée et membrée d'azur, au lambel du même, brochant. Volet d'hermine. C. : un chapeau d'hermine, sommé d'une tête barbue de sable. Dans l'éloge de *Heer Dirc van Waelcoert*, tué à Stavoren, en 1345, *GELRE* représente le même bouclier, qu'il décrit ainsi « *hi droech van goude dair in geset | een Aern van keel ie wilt ghiit wet, | . . . | een barestele van lasure | geooet gebect was die Aern | van lasuer . . .* ». Dame Marguerite de Waelcourt, dame de *Brayt*, héritière de dame Jeanne, dame de Waelcourt, relève une rente (compte Saint-Jean-Baptiste 1381-82; C. C. B., N° 17144).

**Wallaert** (Martin) tient, d'Anne van *Ghijstele* (Ghistelles), fille du damoiseau Jean, seigneur de la *Mote*, du chef de la seigneurie de *ter Coutere*, à Bavichove, un fief à Cuerne, 1515 : une étoile flamboyante (Fiefs, N° 10621).

**Walle** (*Gillis van den*), *die men heet langhe Gillis*, homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli du métier de Bruges, 1283 : une bande, chargée de trois coquilles, et une bordure engrêlée. L'écu accosté de deux lévriers sautillants, adossés, auxquels il est suspendu par une lanière. L. : \* *S' Gillys delle Mote* (Namur, N° 176).

— (Gilles van de) (fils de Gilles, fils de sire Barthélemy), échevin de Bruges, 1330 : un lion couronné, accompagné à dextre, entre les pattes de devant, d'une étoile (Chartes des comtes de Flandre).

D'autres actes, de 1330, ne mentionnent pas sa filiation.

**Walle.** *Clais de le Walle*, échevin de Bruges, 1331 (n. st.) : dans le champ du sceau, un lion regardant, brochant sur un lion contourné, regardant (Chartes des comtes de Flandre).

— *Liernard van den Valle*, échevin du métier d'Axel, 1361 : un écuireuil (Saint-Bavon, fonds van Lokeren).

— (*Dijderic van den*), échevin de Zutphen, 1372 : un zwastica. L. : \* *S' Dirc van den Walle* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

— (Jacques van den) tient, du château de Furnes, un fief à Alveringhem, 1398 : d'hermine au chevron (Fiefs, c. 887, l. 79-112).

— (Thierry de le), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1402, 3, 4 (n. st.) : une jumelle, accompagnée de trois (2, 1) cors de chasse contournés. T. senestre : un ange assis. L. : . . . *Walle* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 189).

— (*Soyer de le*), homme de fief du bourg de Bruges, 1406 : un lion (couronné?). Cq. couronné. C. : une tête et col de lion (couronné?) entre un vol. T. dextre : un homme sauvage, sans massue; à senestre : cassé. L. : . . . *den Walle* (Ibid., l. 39).

— (Jean van den), homme de fief du duc de Bourgogne, au métier de Furnes, 1408 : d'hermine au chevron, chargé de quatre étoiles (Ibid., l. 111).

— (Georges van den), receveur de Corneille van den *Ekehout* (Echoute), dans la paroisse (sa seigneurie) de Reninghelst, 1421, 4 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. L. : *S' Ioris van den Walle* (Ibid., l. 221, 376).

— (*Ildier van den*) déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de son bourg de Furnes, un fief à Oeren, 1421, le 2 avril (après Pâques) : d'hermine au chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais. L'écu posé sur une aigle. L. : . . . *an d . . .* (Fiefs, N° 604).

— (Christophe van den) déclare tenir, du même prince, par l'intermédiaire du bourg de Bruges, un fief, sis à Lisseweghe, de 26 à 27 mesures, *met cenre woninghe gheheeten ten Walle*, et comprenant 17 arrière-fiefs, 1421, le 22 avril; déclare tenir, du même, un fief, de 7 à 8 mesures, à Lisseweghe, près du couvent *van der Does*, au lieu dit *Ghizeele*, même date : écu cassé. C. : deux têtes et cols de cygne, adossés, tenant, chacun, du bec, un anneau (des deux sceaux, il ne reste que des fragments (Fiefs, N° 8329, 8328).

— (*Lodewijc van den*) et Nicolas de Calkere font, en qualité de tuteurs de *Coppin* (*Coppe*) Ruusch, dénombrement de deux fiefs que celui-ci tient du bourg de Bruges, et étant, l'un, situé au métier



d'Oostkerke, l'autre une rente sur l'espier de Bruges, 1430, le 3 août : un lion couronné. Cq. couronné. C. cassé (un lion couronné issant ? on n'en voit que le haut : une tête de lion entre un vol). S. : deux lions (Fiefs, Nos 7719, 8366).

**Walle** (Jean van den) déclare tenir, du bourg de Bruges, le fief dit *igoet ter 1 oo*, dans la paroisse de Sainte-Croix, hors Bruges, aboutissant aux biens de Philippe van *Roeselare*, de *Lodewije* van Themseke, de Jean van den Walle, de Jacques van den Walle, etc., 1430, le 4 août : un lion couronné, l'épaule chargée d'une feuille de nénuphar. Cq. couronné. C. cassé (il semble y avoir un lion couronné issant. L. : *Ian van de . . . . . oie . .* (Fiefs, No 7722).

— (Jean van den), chevalier, seigneur de *Mooren-brouc*, tient une rente du château d'Alost, 1437 : un chevron, accompagné de trois (?) oiseaux. C. : un vol (Ibid., No 4700).

Le 1<sup>er</sup> oiseau est douteux, l'écu étant fruste en chef à dextre.

— *Didier de Walle*, *prevost destaille* (Etalle), du *costez de Lucembourch*, 1480 : trois merlettes et une bordure endentée. C. : une merlette entre deux cornes de bœuf. T. : deux hommes sauvages, tenant leurs massues de la main extérieure. L. : *S Didier de Walle* (C. C. B., c. 107).

— (Antoinette van den), veuve de sire Louis van *Anghereel*, seigneur de Hoelbeke, tient des fiefs des cours de Belleghem et de Heule, 1501 : un chevron, accompagné de trois merlettes. T. : un ange. L. : *. . . . . alle vrawue va . Anghereeles* (Fiefs, No 1273).

— (Henri van den), fils de Thomas, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief, dit *den Mangelaere*, à Langemarck, fief comprenant 28 à 29 mesures de terres, bailli, des amendes, onze arrière-fiefs, etc., et aboutissant aux biens de *Pierkin* van den Walle, fils de Thomas, d'André van Woumen, de *Pierken van Provijn* (Provins), etc., 1502, le 14 novembre : un fer de pelle. L. : *Heindr . . . . . alle* (Fiefs, No 3748).

— (Chrétien van den), fils de Jacques, déclare tenir, de la cour et seigneurie d'Eecke, appartenant à *Edelen ende weerden sciltcnape Anthonis van Mortaingen*, *heere van Eecke*, deux fiefs, comprenant, ensemble, 11 à 12 bonniers, l'un *thof ten Bogaerde*, l'autre *Lancmeersch*, avec des rentes, 1502, le 6 décembre : un poisson, posé en fasce. L. : *S Kestia . . . . . Walle* (Fiefs, No 2630).

— (*Edele ende werde Jan*, *heere van den*), déclare tenir, de la cour *van den steenen man*, à Audenarde, une prairie, dite *den Loosere*, à Bevere, au lieu dit *te Hudeghem*, 1544, le 14 mai : écu très fruste ; on n'aperçoit plus qu'un chevron, tout aplati. C. : un vol. L. : *S Ian van den Walle* (Fiefs, No 3196).

**Walle** (Josse van den), homme servant d'un feudataire du Vieux-Bourg de Gand, 1570 : une marque de marchand (C. C. B., No 2810) (Pl. 1<sup>a</sup>, fig. XCII).

— (Georges van den), homme de fief et échevin de la baronnie de Nevele, 1632 : trois trèfles. L'écu dans un cartouche. L. : *Ioris vande Walle s<sup>e</sup> Ians* (M. Hulin, à Gand) (voir **Berg**, **Branteghem**, **Halewijn**, **Overbeke**, **Schoonveld**, **SPIERE**, **Varsenaere**, **Val**, **Wijts**).

Le seigneur de LE WALLE, près Aveskerque (Haverskerque) : de gueulle, à dix lozanges persez ou macles d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de LE WALLE, près Courtraey : d'argent, au chevron et trois merlettes, tout de sable (Ibid.).

Le seigneur de LE WALLE, à Bruges : de gueulle, au lyon d'argent, coroné, lampassé et armé tout d'or et crye : *van den Walle* (Ibid.).

**Wallegrappe de HUNGNE** (Godefrois) reçoit, du duc de Luxembourg, à cause de demiselle *Jehanne le Coustre*, sa femme, une pension, rachetable, de 40 livres tournois, sur le domaine de Binche, 1373 (v. st.), le lundi prochain devant le jour saint Vinchien : trois coqs et un filet en bande, abaissé (non brochant). L. : *S Godefroit . allegrape* (Chartes des ducs de Brabant, No 2515).

— Henri *Walgrappe*, échevin de *Jumey*, scelle un acte relatif à la Maison du Sépulcre, à Nivelles, 1472 (n. st.) : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; au 2<sup>d</sup>, trois coqs. T. : un ange. L. : *S Henris Walgrap* (Arch. commun. de Nivelles, Hospices de Nivelles).

**Walleins** (Sire Willebrord), prêtre, déclare tenir, du Vieux-Bourg, de Gand, un fief à *Saeftinghen* (Saftingen), 1521, le 29 mai : un sautoir engrêlé, accompagné de trois trèfles, 1 au 1<sup>er</sup> canton, 1 au 2<sup>e</sup>, 1 au 3<sup>e</sup>, et d'un animal (ours, mouton ?) passant, au 4<sup>e</sup>. S. senestre : un griffon. L. : *. . . . . pbri* (Fiefs, No 2426).

**Wallenrodt** (Jean-Berthold, comte de), seigneur de *Boulongne*, déclare tenir, du roi de France, la terre, seigneurie et prévôté de Boulogne, avec un « vieux château » (comté de Chiny), etc., 1681 : un fermail en losange, trefflé, l'ardillon posé en bande et rompu au milieu. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à 5 fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713).

**Walleran** (Henri), à Sprimont, gentilhomme de la Salle de Bastogne, déclare tenir, du roi de France : « la dite qualité noble et exempte de toutes charges et impositions publiques », une maison à Sprimont, etc., 1681 : trois lions (?). Cq. couronné. C. : un lion issant (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713e).

**Wallerfangen**, voir **Manderscheid**.



**Wallet** (Pierre), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1642 : deux fasces. Cq. sans C. (M. L. Paris).

**WALLY**, voir **Velde**.

**Wallon-Cappel**. *Nicasius van Waelscappe*, homme servant de Jean *Kijndt* (Kint) (fils de Josse), *mijnen schoonzone*, remet, pour celui ci, à la Salle d'Ypres, dénombrement d'un fief sis dans la paroisse de Saint-Pierre, hors d'Ypres, et aboutissant au bien de feu Baudouin Wijts, 1393, le 7 avril (v. st.) : un losangé. L. : \* *S Nicasius van Waelscappe* (Fiefs, N° 5690) (voir **Saint-Omer**).

**Walmaer**, voir **Clèves**.

**WALMONT** (Jean de), homme de fief de *messire Conste de Liemellettes* (Limelette), chevalier, 1473 : une herse de labour triangulaire (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202).

**Walnier** (Nicolas), homme de fief du Hainaut, 1617, à Condé : un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais, derrière l'écu, émerge un aigle essorant. L. : *S Nicolas Walnier* (Mons, Greffes scabinaux de Condé).

**Walo**, voir **Wale**.

**Walpode** (*Syvert der*) et *Johan Buczhart, di Ryttere*, prononcent une décision arbitrale entre *heren Frideriche von Brandenberge* (Brandenbourg) et sa belle-mère, *von Helfensteyn* (Helfenstein), d'une part, et *herren Hermanne von Helfensteyn*, d'autre part, 1319, *des anderen dages na sente steffants dage* : un gironné de . . . pièces ; la partie inférieure de l'écu est cassée. L. : \* *SS* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Il s'agit du château de *Helfensteyn*, du fief de *Horchheim* (Horchheim), de l'office (*ambit*) zu Montabur (Montabaur), etc.

— *Johan Walpode, ritter*, scelle un acte de *Gerart van Creye, eyn walgeborin man*, et de sa femme, *Greta*, qui vendent leur château de *Crete*, etc. (voir **Pletz**), 1338 : un gironné de douze pièces. L. : . *S' Iohannis Walpode milit.* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— *Ludwig der Walpode*, seigneur de *Richensten* (Reichenstein), scelle un acte de Renier de Westenburg, chanoine à Cologne, 1339 : une bande de trois losanges. L. : \* *S' Lodevici . . Walpod . . .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 413).

— *Thierry von Oytginbach* présente, entre autres plèges, son ami *hern Ludowiche Walpoyden, herren zo Ryckensteyn*, 1344 : trois losanges, posés en barre et rangés en bande (non accolés). L. : . . *odew . . . . . t.* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

**Walpode**. *Engilbrecht Walpoden*, échevin de *Kerlich*, 1360 : trois (2, 1) marteaux et un semé de billettes. L. : \* *S Heng* . . . . . (Ibid.).

— *Her Dydrich Walpode, ritter*, scelle un acte du comte Jean et de la comtesse *Aylheid* de Sayn, 1363 : un gironné de douze pièces. L. : \* *S . . . erices Walpode* (Arch. de l'Etat, à Metz, *loc. cit.*).

— (*Syvert*) *van Bassenheim* (Bassenheim), chevalier, bailli d'Andernach, 1403 : un gironné de douze pièces (Dusseldorf, *Col.*, N° 1123) (voir **Hohenfeld**, **Cloth**, **Leerodt**, **Leyen**, **Schütz**).

GELRE blasonne ainsi les armes de *her Vrederic Walpot*, homme du burgrave de Nuremberg : gironné d'argent et de gueules (de 10 pièces). Le cq. d'or. C. : un buste imberbe, vêtu de l'écu, terminé en volet, et coiffé d'un chapeau de l'écu. FAHNE blasonne : six ailes de moulin à vent (*Windmühlenflägel*) !

François-Louis-Anselme, baron de Breidbach à Bürresheim, seigneur de Bürresheim, conseiller intime de Son Altesse Electorale de Trèves, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Antoinette-Eléonore-Elisabeth, comtesse de *Walbott* à Bassenheim est *gentille femme, du cote paternel, d'ancienne noblesse militaire*, fille de messire Jean-Rodolphe-Marie, comte du Saint-Empire-Romain, de *Walbott* (!) à Bassenheim, seigneur de Bassenheim, Olbrück, *Piermont* (Pyrmont), *Sevenich*, *Cransberg*, *Reiffenberg*, *Königsfeldt*, etc., et d'Eléonore-Ernestine-Sophie-Walburge, baronne de Hoheneck ; petite-fille de messire Jean-Rodolphe, comte de *Walbott* à Bassenheim, seigneur de Bassenheim, *Pyrmont*, *Sevenich*, *Cransberg* et *Reiffenberg*, et de Marie-Antoinette-Françoise, baronne d'Ostein, fille de messire Jean-François-Sébastien, baron d'Ostein, et d'Anne-Charlotte-Marie, baronne de Schönborn ; arrière-petite-fille de messire François-Emmérique-Guillaume, comte de *Walbott* à Bassenheim, seigneur de Bassenheim, *Pyrmont* et *Sevenich*, et de Marie-Adolphine-Thérèse baronne de *Leerord* (Leerodt) ; et que, enfin, ladite damoiselle est *noble, de tous cotés paternels, sans aucune bâtardise, burgeoise, ni autre empèchement quelconque*, 1767, le 14 juillet, à Coblenz (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

**Walraven** (Godefroid), échevin d'Oisterwijk (Brabant), 1333 : trois maillets. L. : \* *S Godefridi Walraven*. (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Walraven van Triere* (Trèves) (sans prénom) scelle une quittance, pour lui-même et ses varlets (*ghesinde*) Adolphe de Scolere, Nicolas Dam, Thierry van *Brett* (Breit), Jean Stempel, Frédéric Stucmeer, *Vroboets van Loesenich* (Löslich), *Gobbelsoen van As*, tous jadis prisonniers à Bäsweiler, sous Brederode, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant ; i. t. : 4990 1/4 moutons, 1374 : un lion et une bordure (simple). C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : . . . *Iohis Walrami* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean), jadis prisonnier *illegit*, sous Relegem ; i. t. : 95 moutons, 1374 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, plain, chargé à dextre d'un écusson à trois corbeaux essorants ;





Fig. 1.



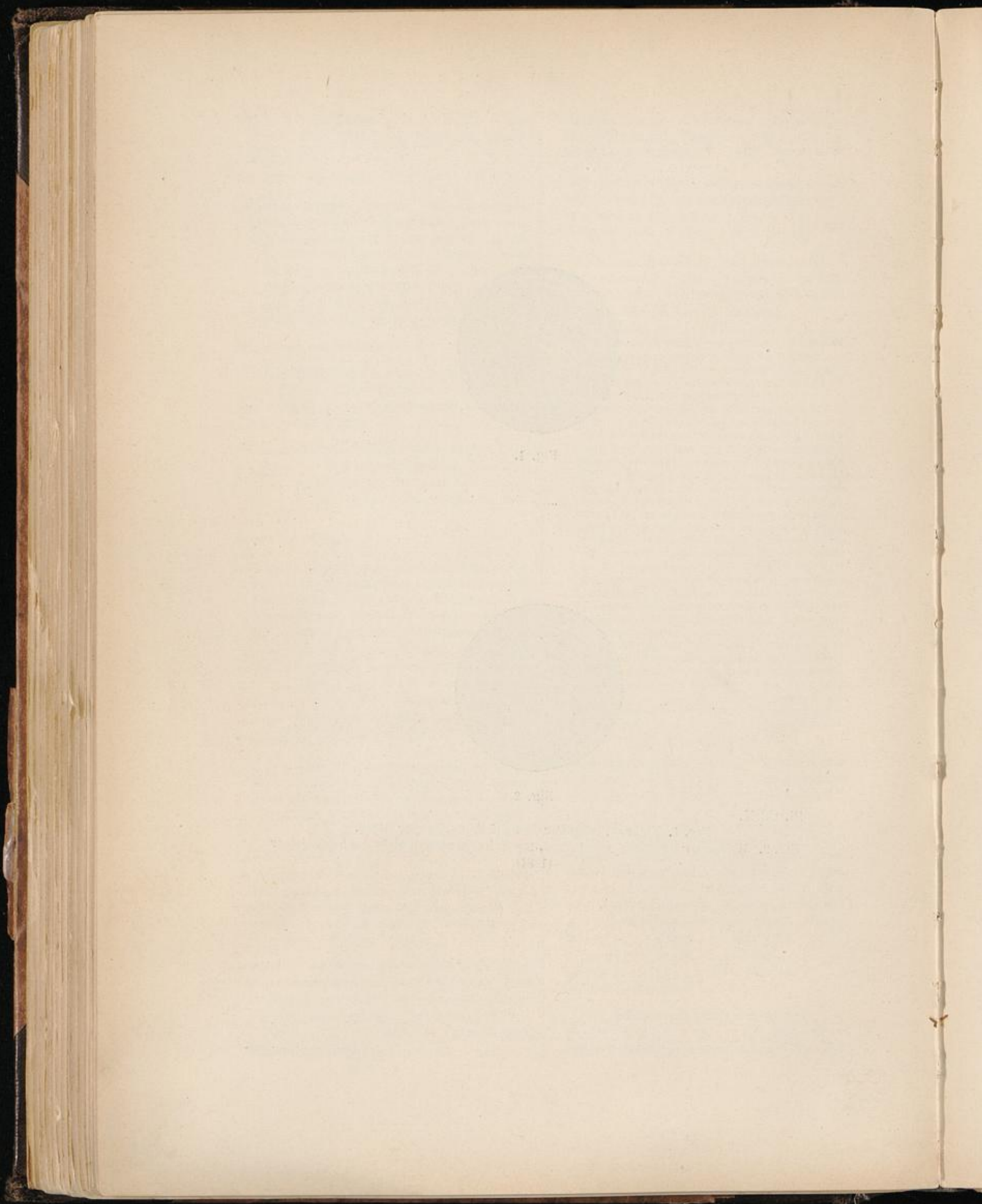
Fig. 2.

Pl. CCIX.

Fig. 1. Thierry, seigneur de Schönberg, écuyer (1380).

Fig. 2. Wynmaer Frammel von Birgel, maréchal héréditaire du duché de Juliers (1381).







au 2<sup>d</sup>, trois pals. L. : *S' Ioh'is Walraven* (Ibid.) (Pl. 37, fig. 1079).

**Walraven** (Mathieu), homme de l'abbé de Saint-Pantaléon, à Cologne, 1442 : trois corbeaux. C. : une aigle issante (Dusseldorf, Chap. d'*Emmerich*, N° 41) (voir *Leyen*).

**Walravens** (André), tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1638, 40, 2, 66, 7, 8 : coupé; au 1<sup>er</sup>, une étoile; au 2<sup>d</sup>, trois corbeaux, rangés en fasce. L. : *S Andries Walravens* (C. C. B., c. 47, 48) (voir *Meeren*).

**Walsberg**, voir *Thiribut*.

**Walzin**. Gauthier *van Wallesin*, père de N. N., tué à Bâweiler, dans l'armée brabançonne; i. t. : 320 moutons, 1374, 84 : une fasce, surmontée à dextre d'un oiseau. L. : *S' Watiers sires de Drehanse* (Chartes des ducs de Brabant).

Walzin est une dépendance de Dréhance, dans la province de Namur.

**Walscharts**. Thierry *Walscartz*, échevin du banc d'Horpmael, appartenant à *Eerwerdegen ende lieven Joncker Godgaff van der Rijvieren* (Rivieren), *heer tot Borchheer* (Heers), *Horpmael*, *Wijmertingen* (Wimmertingen), *Jesscheren* (Jessen), etc., 1498 : une fasce de quatre (!) fusées; au franc-quartier chargé de trois coqs. L. : *Segel Derick Walscar* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Jean *Walschaertz*, échevin de Heers, 1522; échevin d'Horpmael, 1541; écoutète du banc de Heers, 1549, 63 : écoutète du banc d'Horpmael, 1552; tenancier de la cour censale dite de *Hertten* (Herten), 1552 : cinq fusées, rangées en fasce (non accolées); au franc-quartier chargé de trois coqs. L. : *S Iohannis Walscharts* (Ibid. et Abb. de Saint-Trond, c. 10, 11, 13).

— Henri *Walscharts*, tenancier du chapitre de Saint-Martin, de Liège, dans sa cour censale à Horpmael, 1573; écoutète de la seigneurie de Heers, 1573 : une fasce de cinq fusées; au franc-quartier chargé de trois coqs contournés. C. : un coq issant entre un vol. L. : *S Henrick Walscharts* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, loc. cit.).

**Walsche** (Jean de), échevin du prévôt de Wulfsdonck, à Moerbeke (Waes), 1377 : trois (2. 1) lettres W. *S Ian de Waelsche* (*Zwijveke*).

— (Jean de), conseiller de la ville de Bruxelles, 1486; échevin illec, 1488 : coupé; au 1<sup>er</sup>, parti; a, cinq besants, ou tourteaux; b, une fleur de lis, au pied coupé; au 2<sup>d</sup>, une tête de taureau. T. : un ange (E. G., I. 356).

— (Martin de) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de sa cour *onder den Schijvinck*,

à Haeltert, un fief seigneurial à Haeltert, *opt Meulevelt*, avec 24 arrière-fiefs, hérité de son père, 1620, le 24 août; Martin de *Walssche*, homme de fief, scelle pour Jacques Meganck, fils de Jean, 1622, et pour Adrien Baeijens, fils d'Adrien, 1623, tous deux feudataires de ladite cour : une fasce, sommée d'une aigle issante et accompagnée en pointe d'un chien braque passant. L. : *Marten de Walssche* (Fiefs, Nos 9621, 9623, 9624) (voir *Gallicus*).

**Walssche**, voir *Walsche*.

**Walt** (Guillaume), échevin de la justice de Cosen, fin du xvi<sup>e</sup> siècle : une bande; au chef échiqueté (Ordange) (voir *Malberg*).

Date illisible. Deux des échevins, cités dans le même acte, comparaissent en 1586.

**Walta**, voir *Oultremont*.

**Waltelmi** (*Johannes*), échevin d'Andernach, 1348, 33 : un léopard et un semé de billettes. L. : *S' Ioh . . . . . modi* (Dusseldorf, *Stavelot*, N° 82).

**Waltem** (*Johannes dictus*), miles, moyennant 27 livres de vieux gros, s'engage à servir le duc de Brabant, *cum octo viris, una nobiscum, . . . bene et decenter cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, 14 août 1338 : plain; au chef chargé de trois alérions. L. : *S' Iohannis Valthem* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 436).

**Walthase**, voir *Waldhase*.

**Walwein** (P.-J.), curé de Pollinchove, province de Westfandre, évêché d'Ypres, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 12 avril : d'argent à la fasce, soutenant un pal, le tout d'azur, accompagné en chef de deux merlettes; ladite fasce soutenue d'un chevron de gueules, accompagné de trois couleuvres (anguilles?) ondoyantes, en fasce (!). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire noire) (C. C. B., reg. 46616).

**Walwis**, voir *Sabel*.

**WAMBACH, WAMBECK**. *Johannes de Wambeke*, chanoine de Saint-Servais, à Maestricht, reçoit une pension du receveur de Limbourg, 1364 : coupé; au 1<sup>er</sup>, trois bandes; au 2<sup>d</sup>, trois feuilles de nénuphar. L. : *S Iohis de Wambeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Albert van der Wambeke* scelle pour Herman van *Mo[de]rsdorpe*, chevalier, qui reçoit, du Brabant, une rente à Limbourg, 1370 : coupé; au 1<sup>er</sup>, trois pals; au 2<sup>d</sup>, plain (Ibid.).

— *Abel van der Waembach* reçoit, du Brabant, une rente à Rolduc, 1373 : trois pals retraits en chef.



L. : ✠ *S' Abel van der Vambach'* (Ibid.) (voir Zievel, Weismes, Wittem).

**Wambeke**, voir **Meersman**.

**Wambrechies**. Charles de *Wamberchies*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1613, à Binche : une croix, le bras dextre chargé de la moitié inférieure d'un besant, ou tourteau (croissant ?). C. cassé (Mons, Hommes de fief de Binche) (voir **Schimper**).

**Wampach** (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 66 moutons, 1374, 6 : plain ; au chef parti ; au 1<sup>er</sup>, trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (nénuphar) ; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ✠ *S' Iohannis de Wampach* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gérard de *Wambay*, maire de Doncols, 1493 : le haut de l'écu est cassé ; on voit au bas un chevron, une partie d'un chevron supérieur et en pointe une étoile à six rais. L. : *S Ger* ..... (C. C. B., Acquis de Brabant, 2049<sup>bis</sup>).

D'après les armoriaux : deux chevrons, accompagnés de deux étoiles à cinq rais, 1 en cœur et 1 en pointe.

**Wampe** (Jean), homme servant de Jean-Baptiste *Keingnaert* (Keignaert), orphelin de damoiseau Jean, en vertu de la procuration de damoiseau Michel Bulteel, celui-ci se portant fort pour damoiseau Philippe Henneron, seigneur de Terdegheem, etc., tous deux tuteurs dudit J.-B. *Keingnaert*, remet, à sire Adolphe des Trompes, chevalier, seigneur de Westhove, Fresnoy, *Bellekin* (ou *Vellekin* ?), bailli d'Ypres, dénombrement d'un fief dit *het Munghelaer Elst*, relevant de la chàtellenie d'Ypres, 1617, le 31 octobre : un chevron, accompagné de deux quartefeuilles en chef et de ... en pointe (cassé). L. : .... *Wam* .. (Fiefs, N° 5390).

**WANDER** (Wandre ?) (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 118 moutons, 1374 : un burelé et un sautoir brochant, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : .... *i* ..... *ander* (Chartes des ducs de Brabant).

**Wanfercée**. *Gobertus de Wannefrechees*, miles, scelle un acte de Gilles, seigneur de Bioul, etc., 1261 (n. st.) : un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Goberti m* ..... *de Wanefrec* . . . *ees* (Namur, *Salzennes*).

— Jean van *Wanfreseijs*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Agimont ; i. t. : 623 moutons, 1374 : même écu. L. : *S Iehan sire de Wanefrechee* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Wambrechies**).

**Wanghe** (Waleran van), échevin de Tirlemont, 1332 : un lambel à cinq pendants (*Heijlissem*).

**Wanghe** (*Willelmus de*), échevin illec, 1333 ; bourgeois illec, 1367 : même écu (Abb. d'Oplinter et *Heijlissem*).

— Les échevins des *eerbaighen* (!) *Jacops uter Lieminghen in sinen dorpe te Wanghe*, 1460 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un oiseau (*Crainhem*) ; écusson en cœur fruste. L. : .... *el der scepenen* ..... *van Wan* ... (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

— Les échevins du damoiseau Jean *viijter Lieminghen*, dans sa seigneurie de Wanghe, 1531 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois pals ; au chef de quartier plain ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix, chargée d'un écusson à trois pals, ledit écusson au chef plain. L'écu suspendu à une lanière, posée en chevron. S. : un lion et un griffon (*Heijlissem*).

**Wangenheim**, voir **Roth, Tellier**.

**Wanies** (Jean van) (ou *Vanis*), (au dos de l'acte : *Vaijnis*), jadis prisonnier à Basweiler sous sire Jean Godenarts ; i. t. : 158 moutons, 1374 : trois pals ; au chef chargé d'une merlette. L. : *S' \* Ian Wanies* (Chartes des ducs de Brabant).

**Wankaerd** (Henri) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief, à Langemarek, comprenant 13 mesures, un bailli, douze arrière-fiefs, etc., 1398, le 31 août : diapré à deux fascies ; au franc-quartier fruste ; une jumelle en bande brochant sur l'écu (Fiefs, N° 5742).

**Wancourt**, voir **Ribécourt**.

**Wannehain**. Gérard de *Wanehaing* scelle un acte de Jean de Noyelles, 1432 : un bandé ; au franc-quartier d'hermine (?). C. fruste. S. : à dextre, cassé ; à senestre : un léopard lionné (Tournai, Chartrier) (voir **Calonne**).

**Wanniers** (Jérôme) tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, *'t veer van Wijncle* (Wijnkel), 1502 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, plain ; au chef de quartier échiqueté ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une ramure de cerf. S. senestre : un homme sauvage sans massue (Fiefs, N° 3442).

**Wansijn** (Damoiseau Antoine), échevin de Bruxelles, 1663 : deux forces renversées, 1 au canton senestre, 1 en pointe ; au franc-canton chargé d'une rose. Cq. couronné. C. : une rose entre un vol. S. : deux lions (Bruxelles).

**Wansoulle** (*Bartholdus de*), chanoine de la cathédrale de Liège, abbé d'Amay, official du chapitre, 1715 : de gueules à la croix engrêlée ; au franc-quartier de gueules chargé de deux fascies d'or. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux griffons. Sans L. (cachet en cire rouge) (Viconte Desmaisières).



**Wante** (Henri), échevin de Louvain, 1425 (n. st.), 9, 30 (n. st.) : plain ; au chef chargé d'un maillet penché et d'un fermail rond. L. : . . . *Heinrici Wante scabi Iova* . . . (*Afflighem*, Malines et Abb. de Sainte-*Gertrude*, à Louvain).

— (Philippe), échevin du comte de Flandre, au métier de *Zomerghem* (Somerghem), 1428 : un gant, ouvert, le pouce à senestre. L. : *S' Philips Wante* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 112).

*Le seigneur de WANTE : d'argent, au chevron, et neuf ou onze merlettes, à l'ourrelet tout de sable* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Wanthoff** (Herman), conseiller du comte de la Mark, 1393 : trois chapeaux de juif (*Dusseldorf*, *Col.*, N° 1163).

**Wantiere** (*Jehenne le*) (et *le Wantre*), veuve de *Baudart* Boutry, reçoit une rente sur le domaine de Courtrai, 1444, 3 ; dit sceller de son propre sceau : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une merlette, surmontée d'un lambel ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une cotice, accompagnée au canton senestre d'un écusson fruste. Sur le tout, un écusson à une tête et col de femme, posée de face, accompagnée de six étoiles, rangées en orle. C. : un vol. T. dextre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main droite. L. : *Seel Ieha* . . . . . *ept* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 391).

— La même, 1448 ; dit sceller de son propre sceau : une tête et col de femme, posée de face, accompagnée de six étoiles, rangées en orle. L. : *Seel Angnies Popine* (*Ibid.*, l. 391).

**Wantre**, voir **Wantiere**.

**WANUS**, voir **Wasnes**.

**Wapenaert**, voir **Waepenaert**.

**WAR** (Thomas de), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Montjardin ; i. t. : 186 moutons, 1374 : une fasce, surmontée à dextre d'une rose. L. : ★ *S' Thomas de Wars* (*Chartes des ducs de Brabant*).

— (*Tonaert* de), prisonnier *illegitimus*, sous le même ; i. t. : 118 moutons, 1374 : même écu, mais la rose à senestre. L. : ★ *S' Tonar de War* (*Ibid.*) (Pl. 37, fig. 1080).

**Warde** (Henri del), échevin de Bois-Seigneur-Isaac, 1330 : un chevron, accompagné de trois maillets penchés. L. : ★ *S' Henri* . . . . . (Arch. commun. de Nivelles, Hospices).

Par cet acte, *Jehans dis Martias dou Familleus Rues* (Familleureu), *sires dou Bossigneur Ysach, escuoiere*, déclare que, devant lui et ses échevins, un bourgeois de Nivelles a transporté une terre à l'hôpital de Sainte-*Gertrude*, dit de Saint-Nicolas *illegitimus*, 1350, 19 jours ou mois de *geisserech* (juin).

— (Guillaume de le), homme de fief de *Jehan de Huldeberghe* (Huldenberg), dit *le Familleux*,

écuyer, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac et d'Ophain, 1433 : une étoile. L. : *W* . . . . . *Waerde* (*Ibid.*) (voir **Man**).

**Wardtt** (*Roeloff van den*) scelle son contrat de mariage avec *Henneken Oeverlenders*, fille de Laurent, 1600 (*stilo antiquo*), le 13 mars : une roue. L. : *S Ro* . . . . . *Wa . rt* (G., c. XIV, l. 80).

Elle lui apporte, entre autres, une maison à Nimègue, dans la *Moelstraet*, où son dit père a résidé et est décédé.

Les témoins de *Roeloff* sont : *Witthelm van Duereen* (Duuren) et *orneille van Ghent* (Gent), seigneur de *Loijnen* (Loenen) et *Meinerswijck* (Meinerswijk), burgrave et juge de Nimègue (son sceau est tombé).

Le sceau de Duuren sera décrit dans le *Supplément*.

**Warelles**. *Stephanus*, . . . *abbas monasterii Sancti Gilleni*, de l'ordre de Saint-Bernard, au diocèse de Cambrai, 1361 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbé debout, accosté à dextre d'une aiglette (simple) et à senestre d'un écu à la bande. L. : . . . *Stephani abbatiss monasterii sci Gille* . . . Contre-scel : dans le champ du sceau, une aigle éployée. L. : ✠ *Clavis sigilli* (Mons, Abbaye de Bonne-Espérance).

L'acte ne lui donne pas de nom de famille. Voir sur lui *Gallia Christiana*, III, 96.

**Wareme** (Jacques-Léonard de), trésorier de l'illustre chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert, à Liège, seigneur de Résimont, etc., possesseur d'un bénéfice en l'église de Winxle, près de Louvain, bénéfice dont il remet, au gouvernement autrichien, la liste des biens, 1787, le 12 février : coupé ; au 1<sup>er</sup>, vairé d'or et de . . . (gueules ?), de trois tires ; au 2<sup>d</sup>, un fascé de six pièces. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une tête et col d'aigle. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46374).

**Warendorp van den Emeshus** (*Bernd und Sweder, brodere*) ont été indemnisés, par l'évêque d'Utrecht, des 14 marcs que feu leur père Jean Warendorp avait promis de payer pour lui à la cathédrale *illegitimus*, 1389 ; tous deux : une bande brelessée et contre-brelessée, accostée de deux cotices. L., 1<sup>o</sup> : . . . . . *Berenhardi Warendorp* ; 2<sup>o</sup> : *Sigillum Swederi Warendorp* (Utrecht) (Pl. 38, fig. 1081).

**Warengien**, voir **Petitpas**, **Tenremonde**.

**Warét**. Goffin de *Wares*, alleutier du comté de Namur, 1339 : de . . . à cinq burelles ; au chef chargé à senestre de deux losanges ; au franc-canton chargé d'une rose. L. : ✠ *Godefin dofust* (Namur, N° 833).

— *Henry de Waretz*, échevin de Namur, 1344 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois ériers ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un écusson plain et une cotice brochante. C. fruste



(un lévrier issant?). L. : *S Henr. d. Ware[i]* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

**Warfusée.** *Otto, miles, dominus de Warfeseies*, renonce, en faveur de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, à la propriété et à l'hommage de sept bonniers de terre, sis à Noville; l'acte, daté d'octobre 1248, se termine ainsi : *Quia vero proprium sigillum non habeo, sigillum illorum de Donmartin presenti carte apponi postulavi* : dans le champ du sceau, un gonfanon. L. : *✠ Sigillum illorum d. Donmartin* (Liège, Abb. du Val-Saint-Lambert, N° 202).

— *Rasses, chevaliers, sires de Warfeseies et de Heripont*, reconnaît devoir, à ladite abbaye, pour quatre bonniers de terre, sis près du manoir de feu Henri de *Sech/au* (Sept-Fawes?) un setier d'épeautre et quatre deniers de cens, par bonnier; 1304, le jour de Saint-Barnabé : six (3, 2, 1) fleurs de lis. L. : *✠ S Rass mil dni... War... .. t* (Ibid., N° 417).

Depuis que nous avons fait imprimer l'Introduction de ce livre, M. Poncelet, archiviste adjoint des Archives de l'Etat, à Mons, a bien voulu nous communiquer les renseignements, ci-dessus, sur *Otto* (comp. p. 106) et *Rasse*, seigneurs de Warfusée.

— Jean van Waerfosseys, hoir de Gauthier van Heripont, feu son frère, qui, jadis, fut fait prisonnier à Bâweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 380 moutons, 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis; au franc-quartier brochant chargé de trois lions (*Vierve*). L. : *✠ S' Iohan de Tilhiers* (Chartes des ducs de Brabant) (*Merode*) (Pl. 38, fig. 1082).

— *Rasso de Warfeseies, dominus de Warouze et de Haltepenne, miles*, donne quittance au duc de Luxembourg, 1383 : quatre fleurs de lis, 1 en chef à senestre, les 2 autres : 2 et 1; au franc-quartier chargé d'un lion (Chartes des ducs de Brabant).

*Warouze* = Waroux; *Haltepenne* = Hautepeenne.

— Lambert van Werfengeijs, écoutète de la cour de tenanciers de sire Renier van Brede (Bree), prévôt de Saint-Trond, 1423, 37, 9; écoutète de l'abbé illec, 1433, 9, 41; propriétaire d'une cour censale illec, 1439; deux sceaux différents; I<sup>o</sup>, 1423 : un semé de fleurs de lis, brisé en chef à dextre d'une étoile. Sans timbre. L. : *S' Lambrecht va' Werfeng...*; II<sup>o</sup>, 1433-1441 : même écu, mais sans l'étoile. L. : une fleur de lis entre une ramure de cerf. L. : *S Lambrecht va Werfegijs* (Abb. de Saint-Trond, c. 6 et 9) (voir *Sept-Fawes, Thiliesse*).

D'après HEMRICOURT, Warfusée porte : un escus de gueules à fleurs de lis d'argent. Le franc-quartier aux trois lions représente les armes de la mère de Jean, une Vierve, première femme de son père Rasse, qui, lui, avait pour mère : la dame de Heripont en Haynau. Inutile d'ajouter qu'Othon, sire de W., vivant en 1102, n'a pu porter les fleurs de lis, ainsi que l'affirme HEMRICOURT (éd., SALBRAT, p. 5, 12).

**WARGHENWETS.** Henri van Werghenwist

reçoit, du duc de Brabant, 130 vieux écus, pour ses services (guerre de Flandre), 1337, 10 avril, à Louvain; Henri van Warghenwets reçoit, dudit prince, 192 vieux écus, pour solde de tout compte, du chef de la guerre de Flandre, 1337, le 28 juillet; dit sceller de son propre sceau : une demi-roue, arrachée, défaillante à dextre. L. : *.. Iohan d. ....* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 973, 1299) (Pl. 38, fig. 1083).

**Wargny, Wargnies.** *Jehans de Wareng[e]y*, écuyer, jadis prisonnier à Bâweiler, dans l'armée brabançonne; i. t. : 733 3/4 moutons, 1374, 8 : un bandé de six pièces, la 3<sup>e</sup> de dextre chargée en cœur d'un écusson à un croissant, accompagné de sept étoiles (!) rangées en orle. L. : *S' Iehan de Wargni* (Ibid.).

La quittance de 1378 est datée d'Ivoix. L'armorial de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, édité par DOUET DARCQ, donne à *Mgr. de Roesties* (sic!) : *bandé d'argent et de gueules*, et à *Mgr. de Varignis* : « semblablement ».

— Jacques de Wargny scelle pour Jehan dou Gardin (fils de feu seigneur Nicole), qui reçoit, de la ville de Tournai, une rente, inscrite sur sa vie et celle de son frère Colart, et qui le nomme : *mon hoste a Tournay*, 1402 : trois hures de sanglier. L. : *S Iakemon de Wargni* (Tournai, Chartier).

— Mathieu de Wargny, clerc, homme de fief d'Enghien, 1306 : un sautoir et une bordure engrêlée. T. senestre : un saint, vêtu d'une longue robe. L. : *Seel M. .... de Wargny* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4008).

— Fernand de Warigny, haut-bailli du pays d'Inghel-muestere (Ingelmünster), fait, pour *hooghe ende moghende heere Otto, Edele van Ploto* (Edler von Ploto), *Baenderheere van de Lande van Inghel-muestere, Vijve* (Vive), *metten toebehoorten, heere van Roedsbrugge* (Rousbrugge), etc., dénombrement d'un fief, relevant de la châtellenie de Courtrai et sis à *Vijve* et dans d'autres paroisses relevant de *Vijve*, avec : *een mole ende nederhof, onder merschen, bosschen, landt, dijcken, watere*, d'une étendue de 18 bonniers, à *Sente Eloijs Vijve* (Vive-Saint-Eloi), avec rentes, haute, moyenne et basse justices, etc., fief acheté de *mer Gaspard van Schonberge, grave van Nantueil* (Nanteuil), etc., 1384, le 12 mars (v. st.) : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sautoir; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une cotice, accompagnée de trois molettes, 2 en chef à senestre, rangées en bande, 1 en pointe à dextre. L. : *S Fe .... Warign.* (Fiefs).

— Nicolas-Joseph de Wargny, écuyer, prêtre, à Hal, en Hainaut, 1787 : un sautoir d'or, chargé en cœur d'un écusson à trois bandes. Cq. couronné. C. : une étoile. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. G. B., reg. N° 46633, 46641) (Pl. 38, fig. 1084) (voir *Dour, Joveniaux*).



Il est ancien confesseur du diocèse de Cambrai et remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents à un cantuaire en l'église de Hal et à la chapelle de Saint-Georges en l'église de *Steenkerke* (Steenkerke), 1787, le 29 mars.

**Warhem** (*Willame de*), délégué du comte de Flandre, à Bergues-Saint-Winoc, 1292 : un échiqueté. L. : *S Wil. avme de War. em* (Chartes des comtes de Flandre, N° 636).

— Jean de *Waerhem*, prêtre, receveur du prévôt de Voormezele, 1415 : un calice couvert, accompagné en chef de deux étoiles. L. : *S Iho . . . de W . . . m* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 376).

**Warin** (Jean), homme de fief d'Enghien, 1437 : parti; au 1<sup>er</sup>, une burelle, accompagnée de trois coquilles; au 2<sup>d</sup>, trois panelles. T. : un ange. L. : *S Jehan Warin* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4008) (Pl. 38, fig. 1083).

**Warisoulx**, *Jehans de Warisoul*, juré de Namur, 1344 : plain, diapré; au chef denché et au franc-quartier chargé d'un cq. cimé d'un lion léopardé en arrêt (?) (*Heijlissen*).

— *Michart de Warisoul*, maître illec, homme de fief du comte, 1384 : plain; au chef denché, chargé à dextre d'un petit lion léopardé. C. : une tête et col d'oiseau (*Namur*, N° 1168).

— *Michars de Warisoul*, faisant fonction de bailli, à la place de noble homme *Warnier*, seigneur de *Daulez* (Dave), 1389 : plain; au chef denché. C. : un chapeau de tournoi, sommé une tête et col d'aigle. L. : *S Mic . . . . .* (Ibid., N° 1211).

— *Johans, fil doudit Michar de Warisoul*, homme du comte de Namur, 1389 : coupé-denché; au 1<sup>er</sup>, deux petits lions léopardés, rangés en pal, à dextre; au 2<sup>d</sup>, une étoile à cinq rais, en pointe. L. : *S Jehan de Warisoul* (Ibid., N° 1211).

— *Albers de Warisoul*, homme dudit comte, 1396 : deux roses, surmontées de trois piles (Ibid., N° 1262).

— *Jehan de Warisoul*, même qualité, 1410 : trois piles, la 1<sup>re</sup> chargée d'un . . . C. : une tête et col d'aigle (Ibid., N° 1329).

— *Jehan, fil Jehan de Warisoul*, même qualité, 1420 : trois piles, accompagnées en pointe d'une croix (Ibid., N° 1349-51).

— *Willaume de Warisoul*, fils de feu sire Michel, même qualité, 1420 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois piles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois roses (Ibid.).

— *Jehan de Warisoul*, écuyer, maître et échevin de Namur, 1427 : plain; au chef denché, chargé à dextre d'un . . . C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Jehans de Warisouls* (*Namur, Salzinnes*, c. 317).

DE RAADT, t. IV

**Warisoulx**, *Jehan Wastelet de Warisoul*, masuir de la cour de Daniel de Gesves, chevalier, jadis seigneur de *Gosne* (Goesnes), 1463 (?) : plain; au chef denché, chargé à dextre d'un anneau. L. : . . . *Ioh . . . . .* (Ibid.).

— Jean de *Warisoul*, lieutenant de messire Hue de Humières, chevalier, seigneur de *Witermont* (Wittemont), souverain bailli du comté de Namur, 1468 : trois piles, la 1<sup>re</sup> chargée de . . . C. : une tête et col d'aigle. L. : . . . *ohis . . . . .* (Arch. de l'Etat, à Hasselt).

**Warcq**, Pierre-Ernest de *Warck*, écuyer, déclare tenir, du roi de France, 1/12 du sixième de la seigneurie de Vance (prévôté d'Etalle) et un fief à Habay-la-Neuve (marquisat d'Arion), 1681 : deux chevrons renversés, accompagnés en chef d'une rose; la pointe de l'écu est cassée. Cq. couronné. C. : . . . (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713<sup>e</sup>).

Dans des lettres-patentes de confirmation de noblesse, de 1618, les armes de Warcq sont ainsi blasonnées : *d'azur à un chevron d'or, renversé et voidé, accompagné d'une rose d'or au chef de l'écu et de deux estoilles du même en pointe* (C. C. B., reg. 159, f° 90 v°; note due à M. J. Vannérus).

**WARLAING** (*Jehans de*), prochains amis au fil me dame de le Royere, qui, de concert avec sa mère, vend à Gui, comte de Flandre et de Namur, leur échevinage de *Warmarage*, etc., 1291 (n. st.) : un parti-émanché. L. : *S Iohan de Warlain* (*Namur*, N° 228).

*Alix de Diestre* (Diest), dame de le Royere. L'armorial de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, publié par DOUET DARCO, donne à un le *Bourhe de Valain* : parti d'argent et de gueules édenté de l'un en l'autre. *Warmarage* est Waermaerde.

**WARMERANGES** (Volmerange?). *Rolas* (son sceau est tombé) et *Abertins de Warmeranges*, escuiers, frères, ansans signor *Poince de Warmeranges*, chivellier, qui fuit, déclarent avoir vendu à signor *Jehan de Heu*, princier de la grant eglise de *Mes* (Metz), la moitié de tous les fiefz et de tout lomaige de toute la vouuerie de *Nommeney* (Nomeny), avec leurs appartenances, que li sires *Jehans de Toulon et Thiebaux*, ces freires, tiennent d'eux en fief, propriétés dont *Girars*, li filz *Hanrit Flohant*, a acheté d'eux (lesdits frères de *Warmeranges*) l'autre moitié, 1362, le 29 août : de vair, au bâton. L. : . . . . . de . . . rmer . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

**Warnaert** (Vincent), échevin de West-Eecloo, 1476 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe de . . . (cassé). S. senestre : un aigle. L. : . . . . . rnaert (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 82, 83).

**Warnant**, *Rigars de Warnans*, chevalier, châte-



lain de la ville de Fumal, sire et, en ce cas, maire de Fumal, 1356 : un lion, à la queue fourchée. L. : \* *S' Ric'ai de Warnans* (Namur, N° 805).

**Warnant.** *Otteles*, fils dudit *Rigars*, échevin de Fumal, 1356 : un lion, accompagné au flanc senestre d'une fleur de lis. L. : \* *Ollet de Varnât* (Ibid.).  
*Rigars* (?), frere ai dit *Otteles*, également échevin de Fumal, 1356; son sceau est tombé.

— *Rigaut van Warnans*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Warnant; i. t. : 138 moutons, 1374 : de . . . , au chef de . . . ; au lion couronné, à la queue fourchée, brochant. L. : \* *S Rigas de Varnans* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Arnould de Waernans*, prisonnier illec, sous le sire de Seraing; i. t. : 120 moutons, 1374 : même écu, la queue du lion simple. L. : \* *S' Ervus de Varnans* (Ibid.).

— (Julien de), écuyer, déclare tenir, du roi de France, le fief de Jupille et la seigneurie foncière de Filly (prévôté de Laroche), 1681; dit sceller de son propre cachet : une aigle. L'écu sommé d'une couronne à 9 perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713<sup>b</sup>) (voir **Fanson, Guijgoven, Waroux**).

**Warnes** (*Jehans*), bourgeois de Valenciennes, reçoit, du Brabant, une rente viagère, 1415 : un chevron, accompagné de trois chouettes. L. : *Seel Iehan Warne*. (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Huriaux**).

**Warniers**, voir **Wernerus**.

**Warnots** (Gilles-Jacques-Joseph), chanoine de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à la première fondation de son chapitre, 1787, le 13 avril : un chevron, accompagné de trois coquilles. Cq. sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46347).

**Waroux** (*Rasse* de), maieur en feauté de Liège, 1337-63 : six (3, 2, 1) fleurs de lis; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion. Un lambel brochant sur l'écu. L. : . . . *Rase* . . . . . (C. de B.).

— *Raes de Waraus*, chevalier, reçoit, du duc de Brabant, 202 écus d'Anvers, aux quatre lions, pour solde de toute chose, cos, frais, dommages (guerre de Flandre), 1358, le 18 décembre, à Bruxelles : cinq (2, 2, 1) fleurs de lis; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion couronné. L. : . . . *Ras* . . . . . de *Warv* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 1686).

— *Hubertus* [dictus] *Corbea de Warruys*, armiger (et *Hubertus dictus Corbea*, tout court, armiger), reçoit, du duc de Brabant, une rente féodale par le

receveur de Maestricht, 1366, 7, 8, 9 (n. st.) : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de vair (plain). L. : \* *S' Honbier le Polen* (Ibid., Nos 2093, 2160, 2183).

**Waroux.** *Johannes dictus Polleyn* (et *Pelleyn*) de *Warruys* (et *Johannes dictus Pollin de Waruys*, armiger) reçoit, du duc de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1367 (n. st.), 8 (n. st.), 9 (n. st.) : un lion. L. : \* *S' loh' le Polé de Warv* (Ibid., Nos 2107, 2177, 2273).

— *Rasse van Warouls*, et *Waroes*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne; i. t. : 1372 moutons, 1374 : scelle, avec Hubin de Fanson, chevalier, des quittances, relatives à la bataille de Basweiler, de Jean de Liège et de Marie de Warnant, veuve de sire Arnould de Warnant, chevalier, laquelle reçoit un acompte sur une i. t. de 200 moutons, 1374 : un semé de fleurs de lis; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : \* *S' Ras de Waroes voue damaing* (voué d'Amay) (Chartes des ducs de Brabant).

— *Rasse van Waroes*, prisonnier illec, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 5316 moutons, 1374 : cinq fleurs de lis, 2 au canton senestre, les 2 autres : 2 et 1; au franc-quartier chargé d'un lion. Un lambel brochant sur l'écu. L. : \* *S' Rasse de Warouls* (Ibid.).

— *Rasse van Pede*, prisonnier illec, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant, sous Brederode; i. t. : 96 moutons, 1374 : un lion, accompagné en chef à senestre d'une étoile et chargé d'un écusson fruste (au chevron?). L. : \* *S Rasse van Warouls* (Ibid.).

— (Jean *Gulardin* de), échevin de Liège, vers 1433 : un lion. C. : une tête et col de lévrier (?). S. : deux lévriers. L. : *S Iohan Golardin de Warouls* (C. de B.).

— (Henri de), échevin illec, 1438, 9 : un lion. Un aigle émerge derrière l'écu. L. : . . . . . y de *Warouls* (C. de B.).

Le fils aîné du sire de Warfusée, issu de sa seconde femme, fille de Guillaume, sire de Waroux : messire *Rasse*, sire de Waroux et avoué d'Amay, portait : de *geules a fleur de lys d'argent a on quartier de Warouls de part sa Meire, assavoir de geules a on lyon d'or* (HEMRICOURT).

— (*Rasse* de), seigneur de Waroux, 1468 : un semé de fleur de lis; au franc-quartier chargé d'un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. : deux griffons. L. : . . . . . *Warouls* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Boileau, Hemricourt, Cannart, Polen, Saint-Martin, Sept-Fawes, Villers, Voroux, Warfusée**).

**Warre**, voir **Marchin**.



**Warrenberg.** Thierry van Werremberch, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 342 moutons, 1374 : trois huchets et une bordure engrêlée. L. : *S Theodrici dei de Werrenbergh* (Chartes des ducs de Brabant).

**Warissaix, voir Leux.**

**Warroquier** (*Andrieu le*), échevin de Jodoigne, 1537 : deux roses en chef et un croissant en pointe. L. : *S Andrieu le W*..... (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

**Warsage.** Ulric van W[e]erst, jadis prisonnier à Bâweiler, sous Holset; i. t. : 150 moutons, 1374 : une fasce d'hermine. L. : *✠ S Vris de Warsage* (Chartes des ducs de Brabant).

Il reçoit cette indemnité par l'intermédiaire du burgrave de Dalhem.

— Jean van Weerst, prisonnier illec, sous le burgrave de Dalhem; i. t. : 136 moutons, 1374 : une fasce (!), sommée d'un lion naissant, la pointe diaprée. L. : *✠ S Papelet de Werst* (Ibid.).

— Johan der jungh Paplet van Weerst, reçoit par le burgrave de Dalhem, un acompte de 24 florins d'or, du chef de ladite bataille, 1374; le sceau est tombé (Ibid.).

**Warsberg.** Lorete, contesse de Sarebruche (Saarbrücken), déclare que mes hom et seables li sires Jehans de Warnesperch, voez de Chaucey (Chasey?), a donné à Boemont de Sarebruche, fil de sa serour : tote la teure de Herboteshaim (Herbitzheim), con apele la teure Nostre Dame, quil a aquastee a seignour Joffroit de Rosieres (Roesser?), 1270, ou mois de fevrier; Jehanz, sires de Warnesperch, iusticiers lo duc (de Lorraine) et advoez de Chacey, scelle en 1276; Signor Johan de Warnesperch, chevalier, justicier de Ferry, duc de Lorraine, 1281 : trois chevrons, le 1<sup>er</sup> écimé. L. : ..... han ..... (les trois sceaux sont très cassés) (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach, et Lorr., Briey, B, 590, N° 58).

Le premier des trois actes scellés par Jean de Warsberg est bien de 1270, et non de 1268, comme le dit l'inventaire imprimé.

— Jehans, sires de Warnesperch (son sceau est tombé), et Jekes, nostre freres, chevaliers, font une déclaration dans laquelle sont mentionnés messire Robert, archidiacre de Trèves et de Metz, sires Joffrois de Sarebruche, qui ait la fille mon signr Jehan lou Grant, chevalier, qui fut (appelé, plus loin, messire Jehan li Grans), 1307, la vigille sent Nicolais en yver; Jekes : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais. L. : *✠ S dni Iacobi de Warneper (!) militis* (Ibid.).

L'inventaire imprimé date cet acte, à tort, de 1306.

**Warsberg.** Gehenne, dame de Warnesperch, promet de tenir indemne mon signr Jehan de Mongues, chevalier, son plège, envers signr Jehan dit Proudom, bourgeois de Trèves, 1329, lou juedi devant la nativiteit S. Jehan Baptiste : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais, au lambel brochant. L. : *S*..... ne (Ibid.).

— Henrich von Warsperg déclare tenir en fief von dem Edellen und wollgebornnen herren herren Glade von Nüenburg (Neufchastel), her zü Fayhe (Fay), zü Zollver (Soleuvre) und zü Berperch (Berbourg) : *al solich rentle, fäidigen lüde, gülte und gültter im banne, dorffe und begresse zu Ayne (Ehnen) ... zü wissen das halbe an den undergericht da selbest geriecht zü machen und zü entmachen, etc.*, 1479, uff donrestag nehst vor dem heligen Pfingsttag : un lion (un peu fruste). C. : un lion issant entre un vol. L. : ..... Warsb. ch (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1648).

— Margrete von Volts unnd Dyetherich von Kolpach (Colpach), kierch herre zü Ludelingen (Leudelage), priester, ir sone, déclarent avoir remis et cédé à Claude von Nuwenburg, seigneur de Fay, Grancy (Grancey), Zolver (Soleuvre) et Berpur (Berbourg), et à sa femme, Gude von Bolchen (Boulay), cancel-lées, toutes les lettres relatives à la seigneurie de Zolver, et leur droit an unserm huse in der burg zü Berpur hinder der cappellen gelegen, contre une redevance annuelle en argent, en bois et en sel, 1483, uff donrstag Saint Barbeln der heyiligen junckfrouwen tage; Margrete, n'ayant pas son sceau, fait sceller par den vesten Juncher Heinrich von Warsperg, den jungen : un lion couronné. L. : *Herich v... Waspege d'jug* (Ibid., N° 1750\*\*).

— Die vesten onse besunder lieben frunde Heinrich von Warsperg, der Jonge, und Heinrich van (!) Claba (voir GLABBAY), scellent un acte des époux Claude van Nuwenburg, seigneur de Fay, Gransy, Berpur, et Guede van Bolchen, 1486, le 19 septembre; Henry de Warsperg, le jeusne, a present justicier de Machre (Grevemacher), très cher et bon ami de Bernard, seigneur de Burscheit (Bourscheid), et de Lize dautel (d'Autel), sa femme, 1486 : un lion couronné, surmonté d'un lambel à deux (!) pendants. C. : une tête et col de lion (couronné?) entre un vol L. : *Henrich v... Warsper*. (Ibid., N°s 1814, 1822).

— (Damien-Ernest, baron de), grand-écolâtre et chanoine du chapitre noble de Trèves, déclare tenir, du roi de France, avec ses frères, Lothaire, Frédéric et François-Wolf, trois quarts de la seigneurie de Wincrange, dont le dernier quart appartient au sieur de Faust, 1682 : un lion couronné. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à 9 perles



et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713<sup>c</sup>) (voir **Salm**).

**Wartet**, Jean de *Wartaing*, homme du comté de Namur, 1332 : trois piles, chargées, chacune, d'un losange (*Namur*, N° 774).

— *Jorge de Wartey*, homme dudit comté, 1477 : plain, au chef denché, chargé de trois . . . L. : *S' Gio* . . . . . (C. C. B., c. 108).

**Warwel** (*Jehan*), lombard, à L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1404 : dans le champ du cachet, ovale, une marque de marchand, formée d'une croix latine, soutenue d'un petit chevron renversé. Sans légende (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 80-81).

Voici la teneur du document donné par ce personnage, document intéressant à divers titres :

*Sachent tuit que je Jehan Farewel, tenant la table des grans lombars en la ville de lescluse, certefie et tesmoigne par mon serement que de feu Jehan Brunel, bastart, javoie en gaiges quatre tasses, un alquiere, avec trois petiz gobbeles, dedens fermans, et six loeches, tout d'argent, pesans ensembles huit mars et quatorse loot, qui mon tenta xij solz iij deniers de groz le marc, o lires xviij solz iij deniers de groz, et sur lesquels gaiges javoie preste a icellui Jehan Brunel, selon la coustume, la somme de iij lires xij solz de groz. Ainsi demoura en rest que les diz gaiges monterent plus que ledit prest ij lires vj solz iij deniers groz. La quelle somme jay deliore et paye a Pierre Gherbode, bailli de lescluse pour et au prouffit de monseigneur, sens en prendre aucun crois (1). Tesmoing mon signet et saing manuel mis a ces presentes, le xvij jour de septembre lan mil iij<sup>e</sup> et quatre.*

(signé) *Joh. Warwel*.

(Original sur parchemin, sur lequel se trouve plaqué, en cire rouge, un cachet ovale).

(1) Intérêt.

**WARWELLE** (*Goedart van*) déclare avoir reçu, de Jean, seigneur de *Wetham* (*Wittem*), drossard de Fauquemont, 85 florins du Rhin, *van eijnen brunen perde dat mich sieche wart bij Bastenaken* (*Bastogne*), *in die reijse die mijn genedighe here van Brabant Danveliers* (*Damvillers*?) *inder Mōmadijn* (*Montmédy*) *reit beligghen ind ijn nam, in den maent geheiten hoümaent, doe ich in sijnen dienst was, bij den drosset van Valkenburg* (*Fauquemont*) *vurs. ind ijn sijnr geselschap, ind mich starff, op den vurs. weech in der stat van Vertun* (*Virton*); 1412, le 6 août : le sceau est fruste (*Chartes des ducs de Brabant*).

— Jean *Warwelle* et Frédéric *Warwelle*, son frère (ne scelle pas) ; le duc de Brabant leur ayant permis *sin lombart tafle te houden*, à Tirlemont, pendant dix ans, ils donnent décharge de 200 couronnes de France qu'ils avaient prêtées au feu duc Antoine, *op sijn reijse in den lande van Lutsemb[orch]*, le lundi après la Noël 1411, et de 150 couronnes qu'ils lui avaient prêtées, le 8 mai 1412; 1416, à Bruxelles : un lion couronné. C. : une tête et col de béliet. S. :

deux griffons accroupis. L. : *S Iohani Warwelle* (*Ibid.*).

**WARWELLE** (*Goert van*), échevin de Maestricht, 1414 : un lion. L. : . . . *oert van Warwel sca . . . tr . . .* (*Ibid.*).

— (*Barthélemy van*), échevin de la cour de *Lenculen* (voir **Bovier**), 1432 : un lion (*Ibid.*).

— (*Her Goert van*), échevin de Maestricht, 1433 : scelle le même acte en qualité d'échevin de la cour de *Lenculen* : un lion. L. : *S Goert va . . . rwel schepen . . . . .* (*Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven*).

— *Goedert Warwelle*, échevin de Maestricht, 1438 : un lion. L. : *S Go[e.]ert van . arwel schepen triecht* (*Ibid.*) (voir **Kersbeek, Zievel, Vivien**).

**Warwick**, *Thumas*, contes de *Warrvic*, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant ; Bruxelles, 1339 : une fasce, accompagnée de six croisettes recroisetées, 3 rangées en chef, trois (2, 1) en pointe. L'écu suspendu à un arbre. L. : *Sigillum Thome comitis de Warwyk* (*Chartes des ducs de Brabant*, N° 530).

Voici les émaux de ce blason, d'après l'armorial de **GELRE** : champ, de gueules ; fasce et les croisettes, d'or. Volet d'argent. Couronne de gueules. C. : une tête et col de cygne d'argent, becqué de gueules.

**Was** (*Amelricus*), échevin de Bruxelles, 1306, 40, 21. 4 ; échevin d'Uccle, 1311 : parti-émanché ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *✠ S' Amelrici dei Was* (*Bruxelles*, P., Abb. de Forest, *Etabl. relig.*, c. 2497<sup>b</sup>, A. G. B., G., c. XVII, l. 104, *Chartreux*, près de Bruxelles, *Etabl. relig.*, c. 4106, et *Dusseldorf, Jul.-Berg*, N° 289).

Devant *Gerelmus Heijncart* (*Hinekaert*) et *Amelricus Was*, échevins de Bruxelles, *dominus Johannes de Berlaer, junior, miles*, donne à *Renier Egloü*, le jeune, une obligation de 100 livres, *magno denario domini ducis Brabantie*, 1307 (n.st.), le 3 mars (*Actes scabinaux de Bruxelles*, A. G. B.).

— (*Amelricus*), échevin de Bruxelles, 1324, 8 : parti-émanché, la 1<sup>re</sup> demi-pièce chargée à dextre d'une croisette ancrée ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *✠ Sig' Amelrici Was ienioris* (*Cambre, Fonds de Locquenghien*, A. G. B., et G., c. XIV, l. 400).

Les actes de 1324 l'appellent : *Amelricus Was iunior*.

A. Was et *Willelmus Taie*, échevins de Bruxelles, déclarent que, devant eux, *Johannes dictus Cruupland* (*Cruüplant*) a cédé une maison à *Georgius, dictus Jorijs, de Yacha superiori* (*Overijssche*), *molitor*, 1323, *in die beatorum Jacobi et Christofori* (*Fonds de Locquenghien*).

— (*Jean*), tenancier du duc et de la duchesse de Brabant, scelle un acte de Nicolas *Specht*, leur receveur au quartier de Bruxelles, 1373, le 19 novembre : un parti-émanché ; au chef chargé de trois maillets (*Fonds de Locquenghien*).





Fig. 1.



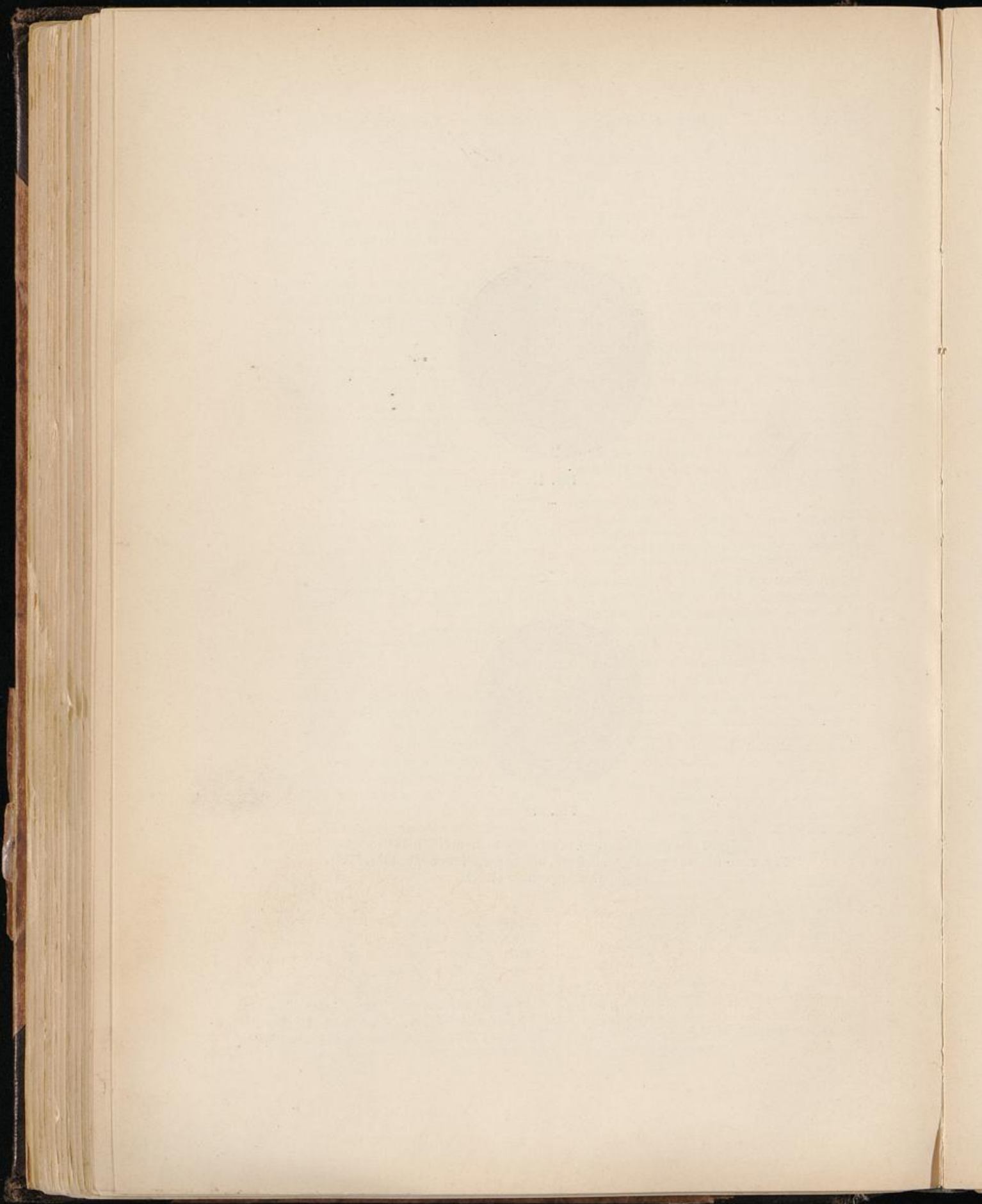
Fig. 2.

Pl. CCX.

Fig. 1. Renier de Schoonvorst et de Siche (1381, 1382).

Fig. 2. Guillaume von Sayn, écuyer, fils du comte de Sayn (1394, 1395);  
seigneur d'Arquennes (1398).







**Was** (Guillaume), 1375 : même écu, mais à la place du 1<sup>er</sup> maillet, un écusson au lion. L. : . . . . . *lvm Wilelms Was* (Bruxelles, G., c. XIV, l. 81, G., c. XVII, l. 108).

— (*Amelricus*), échevin de Bruxelles, 1376, 92, 3 : même écu qu'*Amelricus*, 1306. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une chèvre en arrêt. L. : 1376 : *S' Amelrici dicti Was* (Bruxelles et Afflighem).

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1377, 83, 4 : même écu. L. : ✠ *S' i Iohannis dci Was* (Bruxelles).

— (*Petrus*), échevin de Bruxelles, 1423, 9, 34 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux plumes et sommé d'une chèvre assise. L. : *S Petrus dic . . . Was* (Ibid., G., c. XVII, l. 108, G., c. XX, l. E).

— (*Amelricus*), échevin de Bruxelles, 1422, 3, 7, 8 : même écu, mais le 1<sup>er</sup> maillet caché par un écusson au lion. Même C., mais la chèvre en arrêt. L. : ✠ *Sigillum Amelrici Was* (Bruxelles, Cambre, G., c. XI, l. 47, c. XIV, l. 91, c. XV, l. 108, Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, et Chartes des ducs de Brabant).

— (*Amelrije*), tenancier du duc de Brabant, 1424 ; (*Amelrec*), tenancier de la chambre de tonlieux à Bruxelles, 1428 : mêmes écu et C. L. : ✠ *Sigillum Amelrici Was* (Cambre et Chartes des ducs de Brabant).

C'est le même sceau qu'en 1422, 3, 7, 8.

— (*Amelrec[k]*) (et *Amelrick*), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1454, 8, 9 (n. st.), 67, 8 (n. st.), 71 (n. st.), 1 ; échevin de Bruxelles, 1471 : même écu qu'*Amelricus*, 1306. C. : une chèvre en arrêt entre un vol (sans chapeau de tournoi). L. : *S Amelrec Was* (Etabl. relig., c. 4106, A. G. B., et Cambre).

— (*Amelricus*), receveur de la ville de Bruxelles, 1472 : même écu qu'*Amelricus*, 1306. C. : une chèvre assise entre un vol (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— Amaury, échevin de Bruxelles, 1491 : même écu qu'*Amelricus*, 1306. C. : une chèvre, en arrêt entre un vol (E. G., l. 336).

— (Pierre), chevalier, tenancier de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1483 ; échevin illec, 1486, 98 : même écu. C. : une chèvre en arrêt entre un vol. L. : *S Petri dicti Was militis* (Bruxelles, Cambre, et Etabl. relig., c. 4107, A. G. B.).

— (Damoiseau Henri), 1530, 4, 43 : mêmes écu et C. L. : *S Henri de (!) Vasse* (Ibid., Bruxelles et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4963, 4970, A. G. B.).

**Was** (Pierre), abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain, 1538 : dans le champ du sceau, ogival, sainte Gertrude, sous un dais ; en dessous, l'abbé, en oraison, accompagné à dextre d'un écu : parti-émancé ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *S P . . . . Was abbat is monasteri . sce Gtrudis louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir Schat).

— Le 29 octobre 1423, *Amelricus dictus Was, filius quondam Amelrici dicti Was, et domicella Katharina de Habbeke, eius uxor*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, des parcelles de terre à Anderlecht (Etabl. relig., c. 4106, Chartreux, près de Bruxelles, A. G. B.).

— Le 21 avril 1428 (n. st.), *Amelricus dictus Was, filius quondam Amelrici dicti Was*, promet, devant les échevins de Bruxelles, une rente héréditaire de cinq muids de seigle à *domicella Machtildis dicta Was, filia quondam Willelmi dicti Was*, en guise de dot pour le mariage, déjà célébré, de ladite avec *Jacobus dictus Blanckaert*, rente qu'il assigne sur une terre sise près de la rue dite *Veeveijstrate* (Etabl. relig., c. 4106, Chartreux, près de Bruxelles, A. G. B.).

— Le 2 octobre 1442, *Nicholaus dictus Pypenpoy, filius quondam Willelmi dicti Pypenpoy, quem habuit a quondam domicella Margareta dicta Was, sua dudum uxore*, transporte, devant les échevins de Bruxelles, entre les mains de *Johannes dictus Scijmmelpenninc, ex parte domicelle Katharine de Habbeke, relicte quondam Amelrici dicti Was, sue nunc uxoris, domine fundi*, en faveur de *Sigerus dictus Suweel, filius quondam Sanderi dicti Suweel*, une rente de seigle, sur un bien situé près de la rue dite *Veeveijstrate*, à Bruxelles (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

**WASELE** (?), voir Galoïjs.

**WASCHENSTEIJN** (*Gobellinus de*), armiger, moyennant 3 livres de vieux gros, s'engage à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, 11 avril 1339 : trois fers à cheval. L. : ✠ *S' Godefridi de Waeshesten* (Chartes des ducs de Brabant, N° 503).

**Wasnes** (?). *Tassars de Wanes, escuiers*, receveur de la part du duc de Bourgogne, reçoit une rente viagère par les receveurs et fermiers *de le gorgue et de laeue*, 1410 : un bandé de six pièces (un peu fruste). L. : *S' Vstaes de Wanvs* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 417).

**Wasquehal** (Jean de), écuyer, seigneur de Lassus, déclare avoir acquis, naguère, de maître Pierre Cortekene, greffier criminel du Franc de Bruges, à



la liquidation des biens délaissés vacants par le trépas de Nicolas van den Briarden (Bryarde) et de damoiselle Adrienne de Deurnagle, sa femme, un fief, relevant du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin, fief dit *Cranenbrouck* (1), sis à Lauwe et comprenant 31 à 32 bonniers, une rente, un bailli et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, lavoir de bastard, biens estrayers et amende* . . .), 1587, le 20 février (v. st.); J. de Wasquehal, écuyer, seigneur de Lassus, de *Cranenburch* (1) et des *Padoulx*, capitaine de trois cens testes d'infanterie wallonne, pour le service de Sa Majesté, déclare avoir acheté, de ladite succession (dans cet acte-ci, la femme est appelée : *Jehenne de Deurnagle*; il faut faire remarquer que, dans le document précédent, les trois premières lettres du prénom, écrites primitivement, ont été grattées et remplacées par les quatre suivantes : *Adri*), le fief dit *Cranenbrouck*, dont il fait dénombrement, 1593, le 4 mars : aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un pélican, dans son aire, avec ses jeunes; au 2<sup>e</sup>, onze croissettes, 3, 2, 3, 3, et, après la 5<sup>e</sup> croissette, une étoile; au 3<sup>e</sup>, une fasce vivrée. Sur le tout, un écusson à la croix (petit cachet, rond, sans rien d'autre que l'écu, ni L.; en cire rouge, appendu) (Fiefs, Nos 10009, 10010).

**Wasquehal** (Jean de), écuyer, seigneur de Lassus, de *Cranembourg* (1) et des *Padoulx*, à lui échus par le trépas de Jean de Wasquehal, écuyer, seigneur desdits lieux, son père, fait dénombrement de la seigneurie de *Cranembourg*, relevant de Menin, 1609, le 20 février : écu en losange, très compliqué, fruste (empreint sur papier, appliqué sur cire rouge, appendu) (*Ibid.*, 10015).

**Wassa[e]rd**, voir **Wassart**.

**Wassart**. *Everwinus Wassard*, et *Everardus Wassard*, échevin de Bruxelles, 1337 : onze billettes, rangées : 3 au canton senestre, les autres : 3, 2, 1 (semé); au franc-quartier chargé d'un lion couronné. L. : *✠ S' Everardi dicti Wassart* (Bruxelles, *Cambre*, Chartes des ducs de Brabant, N° 387, G., c. II, l. 276, et N° 387).

— *Gerelmus Wassa[e]rd*, échevin illec, 1343, 4; scelle en 1345 (voir **Cru[ij]p[e]lant[s]**) : trois losanges couchés, accolés en pal, accompagnés de quinze billettes, six (3, 3) rangées en pal à dextre, six (3, 3) en pal à senestre, et trois (2, 1) en pointe. C. : une tête et col d'homme imberbe, coiffé d'un chapeau pyramidal. L. : *Sig' Gerelmi dci Wassaert* (Bruxelles et Fonds de Locquenghien, A. G. B., et G., c. II, Nos 210, 303 (Pl. 38, fig. 1086).

— *Everardus dictus Wassard*, amman de Bruxelles, 1354 : dix (4, 3, 2, 1) billettes. Volet semé de billettes. C. : un vol coupé, la partie inférieure

chargée de cinq billettes, rangées en fasce. L. : *S* . . . . . *s Wassart* (G., c. II, N° 345).

Voici un acte, daté du 22 août 1391, qui fournit des renseignements sur la famille Wassart et ses alliances, et diverses autres particularités intéressantes :

*Allen den ghenen die dese jegewerdige letteren sien selen oft hoeren lesen, Floreijs, here van Bigaerden, riddere, ende Jan gheheeten de Zwaef, scepenen van Bruesele, saluijt met kinnissen der wairheijt. Cont sij allen dat, want tusschen die partijen hier na bescreven twist ende discoert beruert waren overmids eens borreweeges wille ende om ghebruiken des selfs borres, de welke borre ghelegen es bij Sente Jans kerchof tusschen die goede van der herbergen gheheeten de Helm (1), op deen sijde, ende de goide Goesens de Grote, gheheeten de Hantscoen, achter die selve goide des voirs., soe sijn comen voir ons scepenen voirs. in hueren propren personen die partijen in beiden sijden, te weten es die voirs Goesens gheheeten de Grote, op deen sijde, Joffrouwe Lijsbet gheheeten TserJacops, wijs wilen was Everarts gheheeten Wassart, alse tochtenerse, Everart Wassart, gheheeten Kunne, Joffrouwe Katheline van Ghe-mert (2) ende Jan die Hertoge, huer man ende alse hare wetlege mombore, Jan gheheeten de Loeze, goutsmet, vervaende dair in Joffrouwe Katheline Wassarts, gheheeten Kunne, sijn wijs, Gerart van Scöneijke, vervaende dair in Margar[ete] gheheeten Wassart, sijn wijs, alse ersghenamen der eenre helecht der voirs. Goide, gheheeten de Helm, ende Jan gheheeten Gheerts, de smet van Elsele (3), ende Johannes, gheheeten Scuerman, cleric, rent-meesters ende boeden des cloesters van der Cameren (4), alse vander anderre helecht der selver goide van den Helm, den voirs. cloestere toebehorende, op dandere sijde; kinnende ende lijende die voirs partijen dat sij bij rade ende bi toedoeene der stad meeres van Bruesele ende oec van anderen goiden lieden vereffent ende ghesleten sijn vanden voirs. twiste ende discorde in alsulker manieren als hier na volget. Te weeten es dat die quareelen ghevel die de voirs. partijen hebben doin maken op ghemijnen cost van aen die goide Willems van Sente Goerix (5) ende sijnre moeder tot aen den ghevel toe hoerende den goiden vanden Helm sonder enich recht te hebbene van in varene inden selven gevel die dem helm toe hoirt, alsoe hoge ende alsoe wijt alse die nuwe quareelen gevel hem aldair strect, sal vort ane sine ende bliven ghe-meijne tot eweleken dagen beiden den goiden, te*

(1) Une suscription, au verso de l'acte, porte : *Helm bij teorenhujs*.

(2) Gemert.

(3) Ixelles.

(4) Abbaye de la Cambra, près de Bruxelles.

(5) Guillaume de Saint-Géry.



weten es den goiden des voirs. Goesens ende den goiden vanden Helm voirs., ende dien tert die inden selven ghevel gemaect es tot aen den borre aldair op Goesens erve staende, om den voirs. borre te comene vander voirs. herbergen geheeten de Helme, sal alsoe dair ewelec bliven, om aldair dore de sidevech vander voirs. herbergen gheheeten de Helme borre te sceppene, ende des borns selen sij beide, te weten es Goesen voirs. van sinen goiden vanden Helme voirs. ewelec ghemeijne ghebruiken, ende dien voirs. borre selen die voirs. partijen op ghemeijnen cost tot ewelcken dagen houden van emeren, ketenen ende allen anderen noetdorfticheden ten voirs. borre behovende, ende oec es openbairlec ondersproeken, dat tsorten vanden borre ende tregenwatere aldair vallende sal lijden dair dien voirs. ghevel ende loepen dair een gat met enen zeve, dat men dair altoes open houden sal, ende loepen over die goide des voirs. Goesens. Oec es ondersproeken, soe wanneer enige partije vanden voirs. twee partijen, weke (!) dat sij, metten voirs. ghemeijnen ghevel hoger op varen wilt, soe sal dandere partije hem moeten ter hant staen vander helecht vanden cost; ende die voirs. ghevel sal altoes ghemeijne bliven van boven tot beneden tot ewelcken dagen. Voirt es eet ondersproeken, wairt dat enige partije der anderre ijel brake aen die voirs. goide, dat soude de ghene diet brake weder moeten doin maken op sijns selfs cost. Ende hebben die voirs. partijen van allen den voircairden voirsch. malc anderen gheloof wairscap ende altoes genoeg te doine, wairt datter ijel ane gebrake. In welker dingen voirsch. getugenisse hebben wij scepenen voirs. onse zegele desen jegewerdigen letteren aen gehangen. Ghegeven int jair ons heren als men screef dusent driehondert tnegentich ende ene opten tve ende twintichsten dach der maent van Augusti ».

Sur le rebord de l'acte, à senestre, le mot : *Coelzaet*.

Au verso de l'acte, on lit encore : *gequeten 1587*.

(Original sur parchemin, avec deux doubles queues de parchemin, dont les sceaux sont tombés; Abb. de la Cambre, A. G. B.) (voir *Cru[ij]p[e]lant[s]*).

**Wasseiges.** Guillaume dit de Wasege, sire tréfoncier de certains fiefs à Aulterive (Atrive), 1333 : une fasce, entre deux burelles, le tout surmonté de deux roses. L. : *✕ S' Wilheame de Washe* (Namur, *Salzennes*, c. 516) (Pl. 38, fig. 1087) (voir *Soreis*).

**WASSELNHEIM.** Theodericus dictus Pothe, armiger de Byches (Bitche), déclare avoir vendu : *omnia bona mea sita in Brandelvingen* (1), *tam in nemuribus quam in pratis et in terra arabili*, ... *venerabilibus dominis meis Theoderico, militi et domino de Meyngē, Johannique, fratri suo*, et les

reçoit, d'eux, en fief ... *Et quia sigillum proprium non habeo*, il fait apposer les sceaux *venerabilium virorum videlicet domini Theoderici, advocati de Wascelheim, et domini Roberti, ballivi domini ducis Lotorig*, 1289, *dominica qua cantatur invocavit me*; *Wascelheim* : une fasce frettée ou diaprée, et une bordure (peut-être composée?). L. : *S Dieterici advocati de Wasselnheim* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

(1) Et non : *Brandelingen*, ainsi que porte l'inventaire imprimé.

**WASSELNHEIM.** Robert, bailli du duc de Lorraine, ci-dessus, 1289 : une fasce frettée, ou diaprée, et une bordure engrêlée. L. : ... *oberti d* ... *iti*. (Ibid.).

Ne connaissant pas la race à laquelle appartient ce bailli, nous donnons, ici, la description de son sceau, ses armoiries ressemblant à celles du voué de *Wasselnheim*, mais une parenté entre ces deux personnages n'est nullement établie par l'acte ci-dessus analysé.

— Symont, grave von Zweinbrucken (Deux-Ponts), herre zu Byche (Bitche), Johannes und Otteman, herren zu Ohenstein, Johannes von Vürpach (Forbach) unde Coneman, vogt von Wasselnheim, houbellute, déclarent : *daz wir getrostet hant unde trostent* (avoir accordé une trêve à) ... *hern Johannes von Serwerde* (Saarwerden), *dumherre zu Spire*, unde herrn Perrine von Tornescilre, riter, und alle ir helfere, pour un laps de quatre semaines, 1336, *an dem sunnentage vor den winnahten*; Coneman : une fasce frettée ou diaprée et une bordure (simple). L. : ... *ani mil. adv* ... (Ibid.).

Cet acte est scellé par *hern Johannes von Benestorf* (Bénestorf) unde *hern Frideriche von Homburg* (Hombourg), *rittere, unser gute crunt*. Leurs sceaux seront décrits dans le Supplément.

**Wassenaer.** Diederick, here van Wassenare, 1289 (n. st.) : type équestre; le bouclier et la housse, à un fascé et au sautoir brochant. C. : un éventail. L. : ... *o ... de Wassenare militis* (La partie senestre du sceau est cassée) (Hollande) (Pl. 38, fig. 1088).

— Thierry van Wassenair, burgrave de Leyde, 1336 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois croissants; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce. L. : *✱ S' Thi' de Wasenr' k'tellan' leid' milit'* (Hollande).

— Philippe, seigneur de Wassenaer, 1412 : même écu. T. : deux damoiselles. L. : *S Philippi dñi de Wassenair vicecoitis leidūs* (= burgrave de Leyde) (Arch. du Département du Nord, à Lille, Chambre des Comptes).

— Sire Jean van Wassenaer, chevalier, scelle le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie, fille de Florent van Borssele, 1430 : même écu.



Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon, garnis de cinq boules. L. : *S Ian van Wassennaer ridder* (C. C. B., c. 465) (voir **Oultremont**).

*Her Jan van Wassenaer*, vassal de Hollande, portait, d'après GELRE : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules à trois croissants d'argent; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'azur à la fasce d'or. Le cq. d'or, couronné de gueules. C. : un grand panache de sable, issant d'une cuve d'argent, terminée en volet, doublé de gueules.

Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme, par lettres patentes du 24 novembre 1455, *notre ami et feal chevalier messire Jehan, seigneur de Waissenair*, aux fonctions de conseiller et chambellan (Chartes de l'Audience, c. IV, A. G. B.).

**Wassenberg**. *G[erardus]*, *dominus de Wassenbergh*, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, accorde à l'abbaye de Burtscheid : *quod dictus conventus et sui nuntii cum rebus omnibus et personis in Golopia (Gulpen?) et in Dobagh (Dobach) ab omni iure cuiuslibet telonii vectigalis et pedagii in perpetuum liberi sint et exempti*, 1241, *mense martio* : type équestre; le bouclier à un lion couronné, à la queue fourchée. L. : . . . *Sigil- l . . . . . erg . .* Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretum Geradi* (!) (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 34).

— (Les échevins de), 1343 : un lion à la queue fourchée. L. : ✠ *S' scabinorum i Wasseby* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 461).

**Wassenhoven** (Jean van), échevin de Rotterdam, 1661 : coupé; au 1<sup>er</sup>, trois chaudrons, munis, chacun, d'un couvercle et de deux anses; au 2<sup>d</sup>, trois pals; au chef plain (ou bien : une fasce, surmontée de trois (2, 1) chaudrons, etc., et soutenue de trois pals). C. : un chaudron de l'écu entre un vol. L. : *S Johannes van Wassenhoven* (U.) (Pl. 38, fig. 1089) (voir **Mule**).

**Wasteal**, voir **THENIS**.

**Wastelet**, voir **Warisoulx**.

**Wastepatte** (Jean), sergent du roi, au bailliage d'Amiens, 1457 : trois merlettes, 2 au canton senestre, rangées en pal, 1 en pointe; au franc-quartier écartelé de . . . et de . . . , au bâton brochant sur le franc-quartier. C. : une tête et col de cigogne (Tournai, Chartier) (Pl. 38, fig. 1090).

**WASTINEN, WASTINES**, voir **WOES-TINEN**.

**Water** (Everard van den), échevin de Bois-le-Duc, 1535 : trois herses de labour triangulaires (Malines).

*Le seigneur de 's WATERE porte de caër* (CORN. GAILLARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Wateringen**. Sire Guillaume van der *Wateringhe*, chevalier, scelle un acte du comte de Hollande, 1352 : une étoile à huit rais et un lambel brochant. L. : . . . . . *inge militis (Hollande)*.

**Wateringen**. Sire Jean van der *Wateringhen* scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : même écu, sans lambel. L. : ✠ *S' Iohis de Watinghe militis* (Ibid.).

— Albert van der *Wateringhe*, chevalier, fait des investitures de fiefs, 1370, 9 : même écu. C. : deux cornes de bœuf adossées. Le cq. est tenu par deux hommes sauvages, sans massues. L. : *S' Aelbrecht va . . . Wating ridd'* (Ibid.).

— Barthélemy, bâtard van der *Wateringhe*, écoute de métier de Wateringen, 1373 : même écu, brisé d'un bâton. L. : *S Bertlmes va der Vateingen* (Ibid.).

— Jan *Bertelmeus soen* (sans nom de famille), écoute dans ledit métier, 1391 : une cotice; au franc-quartier chargé d'une étoile à huit rais. L. : . *Ian Bertelmeys soen* (Ibid.).

GELRE donne ainsi le blason de *her Willem van der Wateringen*, vassal de Hollande : de sable à l'étoile à huit rais d'argent. Le cq. d'or, couvert d'une capeline de sable. C. : deux cornes de bœuf d'argent adossées.

**WATERLOES** (Pierre van), homme de la duchesse de Brabant, 1395, 6 : un buste barbu, aux trois quarts. L. : . *Peter va . . . . . lo . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Par l'acte de 1395, dame Marguerite van *Schoinhoven*, femme de sire Everard Boete, chevalier, transporte à Thierry van den Heetvelde, chevalier, pour son fils mineur, Thierry, une rente de 10 livres parisis.

**Watermael**. *Henricus dictus de Watermale*, échevin de Louvain, 1343 : un sautoir échiqueté; au chef chargé de trois fers de pique. L. : ✠ *S' Herici de Watmale scabi lov* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

— Jean van *Watermale*, échevin de Bruxelles, 1492 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, trois coquilles; écusson en cœur fruste; au franc-quartier brochant sur le tout, chargé de huit (3, 2, 3) billettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un parti-émanché; au franc-quartier chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : un héron, issant d'une cuve. L. : *S Ian vā Watermale* (Bruxelles).

**Watervas** (?), voir **NEKOUT**.

**Watervliet**. *Willaumes de Watrevliet*, chevalier, assiste, à Wijnendaele, à l'investiture de Jean de Namur, de la terre de Roulers, par son père, le comte Gui de Flandre, 1284 : un sautoir, chargé de cinq annelets. L. : *S Wilelmi de W . . . . . et milit . .* (Namur, N° 170) (voir **Tollenaer**).

Voici, d'après GELRE, les armes du seigneur de *Watervliet* : d'or au sautoir de gueules, chargé de cinq annelets d'argent. Le cq. couvert d'une haute capeline d'argent, doublée de sinople, et couronné de sable. C. : deux têtes d'aigle, sur des cols allongés, d'argent, adossées.





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

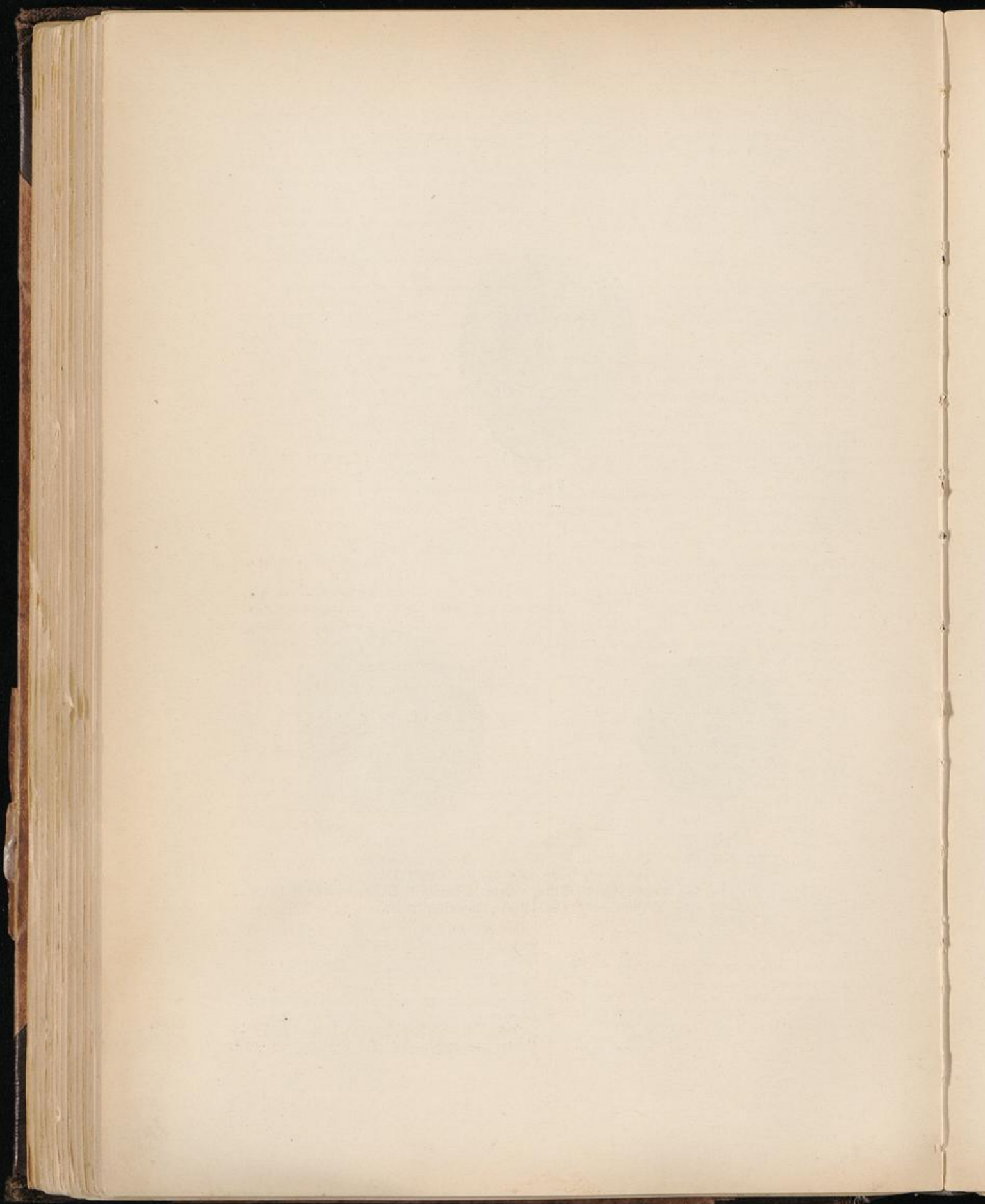
Pl. CCXI.

Fig. 1. Frédéric von Daun, seigneur de *Domey* (1315).

Fig. 2. Mathieu von Stommeln, chevalier, vassal du comte de Luxembourg (1321).

Fig. 3. Conrard von Schleiden, chevalier (1324).







**WATERVLIEDT** (une des villes à présent — XVI<sup>e</sup> siècle — sans clôture, nonobstant preceligé comme les autres en la conté de Flandres): de gueulle à la fesse ondé d'argent (1), au chief ung croissant, estoille, et au piet ung fleur de lyz, tout d'or. Edyté par Hieronimus Lauryn, consellier et trésorier de l'ordre de très-hault, très-puissant et très-catholic prince Phelippe, archeduc d'Austriche, et après roy de Castille, premier du nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

(1) Une annotation marginale au crayon, que l'éditeur, M. Jean van Malderghem, croit être de Gaillard lui-même, ajoute: et d'azur de cinq pièces.

**Watle** (Jean), échevin de Bastogne, 1498: une branche, posée en fasce, en pointe, feuillée et fleurie (C. C. B., *Acquits de Brabant*, 2049<sup>bis</sup>).

**Watoule** (Goffard), jadis combattant à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutine; i. t.: 28 moutons, 1379: une fasce, surmontée de trois coquilles. L.: *S Goffard de Covrt* (Chartes des ducs de Brabant).

**Watrequine**, voir **Vigreus**.

**Watronville** (Jean de) scelle pour Guillaume de Chavengny (Chavigny) une quittance relative à une indemnité du chef de la bataille de Basweiler (i. t.: 996 moutons), 1382: une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton de . . . C.: une tête barbue, turbannée, sur un col allongé. S.: deux lions. L.: . . . *de Watronville* (Chartes des ducs de Brabant).

JACQUES BRETEX, dans *Li tournois de Chaucenci* (1285), blasonne ainsi les armes de Robinet de Watronville: *L'escu dor a la crois vermoille* (v. 1088).

**Watson** (Remy), abbé et seigneur de Saint-Trond, 1610, 1: dans le champ du sceau, ogival, saint Trond, sous un dais; au bas, un écu à la fasce onnée, accompagnée en chef d'une feuille de tilleul et en pointe d'une béquille de Saint-Antoine, 1611: type armorial, au même écu (Abb. de Saint-Trond, c. 16) (Pl. 38, fig. 1091).

**Watrequine**, voir **Vigreus**.

**Watripont**, Gilles, sires de Waudripont, chevalier, et sa femme, *Mehaul*, dame de Waudripont, fille le seigneur de Trasegnies, 1268: deux lions adossés. L.: ✠ *S Egidii domini de Watripont militis* (Tournai, Chartier).

— Gilles, sire de Waudripont, chevalier, *prochain ami*, du côté paternel, de *Gillekin de Rosnais* (Renaix), 1294: même écu. L.: . . . *dii domini de . . . pont mil . . .* (Namur, N° 263).

— Jean de Waudripont, commissaire du roi de France, pour recevoir les contrats, etc., qui se font, à Tournai, sous le scel royal, 1367: deux huchets adossés, les pavillons en haut, et un semé de trèfles (Tournai, Chartier).

D'après V. BOUTON, *Jouste faite à Tournay l'an mil trois*

*cens trente* (Paris 1870), Pierre de Waudripont portait ces mêmes armes; le champ d'azur, les huchets et les trèfles d'or. Dans le *Viel Rentier* d'Audenarde, l'écu du seigneur de Waudripont est représenté d'or à deux lions de gueules, adossés (XIII<sup>e</sup> siècle).

**Watripont**, Roland de Wadripont, écuyer, seigneur de Wadripont, homme de fief du Hainaut, 1449: deux lions adossés. C.: une tête et col de cheval bridé. T. dextre: une damoiselle. L.: *S Rolant de Wadripont* (Tournai, Chartier).

— Noble home Arnoul de Waudripont, seigneur dudit Waudripont et y demorant, déclare que, pour et affin de damme Franchoise de Waudripont, ma fille, pourveoir en la sainte orde de religion ou elle est presentement religieuse en labeye et couvens de Voz (Forest), empres Bruxelles, aussy en ayde de son entretegnement, il lui donne une rente viagère de 24 livres tournois, sur tout mon fief, terre, justice et seigneurie dudit Waudripont, relevant de la cour de Mons, 1534, le 1<sup>er</sup> mai: mêmes écu et C. L.: *Seel Arn . . . de Wadripont* (Forest, Etabl. relig., c. 2498) (voir **ANDELGHEM**).

L'animal en cimier se blasonne aussi mulet. Sur le sceau de 1534, il a plutôt la tête d'un lévrier.

Sur aucun des sceaux de Watripont aux lions, les queues de ceux-ci ne sont entrelacées.

**Waudart** (Jacques), avocat à la cour de Mons, homme de fief du Hainaut, 1523: quatre (3, 1) besants, ou tourteaux; au chef endenté plain. T. senestre: un ange (Mons, Hommes de fief); 1524: même écu, mais les besants, ou tourteaux, rangés 1, 2, 1. Même T. senestre. L.: *S Iaques Waudart* (Mons, Cour. féod., reg. II).

**Waude**, voir **Woude**.

**WAUDENBERG** (*Hermannus de*), miles, 1298: une croix échancrée. L.: . . *Hermanni d. . . e-mon. militis* (Chartes des comtes de Flandre, N° 982).

Le Baron J. DE SAINT-GENOIS, dans son *Invent. analyt.*, donne cette L. ainsi: *S Hermanni de Wademont militis*. GELRE donne à certain *Eliaes van Woudenberch*: d'argent à trois aigles de gueules, becquées et membrées d'azur.

**WAUDRE** (Jacques le), homme de fief du Hainaut, 1648, le 8 août, à Mons: un chevron, accompagné de trois trèfles. C.: une merlette. L.: *S Iaques Waudret* (sic!) (M. Alex. Stuckens, château de Ter-Linden, sous Ternath).

**Wault** (Jean du), homme de fief de la baronnie de Leuze, 1565: un sautoir jumelé. S. senestre: un griffon. L.: *S Ian de Wault* (Fiefs, N° 11101) (Pl. 38, fig. 1092).

**WAUTERLINGEN** (Jean van), tenancier du prévôt de Saint-Trond, dans sa cour de Neerlanden,



1490 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une rose (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

**Wauters**, voir **Wouters**.

**Wauwelboene** (Jean), échevin de Tirlemont, 1366 : de vair; au franc-quartier chargé d'une bande. L. :  $\text{✠ S' Iohis Wauwelbone scabini then}$  (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Gossuin *Wauwelbone*, même qualité, 1386 : de vair; au franc-quartier chargé d'une fasce, surmontée de trois merlettes. L. :  $\text{S G . . . . . l-bone scab the}$  (Ibid.).

**Wavere**, voir **Poele**.

**Wavre**. *Sigerus, miles de Wavria*, donne au prieuré de Wavre le fief que *Reinerus de Boudrisart* a résigné entre ses mains, au profit de ce monastère : *curtem unam et octo bonaria, sex in campis et duo in pratis*, 1218, le 24 juin, donné en l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles; *Nobilis vir Sigerus de Wavera* scelle un acte de *Bovo, miles de Tengiersart, cruceignatus* (sur le point de partir pour la Terre-Sainte), qui donne au prieuré de Wavre 20 livres, monnaie de Louvain, 1218, le 25 juin, à Nivelles; type équestre; le bouclier, diapré, à trois feuilles de nénuphar. L. :  $\text{✠ Sigillv . . . . . ra}$ . Contre-scel : un écu à trois feuilles de nénuphar. L. :  $\text{✠ Clavis sigillv (!) Sigeri de Wavera}$ , la lettre *a* finale du mot *Wavera* placée dans le champ de l'écu, au-dessus de l'écu. Ce dernier accosté, au bas, de deux fleurs de lis tigées, au naturel (*Afflighem*).

— *Nobilis vir Johannes, miles, dominus de Wavera*, 1273; *Jehans, sires de Wavre*, 1278; *Jehans, chevaliers, sires de Wavre*, 1287 (n. st.) : trois feuilles de nénuphar. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. :  $\text{✠ Contra sigillv dni Iohannis (!) (Ibid.)}$ .

— (Les échevins de), 1273 : dans le champ du sceau, deux feuilles de nénuphar, accompagnées de deux fleurs de lis, 1 en chef, 1 en pointe. L. :  $\text{✠ S sca . . . . . de Wavr . . . . . (Ibid.)}$ .

— *Jehans, chevaliers, jadis sires de Wavre*, 1303 : même écu que *Johannes*, 1273, mais petit module (Ibid.).

— (*Noble homme et sage mon seigneur Jehan, seigneur de*), chevalier, scelle un acte de Bernard, seigneur de Bornival, 1327, en décembre : un lion et un bâton brochant. L. :  $\text{. . . . . domini de Wave . .}$  (Arch. commun. de Nivelles, Hospices de Nivelles).

— *Jehans de Wavre*, échevin de Jodoigne, 1361 : une tour, surmontée d'un lambel (*Afflighem*).

— Philippe van *Wavere*, bâtard de sire Jean van *Wavere*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire

de Rotselaer; i. t. : 128 moutons, 1374 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un lion et d'une cotice brochante, et, au 2<sup>d</sup>, d'une étoile à cinq rais. L. :  $\text{Philip bast' de Wavere}$  (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 38, fig. 1093).

**Wavre**. *Amelric van Wavere, diemen heet Ladderken*, déclare avoir vendu à Jean die Cuper, bourgeois de Louvain, un cens sur cette ville, 1386, le 28 août : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion et un bâton brochant; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, deux poissons, posés en fasce et rangés en pal. L. :  $\text{✠ S Amelric van Wavere}$  (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean de), échevin de Jodoigne, 1426 : parti; au 1<sup>er</sup>, une fasce, surmontée de trois merlettes; au 2<sup>d</sup>, une tour, surmontée d'un lambel. L. :  $\text{. . h . . . ver . (Heijlisse) (voir Brabant, Spon-tin, Ursel)}$ .

*De Grimberghe Oorlog* (voir Introduction, T. I, p. 107) décrit la bannière de *Her Philips van Wavere* : *Die van selvere was, meer no min, | Drie baren van sable daerin* (II, v. 4809-10). Peut-être a-t-on lu *baren*, pour *blaren* = *bladeren* = feuilles? Voir **TARLIER & WAUTERS**, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Wavre, p. 22. — Voici, d'après **GELRE**, le blason du *here van Waceren*, homme du duc de Brabant : de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules; au bâton d'argent brochant. Le cq. d'or. Volet d'hermine. C. : une tête et col de chèvre d'hermine, languée de gueules, barbée et accornée d'or, issant d'une cuve du même.

**Wavre-Notre-Dame** (Les échevins de) et de Bonheijden, 1610 : une fasce, chargée d'une rose. G. : une rose entre un vol (qui est **Charles**). L. :  $\text{. . . . . Charles heere van Onser Vrouwen Waver}$  (Malines).

**Wavreille**. *Colard van Waveriaul* (et *Waverail*), jadis prisonnier à Bâweiler, sous Agimont; i. t. : 125 moutons, 1376, 9 : un lion couronné. L. :  $\text{★ S Colar de Vare . .}$  (Chartes des ducs de Brabant).

**Wavreis**. *Humbiers Waureis*, citain de Liège, 1307 (n. st.) : de vair, au franc-canton chargé d'une étoile. L. :  $\text{✠ S' Hevier Wavre de Avas}$  (Ibid., N° 169) (voir **Awans**).

**Wavrin** (Robert de), sénéchal de Flandre, 1235 : dans le champ du sceau, une aigle contournée. L. :  $\text{✠ S' Roberti de Wavrino Flandrie senescal . i}$  (Arch. Nationales, à Paris).

— *Robertus, senescallus Flandrie* (seigneur de Wavrin), avec *Arnulphus, comes ghisnensis* (de Guines) (*1<sup>o</sup> loco*), et beaucoup d'autres, déclare avoir promis d'observer la paix conclue, *apud Peronam*, en présence du roi de France, entre Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, d'une part, et Florent, gouverneur de Hollande, son neveu (*nepos*), Florent, et leurs héritiers, d'autre part, et d'en faire observer toutes les clauses, etc., 1236, *in die*



*beati Dyonisii* : dans le champ du sceau, une aigle, accompagnée en chef à senestre d'un écu de ... à l'écusson plain, et à dextre de ... (du même écu ? cassé). L. : ... *Robert* .....  
Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretv senescalli Flade* (!) (Mons. Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut).

**Wavrin.** *Hellinus de Wavrinio* scelle le même acte, 1256 : de ... à l'écusson plain et au lambel brochant. L. : ... *Heslin de Wavr* ..... Contre-scel : un écu aux mêmes armes. L. : *Secretv* (Ibid.).

— *Robers de Waverin, senescaus de Flandres*, 1266 : très cassé ; on aperçoit, dans le champ du sceau, la partie inférieure d'une grande aigle. L. : ..... *rino* ..... Contre-scel : un écu de ... à l'écusson plain. L. : ✠ *S. .... scalli flandr* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Robiers de Wavrin*, sire de Saint-Venant, chevalier, homme du comte de Flandre, 1294 (n. st.), 1312 (n. st.) : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse : de ... à l'écusson plain et au lambel à cinq pendants brochant. C. et ornement du chanfrein : un dragon ailé. L. : ✠ *S Roberti de Wavrinio dei Brenelli m'itis dni d' Sco Venatio* (Namur, Nos 258, 9, 266, 383) (voir *Hafelghe[n]*). **Iseghem, Pauwels, Saint-Venant, Viane.**

D'après *GELRE, die here van Waerlin*, porte : d'azur à l'écusson d'argent. C. : une tête et col de licorne bridée (non colorisée), le licou orné d'une boule d'or, soutenant un plumail. Ledt roi d'armes donne au sire de Saint-Venant le même écu, brisé d'un lambel de gueules (à trois pendants), brochant. Couronne d'or. C. : une tête et col de bœuf de sable, accorné d'or, terminé en volet. Tous deux sont cités comme hommes du roi de France.

L'armorial du XIV<sup>e</sup> siècle, édité par DOUET DARCY (qui a lu : *Bauerin*), blasonne ainsi l'écu du sire de Wavrin : d'azur à l'écusson d'argent, et celui du sire de Saint-Venant : semblablement à un lambel de gueules.

Le seigneur du pays de WAURYN : d'azur, à l'écusson d'argent, et crye : *Wauryn, moers qui le passe* ! (COEN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Le seigneur de WASYERES : d'azur, à l'écusson d'argent, au baston componnée d'or et de gueulle, de huit pièces, sur le tout.

Le seigneur de S<sup>t</sup> WENANT : pareilles, à lambels de gueulle.

Le seigneur de GOSSEYNCOURT : pareilles, à la bordure d'or et lambelz, de cinq pièces (Ibid.).

Le seigneur de Ocroen : à l'écusson d'argent, au chier troes freneaulx d'argent, et crye : *Wauryn ! Wauryn !* (Ibid.).

**Wavrins (Colins)** (sans de), échevin du Feix, 1344 : écu cassé. C. : un éventail (un panache de onze plumes de coq). L. : ✠ *S Colin* ..... n (Namur, No 697).

**Webbecom.** Guillaume van *Webbeken*, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant, sous Brederode ; i. t. : 128 3/4 mou-

tons, 1374 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, surmontées d'un lambel ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, neuf besants, ou tourteaux, accompagnés en chef à dextre d'un anneau. L. : ✠ *S Willem van der Broden* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 38, fig. 1094).

**Weber (Laurentius), senior, des hohen weltlichen Gerichts zu Cöln Scheffe**, 1617 : une bande, chargée de trois roses. C. : une rose entre deux cornes de bœuf. Contre-scel : empreinte de bague, aux mêmes écu et C. (M. Delacre, à Bruxelles).

**WECELS** (Nicolas de) scelle un accord entre Jean, comte de Salm, et sa femme, Philippine de Fauquemont, d'une part, et Arnould, comte de Looz, d'autre part, 1364 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (*Luxembourg*, c. I, l. 1).

**Wecereche.** *Clemens Vaicereche, maistre pour le temps de la ville de Huy*, 1395 ; *Clement Vacheres* (sans qualificatif), reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 400 florins du Rhin, 1395, 6 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) losanges. L. : *S Camens* (!) *Wecereche* (Chartes des ducs de Brabant).

La quittance de 1395 est relative au 1<sup>er</sup> sixième, celle de 1396, au 2<sup>e</sup>. Les 2/6 = 1/3 de 400 florins du Rhin s'élèvent à 102 vieux écus (guerre de Gueldre ?).

**Wedaghe** (Pierre), homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg, 1442 : un croissant, accompagné au point du chef d'une étoile. L. : ..... *Wedaghe* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 116).

**WEDDEN (Witten ?)** (*Honestus vir Gerhardus de*), miles, scelle un acte des frères *Dukere* (voir *Dücker*, Suppl.), 1315 : type scutiforme ; un bélier sautillant. L. : ✠ *S Gerardi de Wedden* .... (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 132).

**Wedel** (C. B. ? de), lieutenant, scelle (où ?) une sentence, le 21 octobre 1722 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un château, girouetté de deux pièces ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une couronne, soutenant six lances, 3 à dextre, en bande, 3 à senestre, en barre. Sur le tout, un écran circulaire, enclos d'une roue de moulin et chargé d'un buste d'homme, coiffé d'un chapeau rond, avec mentonnière. C. : le buste de l'écu entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. Nivelles).

Cette sentence est scellée, entre autres, par les capitaines von Glöggel, baron de Bastheim, et l'auditeur de Vouchsfeldt.

Un Bernhard-Frédéric von Wedel, âgé de 35 1/2 ans, natif de Gross-Silber, en Prusse, évangélique, colibataire, figure comme *Feldwebel*, sur le rôle de recensement de la compagnie du capitaine von Vizthum, à Kaschau, le 6 avril 1736 (Ibid.).

**Weder** (Henri de), échevin de Helmond, 1427, 40 : trois fasces ; au franc-quartier chargé d'un fer de moulin (Helmond).



**Weder.** *Dirc die Weder*, 1406; *Jan de Weer*, 1493; tous deux échevins illec : trois herses de labour triangulaires, renversées (Ibid.).

**Wedergrate**, voir **Trazegnies**.

**WEDERSTEYN** (Widderstein ?) (*Hier Albrecht von*), caution et ami de *Dyderich von Oytginbach*, 1344 : une tête de béliet, de face. L. : *S Alberti de W. ede* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

**Weeden** (Jean van der), échevin à Tronchiennes, pour la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du sceau, une paire de ciseaux ouverte, les pointes en bas, accostée de deux étoiles et accompagnée en pointe d'un croissant (Elseghem).

**Weeders** (Baudouin), échevin de Graesen, 1451 : trois croisettes potencées, surmontées de trois piles (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (Pl. 38, fig. 1095).

**Weegschede.** *George de le Weigheschede* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1459 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois losanges; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un échiqueté; un lambel brochant sur l'écu. L. : *S Iori* . . . . . *eide* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 373).

**Weelderen.** *Bernard van Welderen, erfpachter* en Overbetuwe, 1549 : une fasce entée. C. : deux torches éteintes (ou trompes), posées en chevron renversé (*Geld.*).

— Jean van *Welderen* consent, pour lui, ses frères et sœurs, au rachat d'une rente sur des biens à Herveld (Overbetuwe), achetée, jadis, de Jean van Eck, veuve de Jean van *Weze* (Wees), et de ses enfants : Thierry, Jerephais, Jean, Gérard et *Cornelissen van Weze*, 1558 : mêmes écu et C. (*Geld.*) (voir **Hackfort, Pijn**).

**Weer**, voir **Weder**.

**Weerberchs**, voir **Werbergh**.

**Weerd, Weerde, Weert.** Jean van *Weert*, maître de la monnaie de Maestricht, reçoit, un acompte sur les frais, faits à Maestricht, par le duc Wenceslas, *in den crige nu lest tsegen dat busdom van Ludic*, 1378, 9 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Iohannis de Weyrt* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Bruijn[e], Neuburg**).

— Jeanne, duchesse de Luxembourg, fait savoir que, devant elle et ses conseillers et feudataires : sire Jean, seigneur de Rotselaer, sire Jean van *Oppem* (Ophem), chevaliers, son maître d'hôtel, sire Jean van den Grave, doyen de *Beeke*, et Jean van *Weert*, écuyer, son vassal *Jean van Coudenberghe, zoen was Florents van Coudenberghe*, lui a transporté,

au profit de Jean *Bruijsten*, 12 bonniers de prairie, dite *trot*, à Heersel, paroisse d'*Oersschot* (Oirschot), lequel Jean en a été investi, 1390, le 22 juin (Fonds de Locquenghien, c. 8, A. G. B.).

**Weerd, Weerde, Weert.** Jean van *Weert*, bouteiller de la duchesse de Brabant, reçoit, de celle-ci, des acomptes sur 5396 1/2 florins du Rhin (guerre de Gueldre?), 1395, 6, 7; bourgmestre de Maestricht, 1397; homme de fief du Brabant, 1396, 7 : même écu que Jean, 1378, 9. L. : *✠ Sigillum Ian van Wert* (Chartes des ducs de Brabant).

L'acte de 1397 le dit parent de Renaud, seigneur de Schoonvorst.

— Antoine de *Weerde*, lieutenant de l'ammann de Bruxelles, 1486 : un lion et trois fasces brochantes. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle (E. G., l. 336).

— Les échevins d'*Overweert* et de *Nederweert*, 1488 : dans le champ du sceau, un édifice, sommé d'un donjon, flanqué de deux tourelles, tous couverts de toits aigus, vidé, au centre en quadrilobe entourant un écu à trois huchets. L. : *✠ S scabinorum de Weert* (Malines).

— Corneille van der *Weerde* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 9 mesures, à *Loppem* (Lophem), 1515, le 12 juin : une étoile; au chef chargé de trois coquilles. S. senestre : un aigle. L. : *Cornelis vade Weerd*. (Fiefs, N° 8363) (voir **Trazegnies, Weert**).

**Weerst**, voir **Warsage**.

**Weert, Wert, Hospes.** *Henricus, filius Willelmi Hospitis*, échevin de Bruxelles, 1264 (n. st.) : un parti-émanché. L. : *✠ S' H* . . . . . (Bruxelles).

— *Henricus Wert*, même qualité, 1265, 8, 70, 1, 2, 5 : même écu. L. : *✠ S' Henri* . . . *Wert* (Ibid., Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B., et *Cambre*).

— *Johannes Wert*, même qualité, 1335, 6 : même écu. L. : *✠ Sigillum Iohannis dci Wert* (Ibid. et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Willelmus Weert*, même qualité, 1336, 7 : même écu, muni d'une bordure composée. L. : *S Willelmi dci Wert* (Bruxelles, G., c. VII, l. 23, G., c. XII, l. 63).

— Gilles de *Weert*, *acht der gulden van Bruesele*, 1378, à la Noël : un parti-émanché, la 1<sup>re</sup> demi-pièce chargée à dextre d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige (de nénuphar). L. : *✠ S' Gi. lüs de Wert* (G., c. XVII, l. 104).

— *Egidius dictus de Weert*, échevin de Bruxelles, 1382, 3, 7, 95, 6, 1403 : un parti-émanché, la 1<sup>re</sup> demi-pièce chargée à dextre d'une feuille de tilleul,



renversée, sans tige (de nœuphar). C. : un bonnet arrondi de l'écu, terminé en volet. L. :  $\text{† S Egidius dictus de Wert}$  (Bruxelles, Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B., et Chartes des ducs de Brabant).

**Weert, Wert, Hospes.** *Egidius dictus de Weert*, échevin de Bruxelles, 1391, 1423, 32 : un parti-émancé. C. : un bonnet arrondi de l'écu entre un vol. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue haute, de la main droite. L. : *S Gelijs de Wert* (Bruxelles et Chartreux, à Bruxelles, c. 9, A. G. B.).

— Baudouin de Wert déclare tenir, du duc de Bourgogne, un fief à *Ijsenberghe* (Isenberghe) (sans indication de la cour dont il meut ; châtellenie de Furnes ?), 1398, le 26 juin ; Baudouin le Wert, homme de fief du comte de Flandre, au métier de Furnes, 1404, 6 : de ... à l'écusson chargé d'un lion, issant de la pointe, ledit lion accompagné en pointe à dextre d'une étoile. L'écu muni d'une bordure engrêlée. L. : *S Bauduin le Wert* (Fiefs, N° 466 ; C. C. B., Acquis de Lille, 1. 89, 90) (Pl. 38, fig. 1096).

— Baudouin de Waerd, le même que le précédent (?), scelle pour un tiers, 1421 : de ... à l'écusson fruste et une bordure engrêlée. L. : *S Boudin de W...* (Ibid., 1. 91, 92).

— Jan de Wert, *gheheeten de Merlane*, late mijns Jonckeren van Gaesbeke van der heerlecheijt van Walecourt ute den huijse van Aa, 1447 : un merle, perché sur une branche. L. :  $\text{† Jan de Wert dei Merlan}$  (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.).

— Devant les tenanciers du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, *Jouffr. Agneese tscosters* (Costere), *dochter wijlen Mathijs tscosters*, avec Etienne van der Couteren, son mari, et *Jouffr. Lijsbeth tswerts*, *dochter wijlen Jans de Weert, die hij hadde van wijlen Jouffr. Lijsbetten tscosters, sijnen wive was*, et Jean de Buttere, dit Haerman, *der voirs. Jouffr. Lijsbetten tswerts man*, transportent à Roland de Weert, frère germain de celle-ci, une terre à Dilkeek, 1487, le 3 mai (Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, Chapitre d'Anderlecht, reg. N° 64, f° 15).

— *Roeland de Weert is op heeden, xxj. novembris a° Lxxxix* (1489), *gesworen erfiaet gemaect van den capittelen van Anderlecht ende heeft sijnen behoirliken eet gedaen* (Ibid., f° 25).

— Roland de Weert, tenancier du chapitre de Saint-Pierre à Anderlecht, 1491 ; tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1504 (n. st.) ; échevin de Bruxelles, 1506 : un parti-émancé. C. : un vol. L. : *S Roelāt de Weert* (Chartreux, près Bruxelles, Etabl. relig., A. G. B., Bruxelles et Arch. comm. de Nivelles, Hospices de Nivelles).

DE RAADT, t. IV

**Weert, Wert, Hospes.** *Gelijs de Weert, stadhouder van mijnen lieven Jonckere Wouteren van der Noot in zijn hoff ende dorp van Wuestwezele*, 1502 (n. st.) : un sautoir engrêlé ; au chef chargé de trois (?) étoiles à cinq rais (celle du milieu, seule, est distincte) (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoe-den*, c. 3).

*Wuestwezele* = *Wuestwezel*.

— *Peeter gheheeten de Weert*, échevin de Bruxelles, 1516 : un parti-émancé. C. : un bonnet de l'écu. L. : *S Peeter de VVeert* (Chartreux, près Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

— Roland de Weert, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1560 : un parti-émancé. C. : un bonnet de l'écu. L. : *S Roelant de Weert* (C. C. B., c. 47).

— Magnus de Weert, échevin de Bruxelles, 1587 : un parti-émancé, chargé en cœur d'une étoile. C. indistinct. L. : *S Magn...ert* (Bruxelles) (voir **Claessens, Labbus, Lose, Oelbrant, Oem, Valeriola, Weerd**).

**Wees.** Jacques van Wese donne des lettres de non-préjudice à Josse van Randwijk, son garant du chef d'une rente sur un bien à Hien (Nederbetuwe), 1510 : une fasce. C. : un lévrier colleté, assis (*Geld*).

— Jean van Weze, un des *gerichtslude* d'Overbetuwe, 1550 : une fasce (Ibid.) (voir **Marbais, Weelderen**).

**Wefelen.** Guillaume van Wevelhem, prêtre, cher ami de *Tyelman Vuyrre van Wys*, chevalier, 137 : une anille. L. :  $\text{† S' Wilhelmi... Wevelhem}$  (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 833) (voir **Culenborg, Weelderen**).

**Weghe** (Robert uten), homme de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai, 1358 : une rose (Chartes des comtes de Flandre).

**Wegebroet** (Jean), marchand du duc de Brabant, dans sa chambre des tonlieux, à Louvain, 1416 : deux poissons adossés et une bordure engrêlée. L. : *S' Ian Wegebroet* (Chartes des ducs de Brabant).

**Weiden.** *Lodewicus dictus de Salice, officiaius de Rikerzeggeit in Colonia*, 1278 : deux fascies, chargées de quatre, respectivement trois losanges. L. : ... *igill' Lodvici de Sa...* (Ville de Cologne, N° 438) (comp. les armes de **Greve [Comitis], Raitz, Razo, Schwarz**).

— *Herman under den Wyden*, échevin de Dusseldorf, 1377 : un arbre (saule) arraché. L. :  $\text{★ S Harman van der Weide}$  (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 50).

**Weijden**, voir **Pasture**.



**Weidenau.** Gérard van Wedenauwe (-ouwe), chevalier, devient homme de l'archevêque de Cologne, 1391 ; scelle un accord de *Hyldebrand van Berndorpe* (Berndorf) et du chapitre d'Essen, 1394 : un burelé et trois (2, 1) lions brochants. L. : 1391 : *S Her Gerart van Wedenave* (Dusseldorf, Col., N° 1143, et Chap. d'Essen, N° 148).

D'après GELRE, *her Gerit van Wedenou*, vassal de Juliers, aurait porté : burelé d'or et de gueules. Volet d'or. Le eq. couronné de gueules. C. : deux oreilles d'âne d'argent. Notre héraut d'armes, toujours si exact cependant, aura probablement oublié de peindre les trois lions sur le burelé.

**Weydenganss** (Herman), bailli du comte de Clèves, à Emmerich, 1392 : une oie (Dusseldorf, Col., N° 1146).

**Weydert** (J.-B.), prêtre, chapelain du château de Bitburg, *Instructor der jüngeren Familie von Blochausen, wohnend dermalen für einige Zeit mit der Herrschaft im Schloss Brückenberg nächst Colmar*, 1788 : un chevron, chargé de deux roses à six feuilles et accompagné en pointe d'un oiseau, posé sur une terrasse. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : un oiseau. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46581).

On blasonne aussi : un chevron, chargé de deux roses et accompagné en pointe d'une canette nageant dans une eau.

Sur le cachet décrit, ci-dessus, ce n'est pas une canette, mais un oiseau, dont la tête est ornée d'une huppe, donc, fort probablement, une huppe, en allemand : *Wiedehopf*, jouant sur le nom de famille.

**Weijer, Weier, Weiher**, voir **Wijer**.

**Weiler**, voir **Ingelheim, WILRE**.

**Weillen**, voir **Escuyer**.

**Weijmans** (Guillaume), échevin de *Roest* (Rosoux), 1553, 4 : deux W en chef et une étoile à cinq rais en pointe (Ordange).

**Weijnens** (*Vranck*), échevin de Saint-Trond, 1512, 4, 6, 9 : un lion, à la queue fourchée. T. : un ange. L. : *S Vranco Vranken scabij Sci Trudois* (Ibid., et Abb. de Saint-Trond, c. 11) (voir **Vrancken**).

**Weinmolen.** Cloes (!) *Vastrarts indij Weinmolen* (et *Wenmolen*) scelle des quittances de Catherine van *Mobertingen* (Mopertingen), qui l'appelle : *minen verde*, 1391 (deux actes) : de vair ; au franc-quartier chargé de trois fers à cheval. L. : *S Claes van Lavnelt* (quid ?) (Chartes des ducs de Brabant).

**Weijns** (Gauthier), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; i. t. : 272 moutons, 1374 : de ... à l'écusson plain et à la bordure engrêlée. L. : *S Walteri Weyns* (Chartes des ducs de Brab.).

— Le même scelle une quittance relative à la bataille de Basweiler, 1379 : même écu, mais chargé d'un

franc-quartier à trois chevrons. L. : *Sigl Walteri Weins* (Ibid.) (Pl. 38, fig. 1097).

**Weijns** (Gauthier), échevin de Malines, 1376 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, plain ; au chef de quartier chargé de trois arbres ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande de cinq losanges (Malines).

A. VAN DEN ELINDE lui attribue, à tort, une barre de cinq losanges.

— (Henri), échevin d'Aerschot, 1436 : trois pals ; au chef plain et au franc-quartier chargé d'une merlette. L. : *S Henric Weins scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean), tenancier de la ville de Bruxelles, dans la seigneurie de *Craijhenem*, à Anderlecht, 1443 ; tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1446, 30 : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Jan . . . yns* (Ch. et doc. div., c. 1, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B., et Chartreux, près Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— (Augustin), échevin de Malines, 1574 : une fasce, accompagnée en chef de deux (?) maillets penchés (le 1<sup>er</sup> est fruste) et en pointe d'une rose. C. : une rose entre un vol (Malines).

**Weiss.** Jean-Joseph *Weisz*, fourrier, scelle le compte de consommation de la compagnie du capitaine Balthasar de Gomez, au régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister*-lieutenant comte Onelli, 1737, le 22 juin, à Kaschau : une triangle, accompagnée en chef d'un senestrochère (non mouvant du bord senestre), tenant de la main une plume (palme ?), et en pointe d'une trompette, l'embouchure à senestre. C. : une femme nue (entière), tenant un ruban au-dessus de la tête. Le C. accosté des lettres I J — F W. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

— J.-J. *Weyss*, lieutenant et auditeur, scelle un interrogatoire relatif à un conseil de guerre, tenu sur l'ordre du comte von Sternberg, *Obrist-Wachtmeister* (major) au régiment « comte *Gaisrugg* » et commandant d'un bataillon en garnison à Nieuport, 1744, le 22 juin, à Nieuport : une fasce, accompagnée en chef d'une plume, entre deux crampons contournés, et en pointe d'une étoile. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à sept perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

**WEIS** (Gérard de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 372 moutons, 1374 : de vair ; au franc-quartier chargé d'un lion (chargé d'un écusson ?). L. : *S Gerar de Weis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Artet, Fervesti, Vilainmont**).

La quittance l'appelle abusivement : *van Wesela*.



**WEYS**, voir **Wiltz**.

**Weismes**. *Wynken van Wajms*, jadis prisonnier à Bäsweiler; i. t. : 341 moutons, 1374; dit sceller de son propre sceau : un burelé de dix pièces, la 3<sup>e</sup> chargée à dextre d'un losange. L. : . . . *Wilelm de Wenne* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Guillaume van Wajms*, prisonnier illec; i. t. : 321 moutons, 1374, 6 : un burelé et un lambel brochant. L. : *S Willm i de Wayme* (Ibid.).

— *Jean van Wajm*, prisonnier illec; i. t. : 224 moutons, 1374 : un burelé et un trèfle brochant en chef à dextre. L. : \* *S' Iohan de Wayme* (Ibid.) (voir **Daun**).

Voir, sur lui, **HEMERICOURT**, *Miroir*. Les trois Weismes, cités ci-dessus, combattirent à Bäsweiler sous la bannière de Montjardin, dans l'armée brabançonne.

— *Diederich van Weyms, gennant van der Wambach* (voir **Zievel**), 1433 : cinq triangles. L. : . . . . .  
... *ch van Weims* (Dusseldorf, Abb. de Birtscheid, N° 232).

**Weissetin**, voir **Wendt**.

**Weijte** (Jean), fils de Pierre, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 10 mesures, sis au métier d'Oostburg, paroisse de *Sconendijcke* (Schoondijke), et aboutissant au biens d'Antoine van den Vagheviere, d'*Hannekin kindt Wouters Storems*, etc., 1439, le 6 septembre : un oiseau, accompagné au canton senestre d'une étoile. L. : . . . . . *f Pieters* . . . . . (Fiefs, N° 8532).

**Weiten** (Jan, filius), clerc in de wateringhe van den *Vischpoldere*, 1451 : un corbeau, accompagné en chef à senestre d'une étoile à cinq rais (C. G. B., Acquis de Lille, l. 152).

Il est probable que l'oiseau que nous appelons : corbeau, doit être blasonné : *wuiten*, sorte de geai.

**Weyten vamme Cleve** (Jean), homme du comte de la Mark, 1372; *J. Weyte van me Cleve*, caution d'Hughes van der Horst, envers le chapitre d'Essen, 1384 : trois épis de froment. L., 1372 : \* *S' Iohannis dei Weyten* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 408; Chap. d'Essen, N° 148).

**Weitine**, voir **Baudrenghien**.

**Weijts**, voir **Spillaers**, **Stoppelaere**, **Wijts**.

**Wechtre** (France le), pointre, reçoit, du bailli de la ville d'Ypres, 13 couronnes d'or, à 42 gros pièce, de la part du duc de Bourgogne, pour le garde et gouvernement d'une table dautel laquelle jey eu en mon ostel par lonctemps, 1420 (n. st.) : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion issant; au 2<sup>d</sup>, plain; un filet en sautoir (!) brochant sur l'écu. L. : . . . *ranse* . . . *Wichte* . . . (C. G. B., Acquis de Lille, l. 190).

**Wel[1]**, voir **Spierinc**.

**Welden**, voir **Schenck de Stauffenberg**.

**Weldighe** (*Willam die*), bourgeois d'IJsselstein, 1416 : une fasce et une bande échiquetée brochant, accompagnées au canton senestre d'une étoile. L. : . . . *Willam de Weldigh*. (Hollande) (Pl. 38, fig. 1098).

**Welhuijsen** (Pierre-Jean-Baptiste-Joseph van), ancien échevin de la ville d'Anvers, résidant in de *Haudaenstraet*, 1787, le 31 mars : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce, chargée de quatre flanchis, formées, chacun, de cinq carreaux; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, deux pals de vair. C. fruste. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46343).

**Welij** (Sander van), fils de Snellaert, scelle un acte de Henri de *Ruter*, 1428 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un croissant. L. : *S Sander van Wely Snell soe* (Geld.).

**WELIN**, voir **BOLOGNE**.

**Welchenhausen**. *Her Diderich van Werchinhusin*, ritter, inde *Aleyt*, sine eweliche huserouve, déclarent donner à *Weller*, leur fils, et à *Sarin* (Sarah) sa femme, *herrin Johans dochter van Soneck* (Schönecken), un tiers de leurs héritages, tels qu'ils les possèdent au moment du mariage de ceux-ci, à savoir : *der ceinde van Insin* (Enz[en]t), *de da rurit van onsme herrin her Tebolt van Bair* (Bar), *here zo P[ier]pont* (Pierrepont) *inde zo Daisbergh* (Dasburg), *dat goit van Selrich* (Sellerich) *inde van Winterspelt*, . . . *dat da rurit van onsme herre her Friderich*, *here van der Nuerborgh* (Neuerburg) *inde van Cronenbergh* (Cronenburg), *dat goit van Werchinhusin* (Welchenhausen), *dat da rurit van onsme herin her Godevart*, *here zo Wilce* (Wiltz), *dat goit van Vossin* (Vussem), *dat da rurit van onsme herin her Conin*, *here zo Orin* (Ouren), 1347, *feria terciā post dominicam qua cantatur Quasimodo* : de . . . à l'écusson de . . . C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un plumail (fort cassé) (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

L'acte est scellé par les suzerains cités, Bar, Cronenburg, Wiltz et Ouren.

— Thierry, sire de *Werkenhuysen*, chevalier, prévôt de Laroche (Ardenne), scelle du sceau de la prévôté de Laroche, 1360 : un burelé et un lion couronné (queue simple) brochant (endommagé) (Dusseldorf, *Stavelot*, N° 97).

— Le même (*Welchinhusen*), lieutenant et sénéchal du Luxembourg, 1364 : de . . . à l'écusson de . . . C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un plumail (Luxembourg, c. 1, l. 1) (voir **Schönecken**).



Henri et Thierry *van Welkenhusen*, écuyers, avec beaucoup d'autres, se portent, en 1411, cautions, pour le duc Antoine de Brabant, envers noble sire Frédéric de Moers, comte de Saarwerden, fils aîné du comte de Moers, pour une somme de 11500 florins du Rhin (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 52 1/2).

Voir *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liège*, 1895. Th., sire de *Welkenhusen*, drossard du Luxembourg, commanda, à Bâsweller, une rotte importante (1371). En 1372, il se porte fort, pour le duc Wenceslas et la duchesse Jeanne, envers Renier de Schoonvorst, le jeune, chevalier (Chartes des ducs de Brabant). Une main, apparemment du xv<sup>e</sup> siècle, a peint, dans l'armorial de GELRE, le blason d'un *Heinrich van Welkenhusen* : de sable à l'écusson d'argent. Volet d'hermine. C. : un chapeau d'hermine, retourné de gueules, garni de deux touffes de plumes de paon.

**Welcherath**, *Schroitzgin von Welcherode*, *Burgmann* des frères de Schleiden, seigneurs de Jünkerath, 1344 : une tenaille, les manches mouvants de la pointe. L. : *S' Cirst . . . . . We . . . . . ro . .* (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 13).

**Wellekens**, voir **Zadeleere**.

**Wellen** (*Zeegbrecht*), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Male, 1358 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix ; au franc-quartier chargé d'une couronne de feuillage à six roses (Chartes des comtes de Flandre).

**Wellens** (*Henric*), *diemen heet van den Broecke*, homme et *viser* de la cour de Santhoven, 1424 : trois oiseaux, accompagnés en chef à senestre d'une petite rose ; au franc-quartier brochant, chargé de trois chevrons. L. : *S Henric . . . lens* (N.).

— (Jacques-Thomas-Joseph), évêque d'Anvers, 1778, 80 : d'azur à trois étoiles à huit rais, 1 au canton senestre, 2 en pointe ; au franc-quartier d'argent chargé de trois chevrons de sable. L'écu dans un cartouche sommé d'un chapeau ecclésiastique. L. : *Jacobus Thomas Josephus episcopus antverpiensis* (Office fiscal de Brabant, reg. 344, 345, et acte dans la châtelle de Saint-Guibert, église d'Itegem).

**Wellin**, voir **VAUL**.

**Weloin**, voir **LOY**.

**Welz** (Thomas du), homme de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1644, à Lessines : dans le champ du sceau, un personnage vêtu d'une longue robe ; le bas du sceau (avec l'écu ?) manque. L. : *Thomas de Welz* (M. Hulin, à Gand) (voir **Broeck**).

**WELSBORNE**, voir **MELCHEBOURNE**.

**WELSCELO** (Gérard van) donne un acte avec Gérard van Diepenbroek, 1396 : trois feuilles de houx. L. : *S Gerardi de W . . . . . elo* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 392).

**Welten**, *Gerardus de Weiltegm, filius quondam Alardi de Scoepsberg* (Schaeberg), armigeri, cède à Gérard Dort une rente sur sa *curia de Baysittert, sita prope Havert*, 1320 ; Godefroid, seigneur de Heinsberg, scelle cet acte (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 263).

**Wemale**, voir **Schellekens**.

**Wemmel** (Les échevins de). 1390, 1, 1410, 90, 1, 1387 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une corneille. L., 1390, 91 : *S scabinorum dni de Crainen de Wemmele* (Chartes des ducs de Brabant, G., c. X. l. 4, E. G., l. 193, et Elseghem).

*De Grimbergsche Oorlog* (voir ci-dessus T. I, p. 127) dit de *mijnheer Arnout van Wemmele* : *Sijn tornekeel, sijn banier* ; *Was al eens van kelen root* ; *Daerin vijf ruten van silvere bloot* (II, v. 1847-9).

**Wende** (*Lubbert*, Henri et Herman *die*) déclarent être indemnisés, par le comte Adolphe de Clèves, etc., de toutes pertes de chevaux et de rançon, et avoir reçu satisfaction, de même que leur sœur, *Alken, die Berndt des Wulffs wyff was*, du chef des biens hérités de feu Herman van Witten, chevalier, leur oncle, etc., 1416 ; tous trois : trois chapeaux de fer, avec mentonnières. L. : 1<sup>o</sup>, *S Lubberti dicti Wende* ; 2<sup>o</sup>, *S Hinric de Wende* ; 3<sup>o</sup>, *S Hermann de Wende* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 716).

**Wendeberch** (Jean), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1480 : trois crampons contournés, accompagnés en cœur d'une fleur de lis. L. : *S Iohan Windenberch* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 226).

**Wendt** (Jean-Charles), sous-lieutenant, scelle un interrogatoire, sur l'ordre du colonel et général-felduchtmaster, baron von Bettendorff, 1724, le 17 juillet, à Palerme ; lieutenant, scelle un compte de la compagnie du capitaine baron von Bastheim, au régiment d'infanterie impérial et royal du général-feldmaréchal-lieutenant comte Onelli (O'Nelly), 1737, le 22 juin, à Kaschau ; scelle un rapport, 1737, le 22 octobre, à Naples ; scelle l'interrogatoire d'un déserteur, sur l'ordre du lieutenant-colonel von Buchrucker, commandant d'un bataillon dans la forteresse de Kaschau, 1740, le 7 mai ; scelle la sentence d'un conseil de guerre, tenu sur l'ordre du comte von Valvason, colonel, commandant le régiment d'infanterie « comte Onelli », au service de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, 1741, le 22 avril, à Luxembourg ; scelle un acte, 1742, le 2 janvier, et son testament, 1743, le 23 février, *illeg* : deux fleurs de lis accolées ; au chef plain. Cq. couronné. C. : une fleur de lis. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles) (voir **Horion**, **Wende**).

Le 26 novembre 1727, il figure sur le rôle de recensement, daté de Palerme, de la compagnie de grenadiers du





Fig. 1.



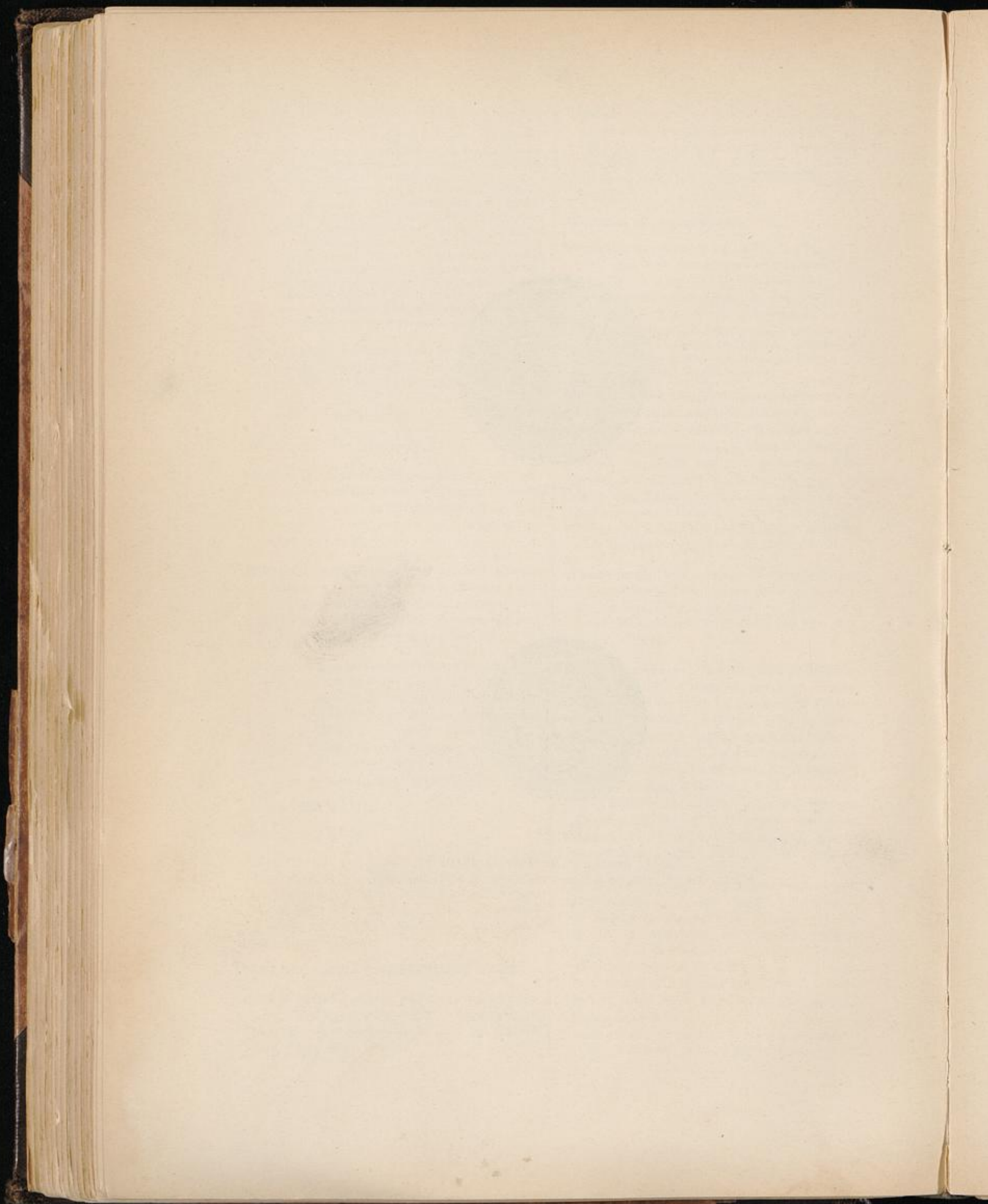
Fig. 2.

Pl. CCXII.

Fig. 1. Henri, sire de Malberg (1341).

Fig. 2. Renier, sire de Reifferscheid, chevalier (1383, 1385).







capitaine Jean Thalleur, au régiment impérial et royal d'infanterie du général-feldwachtmeister baron von Bettendorf.

En présence de quatre militaires, un enseigne, un *Feldwebel*, un caporal et un soldat, il fait, à Luxembourg, le 23 février 1743, un testament olographe, en faveur de sa femme, Anne-Marie Wendin (feminin de Wendt), auparavant veuve Weissetin.

D'un post-scriptum, ajouté, le même jour, par le lieutenant-auditeur Bernard-Christoph Nerad, il résulte que Wendt était malade et avait une belle-fille, du premier lit de sa femme, et que, s'il ne lui laisse rien, ce n'est point par vengeance, mais parce qu'elle n'est pas sa propre fille (Ibid.).

Par lettre, datée, de Luxembourg, le 25 février 1743, Anne-Marie Wendin, veuve, s'engage à payer toutes les dettes de feu son mari, le lieutenant Charles (!) Wendt, et déclare que le régiment de celui-ci n'aura point à intervenir de ce chef (cachet du défunt) (Ibid.).

**Wenemaer** (Guillaume), homme de fief de la châtellenie et Vieux-Bourg de Gand, 1387, le 12 septembre : dix (4, 3, 2, 1) billettes. L. : S' Willem Wenemaer (Fiefs, N° 2672).

— Jean Wynmar, échevin de Bonn, homme du duc de Juliers, 1367 : plain ; au chef chargé d'un léopard. L. : S' Iohan dei Wenmar (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 801).

**Wenigerath**, Eckard von Wenigenrode et Adolphe van Ubirbach (Oberbach), écuyers, ont obtenu, du comte de Berg, satisfaction du chef des prétentions, *dar umb wir fyende waren* de Robert, le jeune, comte palatin du Rhin, 1368 : une bande bretessée et contre-bretessée. L. : S' Echardi de Wenychenroyde (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 813) (voir **WERMENCROYDE**).

**Wenmar**, voir **Wenemaer**.

**Went**, Jacques van der Weent reçoit, au nom de Willem Brueke van Husen, du Brabant, 100 vieux écus pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357 : une fasce, accompagnée en chef à dextre d'une étoile. L. : S Iaco . . . . . er Went (Chartes des ducs de Brabant, N° 1372) (voir **Wende**).

**Wera** (Jehan), eschevin des cours tresfonchiers que Rasse de Loinchamps (Longchamps), escuier, seigneur de Loinchamps, at jugant a Noville sur Mehaingne, 1499 : deux étrières en chef et une étoile en pointe. L. : S Jehan We . a (Abb. de la Ramée, *Etabl. relig.*, c. 3179, A. G. B.).

**Werbergh** (Guillaume), échevin de Tervueren, 1402 : une scie de boulanger, posée en bande, l'œillet en haut, accostée de deux roses à six feuilles. L. : . . . . . ei Werberch (Abb. de Sainte-Ge-trude, à Louvain).

— Jean Weerberchs, même qualité, 1474 : deux scies de boulanger, adossées, passées en bande, les œillets en haut. L. : . Jan Weerbeerch . (Ibid.) (Pl. 38, fig. 1099).

**Werbrouc** (Guillaume), tuteur de Hannekin Coucke (fils d'Adrien), feudataire, à Pitthem, de Guillaume van Claerhout, seigneur de Pitthem et de Thiennes, 1514 : un croissant, accompagné de trois (2, 1) étoiles (Fiefs, N° 10756).

**Werchin**, Jakemes, sénéchal de Hainaut, 1293 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel au lion et au semé de billettes. L. : . . . . . erchin senesc . . . . . (Namur, N° 272).

— (Jeanne, dame de), sénéchale du Hainaut, *baronnesse de Flandre*, 1420 ; J., dame de W., sénéchale du Hainaut, *baronne de Flandre*, dame de *Chisoing*, dont l'aïeul, feu Jean de Werchin, sénéchal du Hainaut, a commencé « les edifices de leglize, manoir et lieu des prieur, religieux et freres des chartreux, fondez en ville de Chiercq empres Tournay, au lieu que on dist ou Mond Saint Andrieu, dote ce monastère, 1427 : écu rond ; parti ; au 1<sup>er</sup>, écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, sept (3, 3, 1) besants, ou tourteaux ; au chef de quartier plain ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion ; au 11<sup>d</sup>, un lion et un semé de billettes. T. : une femme et un homme sauvages (sans massue). Au dessus de l'écu, on voit deux fois et, en dessous de l'écu, une fois, le mot *re*. Le tout est entouré d'une cordelière, dans les douze interstices de laquelle les lettres *r* et *e*, alternant. L. : S' Seel Iehane dame de Werchin seneschale de Haynaut oc (Chartes des ducs de Brabant, et Tournai, Chartreux, c. 2).

— (Phelippe de), femme de Jeanne, seigneur de Floyon et de Thier-le-Chastel, et dame de ces lieux, 1428 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois lions ; au 2<sup>d</sup>, fruste. T. : un ange (Tournai, Chartreux, c. 1).

— (Pierre de), sénéchal de Hainaut, gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, 1342 ; contre-scel : un lion et un semé de billettes (Abb. de la Ramée, c. 3179, A. G. B.) (voir **Barbençon**, **Floyon**, **Luxembourg**, **Seclin**).

Par lettres patentes, données, à Bruxelles, le 12 mars 1465 (n. st.), Charles de Bourgogne, comte de Charolais, etc., nomme Jacques de Werchin varlet de chambre (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

D'après GELÉE, le drossard du Hainaut porte : d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, et un semé de billettes d'argent. Le eq. d'or, couronné d'argent ; volet de gueules. C. : une queue de paon.

Voici comment l'armorial du xiv<sup>e</sup> siècle, publié par DOUET DARCQ, blasonne l'écu du *seneschal de Henault* : d'azur à j. lion d'argent rampant bileté d'argent.

**Werd**, **Wert**, voir **Weerd**.

**WERDE** (Gossuin van den), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le seigneur de Rotselaer ; i. t. : 932 moutons, 1374 : une fleur de lis, chargée en pointe d'un écusson fruste. L. : . . . Ghoeswini de Wey . . . (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Duijst**).



**Werden** et à Helmstedt (Herman, abbé des chapitres de Saint-Roger à), 1364 : une croix; écusson en cœur à deux crosses, passées en sautoir. L. :  $\text{†}$  *Secret R D Hermani Abba Werdensis* (Dusseldorf, Werden, N° 108).

**Werdenberg**. Felix, *graff zu Werdenbergh unnd zum Hillgenbergh*, etc., scelle, avec sa femme, Elizabeth von der Nuwenburgh (Neufchastel), un acte de Gude von Bolchen (Boulay), douairière zur Nuwenburgh, dame de Zolveren (Soleuvre) et Bertburgh (Berbourg), et d'Elizabeth von Bolchen, douairière zu Hoinsteyn (Hunolstein), dame de Sant Johansbergh (Mont-Saint-Jean), 1315 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un gonfanon (**Werdenberg**); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande vivrée (**Heiligenberg**). C. et L. cassés (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2288\*) (voir **Lellich**, **Manderscheid**, **Salm**).

**Weren** (Simon) (fils de Jacques), échevin de Heusden (Brabant), 1378, 1427, 9 : parti; au 1<sup>er</sup>, une roue, surmontée à dextre d'un marteau; au 2<sup>d</sup>, trois (2, 1) crémaillères, accompagnées au point du chef d'un oiseau (?) contourné (Malines).

**Werf**, voir **WERVA**.

**WERGHENWIST**, voir **WARGHENWETS**.

**Wery** (Colart) tient, du seigneur de Beersel, un fief à Braine-l'Alleud, 1470 : plain; au chef chargé de deux roses (Av. et dén., N° 1712).

**WERIMONT** (Antoine de), homme de fief du Hainaut, 1601, à Hal, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion et un semé de billettes; au 2<sup>e</sup>, coupé; a, trois maillets penchés, rangés en fasce; b, trois grelots(?), rangés en fasce. C. : un lion issant. L. : *S Anthoine de Werimont* (Greffes scabinaux, Hal).

**Wérixhas**. Mathieu-Joseph de *Werixhas*, prêtre, licencié en droit, domicilié au ban de Soiron, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens d'un bénéfice, en l'église paroissiale de Herve, bénéfice dont il est le possesseur, 1787, le 17 mars : un lion. C. : un cygne (entier). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46376).

**WERCHEN** (Werchter ?) (Arnould van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 1260 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, et un bâton engrêlé, brochant. L. :  $\text{†}$  *S A . . . . . (t?) . . . rots'ai* (Chartes des ducs de Brabant).

**Werchter** (Les échevins de), 1316, 41, 79 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L'écu sommé d'une tête barbu, nimbée. L. :  $\text{✠}$  *S scabinorum de Werchtere* (M. Rouffart).

**Werchter** (Les échevins de), 1376, 1478 : trois fleurs de lis, au pied coupé (**Rotselaer**). L'écu sommé d'une tête barbu, nimbée. L. : *S scabinorum de Werchte . . .* (Malines).

**WERCHTEREN** (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gruuthuys; i. t. : 98 1/3 moutons, 1375, 8 : quatre pals; au franc-quartier chargé de trois croissants. L. :  $\text{✠}$  *S Jan van Werchtere* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 38, fig. 1100).

**Wercken** (Danckaert van der), échevin de Heusden (Brabant), 1419, 21 : trois crémaillères, accompagnées au point du chef d'un flanchis (Malines).

**Werm**. Lambert van *Werme*, fils d'Hughes (alibi : *van Werme van Tongeren*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest; i. t. : 337 1/3 moutons, 1374, 7, 8 : un fascé. L. : *S' Lambertus de Werme* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gisbert van *Werm[e]*, prisonnier illec, sous le même; i. t. : 204 moutons, 1374, 6, 7 : un fascé et un bâton brochant. L. :  $\text{✠}$  *S Gilbt de Waremia* (Ibid.).

**WERMENCROYDE** (Wenigerath ?), voir **BICKEN**, Wenigerath.

**Wernerus**, **Wernere**, **Wernier[s]**, **Warnier[s]**, etc. *Wernerus* (sans nom de famille), échevin de Saint-Trond, 1304 : six (3, 2, 1) feuilles, ou grappes de raisin, les tiges en haut (Abb. de Saint-Trond, c. 5<sup>bis</sup>).

— Arnould *Wernere*, *Wernier*, *Warnere*, *Warnier*, dit *Ekele*, échevin illec, 1345 : un bandé de six pièces, les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> chargées resp. de 2, 3 et 2 glands (Ibid.).

— Arnould *Waerniers* (*Wairnier*), même qualité, 1413, 6, 32, 7, 9; scelle en la double qualité d'échevin de Saint-Trond et d'allentier de la cour allodiale de sire Renier van Brede, prévôt du monastère de Saint-Trond, 1435; même écu. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Aert Waerniers scepen Sin Treden* (Ibid., c. 9) (Pl. 38, fig. 1101).

— Gérard *Warniers*, échevin de Saint-Trond, 1464, 77 : trois bandes, chargées resp. de 2, 3 et 2 glands. Même C. L. : *S Gerardi Warners scabi Sci Tredoi*. (Ibid.).

Voici, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, les émaux de ce blason, mais attribué, par ce manuscrit, à la famille Aberaens : le champ d'argent, les trois bandes de sinople, les glands d'or.

— *Marey*, veuve de Roland *Warnir*, tient un fief du seigneur de Melin, 1474 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile (Av. et dén. du Brabant, N° 2152).



**Wernerus, Wernere, Wernier[s], War-nier[s]**, etc. Arnould *Waernijers*, échevin de Saint-Trond, 1484 : mêmes écu et C. qu'Arnould, 1413-39 (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

— Adrien *Werniers* (fils de Bertrand), tuteur de Jacques van *Gheersdale* (fils du damoiseau Jacques), qui tient des fiefs, de Jeanne van Gavere, douairière de Ribeaucourt, dame de Masnuy-Saint-Pierre, etc., du chef de sa seigneurie de ter Ruwen, 1373 : un chevron, accompagné de trois marteaux couronnés (Elseghem).

**Werotte (Piron)**, de *Villeir levesque* (Villers-l'Evêque), parmi les *tenants emprentis de part my pour ces œuvres affaire lunc deaux a lautere*, scelle un acte de *Giele de Huy, le jovene, jadis maistre delle citeit de Leige*, lequel, dans sa cour de tenanciers, opère le transfert d'un bien, 1457, le 10 août : de vair (beffroi, de quatre tires) ; au franc-quartier chargé d'un huchet. L. : . . . *Piron . . . r . . .* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

**Werpen**, voir **Monfin**.

**Werpin**, voir **Lembrée**.

**Wert**, voir **Weert**.

**WERVA** (*Goeswicus de*), échevin de Zalt-Bommel, 1413 : trois crabes, accompagnés en cœur d'un fer à cheval. L. : *Seg . Goeswijn . . . den Werf (Geld.)*.

**Werve** (Jean van den), échevin d'Anvers, 1335, 40 : trois chevrons et un lambel brochant (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa* 42 ; et Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1 et 2).

— (Nicolas van den), jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons (Chartes des comtes de Flandre).

— (Maître Jean van den), bourgeois d'Anvers, 1358 : deux vilbrequins, 1 à chef à senestre, 1 en pointe ; au franc-quartier chargé d'une tête de mouton, posée de front. L. : *\* Ian van de Werve* (Ibid.).

— (Rasse van den), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons, le 1<sup>er</sup> chargé d'une étoile (Ibid.).

— (Renaud van den), échevin d'Anvers, 1362 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sanglier passant ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois chevrons (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 3).

— (Nicolas van den), même qualité, 1399, 1415 : même écu. C. : une hure et col de sanglier (Ibid., c. 1).

— (France van den), receveur de messire Corneille van den Echoute, donne quittance au comte de Flandre,

vers 1410 : une fasce, chargée de deux étoiles et accompagnée de trois (2, 1) croissants. L. : *\* S . . . . . ve* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

**Werve** (Jean van den), échevin d'Anvers, 1421 : trois chevrons. C. : un vol de l'écu (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— (Jean van den), même qualité, 1423, 31 : mêmes écu et C. que Nicolas, 1399 (Ibid. et Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 11-13).

— (Guillaume van den), même qualité, 1441, 51, 2 : trois chevrons ; au franc-quartier chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une hure et col de sanglier (Ibid. ; Ibid., et *Nazareth*) (Pl. 38, fig. 1102).

— Le 3 mars 1453 (n. st.), *Nycholaus et Willelmus dicti van den Werve, filii quondam Nycholai dicti van den Werve, quos habuit a quondam domicella Katherina de Wildere, sua dudum uxore*, agissant pour eux-mêmes et pour *dominus Nycholaus dictus van den Werve, miles, Mychael, Henricus, Johannes et domicella Katherina dicti van den Werve*, frères et sœur dudit *dominus* (!) *Nycholaus* et enfants de feu *dominus Mychael dictus van den Werve, miles*, frère desdits *Nycholaus et Willelmus* ; ensuite, pour *Nycholaus dictus van den Werve*, fils de feu *dominus Arnoldus dictus van den Werve, miles*, ce dernier frère desdits *Nycholaus, Willelmus* et feu *Mychael* ; et *Nycholaus de Sompeke, filius quondam Johannis de Sompeke*, agissant pour lui-même et pour *domicella Arnolda dicta van den Werve*, sa femme, fille dudit feu *dominus Arnoldus van den Werve*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, à *domicella Elisabeth de Frigidomonte*, fille de feu *Johannes*, une part de la maison, sise en face de celle de la Sainte-Trinité, à Bruxelles, et qu'avait, autrefois, habitée feu *Walterus dictus de Leeu* (Fonds de Locquenghien, c. 3. A. G. B.).

— *Johannes de Beversluijs* (Beverluis), *filius quondam Petri de Beversluijs, quem habuit a quondam domicella Katherina dicta van den Werve, sua uxore, filia quondam Nycholai dicti van den Werve, quam habuit a quondam domicella Katherina de Wildere, sua dudum uxore*, pour lui-même et pour *Anthonijs de Beversluijs*, son frère germain, transporte, devant les échevins de Bruxelles, à *domicella Elisabeth de Frigido Monte, filia quondam Johannis*, une part dans une maison à Bruxelles, sise en face de la Maison de la Sainte-Trinité et que *Walterus dictus de Leeu* habitait autrefois, 1453, le 28 novembre (Fonds de Locquenghien, c. 3. A. G. B.).



**Werve** (Rasse van den), échevin d'Anvers, 1492 : mêmes écu et C. que Nicolas, 1399, mais à l'écusson en cœur, chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1 et 2).

— (Adrien van den), même qualité, 1492 : même écu que Guillaume (1441), mais le lion issant de la pointe du quartier (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 1-5).

— (Gérard van den), même qualité, 1493 : trois porcs-épics. C. : une tête et col de sanglier (M. Schuermans).

— (*Here Claus van den*), chevalier, déclare tenir, du duc de Brabant, environ 20 bonniers de terre, sis près de la ferme, dite *Valckenputte*, à Berchem (-lez-Anvers), 1496 (n. st.), le 24 février : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sanglier passant; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois chevrons. C. : une tête et col de sanglier. L. : ..... *erve* (Av. et dén., N° 2415).

L'acte ajoute : *Item dese hoeve voers. is heeren Clause voers. verstorven van Clause van den Werve, zynen ouderoeder wijlen, ende is ombecommert.*

— (Adrien van den), échevin d'Anvers, 1502 : mêmes écu et C. que Nicolas, 1399, mais l'écartelure inverse (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— (Arnould van den), même qualité, 1503 : mêmes écu et C. que Nicolas, 1399, mais à l'écusson en cœur, chargé d'un chevron, accompagné de trois étoiles, ou fleurs de lis (Notre-Dame, Chap., *capsae* 1-5).

— (Gommaire van den), échevin de Bruxelles (1), 1511, 5, 9 : mêmes écu et C. que Nicolas, 1399, mais l'écu chargé, sur le tout, d'un écusson au lion. L. : *S Gmari van den Werve* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498<sup>b</sup>, A. G. B., *Cambre* et Bruxelles).

— (Gérard van den), échevin d'Anvers, chevalier, 1531 : mêmes écu et C. que Gérard, 1493, mais l'écu avec cette différence qu'à la place du 3<sup>e</sup> porc-épic il y a un sanglier passant (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2).

— (François van den), échevin de Bruxelles, 1537, 41, 4, 5 : même écu et C. que Nicolas, 1399, mais sur le tout un écusson au lion. L. : *S Francois va den Werve* (*Cambre* et E. G., l. 362).

— (Pierre van den), échevin de Bruxelles, 1537, 8, 60 : mêmes écu et C. que ledit François. L. : *S Petrus vā den Werve* (E. G., l. 366, M. Paul Hankar, à Bruxelles, G., c. 7, l. 23<sup>a</sup>, et Bruxelles).

— (Thierry van den), chevalier, trésorier de la ville d'Anvers, fait, comme homme servant, dénombrement d'un fief que ladite ville tient, du Vieux-Bourg de Gand : *viere haringhen* ... à *Chaeftinghe*

(Saftingen), *in de rijviere van der Honte op den vlaemschen stroom* (il signe : *Dierick vande Werve*), 1560, le 11 juin : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sanglier passant; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois chevrons. C. fruste (fort aplati) (Fiefs, N° 2437).

**Werve** (Raymond van den), échevin de la ville et banlieue de Lierre, 1666 : trois fers de moulins. C. : une tête et col de bœuf (Malines) (Pl. 38, fig. 1103).

— Les échevins de la baronnie de *Rielde* (Rielen), 1778; les échevins de la baronnie de *Lichtaert*, 1778, 87 : écartelé, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sanglier passant; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois chevrons. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. T. : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite, et une femme sauvage. L. : *Sigillum baronatus de Lichtaert* (Office fiscal de Brabant, reg. 339, 342, 343).

— Les échevins du comté de *Vorsselaer*, 1782 : même écu, sommé d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. T. : deux hommes sauvages, tenant leur massue sur l'épaule extérieure. L. : *Sigillum comitatus de Vorsselaer* (Ibid., reg. 349) (voir **Helman**, **Malsen**, **Mol**, **Noijts**, **Olven**, **Raesfeld**, **Volmeerbeke**, **WERVA**).

**Wervicq** (Les échevins de la ville de), 1498 : une bande, accompagnée de six roses, rangées en orle. Fort endommagé (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 1).

**WERYV** (à présent sans clôture, non-obstant préveligé comme les autres en la conté de Flandres) : d'or à la bande, et six roses, tout de gueulle (CONN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Conté de Flandres*, xvi<sup>e</sup> siècle).

Le seigneur de **WERYV** : d'or à la bande et six quintefeuilles, tout de gueulle (Ibid.).

N. B. : La quintefeuille est la forme conventionnelle de la rose (voir *Introduction*, p. 130-131).

**WES, WEZ**, voir **Wiltz**.

**Wesel**, voir **Schönberg**.

**Wezel**. Gauthier van *Wezele*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre d'une coquille (Flandre).

— *Joncf Lijsbeth, dochter wilen was mijn her Jans van Diedeghem* (Dieghem), *ende Jan, here van Wezele*, son mari, déclarent avoir vendu un cens, à Bruxelles, 1371, le 21 avril (v. st.) : trois chevrons, au lambel brochant. C. : une tête et col de licorne. L. : *S' Iohannes de Wezele* (G., c. XI, l. 54).

— Henri van *Wezele*, échevin d'Anvers, 1394 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre de ... (rose, étoile, tourteau ?). C. : un vol (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2).

— Henri van *Wezele*, échevin illec, 1400, 1 : trois chevrons. Même C. (Ibid., c. 3).





Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CCXIII.

Fig. 1. Arnould, seigneur de Berward (ou Berwart)  
(ancien château près d'Esch-sur-Alzette (1) (1382).

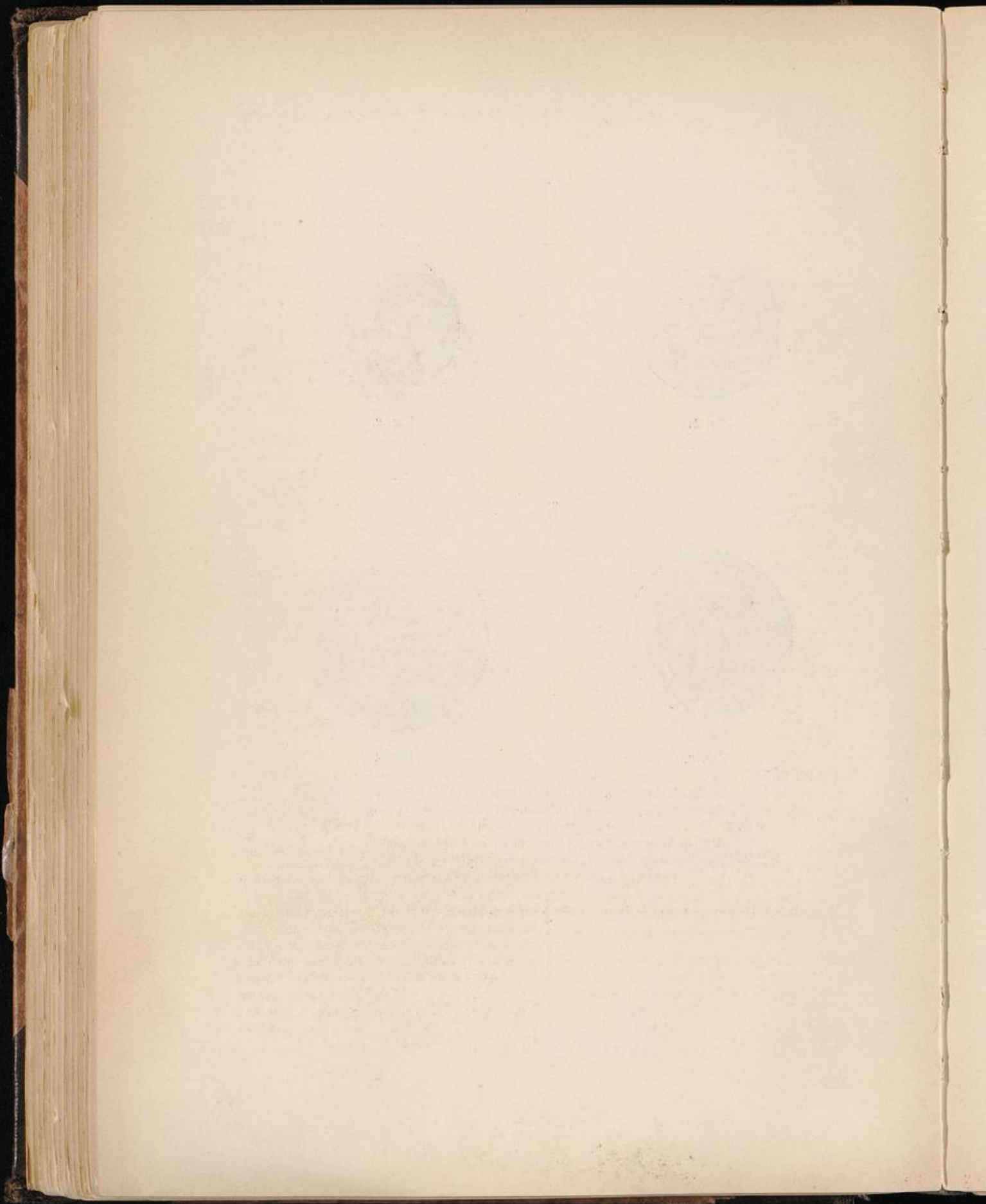
Fig. 2. Hue, sire d'Autel, drossard du duché de Luxembourg (1393).

Fig. 3. Thierry, sire de Daun et de Broich (1405, 1406).

Fig. 4. Cunégonde de Bolland, dame de Stolzembourg (près de Vianden),  
veuve de Thierry de Brandenburg (1406).

(1) Et non Bierwart (au comté de Namur). Rectifier, en conséquence, ce dernier article, T. I, p. 253.







**Wezel.** Henri van *Wesele* (et *Wezele*), dit *van Sompeken*, chevalier, échevin illec, 1409 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre d'un croissant. C. : une tête et col d'âne (Notre-Dame, Anvers, Chap., capsae 1-3; voir **Hulst**, **Colibrant**, **Sompeke**, **WEIS**).

**Wesemael** (Arnould, seigneur de), 1241, 60 : type équestre; le bouclier et la housse à trois fleurs de lis (complètes). L. : *S' Arn . . . . . de . . . . .* . . . . . *li Brabantie*. Contre-scel : un écu aux mêmes armes. L. : *✠ Secretv Arnvldi de We . e . male* (Afflighem et Abb. de Sainte-Gertrude, c. 1).

— Arnould, seigneur de *Wesemale*, chevalier, *chier et foiable* du duc de Brabant, 1313; 1315 : type équestre; le bouclier, la housse à trois fleurs de lis, au pied coupé. C. et ornement du chanfrein : un écran échancré (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 214, et Diest, N° 20).

— *Mgr. Gerart de Wezemale*, seigneur de *Mercsheem* (Merxhem), *chier et foiable* dudit duc, 1313 : même écu, au lambel brochant. L. : *✠ S' Gerardi de Wezemale milit* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 214).

— Guillaume, seigneur de *Wesemale*, maréchal de Brabant, scelle, parmi les nobles de Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : type équestre, le bouclier, l'ailette et la housse à trois fleurs de lis, au pied coupé. C. et ornement du chanfrein : un lion couronné issant. L. : *S Wil . . . . i de Wesemale marcal . . e Brabantia* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johanna de Wezemale*, *relict et conthoralis quondam domini Henrici de Stalle*, *militis*, et *Henricus de Stalle*, *eius filius*, représentant aussi *domicellam Johannam de Stalle*, leur fille et sœur respective, transportent, devant les échevins de Bruxelles, à *Gosuinus dictus Metten Scachte*, fils de feu *Gosuinus*, un *domistadium*, *cum domo superstante*, hors la porte de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1388 (n. st.), le 24 février (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— Jean, sire de *Wesemale* et de Fallais, chevalier, caution pour le duc et la duchesse de Brabant, envers Gérard, seigneur de Heers, chevalier, du chef d'arrérages de rentes sur Maestricht, 1383; le seigneur de W., arbitre entre Jean van Schoonhoven et Jean van Duffel, au sujet d'une terre sous Aerschot, 1398 (n. st.); Jean, seigneur de W. et de Fallais, maréchal héréditaire du Brabant, reçoit du fisc des acomptes sur 600 francs (guerre de Gueldre?), 1396, 8; noble seigneur Jean, seigneur de *Wesemale* et de Fallais, scelle pour Guillaume de Merode une quittance à la duchesse de Brabant, 1399; seigneur de W. et de F., 1403; chevalier,

1404; conseiller du duc de Brabant, 1416 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. L. : *✠ S Iohannis dni de Wesemale* et *✠ S Iohannis dni de Wesemmale* (Chartes des ducs de Brabant et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Wesemael.** Le 1<sup>er</sup> février 1438 (n. st.), *domicella Yda dicta van der Meeren*, *filia quondam domini Godefridi dicti van der Meeren*, *militis*, et *Rasso dictus Onredene*, *filius quondam Rassonis dicti Onredene*, *eius maritus*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, à *domicella Johanna de Bouchout*, *legitima conthoralis domicelli Johannis*, *domini de Wezemale* et de *Phalays*, *castellana opidi bruxellensis*, *domina fundi*, représentée, à cet acte, sur l'ordre du duc, par *Johannes de Edingen*, *dictus van Kestergate*, amman de Bruxelles, une rente, au profit de *Johannes de Frigidomonte*, *filius quondam Florencii de Frigidomonte* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— *Die edele hogheboren vrouwe Janne van Weesmale*, *van der Rivieren*, *van Rumpmene* (Rummen), etc., 1442 : parti; au 1<sup>er</sup>, deux fasces (**Diest**); au 2<sup>d</sup>, trois fleurs de lis, au pied coupé. S. : deux léopards lionnés. Au-dessus de l'écu, une touffe de marguerites. L. : *... Iohanne de Wesemale . . . . .* . . . . (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— *Roelant van Wesemale*, fils de feu damoiseau Jean, seigneur de *Wesemale*, *Wersterle*, *Faleys*, etc., reçoit, de Guillaume van Meijnartshoven, receveur de la seigneurie *van der Rivieren*, une rente féodale, qu'il avait achetée de dame *Lijsbet van Bousiez*, *vrouwe van Conde*, 1481 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un lion couronné, la tête sommée d'un plumail, ledit lion issant d'une cuve. L. : *S Roelan . . . . Wesemale* (C. C. B., c. 108) (voir **Aerschot**, **Bautersem**, **Beaufort**, **Duffel**, **Heijden**, **Mechelen**, **Mélin**, **Merode**, **Rijmenam**, **Rummen**, **Sayn**).

*Wersterle* = Westerloo.

D'après **GELRE**, *die here van Weesmael*, homme du duc de Brabant, portait : de gueules à trois fleurs de lis, au pied coupé, d'argent. Le cq. d'or. C. : un lion de sable issant, armé, lampassé et couronné de gueules, sommé d'un grand plumail d'argent.

*De Grimbergsche Oorlog* (voir *Introduction*, T. I, p. 127) blasonne le tabar et la bannière du *here van Wesemale*, maréchal de Brabant : *... al eens van kelen root, | Met drie letien groot | Van silcere verheven scone* (I, v. 4620-2).

**Wesembeek.** Gérard van *Wesenbeke* déclare avoir reçu, du sire de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 30 moutons pour un cheval usé, dans la chevauchée *roer Chalengi* (Chaligny), et 11 1/2 moutons, pour frais et débours, dans cette chevauchée, 1364, le 9 août : trois (2, 1) fleurs de lis (complètes), accompagnées de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. L. : *✠ S' Ger . . . . de We . e . beke* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1904).



**Weesembeek.** *Loijs van Wesenbeke* et Jean Clutinc déclarent avoir reçu, de Jean van Overvelt (Overveld), dit de Zwervaghere, 50 moutons d'or, à valoir sur les 100 qu'il leur devait à la Saint-Jean-Baptiste dernière, 1365, le 12 septembre : une croix, au lambel brochant. C. : deux pieds de cerf. L. : *... iji . . . . . de Wese . . . . .* (Fonds de Locquenhien, c. 3, A. G. B.).

— *Loijs van Wesenbeke (Wezembeke)*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 1028 moutons, 1374; scelle pour son varlet, Neelken, prisonnier illec (i. t. : 25 moutons), 1374; *Loenij van Wesenbeke, acht der gulden van Bruesele*, 1378, le jour de la Noël : une croix. C. : deux pieds de cerf adossés. L. : *✠ Sigi Leonii de Wesebek* (Chartes des ducs de Brabant, G., c. XVII, l. 104).

— Gérard van *Wesenbeke*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire de Vosselaer; i. t. : 534 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. L. : *S Gheerts van Wesenbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Wesenbeke*, prisonnier illec, dans la même rotte; i. t. : 100 moutons, 1374 : même écu. L. : *Sig Iohis de Wesenbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gérard van *Wesenbeke*, écoutète de Santhoven, 1385 : même écu (Ibid.) (Pl. 38, fig. 1104).

Gérard van *Wesenbeke*, écoutète de Santhoven, héritier de son fils Jean, relève, du Brabant, 2 bonniers de terre à Ouden et une cour féodale sous Palle (compte Saint-Jean-Baptiste 1387-88; C. C. B., N° 17144, f° 225).

— Philippe van *Wesebeec*, homme et *icijser* (semonceur) de la cour de Santhoven, 1436 : trois fleurs de lis (complètes), surmontées au point du chef d'un besant, ou tourteau; les deux coins supérieurs de l'écu sont cassés. L. : *... s van Wesenbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Wesenbeke*, ayant été, par le duc de Bourgogne, de Brabant, etc., investi, pour la durée de sa vie (*tot mijnen live*), de l'écouterie de Santhoven, fait grâce, à ce prince, de 57 livres, 14 escalins, 2 deniers de gros de Brabant, et de 7 1/2 *miten*, qu'il lui devait, 1456, le 18 décembre : trois fleurs de lis (complètes), accompagnées de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. C. : un besant, ou tourteau, entre un vol. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian van Wesebe . .* (Ibid.).

Il résulte encore, du même acte, que le duc avait déchargé des fonctions d'écouterie de Santhoven, Henri Block.

— Maître André van *Wesenbeke*, licencié en droits, échevin de Bruxelles, 1616, 9 : une triangle haussée (divise), accompagnée de trois besants, ou tourteaux.

rangés en chef, et de trois (2, 1) fleurs de lis (entières) en pointe. C. : une fleur de lis entre un vol. L. : *Andreas de Wesenbeke* (Bruxelles, Abb. de Forest, Etab. relig., c. 2496, A. G. B., et G., c. XV, l. 89-90) (voir **Boc, Havere, Prusse, Spijsken, Wijck**).

**WESENHAGHE** (Jean van der), jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 700 moutons, 1374; trois . . . : écusson en cœur (à la fasce?) et au sautoir brochant. C. : un vol. T. : deux hommes sauvages, sans massues, agenouillés. L. : *S Iohannis de Wesehaghe* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes dictus van der Wesenaghen*, échevin de Vilvorde, 1389, le 16 juin : trois . . . : au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et d'un sautoir brochant. L. : *... eshaghe . (Cambre)*.

— *Godefridus dictus van der Wesenaghen*, 1399; Godefroid van der *Wesenaghen*, 1419, échevin de Vilvorde : trois . . . : écusson en cœur à la fasce et un sautoir brochant. L'écu soutenu par un homme sauvage. L., 1399 : *S' Goe . . vā der Weese Haghen* (G., c. VIII, l. 32. E. G., l. 349).

— *Godefridus dictus de Wesenaghen*, échevin de Vilvorde, 1426 (n. st.), le 5 mars : trois . . . : écusson en cœur à la fasce et au sautoir brochant. T. : un homme sauvage sans massue. L. : *S Gouert va Wese . . . . . (Cambre)*.

Sur les écus de ces Jean et Godefroid, les trois meubles affectent la forme d'un cône assez large, renversé, fendu, au bas, en deux pointes (dents, mollaires?).

— Adam van *Weesenhaghen*, même qualité, 1443 : une marque de marchand, formée d'une croix de Lorraine potencée, soutenue d'un chevron alésé, potencé. L. : *S Adam van Wesehaeghe* (Bruxelles) (voir **Woelmont**).

**Wezenthorst.** *Winricus de Wisenthorst*, chevalier, 1283 : trois triangles, rapprochées au centre de l'écu. L. : *✠ S' Winrici militis de Wesenttors* (Dusseldorf, Col., N° 291).

— *Wijnric van Wesenthorst*, écuyer, *Egbrecht*, Etienne et Frédéric, ses fils, vendent une terre de labour, *in den Scrijce* (Schriek), 1343 : même écu. L. : *... nrici de Wesenthor . .* (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 56) (Pl. 38, fig. 1105).

**WESEPEEL** (Jean van) scelle pour son beau-frère Jean van Miggrode (fils de Gilles), tuteur de Martine van Miggrode (fille de Gilles et de *Conzijne* Herbars), qui tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1534 : une belette passante (Fiefs, N° 3561).

**Wezeren.** *Henricus de Wesere*, échevin de Léau, 1339 : plain; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *S Henr' de Wese scabi leuwe* (Léau, N° 49).



L'inventaire imprimé des chartes de Léau blasonne, inexactement : « écu, chargé au chef de trois maillets ».

**Wezeren.** Henri van *Wesere*, échevin illec, 1394 : même écu (Diest ; l. « Echevinages et bancs divers », I).

— Amand van *Wesere*, tenancier de l'église Saint-Denis, à Liège, dans sa cour censale, à Velm, 1433 : trois forces renversées ; au franc-quartier brochant chargé d'une manche mal-taillée. L. : *Amant van Wesere*. (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— Balthasar van *Wesere*, échevin de Saint-Trond, 1541, 51 : même écu. C. cassé (Ibid., c. 13).

— Balthasar van *Weseren*, échevin de Duras, 1590, 7 : même écu (franc-quartier fruste). C. : une force, les pointes en haut (Ordange).

**Wespelaer** (Les échevins de), 1473, 76 (n. st.) : dans le champ du seau, sur une terrasse, Saint-Hubert agenouillé, nu-tête, éperonné, au ceinturon un cor-de-chasse, tenant en laisse un lévrier, devant le cerf, portant un crucifix entre la ramure, sortant d'un bois à dextre. A senestre, le cheval, dont on aperçoit la partie antérieure. Au-dessus, au milieu, un ange, tenant des deux mains une écharpe frangée. Au bas, un écu : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion et une bordure engrêlée (**Erpe**) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois croissants. L. : *Sigillum scabinorum de Wespelaer* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Maître Jean van Erpe, dit *Ostonis*, rel-va Wespelaer le 28 septembre 1457. Sa sœur Jeanne l'apporta en mariage à Jacques uuter Limmingen, seigneur de Wanghe, chevalier (relief du 8 mai 1474) (*Histoire des environs de Bruxelles*, II, 744).

**Wessem**, voir **Rode**.

**WESTELAIR**, voir **Broekhuizen**.

**Westerburg** (H. . . . . de) scellé un acte de Gisèle de Schönborn, dotant le couvent de Beselich, 1286 : une croix et un semé de croisettes pommetées, au pied fiché (Ville de Cologne, N° 481) (Pl. 38, fig. 1106).

— *Wernherus*, miles, dictus de *Westerburg*, et *Druda de Kalenberg*, sa femme, 1299 : type scutiforme ; un tranché-enclavé. L. : *✠ S Wernheri de Bischopheshusen* (Dusseldorf, Col., N° 390) (voir **KALENBERG**).

— (*Reynard von*), chanoine de la cathédrale de Cologne, 1339 : une croix, cantonnée de vingt croisettes, au pied fiché. L. : . . . . . *Westerberch* (Dusseldorf, Jul.-Berg, N° 415).

Renier, sire de *Westerburg*, scelle le même acte, du seau dudit chanoine.

— *Johan, herre zu Westirburg*, déclare avoir fait *den strengen ritter her Heinr. Beyre* (Beyer), *den*

*Jungen, von Bop'din* (Boppard), *zu unsiren und unsirer herschaft burgmanne zu Westirburg*, et promet de lui donner, de ce chef, 150 *cleyne guldin von Florenze*, produisant une rente annuelle de 15 *cleine guldin*, 1337, *des dinstags nach dem Ostirdag, zu Westirburg* : une croix, accompagnée de seize croisettes, 5 dans les deux cantons supérieurs, 3 dans les inférieurs. L. : . . . . . *dni in W. . . . .* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Seigneurie de Reinach) (voir **Sayn**).

**Westerholt** (Renier van), homme de l'archevêque de Cologne, scelle un acte du bailli d'Arnsberg (Oer), 1373 : un fascé-contre-fascé de trois pièces (Dusseldorf, Col., N° 944) (comp. **Schuren**).

— *Borchard van Westerholte* déclare que le prévôt de Werden a eu gain de cause, contre lui, dans son procès au sujet d'un bien, 1417 : même écu. L. : . . . . . *chart va . . . . .* (Dusseldorf, Werden, N° 97<sup>b</sup>).

— (*Bernard von*), seigneur de Lembeck, scelle pour ses cousins (*Vettern*) *Bernard von W.*, chanoine à Münster, et Jean, frères (1), vassaux de l'abbé de Werden, 1378 : parti ; au 1<sup>er</sup>, comme Renier ; au 2<sup>d</sup>, une feuille d'ortie (2) (**Lembeck**). C. : un cygne essorant, issant. L. : *Bernat v Westerholt h z Lembeck* (Ibid., N° 108).

(1) Ils ont un frère Antoine.

(2) Elle affecte, ici, plus ou moins, la forme d'un soleil.

— (*Bernard van*), *zu Westerholt*, se déclare vassal de sire Henri Duden, abbé de Werden et de Helmstedt, 1382 : même écu que Renier ; même C. que *Bernard*, 1378. L. : *S B . . . . . Westerholte* (Ibid.) (voir **Doril**, **Lembeck**, **Loß**, **Oultremont**, **Rive**, **Thiennes**, **Vietinghof**).

**Westhausen.** *Gerlach van Westhusen* reçoit, du comte de Berg, un paiement par le péager de Kaiserswerth, 1363 : une fasce, surmontée d'un fermail en losange, fleurdéliné. L. : *✠ S Gerlaci de Westhusen* (Dusseldorf, Jul.-Berg, N° 781) (comp. **Bodelschwingh**).

**WESTERWURD**, voir **Zwarte**.

**Westhofen.** *Daem van Westhoeven* a combattu, sous Gérard, duc de Juliers et de Berg, contre les Gueldrois, 1446 : un demi-vol renversé. L. : . . *Daim van dem Westho . .* (Dusseldorf, Jul.-Berg, N° 2364).

**Westhuse** (Jean van den), échevin du métier de *Zomerghem* (Somergem), 1470, 1, 81, 7 : une ancre, accompagnée de trois étoiles. L. : *S Ian van den Westhuse* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 116, 137, 109).

— *Olivier van den Westhuse* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief à *Adeghem*, sous l'échevinage



d'Eecloo, 1313, le 20 juin; homme servant de *Jozijnekin*, fille de Josse Canin, laquelle tient, dudit bourg, un tief de 13 mesures à *Ziesselle* (*Zijseele*), au lieu dit *Scardau* (*Schardan*), 1313, le 20 juin : un arbre, le fût accosté de deux maisons à pignons à gradins, le tout posé sur une terrasse. S. senestre : un griffon. L. : *S Olieuier van de Westuse* (Fiefs, Nos 7333, 9046) (voir **Stoppelaere**).

**Westrum** (Jean et Thierry van). Frères, scellent l'accord des frères van Bochoz avec leurs neveux van *Horrum*, dits *Schraem*, 1329; tous deux : une fasce, chargée de trois étoiles. Jean : sans timbre. Thierry, C. : deux faucilles dentelées, affrontées (*Geld.*) (voir **Dobbe**).

— Thierry *von Westrumb zum Gudtacker*; feu son père avait acheté, de l'aveu de l'abbé de Werden, le *Sadelhoff* de *Heldringhausen*. Thierry a pour femme Marguerite von der Hesse; d'un mariage antérieur, avec Anne Voss, il a un fils, Jean, 1372 : même écu. C. : deux faucilles affrontées, garnies de boules. Au haut, les lettres : D V W. Sans autre L. (empreinte de bague) (*Dusseldorf, Werden*, N° 108) (Pl. 38, fig. 1107).

**Westudde**, voir **Brenken**.

**Westphalie**, voir **Diest**.

**Westvalinc** (Jean), homme du comte de Hollande, 1346 : trois plies (poissons) (*Geld.*).

**Westvoorde** (Jean de), échevin d'Eecloo, 1386 : trois aiguères (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 82, 83).

— (Pierre van), échevin de West-Eecloo, 1420 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en haut, accompagnés au point du chef de . . . L. : *S Pieter f Denis van Westvoorde* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 82, 83).

— (Jean van), échevin d'Eecloo, 1430 : trois pignates contournées (*Ibid.*, l. 82, 83).

**Weteringen** (Jean van der), chevalier : *Condt si allen luden dat ic Jan van der Weteringen, ridder, geloeft hebbe ende gelove bi mijnre vrouwen, eren ende sekerheiden, voir mi, voir Anthonis, minen soen, ende voir alle de mijne, overmids dien dat mine lieve geduchte ende gheminde vrouwe die herzoghinne van Luccembourg ende van Brabant haren evelen moet vergheven heeft mij ende Anthonise, minen soen vours., ende quiijt gheschouden heeft van alsulke broeken ende mesdade, als dair wij jegen hare in gevallen waren, overmids den inhibitiën ende banne bracht op haren gerechte ende luden in haren lande, dat ic alle die inhibitiën, processe ende banne af doen sal op minen cost ende dat ic noch nijemen van mijnen wegen des in-toecomenden tiden ijeman moijenisse noch aen-*

*spraken doen en selen, noch laten doen. Voirt so scheldich quite, vore mi ende Anthonise, minen soen ende voir alle die mine, alsulken scade alse mi op minen goiden gedaen is overmids den saken voirs., ende gelove bi mijnre vrouwen, eren ende sekerheiden des mijnre liever vrouwen vours., haren lande, luden, noch nijemen die dair bi mogen geweest hebben, dair mi die schade gedaen was, nemmermeer aen sprake, schade, noch moeijnisse te doen, in negheender wegen, sonder argenlijst. In orconden des briefs bezegelt mit minen propren zegel. Gegeven tot Bruzelle, viertien dage in september int jair ons heren m.ccc. tsestich ende negen.* Original sur parchemin; sceau en cire brune, appendu à une queue de parchemin simple : un mur crénelé, maçonné, et une bordure (simple). L. : *✠ Sigi Iohannis de Weteringen* (Chartes des ducs de Brabant, 2294).

**Weteringen** Antoine van der *Weteringhen*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 2338 moutons, 1374; scelle pour Jean van *Heuderic*, prisonnier *illec*, sous le même (i. t. : 44 moutons), 1374, 80; échevin de Liège, 1374 : plain; au chef enclavé, et une bordure simple. Cq. couronné (?). C. : deux cornes de bœuf, garnies des deux oreilles. L., 1374 : *S Antoi de Wetergh scab leod* (Chartes des ducs de Brabant et C. de B.).

Antoine van Weteringen, chevalier, fils de sire Jean, relève, *apud Genapiam*, du Brabant, trois fiefs sous *Rode* (S<sup>t</sup> Oedenrode?), mairie de Bois-le Due, et sous *Vucht* (compte Pâques 1374-75; C. C. B., N° 17144, f° 41).

**Wets**, voir **Snijders**.

**Wetzel** (F., baron von), *Obristwachtmeister* (major), commandant, *ad interim*, le régiment d'infanterie du général-*feldzeugmeister* baron von und zu Wetzel, scelle une sentence, 1720, le 18 mai, à Palerme : scelle, comme *Obrichtwachtmeister*, des interrogatoires, des sentences, des comptes de sa compagnie au régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorff, etc., 1721, le 31 octobre et le 11 novembre, à Trapani; 1722, le 11 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre, *illec*; 1722, le 11 décembre, à Palerme; 1723, le 4 juin et le 18 août, *illec*; 1726, le 18 octobre, *illec* : un lion contourné et une bande brochante, chargée de trois merlettes. L'écu, ovale, dans une cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (cachets, empreints sur papier, plaqué sur pains à cacheter; d'autres en cire rouge, le cachet de 1720 en cire noire) (Arch. commun. de Nivelles).

Sur le rôle de recensement, dressé, à Palerme, le 25 mai 1729, il figure comme Frédéric, *Freyherr* von Wetzel, lieutenant-colonel, en ce moment à Trapani.

D'après le rôle de recensement, dressé, à Palerme, le 20 décembre 1730, il était natif de la ville de *Merlin* dans la *Wetterau*, marié, avait, alors, un fils et une fille et servait l'empereur depuis 20 ans et 11 mois;



d'après le rôle de recensement du régiment d'infanterie, « comte Onelli », dressé, à Kaschau, le 6 avril 1736, il était, alors, âgé de 41 1/2 ans, avait trois enfants et se trouvait à Leutschau ;

d'après le rôle de recensement, dressé à Leutschau, le 12 du même mois, il avait quatre enfants et appartenait à la religion catholique. On lui donne, alors, 42 ans ;

enfin, d'après le rôle, dressé à Leutschau, le 6 février 1737, il commandait une compagnie du régiment « comte Onelli » (Ibid.).

**Wetzel** (A., baron von), capitaine au régiment d'infanterie « baron von Bettendorff », scelle un procès-verbal, 1722, le 19 décembre, à Palerme ; scelle un interrogatoire, 1731, le 12 mai (voir **Tellier**) ; scelle un rapport sur le duel des enseignes Jean-Philippe le Tellier, de son régiment, et François von Wangenheim, du régiment « comte Wenceslas Wallis », 1731, le 17 mai, illec : un lion contourné et une bande brochante, chargée de trois merlettes. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux palmes, liées en bas. Sans L. (cachets en cire rouge) (Ibid.).

Le colonel Jean-Adam, baron zu Wetzel, commandant le régiment impérial et royal d'infanterie du général-feldzeugmeister baron von und zu *Wetzel*, scelle, une sentence, au camp de l'*Ondrinell*, le 16 novembre 1718.

**WETSELAER** (Herman van) et Roger van *Broeckhusen* reçoivent, du Brabant, 126 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1357, le 8 juillet ; Herman van *Waetselar* reçoit, du Brabant, 15 écus d'Anvers, à titre d'acompte, 1358 (n. st.), 24 mars ; Herman van *Wetselaer* scelle pour son frère Rodolphe van W., qui reçoit, du Brabant, 290 vieux écus, pour tous ses frais, pertes et dommages (dans la guerre de Flandre), 1358, le 4 juin : une aigle éployée et un lambel brochante. L. : *S Hermannii de Waetselaer* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1212, 1518, 1630) (voir **Broekhuizen**).

Le lambel broché en chef.

**WETSOCKELE**, voir **Stalle**.

**Wetter** (ou *Welter*) (Adrien van), homme de fief d'Engghien, 1663 : un épi de blé, effeuillé, et un sceptre fleurdéliné, passés en sautoir (Engghien).

Le seigneur de *WETTERE* : de gueulle, à la fesse de vair, l'azur en bas.

Le seigneur d'*AGREMONT* : pareilles, à la bordure dentelée d'azur (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Wetterman** (Jean), échevin *der keerken ende mijns heeren sprooffts van Sente Pieters van zijnen heerscepe datmen heet te Lede ende dat daer toebehoort, ghelegghen t'sente Lievins poorte ende daer ontrent*, 1436 : une rose (Arch. de l'Etat, à Gand, Couvent des Riches-Claires).

**Wevel** (Jean die), chevalier, échevin du Franc de

Bruges, 1292 : dix (4, 3, 2, 1) macles (Oost-Eccloo) (Pl. 38, fig. 1108).

**Wevel** (*Rolof*) (tout court) (voir **Halle**), 1381 : cinq cotices et une trangle brochante. L. : *S Rolof* . . . . . (*Utrecht*) (Pl. 38, fig. 1109).

**Wevelinghofen, -hoven**. *Munche van Wievelkoeven, burgmann* du margrave de Juliers (au château de Broich?), 1343 : un échiqueté ; au franc-quartier senestre d'hermine plain. L. : . . . *Munche van Wefelk* . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 490) (Pl. 38, fig. 1110) (voir **Arkel, Poij**).

— *Nobilis Godefridus de Wevelkoven*, chanoine à Cologne, 1364 : deux fasces, surmontées d'un lambel (Dusseldorf, *Col.*, N° 859).

— *Goidart van Wevelinchoven*, chanoine et *keppeler* (*Capitular*) à Cologne, homme de l'archevêque, 1373, 4 : même écu. Derrière l'écu, émerge un saint Pierre. L. : *S Godefridi de Wevelhoven* (Ibid., Nos 950, 962).

— *Frédéric van Wevelichoven, heere toe Grebben* (Greb?), promet de rembourser à Florent van *Wevelichoven*, évêque d'Utrecht, 100 florins du Rhin, que celui-ci a consenti à payer à sire Herman van *Randenrode*, chevalier, *neve* dudit Frédéric, 1393 : deux fasces. L. : *S Vrederic van Wevelinchove* (*Utrecht*).

*Randenrode* = *Randerath*.

— *Frédéric et Vell van Wevelkoven, unse lieve yunckheren ind vrunt*, scellent un acte de Hermann van *Lievendaill* et de sa femme *Bela van Craywynckel*, 1401 ; Frédéric : deux fasces. L. : *S Frederic van Wevelinchove*. *Vell* : un échiqueté. L. : *S Wilhelmi de Wevelkove milit* (!) (Dusseldorf, *Col.*, N° 1182).

— Guillaume, seigneur de *Wevelkoven*, maréchal héréditaire de l'archevêché de Cologne, du chef d'*Alfter* (*Alfter*), 1434 : deux fasces. C. : une tête et col de cygne (Ibid.).

— Anne van *Wevelkoven*, femme d'Henri, seigneur de Gemen, 1462 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une fasce, chargée de trois pals (**Gemen**) ; au 2<sup>d</sup>, deux fasces (Ibid.).

— P.-G. de *Wevelinchoven*, chanoine gradué du chapitre de la cathédrale de Saint-Christophe, à Ruremonde, 1787 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules à deux fasces d'argent ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'or au lion naissant. C. : une tête et col de cygne. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46593, *Gueldre*) (voir **Sombreffe**).

GELRE donne au *jonker van Wevelichoem*, vassal de l'« évêque » de Cologne : un écu de gueules à deux fasces d'argent. Le eq. d'or. C. : une tête et col de cygne de sable — terminé en violet — becqué d'argent, le col garni, par derrière, d'une sorte de bord plat, d'or.



**WEVERT** (*Bernt van*), bon ami de *Boeve*, seigneur de Friemersheim, 1368 : scelle un acte de Frédéric, comte de Moers, 1373 : un cerf sautillant. L. : *S' Bernardi de Wevort* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, Nos 30<sup>a</sup>, 40).

— (*Arnt van*), frère dudit, bon ami dudit seigneur de Friemersheim, 1368 : même écu, mais brisé au point du chef d'une fleur de lis. L. : *S' Arnoldi de Wevort* (Ibid., No 30<sup>a</sup>) (Pl. 39, fig. 1111).

— Bernard van *Wevoirt* scelle un acte des comtes de Moers et de Clèves, 1392 : un cerf issant de la pointe. L. : *S' Bernardi de Wevort* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 332).

— Berndt van *Weverden*, homme du comte de Moers, 1416 : un cerf passant le long du bord dextre, les pieds touchant celui-ci (Ibid., No 738) (voir *Friemersheim*) (Pl. 39, fig. 1112).

**WEVORT**, voir **WEVERT**.

**Wijbode** (Josse), fils de Jean, tient, du damoiseau Guillaume van Claerhout, du chef de sa seigneurie de Pitthem, un fief *illeg*, 1314 : un chevron, accompagné de trois roses (Fiefs, No 10763).

— (Charles), fils de Guillaume, tient, de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, seigneur de Caestre, Rumbek, Claerhout, un fief à Pitthem, 1314 ; scelle comme tuteur de *Hanneken* de Hont (fils de Jean), feudataire, *illeg*, de Guillaume van Claerhout, seigneur d'Assebroeck, etc., 1314 : même écu (Ibid., Nos 10738, 79).

**Wijbrake** (Josse) déclare tenir, de la cour et seigneurie de Thielt-ten-Hove, appartenant à sire Jean, seigneur *van den Gruuthuse*, le fief dit *den Bruusackere*, sis à Pitthem et comprenant 14 mesures de terre et des rentes seigneuriales, 1302, le 14 avril : un pal de deux macles. L. : *S Joes . i brake* (Fiefs, No 9439).

— (Gilles) déclare tenir, de la cour de Thielt, appartenant au comte de Flandre, un fief à Pitthem, 1347, le 18 février (n. st.) : un croissant versé, surmonté de deux étoiles (Fiefs, No 9469).

— (Michel), déclare tenir, *van den eerbaren ende wijsen Karels de Wulf van sijnen leene ter Gracht* (lequel relève du comte de Flandre, du chef de la cour de Thielt), un fief à Pitthem, 1314, le 3 juin ; feudataire, à Pitthem, de Jacques de Thiennes, seigneur de Claerhout, etc., 1314 : deux trèfles en chef et une rose en pointe. L. : *S Michiel . . brake* (Ibid., Nos 9464, 10803, 11, 19).

**WIJBROUC** (*Vranke van*), bailli et semonceur légal de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1413 : un chevron, chargé de ... (une étoile?) et accom-

pagné de trois coquilles. S. senestre : un griffon assis (C. C. B., Acquis de Lille, l. 229).

**Wijd** (Jean), mari de Catherine (fille d'Augustin) Collins, qui tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1403 : une colice et une coquille brochante en cœur (Fiefs, c. 889, Nos 1041-1106).

**Wideux**, voir **Coenoijs, Piétrain**.

**Widdendorf**. Gérard van *Wedendorp* transporte au duc de Juliers et de Gueldre, les biens *zome Raetgyn ind zo Ae*, sis au bailliage de *Berchem* (Bergheim), ... *ind Scharpensteyns zo wesen plagen*, ainsi que le bien *zo Ynden* (Inden), lequel appartenait à feu *Daem vamme Raetgyn*, 1417 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) huchets contournés. L. : ... *rt van W . . . dorp* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 749) (Pl. 39, fig. 1113).

**Widdersdorf**, voir **BANSPAG**.

**Wideman**, voir **Luijten**.

**Widmond** (Pascal) tient, du château de Furnes, un fief à Steenkerke, 1406 : un chevron, accompagné en chef de deux (?) étoiles (la 2<sup>de</sup> est douteuse ; cassée) et en pointe d'une fleur de lis (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

— Jean *Widmont*, homme de fief du bourg de Furnes, 1433, 4 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un oiseau essorant. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Jan Widemont* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 393).

**Widenbauer** (Jo.-Thomas), commissaire de guerre de l'empereur, scelle des rôles de recensement de différentes compagnies du régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorf, 1727-9, à Palerme : une branche de saule (saule = *Weide*), posée en bande, à trois rameaux, posés en barres. L'écu ovale. Cq. couronné. C. : cinq plumes d'autruche d'azur. Sans L. (cachets empreints sur papier, plaqués sur pains à cacheter) (Arch. commun. de Nivelles).

**Widoije**, voir **Duren, Cannart, Zulpich**.

**Widwen son** (*Tielman der*), échevin de Geich et de Füssenich, 1373 : un griffon. L. : *S Thilmanni scabini Tulpetev* (Dusseldorf, Col., No 939).

**Wied**. *Willelmus, comes de Wyede, necnon de Bruensberghe et de Ysenburch dominus*, reçoit, du Brabant, un acompte de 74 livres et 12 sols de vieux gros, sur son indemnité du chef de la guerre de Rode (Rolduc), 23 juin 1339 ; dit sceller de son propre scel : deux fascies. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *S. Wilhelmi de Brenysberch* (Chartes des ducs de Brabant, No 332).

L'acte est donné à Bruxelles.

*Bruensberghe* = Braunsberg, *Ysenburch* = Isenburg.



**Wied.** Guillaume comte de *Wede*, scelle un acte de Jean d'Isenburg, seigneur d'Ahrenfels, son parent, 1343; le sceau est tombé. Guillaume, comte de *Wede*, prend, avec son beau-frère, le duc de Juliers, un arrangement, pour lui et ses hoirs, nés de Jeanne de Juliers, feu comtesse de *Wede*, fille de Guillaume, margrave de Juliers, qui leur a promis une dot de 10,000 écus, du chef de laquelle ils ont reçu une rente de 1000 écus sur la seigneurie et château de Vernich, 1367; scelle en 1368, 71 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, soutenant une boule, sommée d'un grand plumail. L. : ✠ *S' Wilhelmi comitis de Wede* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 794, 815, 860).

— Guillaume, prévôt de Notre-Dame, à Aix-la-Chapelle, fils de Guillaume, comte de Wied, 1367 : même écu; écusson en cœur au lion (**Juliers**). L. : ... *ilh de Wede prepositi ayven* (!). Le même, 1374 : même écu, sans écusson en cœur. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un paon, à la queue fermée. L. : ... *ecrete Wil . . . . . ani ayve . . (decani aquensis)* (Ibid., Nos 794 et 899) (voir **Braunsberg, Isenburg, Leiningen**).

Voici, d'après **GELRE**, le blason du comte de *Wede*, homme de l'évêque de Mayence : d'or à deux fasces de gueules. Volet de sable. C. : un chapeau de tournoi de sable, soutenant une boule d'or, sommée d'un plumail de sable.

**Wielandt**, voir **Liedekerke**.

**Wielant** (*Flourens*) reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1454, 64 : trois losanges, rangés en fasce (non accolés), accompagnés en chef à dextre d'une étoile à cinq rais. T. : une femme, accostée, en haut, de deux croisettes. L. : *S' Florençy Wielant* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 418, 419) (Pl. 39, fig. 1114).

— (Jean), échevin du métier de Hulst, 156 : trois têtes de léopard, accompagnées en cœur d'une coquille. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Ian Wielant* (Ibid., l. 236) (Pl. 39, fig. 1115).

— **Joossen Wielandt**, *filius Joos*, déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief sis, une partie entre Bouchaute et *Weverzwale*, au lieu dit *in den Noerdije*, l'autre partie à Bassevelde, 1366, le 20 juin : une ramure de cerf. Cq. et C. frostes. L. : *S Ioo* . . . . . (Fiefs, No 2362).

— (Joos), *filius Gossaerts*, fait dénombrement dudit fief, 1609, le 21 janvier : une ramure de cerf. C. cassé (Fiefs, No 2370).

Cet acte porte : *Weverzwale*.

**Wiele** (Rodolphe van den), 1369; Thierry van den *Wijele*, fils de Rodolphe, 1382, 91; Bernard van den *Wijele*, 1407; Thierry van den *Wijele*, 1421; tous échevins de Heusden (Brabant) : trois fers de moulin; au franc-quartier brochant, coupé; au 1<sup>er</sup>, deux roues; au 2<sup>d</sup>, plain (Malines) (voir **Kuijst**).

**Wielemans.** Jean-Baptiste *Wiellemans*, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, dans sa cour d'Anderlecht, Itterbeck, Dilbeck, Jette, Laeken, etc., 1640 : une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée de trois (2, 1) abeilles. C. : un vol. L. : *S Baptista . . . leman*. (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

**WIELICK**, voir **Willich**.

**Wielmakere** (Philippe le), serviteur et sergent à masse du duc de Bourgogne, à Gand, 1469, 71 : dans le champ du sceau, un homme tenant une roue. L. : *S Philips de Wielmakere* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 413).

— (Jacques de), tenancier juré du comte de Flandre, dans sa seigneurie de Wesseghem, 1484 : une hache contournée, accompagnée à senestre d'une fleur de lis (Ibid., l. 224).

— (Jean de), tuteur, de *Grietkin, filia Loij uten Bogaerde*, qui tient, du bourg de Bruges, des fiefs au métier d'Oostkerke, paroisse de Houcke, 1515, le 27 juin : une roue, accompagnée en chef de deux . . . (Fiefs, No 8226).

**WIELNOUT**, voir **WILNOUT**.

**Wieminc** (Henri), échevin de Tirlemont, 1418 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lambel à cinq pendants; au 2<sup>d</sup>, un lion (Greffes scabinaux, Louvain, c. 5645).

**Wijer, Weiher, Weijer.** *Rabodo de Piscina, miles*, scelle un acte de son *consanguineus*, *Rabodo von Odenkirchen*, 1329 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : deux croissants affrontés (cornes), chacun garni de trois boules. S. : deux lions. L. : ... *abodonis militis de Wyvero* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 338).

— *Arnoldus dictus de Vivario, miles, dominus de Hoelede* (Hoeleden), 1335 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel (fort endommagé; il ne reste que l'écu) (*Heijlisse*).

— Arnould van den *Wijere*, chevalier, un des nobles du Brabant qui scellent le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. C. : une fleur de lis, au pied coupé, entre deux cornes de bœuf. L. : ✠ *S Ar* . . . . *eves mile . dni de Vivario* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— Olivier van den *Wijer*, reçoit, du Brabant, 66 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1337, le 14 juillet; Conrad de Salm et ledit Olivier scellent une quittance d'Ansem *van Staule* (Etalle) et *Coenken van Ilem* qui reçoivent, du Brabant, 70 vieux écus, pour leurs services dans ladite guerre,



1357, le 14 juillet; scelle encore avec ledit Conrard (voir **Salm**), 1357; il reçoit, pour lui-même, 7 vieux écus, à valoir sur 24 qui lui reviennent, même jour; *Olyvet dou Vivier* donne quittance, au Brabant, pour 60 vieux écus, du chef de la guerre de Flandre, 1363, le 9 avril: une fasce, accompagnée de trois (2, 1) feuilles de nénuphar. L.: ✠ *S' Oylpheri de Piscina* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1248, 1252, 1408, 1409, 1824).

**Wijer, Weiher, Weijer.** Arnould van den *Wijere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t.: 2090 moutons, 1374; scelle pour Arnould *Turner* (*Turnier*?), prisonnier *illegitimus*, sous le même; i. t.: 29 moutons, 1374; même écu qu'*Arnoldus*, 1333. L.: ✠ *S' Ervus de Viviers chl'r* (Chartes des ducs de Brabant).

— Henri van *Duiciere*, prisonnier *illegitimus*, sous le même; i. t.: 812 moutons, 1374: même écu; écusson en cœur fruste (on n'y aperçoit plus qu'une fasce). L.: ✠ *S' Henri de Viviers* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gilles van den *Wijer*, chevalier, reçoit, du drossard de Fauquemont, 40 vieux écus, pour un étalon (*henxt*) que François van *Buelstorp*, son parent (*neve*), avait perdu, au service dudit drossard, ayant chevauché, pour le duc de Brabant, au siège de Louvain (*sur Loven*), 1383: de vair à la fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux. L.: *S' Ghielis van den Wijer* (Ibid.) (Pl. 39, fig. 1116).

— Arnould van den *Wiere*, chevalier, seigneur de Hoeleden et de Meerhout, donne une charte en faveur de l'abbaye d'Heijlisse, 1388: même écu qu'Arnould, 1374 (*Heijlisse*).

— Herman van den *Weyer*, juge à Aix-la-Chapelle, 1526: une croix, chargée de trois coquilles, 1 en chef, 1 en cœur, 1 en pointe. C.: un vol (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, No 72).

— Herman van den *Weyer*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1536: mêmes écu et C. L.: *erma v. . . . .* *schefle* (Dusseldorf, Marienstift Aachen, No 278).

— Jean van den *Wijre*, échevin du chapitre de Saint-Odulphe, à Looz, 1560: un lacs d'amour, affectant la forme d'une étoile à cinq rais (Ordange).

— Jean van den *Wijer*, tenancier juré de la cour censale appartenant à damoiseau Michel Scroots, dite *den hof van Pepinghen*, au village de Pepinghen et aux alentours, 1593: un lacs d'amour, affectant la forme d'une étoile à sept rais. L.: *vier* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Halle, Hamal, Broeck**).

Voici le blason de *her Arnt van den Wier*, d'après l'armorial manuscrit de GELRE: de gueules à trois fleurs de lis d'argent, au pied coupé, et au lambel d'azur brochant. Le cq. d'or. C.: un buste de more, tortillé d'argent, vêtu de gueules, terminé en volet.

GELRE donne à *her Beytel van den Wier*, Brabançon: de gueules; au chef d'argent, chargé à dextre d'une merlette de sable, enclose d'un anneau d'or. Volet de gueules. C.: un vol d'argent.

*her Arnt van den Wier*, drossard de *Sichenen* (Sichem) est cité dans le compte du receveur de Brabant de la Saint-Jean 1378 à la Saint-Jean 1379 (C. C. B., reg. 2364).

**Wierde** (Pierre de), maire de la cour d'Anhée, 1342: un freté; au chef chargé d'une anille, d'une étoile et d'un bâton haussé, brochant sur l'étoile. L.: *de Wierdre*: (Namur, No 666) (Pl. 39, fig. 1117).

**Wierec**, voir **Schat**.

**Wieringen**, voir **WYRINGEN**.

**Wies**, voir **WYS**.

**Wiese** (Robert van), homme du comte de Flandre, 1335: trois maillets penchés (Chartes des comtes de Flandre).

**Wiesenau**, *Dyderich van Wysenauwe*, ritter, scelle l'acte de Gérard van *Creye* et de sa femme, *Greta*, vendant leur château de *Creye* (voir **Pletz**), 1338: plain; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L.: *od'ici de Breys[e]* . . . . . (!) (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach) (voir **Pletz**).

**Wiet** (*Jaquemart*), bourgeois de Binche, reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Binche, pour lui et Catherine Wiet, sa fille, femme de Jean Bonneau, 1475: une marque de marchand, accostée en chef de deux roses et aux flancs de deux étoiles T.: un ange. L.: *la . emar . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1685) (Pl. 39, fig. 1118) (voir **Jocarde**).

**Wijgarts son** (Philippe) scelle l'acte d'Everard Broseken, 1363: un demi-vol. L.: *Philips v. der Lev . . (?)* (Dusseldorf, Chap. d'Emmerich, No 49).

**Wijfflet**, voir **Tudekem**.

**Wijgmael**. Jean van *Wijchmale*, homme de fief du sire de Rotselaer, 1366; jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t.: 176 moutons, 1374: trois pals; au chef chargé de trois maillets penchés. L.: ✠ *S' Ian de Wicmale* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Chartes des ducs de Brabant).

**Wignacourt**, voir **Pallandt, Tramerie**.

Par acte, donné, à *Morialmé* (Morialmé), le 4 avril 1645, messire Charles de Bryas, Nédonchel, baron de *Morialmé*, seigneur de Bryas, Hernicourt, *Bristol*, *Trois Vaulx* (Troisvaux), Gauchin, Lannoy, etc., du conseil de guerre du roi, gouverneur et capitaine de *Mariebourg* (Mariembourg), atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Claire-Isabelle de Wignacourt est fille de messire Maximilien de Wignacourt, seigneur de Bourbon, et de Françoise de Cunchy, et sœur





Fig. 1.



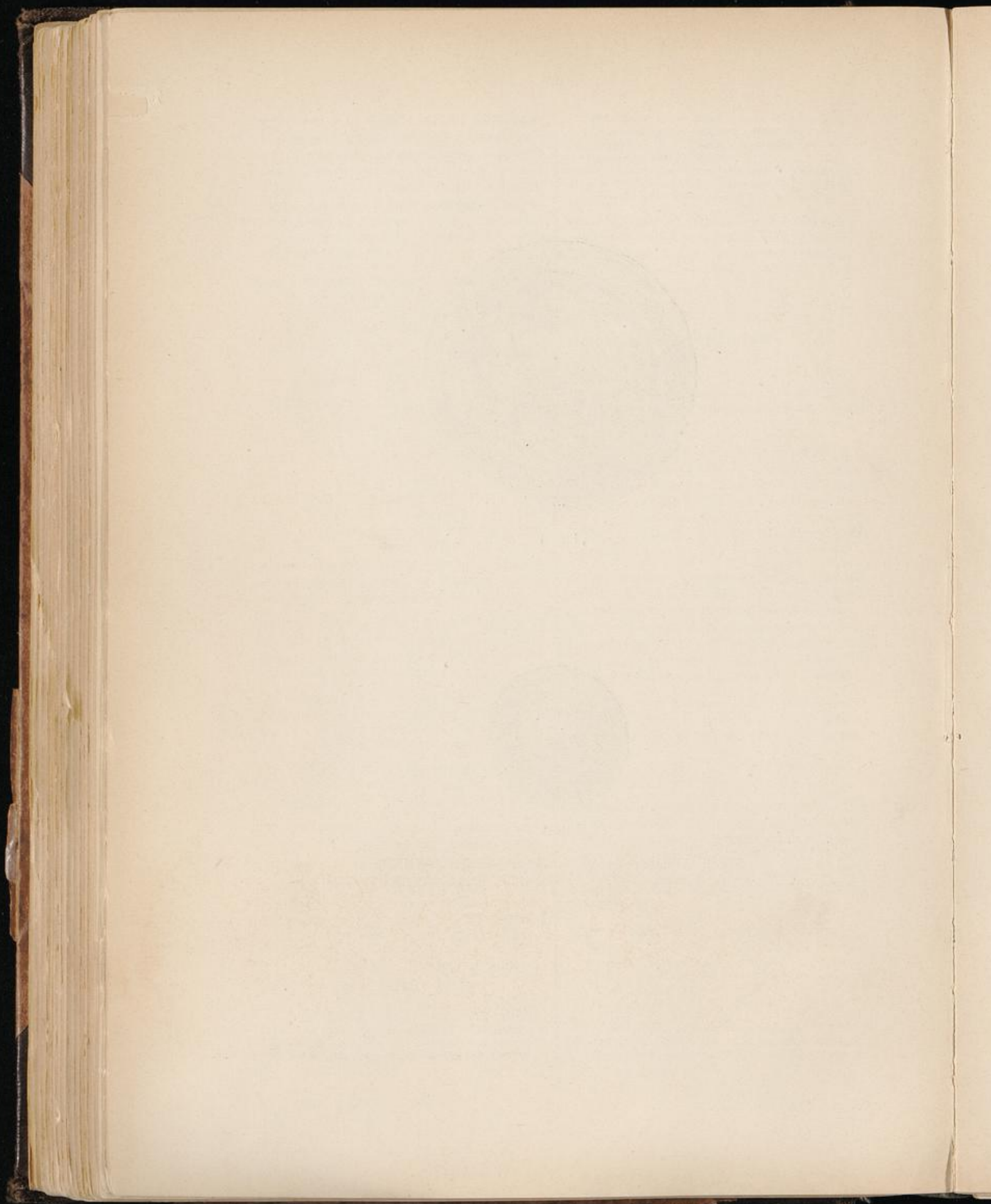
Fig. 2.

Pl. CCXIV.

Fig. 1. Guillaume de Condé, seigneur de *Bailleul* (1345).

Fig. 2. Renier de Choiseul, seigneur de Prouvy, homme de fief du Hainaut (1366).







germaine de Catherine-Thérèse de Wignacourt, actuellement chanoinesse à Nivelles (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373, A. G. B.).

Par acte, donné à *Isque* (Jssche), le 16 juin 1683, Eugène-Maximilien, comte et prince de Hornes, comte de *Bassigny* (Bassigney), libre baron de *Boxtel*, de *Loere*, de *Ledain* (Lesdain), vicomte de *Piermont* (Pierremont), seigneur de la ville et franchise d'*Oerishe* (Overijssche), d'*Eure*, *Angeste*, *Linden* (Lynde ?), capitaine d'une des quatre compagnies ordinaires de l'empereur Charles-Quint (?), atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Charlotte de Wignacourt, du côté paternel, est gentillefemme, fille de messire Philippe-Albert de Wignacourt, baron de *Pernes*, seigneur *Dourton* (d'Ourton), d'*Esplanq* (Planques ?), d'*Auflin* (Oflin), *Libersart*, *Moriaucourt*, *Bernicour*, *Blangermont*, *Chassin*, etc., et d'Isabelle de *Berghes* (Bergues)-*Saint-Winocq* (Saint-Winoc); petite-fille de messire Maximilien de Wignacourt, seigneur d'Ourton, *Foy*, *Wendin* (Vendin), *Esplanq*, etc., et de Françoise de *Cunchy*, dame d'*Auflin*, *Libersart*, etc., fille de messire François de *Cunchy*, seigneur de *Libersart* et d'*Auflin*, et d'Isabelle de *Nédonchel*; arrière-petite-fille de messire Antoine de Wignacourt, chevalier, seigneur d'Ourton, *Foy*, *Wendin* et *Esplanq*, et de Claire de Hornes; et, que, enfin, ladite damoiselle est *eragement noble de tous costez, sans aucune bastardise ny bourgeoisie* (Ibid.).

Les sceaux de Bryas et de Hornes seront décrits dans le *Supplément*.

**Wijhe.** Jean van *Wij*, chevalier, scelle un acte d'Arnould, duc de Gueldre, 1371 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion issant du coupé (la tête est cassée); au 2<sup>d</sup>, plain. L. : *S' Iohannis de Wie militis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401).

— Here *Walraven van Wij*, oncle de *Palike van Sevenaer*, 1371 : un lion couronné, naissant. L. : *S' Her Valr* . . . . . (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 485).

— Jourdain van *Wije*, chevalier, se porte garant pour le duc de Gueldre, envers le comte de Clèves, 1395 : un lion naissant, couronné. C. : un lion couronné, issant. S. : deux léopards lionnés (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 580).

Son contemporain *GELRE* nous apprend les émaux du blason de *her Jorden van Wije* : le champ d'argent, le lion de gueules, lampassé et couronné d'or. Violet d'argent. C. : émaux du lion issant de l'écu, sans queue.

— Elisabeth van *Wije*, abbessse de *Marienhurst op die Honnijs*, 1410 : même écu. T. : un ange (*Wassenaer*).

— Othon van *Wije* fait, avec dame Jeanne van Groesbeek, un compromis, au sujet de biens en Nederbetuwe, à lui échus, par la mort de sa sœur, damoiselle Agnès van *Wijhe*, 1420 : son sceau est tombé (Ibid.).

— Ide, femme dudit Othon, 1420 : parti; au 1<sup>er</sup>, coupé; a, un lion naissant, couronné; b, neuf (3, 4) losanges (non accolés); au 2<sup>d</sup>, une licorne passante (*Brienen* ?) (Ibid.).

**Wijhe.** Jean van der *Wije*, bailli en Nederbetuwe, témoin dudit Othon, 1420 : un lion naissant, couronné. C. : un lion couronné, issant (Ibid.).

L'acte d'Othon, de 1420, a été scellé, ensuite, par Thierry van *Wijhe*, dont le sceau est disparu.

— Gérard van *Wije*, juge en Overbetuwe, 1436 : même écu (*Geld.*).

— Herman van *Wije*, échevin d'Arnhem, 1437 : même écu (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

— Othon van *Wij*, juge et dijkgrave en Nederbetuwe, 1490 : un lion et un semé de billettes. Cq. couronné. C. : un lion issant. T. dextre : une damoiselle (*Wassenaer*).

— Herman van *Wije* et Aleijt van *Bemmel*, sa femme, donnent des lettres de non-préjudice à Josse van Randwijk, leur caution, 1512 : un lion naissant. Cq. couronné. C. : un lion issant (assez fruste) (*Geld.*).

— Herman van *Wije* (fils de Thierry) et Hermanna van Druten, sa femme, donnent un acte analogue audit Josse, 1515; parent d'Othon van *Staele* et de ses deux beaux-frères, 1530 : un lion couronné, naissant, contourné (Ibid.).

— Joachim van *Wije*, échevin de Nimègue, 1518 : un diapré, un lion naissant (non couronné). Cq. couronné. C. : un lion issant (*Geld.*).

— (Joachim van), seigneur de Hernen, burgrave et juge à Nimègue, 1523, 36 : même écu. Cq. couronné. C. : un lion couronné (!), issant (*Wassenaer*).

— (Gisbert van), parent d'Othon van *Staele* et de ses deux beaux-frères, 1530 : de . . . à la champagne diaprée et au lion contourné, issant de ladite champagne. Cq. couronné. C. cassé (*Geld.*).

— Gaspard van *Wije*, seigneur d'Echteld, parent de damoiselle *Goijart van Malburch*, 1544; scelle, comme parent, l'acte de partage de Gisbert et de Jean die Cock van Neerijnen, 1558 : un lion et un semé de billettes. Cq. couronné. C. : un lion issant. T. dextre : une damoiselle (*Geld.*).

— (Corneille van) scelle un acte des époux Pannekoek-Voncken, 1559 : un lion couronné, naissant, contourné. Cq. couronné. C. : un lion couronné, issant (Ibid.).

— (Othon, Jean et Stees van), frères, donnent un acte avec Ermgardt van Oversteijn, 1590; le sceau de Stees est tombé; les deux autres : un lion couronné (!) et un semé de billettes. Cq. couronné. C. : un lion couronné, issant. S. : deux griffons (*Wassenaer*).

— (Gaspard van) et Agathe van Loevenich, époux,



vendent à Renaud van Wijhe, seigneur d'Echteld, une terre à Dreumel, 1654 : un lion couronné et un semé de billettes. Cq. couronné. C. : un lion couronné issant (Ibid.) (voir **Bronkhorst, Buren, Pruten, Renesse, Rivieren, Stadeln**).

**Wihéries** (Les échevins de la ville de), 1334 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois lions. C. : un bonnet arrondi, chargé d'une bande. L. : *S. . . . . de Wihéries srie de Barbech . .* (Barbençon) (Tournai, Chartier).

Cet écu représente les armes de Ligne et de Barbençon.

**Wihogne**. *Willeken, de bastaert van Wiehongen*, jadis prisonnier à Baweiler, sous le sire de Rotse-laer; i. t. : 30 moutons, 1374, 6 : de vair; au franc-quartier chargé d'un lion. Un bâton brochant sur l'écu. L. : *S' Wilame de Vihoghe* (Chartes des ducs de Brabant).

D'après HEMRICOURT, Wihogne est issu de sire Libert Crépon d'Othée. Cri : *Dammartin*.

**WIC,** } voir **Wijck**.  
**WIJC,** }

**WYCH**, voir **DAUN, Malberg, Wijcht**.

**WIKETO**, voir **Wickette**.

**Wichen**, voir **Roije**.

**Wijchman** (*Johannes dictus*), *cerdo* (savetier), conseiller de la ville de Bruxelles, 1471 : un cor de chasse et une corne de bouf, posée en barre. accostés, en chef, et deux annelets en pointe. L. : *. . . Ian V. . . . .* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.) (voir **Serarnts**).

**Wicht**, voir **IJsebrant**.

**Wijcht**. Jean van der *Wijet*, jadis prisonnier à Baweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 274 moutons, 1374 : un lion, l'épaule chargée d'un écusson à deux fascées. L. : *S Ian van der Wiich* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van der *Wijcht*, déclare approuver *alselken coemescap alse Jan van Maerslaer* (Marselaer), *mijn oom, cochte jeghen mer joffrouwen mer moeder, alse van eenen merssche dien ons verstaerf van Claeuse van Maerslaer, daer op dat miin oem Jan voers . eene molen heeft gheset, gheleghen te Coevorde* (Coevoet-Uccle?), 1391 (sans autre date) : un lion, l'épaule chargée d'un écusson fruste. L. : *S Ian . . . . . Wycht* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

**Wichtere** voir **Wechtre**.

**Wichterich** (Gérard, voué de), parent (*meeghe*) de Herman, voué de Friesheim, 1342 : dans le champ du sceau, un lion couronné, à la queue fourchée. L. : *S' Gerardi advocati d Wictrich* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 432).

**Wijck**. *Egidius de Wik*, échevin de Tongres, 1283 : parti; au 1<sup>er</sup>, une fasce de trois fusées; au 2<sup>d</sup>, de vair à la fasce. L. : *. . . . . ii de Wic sc . . . . .* (Dusseldorf, Bailliage des Vieux-Jones, N° 22) (Pl. 39, fig. 1119).

— Jean van *Wijc*, chef-homme du métier des courtiers, à Bruges, 1324 (n. st.) : dans le champ du sceau, un *zwastica*, cantonné de quatre étoiles à cinq rais. L. : *. . . . . van Wiic* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Handzaeme**).

— *Arnt van Wijc Bonings soen*, échevin de Heusden (Brabant), 1362, 4 : une roue, accompagnée de cinq billettes, rangées en orle (Malines).

— Thierry van *Wijc* déclare avoir reçu, du sire de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 43 moutons d'or, pour un étalon gris (*graven henet*), qu'il avait usé, au service dudit, *op die reijse die mijn here van Brabant lestwerf hadde over Maze iegheng den hartoghe van Ghelre*, lequel étalon il avait remis à Jean van *Wesenbeec, die op die reijse maerscale was tshertoghen van Brabant*, 1370 (n. st.), le 1<sup>er</sup> février : trois oiseaux. L. : *S' Dirc van Wiic* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2307).

— (*Zebreht Zebrehts zoen van*), échevin de Heusden (Brabant), 1400 : plain; au chef chargé de deux roues (Malines).

— (Brien van), même qualité, 1403; Jean van *W. Brienssoen*, même qualité, 1419 : même écu (Ibid.).

— (Laurent van), même qualité, 1427, 36 : même écu, les roues surmontées d'un lambel (Ibid.).

— (Hugues van), même qualité, 1447 : même écu, mais sans lambel. C. cassé (Ibid.).

— (Hugues van), même qualité, 1448, 50 : coupé; au 1<sup>er</sup>, deux roues; au 2<sup>d</sup>, plain. Sans timbre. S. senestre : un lion assis (Ibid.).

— (Guillaume van) (fils de Guillaume), même qualité, 1462, 84 : plain; au chef chargé de deux roues. C. : une roue entre un vol (Ibid.).

— (*Hannert van*), même qualité, 1485 : mêmes écu et C. (Ibid.) (voir **Rossum, Zack**).

**Wickede** (Henri van), chevalier, de l'aveu de sa femme, *Mechtilde*, et de ses fils, sire Thierry et Gérard, vend à Englebert van der Mark, chevalier, *den hof tho Solinghen unde den hof tho Hoenscheyde* (Höhscheid) *unde den hof tho Geenroede* (Gönraht), 1340; Henri : coupé, au 1<sup>er</sup>, une fleur de lis; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : *S' Hinrici militis de Wickede*. Thierry : même écu. L. : *S' Theod . . . . de Wickede militis*. Gérard : plain; au chef chargé d'une fleur de lis. L. : *S' Gherardi de Wickede* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 431).



**Wickede** (Everard van), conseiller du comte de la Mark, 1393 : coupé; au 1<sup>er</sup>, une fleur de lis; au 2<sup>d</sup>, plain (Dusseldorf, *Col.*, N° 1163).

— (Henri van) déclare que l'abbé de Werden a investi Everard van Wickede, fils de son frère, d'un bien dit de *Hesslers hoyve*, 1462 : plain; au chef chargé d'une fleur de lis (Dusseldorf, *Werden*, N° 166).

— (Henri van) échange des serfs avec l'abbé de Werden, 1489 : coupé; au 1<sup>er</sup>, une fleur de lis; au 2<sup>d</sup>, plain. Cq. couronné. C. : deux poissons adossés (?) (Ibid., N° 97e) (voir **Hane**).

**Wickette**. Jean van den Wijckel, 1340, 4; *Johannes de Wiketo*, 1344, 6, amman de Bruxelles : une bande ondée, accompagnée de six huchets, rangés en orle. L. : *S' Iohannis de Wiketto* (Bruxelles et Abb. de Forest, *Etabl. relig.*, c. 2501, A. G. B., et Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.) (voir **Pipenpoij**).

Le premier des actes qu'il scelle, donné en 1340, le mercredi après la Pentecôte, a trait à une déclaration du métier des *tapite weers*, reproduite dans HENNE et WALTERS, *Histoire de Bruxelles*, T. II, p. 571, et mentionnée dans ALPH. WALTERS, *Les Tapisseries Bruxelloises*, p. 31.

— *Johannes de Wiketo*, amman de Bruxelles, 1346, le 16 juillet : une bande ondée, chargée (!) en chef d'un huchet. L. : ..... *lv Iohannis de Wik...* (Cambre).

**WIJCKHUIJZE[N]**. Jean van den Wijchuus (*Wijchuse*, de *Wijchuijse*), échevin de Louvain, 1367, 92, 1402 : un maillet penché en chef à dextre et deux macles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : ✠ *S' Iohis de Wijchuse scabini lovanie* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *Cambre* et *Elseghem*).

— Louis van Wijchuus, tuteur de sa fille, damoiselle Claire van Wijchuus, qui déclare tenir, de la cour et seigneurie de *Heemsrode* (Hemsrode), appartenant à Jean de Beer, fils de sire Jean, un fief sis à Machelen et comprenant 11 1/2 bonniers de terre, une rente, un bailli (qui emprunte les échevins du souverain) et divers droits seigneuriaux, 1502, le 28 mars (après Pâques) : un chevron, chargé d'une fleur de lis et accompagné de trois molettes, les 2 du chef à sept rais, celle de la pointe à 8 rais. L. : *S' Lovrich van* ..... (Fiefs, N° 1770).

— Jean van den Wijchuuse remet, au haut-bailli de Courtrai, dénombrement d'un fief relevant de *edelen ende werden heere Roelandt, heere van Pouque* (Ponques), par l'intermédiaire de sa cour et seigneurie de Wijngene (celle-ci mouvant de la châtellenie de Courtrai et de la cour de Thielt), lequel fief, sis à Wijngene et appelé *dleen ter Craijeeck*, comprend une rente, un bailli et divers droits seigneuriaux, 1502, le 12 avril (après Pâques) : parti; au 1<sup>er</sup>, une demi-croix, mouvant du parti,

accompagnée en chef d'un oiseau contourné et en pointe de trois (2, 1) glands, les tiges en haut, toutes attachées ensemble; au 2<sup>d</sup>, un arbre, posé sur un gazon. L. : *S Ian van den W* ..... (Fiefs, N° 9371).

**WIJCKHUIJZE[N]**. Jean van Wijchuus, excellent ami des époux Nicolas Damman et Barbe's Vos, 1516 : un chevron, accompagné de trois molettes. C. : une tête de more, sur un col allongé. T. : deux femmes sauvages (Sainte-Agnès).

L'autre amis desdits époux est Liévin van Pottelsberghe, chevalier, seigneur de Vinderhout, Meerendré, etc.

Le seigneur de Wychuus : d'argent à trois estoiles de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Wickrath**. Here Johan, here van Wickerode, chevalier, scelle un acte du seigneur de Friemersheim, 1366 : un semé de croisettes pommetées; au chef d'hermine (**Broekhuizen**). L. : ..... *chv* ..... *erade* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 29) (Pl. 39, fig. 1120).

— Christijna van Monement, vrouwe van Wickraide, Johan, here van Wickraide, ende Derich van Wickraide, frères, fils de ladite dame, ont été indemnisés, par le duc de Gueldre, *als van des ampts wegen van Kriekenbeke*, 1405, le 25 novembre; les deux frères promettent de ne pas causer de préjudice à ceux de Kriekenbeck, du chef des difficultés qu'ils avaient faites à feu leur père, sire Henri van Wickraide, 7 janvier 1406; Christijna : parti; au 1<sup>er</sup>, cinq (2, 2, 1) croisettes (simples); au chef d'hermine; au 2<sup>d</sup>, une fasce, surmontée de trois besants, ou tourteaux (**MONEMENT**). L. : *S Cristine de M. n. m* ..... *crade* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 744) (Pl. 39, fig. 1121).

— (Johan, seigneur de), ci-dessus, 1405, 6 : cinq (3, 2) croisettes recroisetées, au pied fiché; au chef d'hermine. L. : *S Iohan herre to Wickrade* (Ibid., 744, 736).

— Derich van Wickraide, ci-dessus, 1405, 6 : même écu. L. : *S Derich van Wickrade* (Ibid., N° 744, 736).

— Dederic van Wickraede, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : six (3, 2, 1) croisettes pattées, au pied fiché; au chef d'hermine. C. : un vol (Ibid.) (voir **Broekhuizen**, **Horn**, **Rheydt**).

— Diederich van Wickrode figure dans l'acte suivant :

*Wij Jan, oudste soen te Heijnsberch* (Heinsberg), *Scheijfaert van Merode* (Merode), *heere tot Heijmersbach* (Hemmersbach), *Diederick van Wickrode* (Wickrath), *Sijmoen van Birgelen* (Birgel), *Willem van Bruechuijsen* (Broekhuizen) *ende Kerselijs van Palant* (Palant) *doen cont en kennen met desen openen brieve, dat wij ende elc onser bijsunder*



voir ons, onse hoijr ende erven, met goeden voir-raide ende vrijen willen op alsulken onsen verliese, schade, cost, scheempte ende teeringhen, die ons ende elken van ons bijsunder tot Bruessel ende els waert in den lande van Brabant toten dagen toe van heden geschiet ende wedervaren siin, luterlic vertegen hebben ende vertijen met crachte des briefs op onse genedege heeren den hertoge van Brabant, mijn heere van Saintpol (Saint-Pol). siinen lieven brueder, hueren landen, luden ende onderseten, die zij nu hebben ende namaels crigen moigen ende op alle de ghene dien dit aentrieffen mach in enigerwijs. Voirt so en selen wij, noch enich van ons weder of jegen de hogeborene virsten hertoge van Brabant, greve van Sainpol, hueren landen ende luden, . . . nemmermeer gedoen, met worden of met werken, heijmelic of openbaer, bij ons of enegen van ons selven, of ijemanne anders van onsen wegen, in enigerwijs. Wairt oic sake, dat god nemmermeer en wille, dat hierenboven enige veede of aensprake aen dese voirs. virsten, hueren landen, luden ende onderseten . . . van den heere van Heijnsberge, van ons van siinen of van onsen wegen gelacht worden of scade geschie, ende wij of enich van ons dair om van den hogeborenen virste den greve van Saintpol voirs. alleene of van drien steden, te wetene Loeven, Bruessel ende Antwerpen, zamentlic, of van eniger van den voirs. drien steden bisunder, bescreven of gemaent worden aen de burgemeesteren der stad van Tricht of enegen van hen ten tiide siinde, de voirs. veede of aensprake af te doene ende de schade te rechenen ende wij des niet en daden binnen der ierster maent na alsulker maninghen voirs., so selen wij ende onser bisunder binnen den nasten vierthien dagen na de maent der voirs. maninghen naistvolgende tot Bruessel met ons selfs live inne comen ende van dair niet scheijden, wij ende elc onser en hebben die veede voirs. afgedaen ende die schade verricht, die de heere van Heijnsberch, wij of enich van ons gedaen selen hebben, . . . Alle dese voirscreven verthijenessen, quitscheldinghen, verheffenissen ende alle pointen voirs. hebben wij ende elc onser sonderlinghe geloeft ende gesekert, geloven ende sekeren bij onser kersteliker trouwen ende met onsen opgerechten vingheren lüflic ten heijlegen gesworen ende zueren vast, gestede ende onverbrekelic te houdenen tot ewegen dagen sonder argelist. In orconden onser segele aen desen jeghenwoirdegen brief met onsen rechten wetenen ombedwongen gehangen. Gegheven int jaer ons heeren dusent vierhondert ende twee ende twintich des naesten donredaigs na den heijlegen paeschdach, xvj dage in aprille (Copie, manuscrit de Petrus de Thimo, T. III, f° 377, Archives de la ville de Bruxelles; dans le même recueil, il y a encore d'autres documents relatifs à cette affaire).

**Wicot** (Jean-Joseph) remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice en l'église paroissiale d'Auvelois (Auvelais), comté et diocèse de Namur, 1787, le 28 avril; dit sceller de son propre cachet, mais se sert de celui d'un autre: une rose, tigée et feuillée, accompagnée de trois étoiles, 1 en chef, 2 aux flancs. L'écu surmonté des lettres P G. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46644).

**Wylack,**

**WILACK,**

} voir Willich.

**Wilbot,** voir **Willebot.**

**Wilbroit** (Alleman[t], et *Aleman*) reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui et sa femme, *Leurence* de Mons, 1476; bourgeois de Binche, reçoit ladite rente pour lui et sa femme, 1482; demeurant à Soignies, il reçoit une rente viagère, sur ledit domaine, pour lui seul, 1484: un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois roses. L.: *S Aliman Wilbroy* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1685, 1688, 1687).

— (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1481: un chevron, accompagné de trois étoiles (1). L.: *S Jehan Willebroiet* (Ibid., l. 1687).

L'acte de 1481 est donné à Binche.

**Wilde** (*Arnoldus*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315: un chevron, accompagné en chef à dextre d'un animal (chien, lion?) passant (Abb. de Saint-Trond, c. 3bis).

— *Arnoldus dictus Wilde*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1347, 50, 1, 7, 70, 1: un chevron, accompagné en chef à dextre d'un lion léopardé. L.: *S Arnoldi Wilde schabini de Aquis* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 157, 174, 185, et Commanderie de Biesen, Nos 37, 60, 70, 71).

— (Jean die), échevin de Heusden (Brabant), 1369: de . . . au chef de . . .; un sautoir échiqueté brochant sur l'écu, accompagné en chef d'un oiseau (Malines) (Pl. 39, fig. 1122).

— (Henri), échevin du chapitre de Saint-Jean-l'Evangéliste, à Liège, dans sa cour de Gingelom, 1401: un chevron, accompagné de trois forces renversées (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— *Pierre le Sauwaige* scelle pour sa fille, Agnès, qui reçoit, du bailli de L'Ecluse (Flandre zéland.), 22 sols, 10 deniers de gros, que feu Jean Brumeel, bâtard, lui devait, pour vin du Rhin, 1403: une croix ancrée, accompagnée aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cantons d'une merlette et au 4<sup>e</sup> d'un besant, ou tourteau. L.: . . . . . *de Wilde* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 78, 79).





Fig. 1.



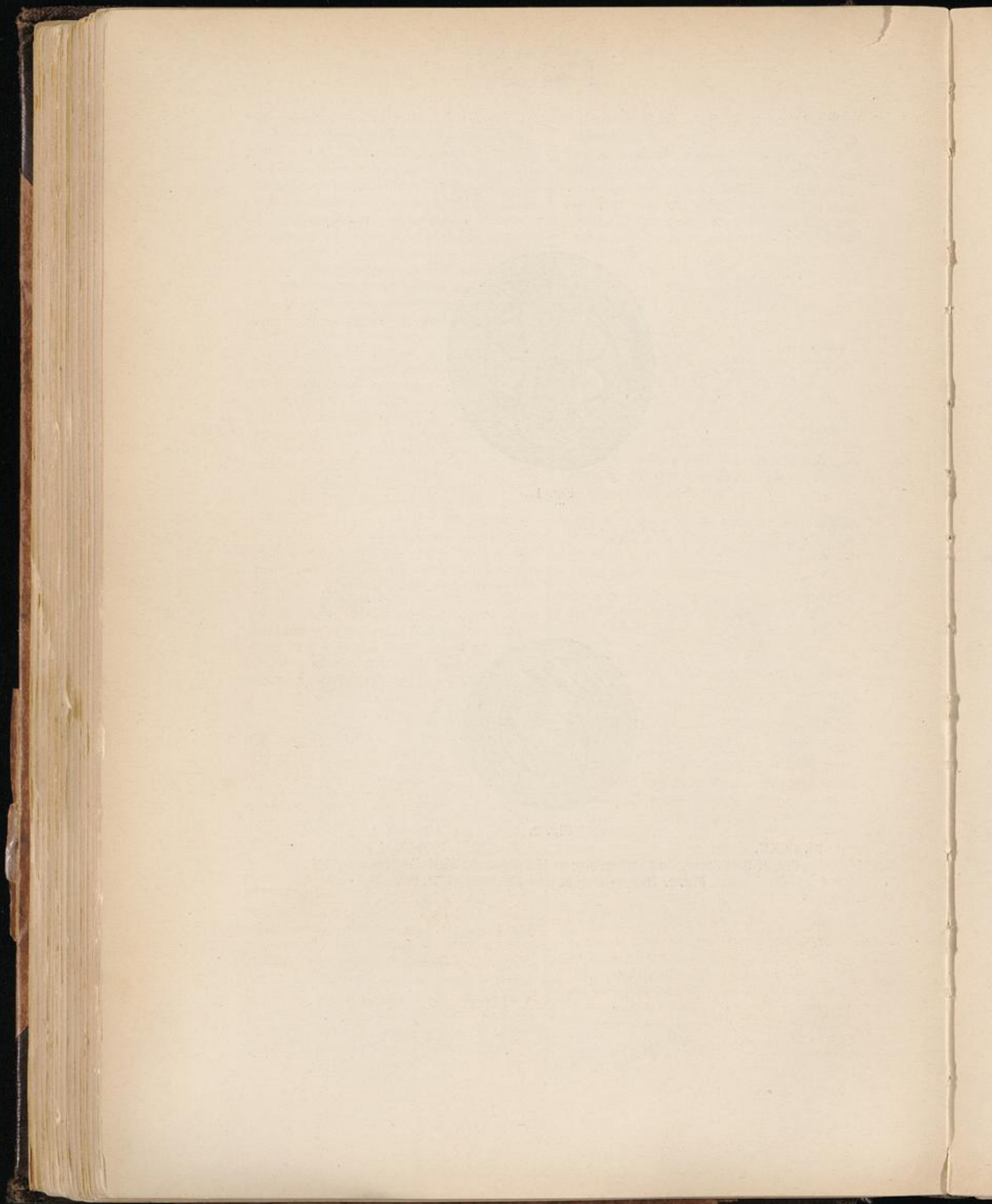
Fig. 2.

Pl. CCXV.

Fig. 1. Sire Simon de Lalaing, sire de Hordain, sénéchal d'Ostrevant (1368).

Fig. 2. Hue de Melun, sire d'Antoing (1371, 92).







**Wilde** (*Melis die*), échevin de Heusden (Brabant), 1404, 11 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) oiseaux (Malines).

— Godefroy le *Sauva[i]ge*, receveur de l'Ecluse et bailli d'Aardenburg, 1405, 6; homme de fief de Flandre, au Franc de Bruges, 1407; receveur général de Flandre et d'Artois, 1408, 10, de Flandre, 1412, 3, 21 : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais et accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. C. : une tête et col de ... (cheval ?), entre un vol. T. : deux hommes sauvages, agenouillés, sans massue. L. : *S Goevaert de Wilde* (C. G. B., Acquis de Lille, 1. 78-9, 13-4, 35-7).

— (Henri) (sans particule), échevin du chapitre de Saint-Jean l'Evangéliste, de Liège, dans sa cour de tenanciers à Gingelom, 1410 : un chevron, chargé de trois ... et accompagné de trois forces de tondeur renversées. L. : *★ Sigil . . . nric . Wild'* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (Jean de), chevalier, déclare tenir du château de Furnes, un fief à Avecappelle, 1421 : même écu que Godefroy, mais, au lieu de l'étoile, un écusson en cœur fruste (sautoir et fasce brochante ?). Cq. couronné. C. : une tête de lévrier, sur un col allongé. S. : deux aigles (Fiefs, c. 887, 1. 113-24).

— (Guillaume de), homme de fief du comte de Flandre, à L'Ecluse (Flandre zéland.), 1427, 32, 4, 5, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux roses à six feuilles et en pointe d'une tête et col de femme, posée de face. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Willem de Wilde* (C. G. B., Acquis de Lille, 1. 80, 81, 82, 83, 192).

— (Gossuin de), conseiller du duc de Bourgogne, déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente seigneuriale sur diverses terres au métier de Furnes, paroisse de *Stuvinckerke* (*Stuijvekenskerke*), avec un bailli, sept tenanciers, etc., et un autre fief, de 28 mesures, dans les paroisses de *Onser Vrouwen van Ardenburgh* (Aardenburg) et de *Heijle* (Heille), église de 33 mesures, dites le fief de *ten Werve*, 1430, le 1<sup>er</sup> novembre : une croix, chargée de cinq ... (coquilles ?) et accompagnée de douze merlettes, en orle. C. : une tête et col de ... (animal) entre un vol. T. ou S. : deux ... (frustes). L. : *S G . osin . . . . .* (Fiefs, N° 7594).

— (Gilles de), mari d'Alice van der Haghe, qui tient en fief, de la châtellenie de Courtrai, *Igoet ter Muelene*, comprenant 6 1/2 bonniers, 1431 (n. st.), le 6 mars : un chevron, chargé de trois ... ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion léopardé. C. : deux têtes et cols de cygne, adossés. L. : *S Gillis de W . . . .* (Fiefs, N° 1867).

— (Josse de), échevin de Vilvorde, 1510 (n. st.) : une

marque de marchand, formée d'un crampon contourné, dont le crochet inférieur est retranché, et, à dextre, d'une croix, de la moitié de la grandeur dudit crampon, le bras senestre de cette croix mouvant du crampon, au milieu, les trois autres bras potencés. L. : *S Ioes de . . . .* (Bruxelles).

**Wilde** (Charles-Joseph de), curé de Millegem, évêché de Bois-le-Duc, district de Gheel, province de Brabant, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787 : d'azur à quatre étais, accompagnés de trois étoiles. C. : une étoile entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46363) (voir **Pruijssen, Raes, Reuschenberg**).

GELRE donne l'écu d'un *Go . . n* (*Gosen* = Gossuin) die Wilde, homme du comte de Flandre : d'azur à la croix, cantonnée de douze merlettes, rangées en orle, le tout d'argent : *La mayson surnomé de WYLDE : d'azur, à la croix et douze merlettes à l'orelet, tout d'or* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

**WILDEBROEC**, voir **Pollaere**.

**Wildenberg**. *Gerardus, dominus de Wildenberg*, se déclare vassal d'Adolphe, comte de Berg, et lui promet son aide contre les comtes de Sponheim et tout autre, sauf l'archevêque de Cologne et la comtesse de Sayn, 1247 : type scutiforme ; trois roses. L. : *✠ S Gerardi nob . . . . Wildenberch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 28).

— (Herman, seigneur de) (*Weldenberg, Wyldenbergh*), reçoit une rente, du comte de Berg, par le voué de Lilsdorf, drossard de Berg, 1365 ; scelle des actes de Jean *vamme Steijne*, 1370, et de Jean, comte de Nassau, 1374 : même écu, brisé en cœur d'une étoile. L. : *★ S' Hermanni de Wyldinberg* (Ibid., N°s 782, 833, 903).

— (Herman, seigneur de), reçoit des remboursements du duc de Brabant, il dit Jean van *Wildenberch*, son parent (*neve*) : *myn oir ende nacomelinge*, 1376, 8 : même écu, les roses à six feuilles. L., 1378 : *✠ S' Hermani de Wildinberg* (Chartes des ducs de Brabant).

L'étoile en cœur prouve que ce sceau fut gravé avant que Herman ne devint seigneur de Wildenberg.

— (*Der edele her Johan, her zo*), scelle un acte de *Metza van Baensburg* (voir **BENEURE**), 1385 : trois roses. C. : une tête et col d'homme barbu, coiffé d'un chapeau rond. L. : *S Iohannes de Wyldenberch* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 33) (voir **Born, Reifferscheid, Schoonvorst**).

**Wildenrath**. *Ruter van Wilderode*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Fauquemont, 1372 : de vair, à la fasce chargée de trois ... (Chartes des ducs de Brabant).



**Wildenrath.** Gérard van *Wilderode*, appelé, dans une autre quittance : G. van *Koninxberc*, prisonnier *illeg*, sous ledit drossard ; i. t. : 100 moutons, 1374 : un fascé de six pièces, la 1<sup>re</sup> chargée à dextre d'une coquille. L. :  $\text{†}$  *Gerart va Wiltrode* (Ibid.).

**WILDERE,**

**Wilderen,**

**WILDRE,**

voir **WILRE.**

**WILDESSESSE** (Gilles van), homme du comte de Hollande, 1346 : une fasce, chargée d'un flanchis et accompagnée de treize billettes, 7 (4, 3) en chef et 6 (3, 2, 1) en pointe (*Geld.*).

**WILEN,** voir **VYLEN.**

**Wilghen** (François van der), échevin d'Anvers, 1308 : trois étoiles. C. : une étoile entre un vol (114 lettres scab.).

Une famille van *Willigen*, sur laquelle la revue « *Taxandria* » (IV, p. 162, 163) donne quelques détails, porte : d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un lièvre au naturel, assis sur une terrasse de sinople.

**Wylich,** voir **Willich.**

**Wilke** (*Jehan*), maieur et eschevin del court de *Vaulx*, de *Saint Albayne* (Aubain) et del court *Saint Jehan* (à Liège), jugant à *Noville sur Mehaigne* (Noville-sur-Mehaigne), 1518 : un croissant. L. : *Jehan* ..... (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

**Willaert,** voir **Spillaert.**

**Willebaerd[s].** *Sijmoen van der Cauderburch*, *heere van Uplintere* (Oplinter), et *Kateline Willebaerds*, sa femme, en vertu d'une dernière volonté de *Jacoppe Willebaerde*, leur beau-père et père respectif, donnent, au couvent de Sainte-Claire, près de Gand, pour la fondation d'un anniversaire, au jour de décès dudit *Jacoppe*, une rente de 3 livres parisis, sur des biens à Gand, 1388 (sans autre date); ladite *Kateline* : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, un chevron, chargé de trois étoiles (*Couderborch*); B, trois bandes. L. : ..... *aerds* (Archives de l'Etat, à Gand, Couvent des Riches-Clares) (voir **Willebars**).

Le sceau du mari est très cassé; on ne voit plus guère que le casque, cîmé du couronnement d'une tour crénelée, sommé d'une tête, dont il ne reste que le cou, et le haut des S. : deux leopards lionnés.

**Willebars** (*Jehans*), bourgeois de Gand, 1295 (n. st.) : d'hermine à trois bandes. L. :  $\text{†}$  *S' Joh'is Willebar*. Contre-scel : même écu, surmonté d'une lettre S' et accosté des lettres W (à dextre) et J (à senestre), ces deux dernières lettres gravées de bas en haut (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Willebaerd[s]**).

**Willebeijs** (Jean), échevin d'Anvers, 1414 : diapré à trois croissants; au franc-quartier diapré brochant, chargé d'une étoile à cinq rais. S. : deux aigles (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2).

**Willebeke,** voir **Stuer.**

**WILLEBY,** voir **Bongart** (1440). **Krieckenbeck.**

**Willebot** (Guillaume), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1397 : trois (2, 1) roses, surmontées d'une fasce haussée. Le sceau porte : *Wilbot* (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

**Willebringen,** voir **Liebon.**

**Willebroeck** (Les échevins de), 1443, 7, 1604 : une fasce et un sautoir brochant. L., 1604 : *S scabinorum de . . . ebrock* (Malines).

— Les échevins de *Willebroeck*, *onder mijn heere her Philips van Ghelimes, riddere*, 1436, 7 : un sautoir (1). L'écu posé sur une aigle éployée. L. :  $\text{†}$  *S scabinorum in Willebroeck* (Ibid.).

**Willem, Willemsz, Willems zoon, etc. Arnoldus, filius Wilhelmi**, échevin de Malines, 1250 : trois croissants. L. :  $\text{†}$  *S' Arnoldi fil' Wil' l' i'* (Malines).

— *Willem, filius Willems*, échevin de *Sluijs* (= L'Ecluse, Flandre zéland.), 1323 : un pentalpha, accompagné de cinq croissants, 1 au point du chef, 2 aux cantons, adossés, 2 en pointe, adossés. L. :  $\star$  *S' Willem f Willems* (Sainte-Pharailde) (Pl. 39, fig. 1125).

— *Johannes Willelmi, curatus prochialis ecclesie de Wasya*, 1363 : deux chevrons renversés, accompagnés en chef à dextre d'une étoile (*Afflighem*) (Pl. 39, fig. 1123).

— *Willem Willem Aleijden zone*, échevin de Rotterdam, 1369 : trois fleches, posées en pal et rangées en fasce (U.).

— *Jacob Willemsz*, échevin *illeg*, 1412 : une barque, munie de son gouvernail, sur une eau, et surmontée d'une étoile. L. : *S . . . . Will . m . oen* (U.).

— *Eemond Willemssoen* se déclare vassal du château de Furnes, 1423 : un léopard, accompagné en pointe d'une croissette ancrée. L'écu posé sur une aigle (Fiefs, c. 827, l. 219-254) (Pl. 39, fig. 1124).

— *Mathijs Willems sone, kuerscepen* de West-Souburg, 1428 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une croissette (C. C. B., c. 80).

— *Jacob Willem Hendricx zoen*, échevin de Middelburg (Zél.), 1450 : trois trèfles. S. senestre : un lion assis (C. C. B., c. 463).



**Willem, Willemsz, Willems zoon**, etc. Lambert *Willems zoon*, échevin de Heusden (Brabant), 1461, 7, 8, 76 : une roue, accompagnée en chef de deux besants, ou tourteaux (Abb. de Saint-Trond, c. 10, et Malines).

— **Arnoud, filius Willems**, échevin du comte de Flandre, à Male, 1464 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : . A . . . . f *Willem* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 134).

— **Dirck Willem Nicolaes zoon**, échevin de Heusden (Brabant), 1483 : trois pals de vair ; au chef chargé de deux roues (Malines).

— **Johan Willemsz, gerichtsmān**, scelle un acte du juge de Middeler, 1527 : une charrue contournée (*Geld.*).

— **Henricus Willems**, échevin de Louvain, 1520 : un chevron, accompagné en chef de deux annelets et en pointe d'une étoile. L. : S *Herici Willems scabin lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— **Meester Cornelis Willemsz**, échevin de Rotterdam, 1529 : une marque de marchand. S. dextre : un aigle. L. : S *M Cornelis Willemsz* (U.) (Pl. 1<sup>a</sup>, fig. XCIII).

— **Henri Willems**, homme servant du damoiseau Denis Zoete, dit van Laken (fils de messire Alexandre), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, *den stock ter Vischmaert*, à Gand, et une redevance en harengs, 1531 : une ancre. S. senestre : un griffon (Fiefs, N° 2775).

— **Jean Willems**, tuteur de *Betkin Willems* (enfant de Nicolas), qui tient, dudit château, un fief à Waerschoot, 1576 : trois roses, à six feuilles, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (Fiefs, N° 3406) (voir **Roose, Varsenaere**).

**Willemaer**, voir **Wilmaer**.

**Willeman (Jehan)**, homme de fief de haut et noble seigneur de Commines (Comines), 1398, le 3 mai : un aviron, le manche en bas, accosté de deux étoiles aux flancs. L. : ★ S *Ian W . . lem . n* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

**Wijlemet (Jean)**, homme servant de *Edele ende werde vrauwe merjoncvrauwe Loijse, vrauwe van den Houtte, Corvere* (Corver), *Wijtschate* (Wijtschate), *Venijssien*, etc., *douagiere van Merckem*, qui tient, de la Salle d'Ypres, le fief dit « *Zeven Eecken* », avec une rente à *Roosebeeque* (West-Roosebeke), hérité de *Edel ende werde Joncheer Fransoijs, heere van den Houtte*, son parent (*neve*), 1585, le 2 novembre : un pal, chargé d'une épée, la pointe en bas, accosté à dextre d'une demi-roue, défailante à senestre, mouvant du pal et à senestre

d'une demi-aigle, défailante à dextre, mouvant du pal ; le dit pal accosté en chef d'une étoile et d'une moucheture d'hermine. S. senestre : un griffon. L. : . . . . *Wyllemet* (Fiefs, N° 5935).

**Willemet (Jean)** tient, du Brabant, un fief à Limelette et à Ottignies, 1496 : deux étoiles à cinq rais en chef et un croissant en pointe (Av. et dén., N° 2729).

**Willemotte**, voir **Naret**.

**Willems[z]**, voir **Willem**.

**WILLEN** (Nicolas de), seigneur de *Werlanen* (Verlaine, dépendance de Tohogne), beau-fils de Marguerite, femme de Stassin Kaye de Palange, 1549 : trois fasces. C. : un lion issant. L. : S *Nicolai de Villas s de . . [H?]icie* (Baron Nothomb, à Bruxelles).

**Willen soen (Clais)**, écoutète du métier de Wateringen, 1352 : un lion issant d'une eau. L. : . . *Claes W . . . .* (Hollande).

**Willigen**, voir **Wilghen**.

**Willich, Wylich, Wylack**. Adolphe van *Wylake* scelle un acte de Thierry de la Mark, seigneur d'Arenberg, etc., 1394 ; bailli du comte de Clèves, à Aspel et à *Reijs* (Rees), 1394 : un chevron, accompagné en pointe d'un annelet. L. : S *Adolphi d Wilake* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N°s 579 et 1176).

— Adolphe van *Wylaken*, homme du comte de Clèves et de la Mark, 1414 ; drossard in *der Hetter*, 1417 ; scelle en 1418 : un chevron, accompagné en pointe d'un annelet. L. : S *Adolphi d Wilake* (Ibid., N°s 719, 746, 56, 60).

— *Aloff van Wylaick, erfshaefmeyster slantz van Cleve* (Clèves), scelle le contrat de mariage des *fromen ende erbaeren Walravens van Brouckhuijsen* (Broekhuizen) *ende van Werdenbergh* (Waardenburg), *heren tot Amerzoijen*, et de *Jouffr. Cuijnera van den Bijlant* (Bijlandt), 1486, *op sent Thomaes dach des heiligen Apostels* : un chevron, accompagné en pointe d'un annelet. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon, garnis de boules. L. : S' *Ailff van Wilick* (Arnhem, Testamenten van *Ammerzoden*).

Figurent, comme témoins, à ce contrat, pour le futur : *here Reijner, here tot Brouckhuijsen*, son frère, *Johan, here tot Hemert ende then Dorenwerdt* (Doorwerth), *ritter, Arnt van Brouckhuijsen van Brakell* (Brakel) ; pour la future : *die eirssame vrome ende eirbare vrouwe Cuijnera van den Bijlant ende van Cuijlenborch* (Culenborg), sa mère, *Wilhem van Cuijlenborch, der cursz. vrouwen Cuijnera hujschere ende momber, here Henrick van den Bijlant, ritter, here tot Weell* (Well), *Johan van (!) Bijlant, here tot Haelt*, et, enfin, ledit *Aloff van Wylaick*.



**Willich, Wylich, Wylack** Herman van *Wielick*, échevin de Rotterdam, 1622 : un chevron, accompagné en pointe d'un annelet. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon, au collier duquel se trouve suspendu à senestre un écusson de l'écu. L. : *S Herman* ..... (U.).

— Edouard van *Wielick*, échevin *illegitimus*, 1641 : mêmes écu et C., mais l'écusson suspendu au-dessous du collier. Cq. couronné. L. : *S Edvard van Wyelick* (U.) (voir **Leerodt, Oultremont**).

GELAE donne ainsi l'écu d'un *Jan van Wylake*, Gueldrois : d'argent à la bande, accompagnée de six merlettes, rangées en orle, le tout de gueules.

**Willin** (Jacques), receveur général de mgr. le comte de Saint-Pol et de la châtellenie de Lille, 1421 : conseiller du duc de Brabant et de Limbourg, comte de *Liney* (Ligny) et de Saint-Pol, et de la châtellenie de Lille, 1429 : un fretté. C. : un vol. T. dextre : un homme sauvage. L. : *Seel Ian Willin* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 394).

**Willins** (*Guyot*), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1464 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux étoiles. S. : deux aigles (*Ibid.*, t. 194).

**WILLOUER COURT** (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 93 moutons, 1374 : une branche de ... fleurie de quatre pièces, mouvant de la pointe. L. : *S Iehan de VVillo . . . er* (Chartes des ducs de Brabant).

**WILLONRU** (*Ancels de*), chevalier, consent à ce que *Claus, Symons et Thiebaux, frere de Willonru, fil Wynant de Willonru, mon frere, qui fust, reprennent lor maison de Willonru et les appendises, de haut baron et noble Henri, conte de Lucelbourgh et marchis derlons*, pour le tenir en fief de ce prince, et renonce à ses droits à ce château, 1284 ; type scutiforme : une croix engrelée. L. : *S' A . . . lmi de Weilhōrio* ..... (*Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 9).

**Wilmaer**. *Willelmus Wilmari*, échevin d'Anvers, 1276, 7, 85 : une fasce échiquetée, accompagnée de six roses, 3, 3, rangées en fasce (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2) (Pl. 39, fig. 1126).

— (Nicolas), échevin d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une bande (!) échiquetée, accostée de deux roses, à six feuilles (Chartes des comtes de Flandre).

— (Nicolas) (fils de Gilles), bourgeois *illegitimus*, prête le même serment, 1358 : une fasce (échiquetée?), accompagnée de trois ... (frustes) (*Ibid.*).

— (Gilles), échevin *illegitimus*, 1381, 2, 90, 2, 4, 1421 : une bande échiquetée, accostée de deux roses C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier assis (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1-3 ;

M. F. Donnet ; Notre-Dame, Anvers, Chap., *cap-sae* 6-10).

**Wilmaer**. Pierre *Willemair*, échevin de Louvain, 1410, 6, 20, 30 : trois pals ; au chef chargé d'un rencontre de bœuf. L. : 1420-30 : *S Petri Willemair scabi lovanie*. (P., c. 2, *Affligem* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Franco Willem[air]*, même qualité, 1449, 50 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un rencontre de bœuf. L. : *S Francois Willemair scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Romboldus Willem[aer]*, même qualité, 1479 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un rencontre de bœuf, couché, les cornes à dextre. L. : *S Romboldi Willemare scabini lou* (*Ibid.*).

— Chrétien *Willemaerts*, dit *Conijn*, échevin de Bruxelles, 1480 : une marque de marchand, accompagnée à dextre d'un h. S. senestre : un lapin assis (E. G., t. 336) (Pl. 1<sup>a</sup>, fig. XCIV).

Il est à noter que, sur notre planche, le dessinateur a muni la tige verticale, au bas, d'un crochet qui ne figure pas sur le sceau.

— Guillaume *Wyllemar*, fils de Jean, à Wavre, tient, du Brabant, un fief à Pinchart, sous Oultignies, 1531 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois étoiles (Av. et dén., N° 4279).

— Jean *Willemaerts*, échevin de Louvain, 1624 : trois pals ; au chef chargé d'un rencontre de bœuf. C. : une tête et col de bœuf. L. : *S Iohānis Willemaers* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean *Wilmart*, échevin de la cour tréfoncière de Lustin, 1642 : un lion, accompagné de trois (2, 1) étoiles. L. : *Ian Wilma . .* (Greffes scabinaux, *Mélanges*, A. G. B.).

**Wilmotte**, voir **Naret**.

**WI[E]LNOUT** (*Johannes de*), échevin de Malines, 1315, 6, 20 : une fasce, accompagnée de six flanchis, 3 rangés en chef, 3 (2, 1) en pointe. L. : *S Iohannis de Wiilot* (Malines et N.).

A. VAN DEN EIJNDE, l'appelle, à tort, de *Wielmont* et, dans la légende du sceau : de *Wilmot*, les lettres *m* et *o* accolées.

**WILNOW**, voir **Kerpen**.

**Wilp**. *Everardus de Wilpe*, miles, scelle, comme témoin, un acte de *Pelegrinus de Putte[n]* et consorts, 1296 : une croix échiquetée. L. : *S . . . . . ver . . . d' de Wilpe* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

— *Dominus Everardus de Wilpe*, miles, scelle l'acte de donation d'*Arnoldus [de Nijenbeke]*, *commendator in Arnhem*, 1304 : une croix échiquetée. L. : *S' Domini Everardus de Wlpe* (!) (*Ibid.*).



**Wilp.** Everard van *Wijlp*, chevalier, donne des lettres de non-préjudice à Thierry van *Poelwick*, son garant (il s'agit d'un terre à Herveld, en Overbetuwe), 1501 : une croix échiquetée de trois tires. C. : un oiseau entre un vol (*Geld.*) (Pl. 39, fig. 1127).

GELAE donne ainsi l'écu de Jean van *Wilpe*, Gueldrois : d'or à la croix échiquetée de gueules et d'argent, à deux tires.

**WILRE, WILDER[EN], WEILER.** *Radulphus de Wilre, miles*, 1259, en juillet — il s'agit d'un moulin qu'il compte établir sur le cours d'eau entre *Eleuite* (Elewijt) et *Werde* (Weerde), près des terres de l'abbaye de la Cambre — : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *Sigillum domini Rvdelfi de Wilro (!)* (Cambre).

— *Henricus de Wylre*, chevalier, 1282 : une bande et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Henrici militis de Viler* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 50).

— *Arnoldus de Wilre*, échevin de Louvain, 1288 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, celle-ci chargée de trois étoiles à cinq rais, la 2<sup>e</sup> brochant sur le ventre du lion. L. : ..... *vilre sca* ..... (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Gherart van Aa, riddere, here van Grimberghen*, déclare que, devant lui, *her Henric van Wilre, riddere te Zempse* (Sempst), a donné à l'abbaye de la Cambre 3 bonniers de prairie, mouvant de lui, *die gheleghe sijn in Werde* (Weerde) *beende*, sous réserve d'un cens en faveur d'Aa, 1289, *in die maent die men heet sporkille* (= février 1290 (n. st.)) ; le même déclare que, devant lui, *her Henric van Wilre, ridder*, a transporté, au profit de ladite abbaye, tous les biens à *Werde*, mouvant de lui, sous réserve d'un cens pour Aa, 1291, *in die maent voir kerstdach* : une fasce et un lion brochant, mouvant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *S' Herici de Willere mil* .... (Cambre).

— *Arnoldus de Wilre*, échevin de Louvain, 1293 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. Le sceau est cassé au milieu ; la fasce manque. L. : ✠ *S' A* ..... *re* ..... n (Saint-Pierre, à Louvain, c. 1, A. G. B.).

— *Willelmus de Wilre*, même qualité, 1299 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, celle-ci chargée à dextre de ... (?) L. : ✠ *S' Willi de Wilre s* ..... *ov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Willelmus de Wilre*, même qualité, 1301 : même écu, la fasce non chargée à dextre (Arch. de l'Etat à Hasselt, Seigneurie de Heers).

DE RAADT, t. IV

**WILRE, WILDER[EN], WEILER.** *Willelmus de Wilre, junior*, même qualité, 1307 : même écu, la fasce non chargée à dextre. L. : ✠ *S' Wills de Wil* ... *scab lovān* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes [dictus] de Wibre (Wülre)*, échevin de Louvain, 1319, 20, 3, 4 : une fasce, chargée de trois étoiles et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étoile brochant sur le ventre et la queue du lion. L. : ✠ *S' Iohis de Wibre scab lov* (Malines, Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B., Cambre, Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

*Johannes dictus de Wibre, scabinus lovaniensis*, promet, devant les échevins de Louvain, un cens de 30 sols, à *Gerelmus dictus Vederman*, chanoine de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, au profit de la chapellenie de *Henricus quondam dictus Goutsmet, socer dicti Johannis*, construite en ladite église, 1327, *sabbato post octavam epiphanie domini* (G., c. XIII, l. 66).

— *Johannes de Wilre*, échevin de Louvain, 1331, 4 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, ladite fasce chargée de trois étoiles, la 2<sup>e</sup> brochant sur le ventre du lion, la 3<sup>e</sup> sur la queue. L. : ✠ *S* ... *s de Wilre scab lov* (Saint-Pierre, Louvain, c. I, A. G. B., Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Arnoldus de Wilre*, échevin de Louvain, 1336, 7 : une fasce, chargée d'un (seul) coq et sommée d'un lion issant. L. : ✠ *S' Arnoldi d Wilre scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes de Wilre*, échevin illec, 1341 (n. st.), 43 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, ledit lion chargé, au bas, d'une étoile. L. : ✠ *S' Iohis de Wilre scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Malines).

— *Johannes de Wilre*, échevin illec, 1344, 5, 6 : une fasce, chargée de trois coqs et sommée d'un lion issant. L. : ✠ *S' Iohann' de Wilre scab lov* (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B., M. Rouffart et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johan van Wylre, pastoir van Caldenkirchin* (Kaldenkirchen). Guillaume et Gérard, ses frères, déclarent *dat dye kirche van Caldenkirchin und dye kirchgicht, dat eirste dat si nu ledich werden sal, dem herschaffe van Gylche geburen sal, tzu gheven so weme si willen*, etc., 1350 ; Jean : une fasce frettée, accompagnée au point du chef une étoile. L. : ✕ *S' Iohis de Wilre*. Guillaume : même écu, sans l'étoile. L. : ✱ *S' Will'i de Wilre* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 533).

*Gylche* = Jullers.



**WILRE, WILDER[EN], WEILER.** *Johannes de Wilre*, échevin de Louvain, 1332, 3 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. :  $\text{✠}$  *S' Iohis dci de Wildre scabini lovani* (M. Rouffart et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Arnoldus dictus de Wilre*, échevin de Louvain, 1333 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, celle-ci chargée de trois coqs, le 2<sup>e</sup> brochant sur le ventre du lion, le 3<sup>e</sup> sur la queue. L. :  $\text{✠}$  *S' Arnoldi de Wildere scabii lovani* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Willelmus de Wilre*, échevin de Louvain, 1338 : même écu, mais sans les coqs. L. :  $\text{✠}$  *S' Wilelmi dicti de Wilre scabini lovan'* (Ibid.).

— *Willem van Wilder, ridder*, reçoit, du Brabant, une indemnité de 150 vieux écus, pour solde de compte, *van allen zaken, coste, scade ende verlies* (guerre de Flandre), 1358, le 20 décembre ; *Moreel van Wildere*, chevalier, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 2433 1/2 moutons, 1374 ; scelle pour Jean van Dormael, son écuyer (*onsen knapen*) (i. t. : 102 moutons), 1374 ; scelle pour Jean van Herentals, (i. t. : 18 moutons), 1374, et pour *Ghys* (Gui) van Teijlingen (i. t. : 76 moutons), tous trois prisonniers *illegitimus*, sous Rotselaer, 1374 : même écu. C. : une tête de lion, entre deux contres, issant d'une cuve. L. : *S' Wilhi dci de Wildre milit'* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1689, etc.).

— *Willem van Wilre, van Loevene*, reçoit, du Brabant, 100 vieux écus à lui dus, *van allen zaken, coste ende scade ende verlies* (guerre contre le comte de Flandre), 1359 (n. st.), 18 mars : même écu. Sans timbre. L. : . . . *Wilelmi dicti de W . . . e scabini lova*. (Chartes des ducs de Brabant, N° 1702).

Il se sert donc de son sceau scabinal.

— *Lodewey van Wilre*, bourgeois d'Aix-la-Chapelle, reçoit, du duché de Brabant, 100 moutons, 1363, le 21 septembre : coupé ; au 1<sup>er</sup> parti ; a, une fasce breteslée, accompagnée en pointe de . . . et surmontée d'un lambel (ou bien : une croix recroisetée et un lambel brochant ; cette croix recroisetée (?) pourrait représenter une croix engrelée ; un peu fruste) ; b, une rose à six feuilles ; au 2<sup>d</sup>, plain. L'écu muni d'une bordure (simple). L. : *S Lode . . . c de Wilre* (Ibid., N° 2002).

— *Voghel van Wijelre* (Weiler), jadis prisonnier à Bâsweller, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant, i. t. : 446 1/2 moutons, 1374 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut, accompagnées en cœur d'un flanchis. L. : . . . *Voel de Willer* (Chartes des ducs de Brabant).

**WILRE, WILDER[EN], WEILER.** Frédéric van Wildere (Willer?), prisonnier *illegitimus*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 93 moutons, 1374 : un bâton vivré, accompagné au canton senestre d'une rose. L. : *S Frederic van Nidekgh* (Ibid.) (Pl. 39, fig. 1128).

— Jean van Wilre, prisonnier *illegitimus*, dans la rotte de Wilre, 1374 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, l'épaule du lion chargée d'une fleur de lis, au pied coupé. L. :  $\text{✠}$  *S' Iohannis de Wilre* (Ibid.).

— Arnould van Wildere, prisonnier *illegitimus*, dans la même rotte ; i. t. : 500 moutons, 1374 : même écu, sans la fleur de lis. L. : *Si Aert va Wilgere* (!) (Ibid.).

— Arnould van Wijlre, fils d'Arnould, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Perwez ; i. t. : 26 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, comme Arnould ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : . . . *Aert van Wil . . .* (Ibid.) (Pl. 39, fig. 1130).

— Guillaume van Wildere, chevalier, prisonnier *illegitimus*, un des chefs de l'armée brabançonne ; i. t. : 3722 moutons, 1374 : même écu qu'Arnould, 1374. C. : une tête de lion (d'hermine?) entre un vol. L. :  $\text{✠}$  *S' Wilelmi dicti de Wilre* (Ibid.).

— Guillaume van Wilre, chevalier, scelle pour Jean van den Kerchove, prisonnier *illegitimus*, dans la rotte de Wilre (i. t. : 48 moutons), 1374 : même écu. C. : une tête de lion entre un vol. L. :  $\text{✠}$  *S' Wilelmi dicti de Wilre* (Ibid.).

Guillaume van Wilre, chevalier, reçoit, du chef de Jean Bubbelaert, son varlet, tué à Bâsweller, un acompte sur une i. t. de 140 moutons, 1374 ; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

C'est un autre personnage que *Guillaume van Wilder(e)* dont nous avons décrit, ci-dessus, le sceau, d'après des actes de 1358 et 1374.

Pour se distinguer de son cousin du même prénom, ce Guillaume de 1357 se sert, en 1374, de l'*alias* de *Moreel* (Moreau) = le noir.

Remarque la façon originale dont ces deux parents différencient leurs cimiers.

— Guillaume van Wilre, chevalier, s'arrange avec la duchesse de Brabant, du chef de sa gestion de maieur de Tirlemont (il possède des tenanciers à *Loenbeke* (Loonbeek), 1384 ; G. v. *Wilre*, chevalier, et son fils Arnould reçoivent un paiement de la duchesse de Brabant, 1384 ; le père : deux sceaux ; 1<sup>o</sup>, même écu. T. : un homme sauvage, portant sa massue de la main droite et coiffé d'une casque, cimé d'une tête de lion entre un vol. L. : *S Wilelmi de Wilre militis* ; 1<sup>o</sup> même écu. T. : un ours, tenant de la patte droite un chicot et coiffé d'un casque, cimé d'une tête de lion, entre un vol (Chartes des ducs de Brabant).



**WILRE, WILDER[EN], WEILER.** Arnould, ci-dessus, scelle les deux actes de son père, Guillaume, 1384 : même écu, mais le lion chargé d'une étoile. L. : *S' Arnoldi de Wilre* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jehan de Wilre*, homme de fief du duc de Bourgogne, . . . , seigneur de Malines, 1401, 10 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *Sigillum Iohis de Wilre* (Ibid.).

— *Henri de Wilre*, échevin de Tirlemont, 1427 : une fasce (gravée en creux) et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, le ventre du lion chargé d'une étoile (ou rose?). L. : . . . *Henrici* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— *Johannes de Wilre*, échevin de Louvain, 1442 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce (Malines).

— *Henri van Wilre*, échevin de Tirlemont, 1446, 9 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion issant du coupé; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : *✠ S' Heinrici de Wi* . . . . . (*Heijlisse* et *Greffes scabinaux*, Louvain, N° 5644).

— *Johan von Wiler* (Weiler), conseiller du duc de Luxembourg, et *Kathrine*, sa femme, déclarent avoir acheté, le 20 juin 1471, de *Philips von Sermoise* (des Armoises), et de *Claude von Steynville* (Stainville), sa femme, pour 120 florins, une rente de 6 florins sur la part de ceux-ci dans la seigneurie de *Differdingen* (Differdange), et avoir cédé cette rente à *hern Clauden von Nuwemburg* (Neufchâtel), seigneur de Fay, *Gransy* (Grancey), leur suzerain, et à sa femme *Guytte von Bollich* (Boulay), en échange d'une autre rente sur leurs revenus in *dem dorff und meigerien zu Redingen*, 1487, le 13 septembre : une bande, chargée de trois étoiles. T. : un ange. L. : *S Johan vo Wil[re]* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1837).

— *Johain von Willer*, *arckman und mitgenoess der staett Metz* (Metz), et *Alheit*, sa femme, déclarent, pour eux et leurs hoirs, qu'ils cèdent à *Gutte von Bolchen* (Boulay), dame de *Zolveren* (Soleuvre) et de *Berpurg* (Berbourg), douairière sur *Nuwemburg* (Neufchâtel), moyennant 700 florins du Rhin, les biens que feu *Johan von Willer*, conseiller du duc de Luxembourg, a possédés dans la seigneurie de *Zolveren*, notamment : *ein huesz zu Zolveren in der burg, zu sampt eigentschafft der lude zu Redingen* (Redange), *einen hoeß zu Oberkaire* (Hautcharage) *mit der gerechtigkeit zu Huesingen* (Hussange) *im lande van Baere* (Bar), et tout ce qu'ils possèdent sous la haute justice de *Zolveren* et ce que ledit défunt tenait en fief de feu *Juncher Johan von Bolchen*, seigneur de *Zolveren*, 1510, *sant Lorentzen abent* : une bande, chargée de trois

étoiles. C. : un vol de l'écu. L. : . *Iohan de Willer* (Ibid., N° 2213\*).

**WILRE, WILDER[EN], WEILER.** *Joncker Meerten van Wilre, soene wijlen heeren Meertens van Wilre, ridders*, déclare tenir, du Brabant, la moitié de la seigneurie d'Oplinter (dont l'autre moitié appartient à Jean van der Couderborch), etc., 1517, le 2 septembre : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : . . . *M. rt . . va Wild* . . . (Av. et dén., N° 3372).

— *Woulter van Wilre*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1526 : deux roses en chef; écusson en cœur à la croix engrêlée. C. : une tête et col de chien braque, l'oreille chargée d'une rose. L. : *S Wolte van . . . . . schab agv* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 72) (Pl. 39, fig. 1129) (voir **Kesselstatt, CLARYE, Overbunde, Rochette, Rode, Roe[re], Roost, Salm, Scheure, Sroijen, Stainville, Werve**).

GELRE donne ainsi les armes de *her Willem van Wilre*, Brabançon : d'or à la fasce abaissée d'azur et au lion brochant de gueules, issant du bord inférieur de la fasce, armé d'argent et d'azur, lampassé d'azur. C. : une tête et col de lion de sable, lampassé de gueules, terminés en volet, doublé d'azur, entre un vol d'argent. Notre roi d'armes attribue le même blason à un autre (*een*) *van Wilre*, dont il ne cite pas le prénom, mais le lion de l'écu armé et lampassé d'azur, et la doublure du volet n'est pas visible. Plus loin (f° 105 v°), il cite, à nouveau, *her Willem van Wilre* : écu en blanc. Cq. d'or. C. : une tête et col de lion de sable, terminés en volet, entre un vol d'argent. Guillaume van *Wilre*, fils et héritier de feu sire Guillaume, dit *Moreel van Wilre*, relève un cens à Louvain que feu Gérard van W., chevalier, avait tenu (compte Saint-Jean-Baptiste 1381-82; C. C. B., N° 17144, f° 134 v°).

**Wilrijck** (Les échevins de), 1778 : d'azur au Saint-Michel, brandissant une épée et terrassant un dragon, sur une terrasse de sinople. C. : les meubles de l'écu, sans la terrasse. L. : *Sigillum de Wilryck ad scabinales causas* (Office fiscal de Brabant, reg. 339, A. G. B.).

**Wilsoen.** *Hugo Wilchoen*, échevin de Bruxelles, 1305 : un bâton ondulé, accosté d'une force et d'une étoile à cinq rais, posées en bande. L. : *S' Hvgonis Wilsoen* (Bruxelles) (Pl. 39, fig. 1131).

HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles* l'appellent, à tort, *Wilthoen*, et lui attribuent un blason inexact. Cette erreur dans le nom de cet échevin a été répétée dans *Les plus anciens échevins de la ville de Bruxelles*, par A. WAUTERS (1894), et dans notre *Armorial brabançon*.

**Wiltberg**, voir **Cloth**.

**Wiltheim.** Jean-Baptiste de *Wilthem* (il signe : J. B. [de] *Wiltheim*), seigneur de *Valbredemus* (Waldbredimus), accompagné de messire Nicolas de *Cheresev* (Cherisey), chevalier, seigneur de Salle-



maigne, Issoncourt, Gondré (?), etc., son beau-frère, et damoiselle Marie-Anne de *Dhaeme*, accompagnée de sa mère, dame Anne-Louise de Berlo, veuve de messire Hubert de *Dhaem* (!), *conseiller resident de Sa Majeste imperiale en ce pays bas et cercle de Bourgoigne*, et de messire Sébastien Tichon, prêtre, licencié-ès-droits et chanoine du chapitre des Saints-Michel-et-Gudule, à Bruxelles, à ce requis, concluent un contrat de mariage, à *solemniser delement en face de ladite sainte Eglise*, 1670, le 4 août, à Bruxelles : un sautoir fleuroné, cantonné de douze moucheture d'hermine (!). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne. Sans L. (cachet en cire rouge) (M<sup>lle</sup> de Villers-Masbourg, à Bruxelles) (voir *Tichon*).

Les futurs époux apportent tous leurs biens, présents et à venir, avec cette restriction que, dans le cas où ils n'auront pas d'enfant, la bibliothèque, un grand bassin et une aiguière dorés feront retour à la famille (laquelle), après la mort du dernier survivant des futurs. Le dernier survivant aura la propriété des meubles, joyaux, vaisselle, argenterie, la moitié des acquêts, l'usufruit de l'autre moitié, ainsi que l'usufruit de tous les autres biens du conjoint défunt, à charge d'élever les enfants selon leur rang.

La mère de la future s'engage à servir à sa fille, pendant sa vie, une pension annuelle de 100 patacons, et à lui laisser, à son décès, le tiers de sa succession. Elle lui cède, dès à présent, le tiers de la succession de feu son mari, au pays de Luxembourg et ailleurs; elle lui promet, en outre, pour l'acquisition des meubles, une somme de 200 patacons, et se dessaisit d'un tiers des meubles provenant de feu son frère, messire Melchior, baron de Berlo, lieutenant-colonel au service de l'empereur; etc., etc.

Les cachets de Berlo, Cherisey et *Dhaem*(e) seront décrits dans le *Supplément*.

Le futur signe : « J. B. Wiltheim » (postérieurement, on y a interpolé un « de »); la future : « M. A. de Dhaem ».

**Wiltus** (Jean), *icassin kersmakere*, à Malines, déclare avoir reçu, du receveur de Malines, 17 livres et sols parisis, pour les cierges (*torchen*) fournis à l'écoute, aux communemestres, échevins, doyens, jurés, conseillers, receveurs, clercs, *daer mede dat zij offerden op onser liever vrouwen dach lichtmisse laest leden, ghelie dat van ouden tijden ghecostumeert . . . es* : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois besants, ou tourteaux, accompagnés en cœur d'une étoile; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois . . . (cierges?), rangées en fasce (ces deux quartiers sont un peu frustes) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 132).

**Wiltz**, *Godefroiz, damegeas* (damoiseau) de *Wes*, déclare avoir fait un accord, au sujet de certaines dîmes, avec *nostre parastre mon signr Wylliames de Burscheit, sires de Wes*, 1323, la mardi apres la feste *Sant Piere et Poul la apostre* : plain; au chef brisé au point d'un petit meuble. L. : . S' Go . . . roit de We. (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Plusieurs de *Wes* figurent comme témoins à cet acte, en premier lieu : *Wautier, chivalier de Wes*.

**Wiltz**, *Mgr. Gille de Wais* (et *Wez*), chevalier, homme du comte de Namur, 1329 : plain, au chef plain; à la bande composée brochante. L. : . . *igilvm Egidii . . . l . .* (Namur, N° 497).

— *Mgr. Gilles de Wez*, chevalier, 1330 : même écu. L. : . . *Gile d . . . es che . .* (Ibid., N° 514).

— Godefroid, sire de *Wez* (et *Weys*), écuyer, se dit indemnisé du chef du rachat d'un fief mouvant du comte de Namur, 1339 (m. st.); scelle parmi les seigneurs, amis des Nassau, l'acte de réconciliation de ceux-ci avec le comte de Namur (voir *Cronenburg*), 1336 : plain, au chef plain. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : ✠ S' Godefrois de *Vves* (Namur, Nos 604, 816).

— Godefroid de *Wez*, écuyer, homme du duc de Luxembourg, 1366 : coupé; au 1<sup>er</sup>, une aigle, à dextre; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ✠ S Gode . . di de *Wes* (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 9).

— Godefroid de *Wes*, héritier de feu Thomas van *Verchem* (au dos de l'acte : *Verceen* = Verchin?), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 168 moutons, 1374; reçoit des acomptes sur une i. t. de 82 francs de France, pour les pertes subies par feu Thomas *dou Marchiet de Verton* (Virton?), *mon seur*, du chef de la même bataille, 1374. S : coupé; au 1<sup>er</sup>, une aigle, issant du coupé à dextre; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ✠ S Godefroi de *Wes* (Chartes des ducs de Brabant).

Ce personnage dont il a hérité les droits est appelé indifféremment : Th. van *Verchem*, van *Verceen*, Th. *du Marchiet* et Th. *dou Marchiet de Verton*.

L'un des scribes qui ont écrit ces quittances s'est certainement trompé, en confondant le c avec le t, dans le nom de ce Thomas.

Il y a Verton et Verchin, dans ce qui est actuellement le Pas-de-Calais.

— *Geirhart von Wyltz, genant Rotart*, déclare, pour lui-même et pour *Johan von Wyltz, genant Rotart*, son frère, que *her Johan von Bolchen* (Boulay), *her zu Zolveren* (Soleuvre), pourra racheter, moyennant 100 florins du Rhin, une rente féodale (*mangelitz*) de 10 florins qu'ils tiennent de lui, 1424, *uff sent Meirtins dag des helegen Buschoffs* : plain; au chef chargé de deux coquilles. C. : une tête et col de cygne. L. : S *Gerart Rotart* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 547<sup>b</sup>).

Par acte du même jour, *Johan van Bolchen* (Boulay), *herre zu Zolveren* (Soleuvre), déclare *daz ich tzo mynen lieven getruwen gewonnen hain Gerhart und Johan von Wyltz, gebruedere, genant Roetart, umb tziehen gude sicere Rintsche gulden mangelitz* (Ibid., N° 547<sup>a</sup>).

Le sceau de Boulay sera décrit dans le *Supplément*.

— *Johan vain Wiltze, genant Rotart*, déclare devoir à *Clais vain Colpach*, son gendre (*eydem*), 13 flo-





Fig. 1.

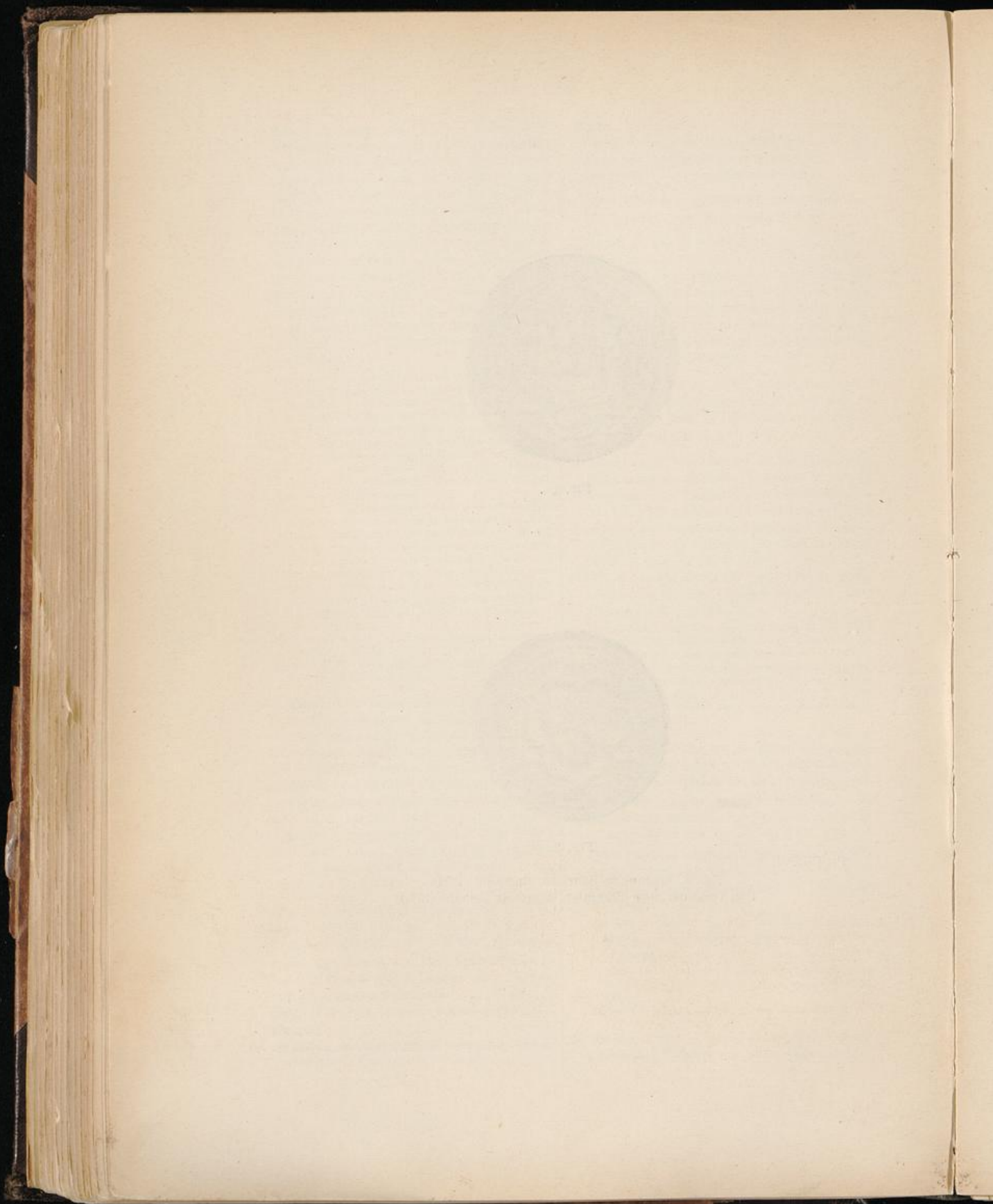


Fig. 2.

Pl. CCXVI.

Fig. 1. Jacques de Bourbon, chevalier (1374).  
Fig. Gauthier, sire d'Enghien, comte de Brienne (1377).







rins qu'il avait promis à *Margrete*, femme de celui-ci, sa fille, et lui cède la rente féodale (*man-gelt*) que lui doit *myn her und joncher vain Zoilfferen* (et *Zoilveren* = Soleuvre), 1433 (st. de Trèves), *uff Donrestach nest na sent Mathis dach aplr* : plain; au chef chargé de ... (fruste). C. : une tête et col de cygne. L. : . *Ioh* . . . . . *ilt* . . (Ibid., N° 683).

**Wiltz.** *Gerhart, Goedart und Heinrich, gebrudere, herren zo Wiltz und zu Hartelstein*, engagent *dem eirsamen, wysen Johan Boilman*, bourgmestre de Trèves, et à sa femme, Marguerite, pour une somme de 232 1/2 florins du Rhin qu'ils leur doivent : *unser husz mit alle syme zubehe* . . . *mit der schuren und stellengen*, . . . *dat man nennet Heyman Engelen sons husz*, . . . *gelegen by sent Katherinen zu Triere* (Trèves), telle que feu leur père, *herre Goedart, herre zu Wiltz und zu Hartelstein*, l'avait achetée, 1448, *in crastino beati Jacobi apostoli*; *Gerhart* : plain, au chef plain. C. : un écusson de l'écu entre un vol. L. : *S Gerart van Wil* . . (Ibid.).

L'acte est scellé du grand sceau de la ville de Trèves.

— (*Goedart*, co-seigneur de), ci-dessus, 1448 : mêmes écu et C. que *Gerhart*. L. : *S Godart van Wiltz* (Ibid.).

— (*Heinrich*, co-seigneur de), ci-dessus, 1448 : mêmes écu et C. L. : *S Heinrich van Wiltz* (Ibid.).

— *Margrete van Belstein* (Bassompierre), *frauwe zu Wiltz*, femme de *Gerhart, herrn zu Wiltz, Jehennette van Eller* (Autel, *frauwe zu Girs* (Guirsch?) *und zu Hartelstein*, femme de *Godart van Wiltz, herre zu Hartelsteyn und zo Girs*, *Aleyd van Schindelcz* (Schönfels), femme de *Heinrich van Wiltz, herre zu Hartelstein*, etc., belles-sœurs, ratifient l'engagement pris par leurs maris, ci-dessus détaillé, 1448, *in crastino ad vincula sancti Petri*; *Margrete* : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, plain, au chef plain; B, trois chevrons (**Bassompierre**). L. : *Margret . . Bassöpier' z' Wil* (Ibid., N° 934b).

— *Jehennette van Eller, frauwe zu Girs und zu Hartelstein*, ci-dessus, 1448 : parti; au 1<sup>er</sup>, plain, au chef plain; au 2<sup>d</sup>, une croix et un semé de billettes (**Autel**). L. : *S ehennette v. n Eller* (Ibid.).

— *Aleyd van Schindelcz*, ci-dessus, 1448 : parti; au 1<sup>er</sup>, plain, au chef plain; au 2<sup>d</sup>, un lion (**Schönfels**). L. : . . *lheit* . . . . . *vra[ue]* *zo Hartelstei* (Ibid.).

— *Anna von Wiltze*, femme de *Johann von Puttlingen* (Puttelage), *here zo Schindelcz* (Schönfels) (voir **Puttelage**), 1463 : plain; au chef plain. L. : . . *Anna* . . . *iltze* (Ibid., N° 1233).

**Wiltz** (Marie-Marguerite, comtesse de), baronne d'Aulance et de Buzy, remet au roi de France le dénombrement du comté de Wiltz, etc., 1682 : parti; au 1<sup>er</sup>, écartelé; a et d, une bande; b et c, un semé de fleurs de lis (**Custine**); au 2<sup>d</sup>, plain; au chef plain. L'écu, en losange, sommé d'une couronne à 9 perles (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713e) (voir **Niederwiltz, Puttelage, Vilainmont, Welchenhausen**).

Le cachet étant très exigu, on n'aperçoit pas les deux filets (ou bâtons) qui côtoient la bande.

**Wijman** (Arnould) reçoit, du Brabant, 24 vieux écus pour un cheval usé (dans la guerre de Flandre), 1357, le 12 juillet : une belette, accompagnée de trois (2, 1) têtes de loup. L. : . *S Aernoldi dei Wima* . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 1241).

— (*Steven dije*) scelle, comme parent de la future, le contrat de mariage d'Herman van Diepenbroek et d'Ide van Remen, 1438 : une fasce et une sorte de marque de marchand, affectant la forme d'un N romain renversé, brochante, l'une des extrémités inférieures mouvant du bord senestre de l'écu (*Geld.*).

**Wijmans** (Henri), échevin d'Eindhoven, 1494 : une grappe de raisin, la tige en haut, attachée à une branche sèche, posée en fasce (Helmond).

**Wijmees**, Roger van *Wijmersch*, bailli du seigneur de Masnuy Saint-Pierre, dans sa seigneurie de ter Ruwen, à Berchem-lez-Audenaerde, 1578 : trois (?) merlettes; la 3<sup>e</sup> est douteuse. S. senestre : un griffon (Elsegem).

**Wijnalt** voir **Poelman**.

**Winant** (*Her Johan*), *eyn ritter von Bop' ten* (Bop-pard) (voir **Mohr de Wald**), 1346 : un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : . . . . . *nis de W . . insteyn* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

Le nom terrien de la légende est malheureusement ébréché : on trouve dans la régence de Coblenz une localité du nom de Wartenstein.

**Wijnants** (Jérôme), échevin de Bois-le-Duc, 1359 : trois pals; au chef chargé d'un loup passant. L. : . *Ieronimv . . nants sca* . . . . . (Bruxelles).

— (Marc), prêtre, tuteur de Pierre van der Piet (fils de Jean), qui tient, de la Flandre, un fief à Sinaij, 1653 : deux chicots, passés en croix, accompagnés de trois (2, 1) merlettes et au point du chef d'un croissant. Sans L. (Fiefs, c. 915bis, l. 7120-91) (Pl. 39, fig. 1132).

**Winbert** (*Pierart*), échevin d'Odumont, 1460 : une roue. L. : *S Pira' Uinbier* (C. C. B., c. 36).

**WIND[E]**, *Johannes de Winda*, miles, illustris viri domini W., comitis juliacensis, dapifer, 1264 : un lion (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 11).



**WIND[E]**. *Walterus, miles de Winde*; *Gerardus de Felpe* (Velp) se sert de son sceau, *quia proprium non habeo*, 1272 : un lion et un bâton engrêlé brochant (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Jean van *Winde*, échevin de Léau, 1358 : un lion et un bâton brochant (Léau, N° 46).

*L'Invent. des chartes de la ville de Léau* blasonne : « écu chargé d'un lion rampant à la bande. » L'armorial manuscrit de Saint-Trond attribue à *van Wjnde* : d'azur au lion d'argent, l'épaule chargée d'un petit lambel de gueules.

— (Jean van), jadis prisonnier à Bâweiler, dans la rotte de *Wilre*; i. t. : 168 moutons, 1374 : un lion et une barre brochante, chargée de trois roses. L. : \* *S Iohan d. Winde* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 39, fig. 1133).

— Olivier van *Winde*, prisonnier illec, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 260 moutons, 1374 : plain; au chef chargé de trois fers de lance. Sur le tout : un écusson au lion. L. : † *Oliveri de Winde* (Ibid.) (Pl. 39, fig. 1134).

— Jean van *Winde*, échevin de Tirlemont, 1310 : un lion et un lambel brochant (Greffes scabinaux, Louvain, c. 3645).

— Jean van *Winde*, échevin de Tirlemont, 1336 : un lion et un lambel brochant. L. : \* *S Ioh . . . . . scabi th . n* (Heijlisse).

— Henri van *Winde*, échevin de Léau, 1546, 56 : de beffroi; au franc-canton chargé d'une étoile. L. : † *S Henrici de Wind . . . . . leuw* (Conseil héraldique, Ministère des Aff. Etr., à Bruxelles; Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.) (Pl. 39, fig. 1135).

— Henri van *Winde*, même qualité, 1576, 85 : de beffroi, la 1<sup>re</sup> des trois tires chargée à dextre d'une étoile (non sur un franc-canton). L.L., 1576 : . *Henrici de Win . . . . . i leuw*; 1585 : . *Henrici de Winde scab leuw* (Cure de Léau et Conseil héraldique, à Bruxelles).

— Maître *Jaspar van Winde*, tenancier de la chambre des tonlieux de Sa Majesté, à Tirlemont, 1634 : de beffroi (voir) (de quatre tires). C. : . . . (une fleur de lis?). L. : *S Iaspar van Winde* (Heijlisse) (voir **Bremsoen**, **Linden**, **Randerath**, **Winghe**).

**Windeck**, voir **Berg** (comtes).

**Windecken**, voir **Calcum**.

**Windele** (Jean), fils de Gilles, déclare tenir, du comté de Flandre, par l'intermédiaire de la cour *van den steenin man*, à Audenarde, un fief à Eijne (il a un frère appelé Gilles), 1541 (n. st.), le 7 avril : une étoile, accompagnée de trois roses. L. : . . . . .  
..... (Fiefs, N° 5223).

**Windenberch**. Jean *Wyndenberg*, échevin de Burtscheid, 1464 : trois crampons contournés, accompagnés en cœur d'une petite boule. L. : *S Iohan Windenberch* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid) (voir **Wendeberch**).

**Windhövel**. *Godeschalcus de Winthuvel*, miles, scelle un acte de *Sibodo de Duttentorp* (Dötzdorf, Döttendorf?), 1276 : type scutiforme; une croix, chargée en cœur d'une merlette. L. : † *S' Godescalci de Wi . . hovele militis* (Ville de Cologne, N° 425).

**Windstein**, voir **Ostertag**.

**Windt**. Pierre de *Wint*, échevin du prévôt de Wulfsdonck, à Moerbeke-Waes, 1377 : un lévrier élané en chef et un cor de chasse en pointe. L. : . . *Pieter de Wint . . . . .* (Zwijveke).

— (Josse de), fils de Gisbert, tient, du *Polder van Namen*, un fief à Triniteit, sous le métier d'Axel, dans le *Jan Wijns Polder*, 1547 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lévrier élané; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un crabe, posé en bande. C. : une tête et col de lévrier entre un vol (Fiefs, N° 10684).

— Gilles de *Wint*, homme servant de *Joncheere Jan van Coudenhove*, *filiius mer Jans*, qui tient, du Vieux-Bourg, de Gand, le fief dit *Baervoets leen*, sis dans le Vieux polder sous Hulst, et qu'il a hérité de *mer Christiaen de Wintere*, fils de Christophe, 1552, le 20 mai; Gilles de *Wint*, homme servant et tuteur de *Jan van Coudenhove*, *filiius Joncheere Jans*, remet, à *eersaemen ende voorsieneghen Jacop Vriendt*, lieutenant du bailli dudit Vieux-Bourg, avou d'un fief, sis au métier de Hulst, paroisse du même nom, dans le Vieux polder, 1557, le 12 août : un lévrier élané, accompagné au canton senestre d'un flanchis. L. : . . . *llis de VVint f Mar . .* (Fiefs, Nos 3018, 3019).

**Wijneghem**. *Nicolaus de Wineghem*, échevin d'Anvers, 1270 : un chevronné (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 4).

— *Nicholaus de Wineghem*, échevin illec, 1275, 6 : trois chevrons. L. : *S Ni . . olai de Wnughem* (1) (Ibid., c. 2, et Arch. communales d'Anvers) (voir **Stollart**).

— *Mon segnour Ernoult de Wineghem*, chevalier, caution de la ville de Léau, 1287 : un chevron, accompagné de dix billettes, 6 en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : . . . . *Idi de Win . . gh*. (Léau, N° 18).

*L'Inventaire des chartes de la ville de Leau* blasonne : « écu au champ billetté et à un chevron brochant ».

— Nicolas van *Wineghem*, échevin d'Anvers, 1325, 31 : un chevron, accompagné de dix étoiles à cinq



rais, 6 en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L., 1325 :  $\text{✠}$  S' Nicholai de Winenghem (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 304, et Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1) (Pl. 39, fig. 1136).

En 1331, *sabbato post festum beatorum Remigii et Davonis*, devant Guillaume Collaïj et Guillaume de Hertoghe, échevins de Bruxelles, *Rennerus, Franco, Walterus dicti Eggheleij et domina Aleydis, uxor domini Johannis de Wijnenghem, militis, soror eorumdem, liberi quondam Reyneri dicti Eggheleij, bone memorie*, et ledit Wijnenghem partagent des biens (non spécifiés), sis *infra libertatem oppidi bruxellensis*, à eux échus par le décès de leurs parents.

Lesdits échevins qualifient le premier de ces frères, *Rennerus, et Reynerus, consobrinus noster* (G.).

**Wijnenghem.** *Johannes de Wijnenghem, miles*, moyennant 36 livres de vieux gros, s'engage à servir le duc de Brabant, *cum undecim viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338; *Jhan van Wineghem*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : une tête et col de dragon, issant d'une cuve. L. : S' Iohis d Wineghe militi (Chartes des ducs de Brabant, N° 437, etc.).

GELRE cite, parmi les Brabançons, *Wienegem* (sans préciser), à ces armes : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable. Le cq. d'or. C. : une tête et col de dragon d'argent, lampassé de gueules, à la crête d'or, garnie de poils de sable, issant d'une cuve de gueules.

- Jean van Wineghem, échevin d'Anvers, 1350 : un chevron, accompagné de trois flanchis (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).
- Jean van Wineghem, à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un chevron (fruste), accompagné de trois (?) aigles (la 1<sup>re</sup> douteuse) (Chartes des comtes de Flandre).
- Les échevins de Jean de Wijnenghem, chevalier, 1358 : parti; au 1<sup>er</sup>, un sautoir; au 2<sup>d</sup>, trois lions et en cœur un écusson fruste (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, c. 2).
- Nicolas van Wineghem, échevin d'Anvers, 1360 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné de trois aigles (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2).
- Nicolas van Winegheem, échevin d'Anvers, 1398, 9, 1400, 1, 2 : un chevron, chargé d'un flanchis et accompagné de trois aigles. C. : une aigle issante (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 6-10; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, 1 et 2).
- (Nicolas van), échevin illec, 1416, 7 : même écu,

brisé d'une étoile (?), à la place du flanchis. Même C. T. : deux hommes sauvages (Ibid., Ibid., c. 2 et 3).

**Wijneghem.** Nicolas van Wijnegheem, le jeune, échevin illec, 1425 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois aigles. Même C. T. : deux damoiselles (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 11-15).

— (Nicolas van), échevin illec, 1431 : mêmes écu (sans l'étoile?), C. et T. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1) (voir *Volmeerbeke*).

**WIJNGAERDE.** *Godefridus de Vinea*, échevin de Maestricht, 1339 : un lion (Chartes des ducs de Brabant).

— Godefrid van den Wingarde, receveur de Maestricht, 1366, 71 : un lion. L. :  $\text{✠}$  S Godefridi de Vinea scabini traiecten (Ibid.).

L'acte de 1371 le qualifie écuyer.

— Baudouin van den Winghaerde, bailli de sire Jean Vylain, voué de Temsche (Tamise), 1413 : une vigne, issant de la pointe. L. : S Bouden van den Wingar. (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Guillaume van den), échevin d'Anvers, 1434, 48, 56, 62 : une bande, chargée de trois roses, accompagnée au canton senestre d'une béquille de Saint-Antoine; au franc-quartier brochante, chargée de trois colonnes (*zuilen*). Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal (chevreuil?). T. dextre : une damoiselle (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 1-5 et 42; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— (Jean van den), échevin illec, 1437 : même écu, mais sans la béquille de Saint-Antoine et brisé d'un lambel. Mêmes C. et T. (Hôpital Sainte-Elisabeth, c. 2) (Pl. 39, fig. 1137).

— Gilles van den Wingaerde tient, du château de Termonde, deux fiefs à Lebbeke, 1513 : un pampre (non fruité) (Fiefs, Nos 3997, 8) (voir *Lek, Tijtgat*).

**Winghe** (*Yvanus, miles de*), scelle comme arbitre entre le prévôt du couvent de *Insula Ducis*, à Gempe (sous Winghe-Saint-Georges), et *Henricus de Langhenpule*, 1268, le 29 septembre; scelle, comme témoin, à des donations faites au même couvent, 1268, le 28 octobre, et 1270, le 22 décembre : un sautoir, chargé de cinq coquilles. L. :  $\text{✠}$  S' Iwan militis de Wengis (Arch. de l'Abbaye du Parc, près de Louvain, à l'abbaye, Chartier du prieuré de Gempe).

*Ego Yvanus, miles de Wingha, notum facio, etc., quod Godefridus de Oerloe (Overloo), filius quondam Lambert, militis, vendit... conventui de Parcho quoddam nemusculum, ... quod hereditarie de me tenebat, ... et investivit eosdem (les religieux), de consensu meo ac Elizabeth uxoris mee, dicti Godefridi sororis, as-*



*tantibus filiis meis... scilicet Yvano dicto Stalpart, Egidio ac Lamberto, nec non et fratribus dicti Godefridi, scilicet Symone, investito de Ginchelghem (Gingelom), et Johanne, etc., 1263, mense martio (Arch. de l'Abbaye de Parc).*

Les renseignements ci-dessus sur *Yvanus de Winghe* sont dus à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter.

*Yvanus dictus de Winghe, miles, de l'aveu de sa femme Elisabeth, transporte, le 17 novembre 1361, des cens, dont l'un à charge d'une métairie, in vico dicto Costrate, à Louvain, appartenant, autrefois, à feu sire Godefroid Berthout, prêtre, et à son frère Henri, et, actuellement, à Laurent Riembesleghers (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).*

**Winghe** (Gauthier van), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Diest; i. t. : 723 moutons, 1374 : trois macles; au chef chargé de trois pals, accompagnés au haut entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> pal d'une étoile à cinq rais. L. : *✠ S' Walterus de Winghe* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gauthier *die Winde* (!), prisonnier illec, sous *Rike*; i. t. : 68 1/2 moutons, 1374; scelle pour André Quaetvoet, prisonnier illec, sous le même, 1374 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, plain; au chef de quartier chargé de trois pals; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une cotice. L. : *Wouter van Winghen* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van), *rentier* de Tirlemont, 1416; alleutier au métier d'illec, 1421; receveur général du Brabant, 1424 : trois macles; au chef chargé de trois pals. C. : un sanglier en arrêt. S. du cq. : deux aigles. L. : *✠ S' Iohannis de Winghe* (Ibid., Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Mons, Bailliage de Hal).

— (André van), marchand du duc de Brabant, dans sa chambre de tonlieux, à Louvain, 1423 : trois coqs, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S Andries van Winghe* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Lambert van), receveur du duc de Brabant, au métier de Tirlemont, 1424 : trois macles; au chef chargé de trois pals. C. : un sanglier passant. S. : *S Lamberti de Winghe* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Everardus de Wijnge*, échevin de Louvain, 1440, 1. 8 : trois cotices en barre, abaissées; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées au point du chef d'une étoile. L. : *✠ S Everardi de Winge scab lov* (Ibid., et Cambre).

— (Lambrecht van) déclare tenir, du duc de Brabant, *een hof gheheeten thof te Pertrijse, à Winghe*, d'une étendue de 25 bonniers de terre, et *eenen chijs metter herlicheit van pontgelde ende met manne van leene*, 1468, le 18 août : trois macles; au chef ... (cassé). C. cassé. S. : deux aigles. L. : *S Lamberti de Winghe* (Av. et dén., N° 171).

**Winghe**. Laurent van *Wijnghe*, échevin de Louvain, 1471 : trois lions; au franc-quartier brochant, chargé de trois coqs. L. : *✠ S Laurencii de Wynghe scab louanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Gorijs van Wijnghe*, à Louvain, déclare tenir, de Henri van Erenbodegheem, dit de Muntere, fils de Jean, *omtrent een boender beslotens ceussels, gheheten « delst » (de Elst), gelegen terenbodegheem achter die schuere des voirs*. Jans, et loué par Jan Woijs, à Holsbeek, 1474, le 17 avril; il déclare tenir, des héritiers de feu *Goris van Rode*, des fiefs à Holsbeek, 1474, le même jour : trois lions; au franc-quartier brochant chargé de trois coqs. S. : deux lions. L. : *Sigillum Gregorii de Winghe* (Av. et dén., Nos 1948, 1989).

Un aveu, du 29 avril 1474, a trait à un fief mouvant de *Lijsbetten van Erenbodegheem* (fille de feu Goirt), du chef de sa seigneurie d'Erenbodegheem inde prochie van Holsbeke (Brabant) (Ibid., N° 1994).

— *Meester Thomaes van Winge* scelle pour Elisabeth van Meldert, veuve de Jean Ginderboven, laquelle déclare tenir en fief une terre à Holsbeek, constituant un arrière-fief du Brabant, 1474, le 29 octobre : trois lions; au franc-quartier brochant chargé de trois coqs. T. : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main dextre. L. : *Magistri Thome* ..... (Ibid., N° 1998).

— (Jean van), échevin d'Aerschot, 1545 (n. st.) : trois flanchis; au franc-quartier brochant chargé d'une lettre W. Un petit besant, ou tourteau, au point du chef de l'écu, brochant sur le franc-quartier. L. : *S Iohis de Winge* (Etabl. relig., c. 3610, A. G. B.).

— (*Magister Jheronimus van*), échevin de Louvain, 1537 : neuf étoiles à cinq rais, trois (2, 1) au canton senestre, six (3, 3) dans la partie inférieure de l'écu; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Ieronimi de Wing* ..... (Ibid., c. 3608) (comp. les armes de **Naen**) (voir **Jodoigne, Pape, Plassche**).

**Wijngene**. Rogerus de *Wingines*, 1231 : type équestre, à dextre; le bouclier à un lambel à cinq pendants (sans autre meuble). L. : ..... de W ..... el ..... Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : *✠ Secretum meum* .... (Chartes des comtes de Flandre).

Voir, pour plus de détails, le baron J. DE SAINT-GENOIS, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*.

— *Gelis van Winghenen* promet au comte de Flandre de le servir, avec ses *maghen* et *vrienden*, en cas de guerre, 1318 (n. st.) : diapré à la bande, chargée de trois poissons, posés en pal, recourbés à dextre. L. : *✠ S' ..... inghine* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1342).





Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. CCXVII.

Fig. 1. Henri, sire de Blâmont (1378).  
Fig. 2. Robert de Béthune, vicomte de Meaux (1382).







**Wijngene.** Jacques de *Winghene*, seigneur de Cools-camp et d'*Arssebrouc* (Assebrouck), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1444, 5, 6 : écu cassé. C. : un cygne essorant, issant. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Jacob vā W...g... va Coolskamp* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43, 378) (voir **Ee, Thoen**).

Sur un des sceaux, on voit au canton senestre de l'écu six (3, 3) mouchetures d'hermine; le reste manque.

Le seigneur de COLSCAMP : d'azur au chef d'ermynes, et crye son nom (comp. **Lichtervelde**) (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de ASSEBROUCQ-PRÈS-BRUGES : de gueulle, à la bande et six quinte fueilles d'argent, et crye son nom (Ibid.).

Le seigneur de WYNHENE : de synople à troes macles d'argent, au chief d'or, à troes pals de gueulle, et crye : *Somergem* ! (Ibid.).

**Wingles**, voir **WINCKELE**.

**Wijnhorst.** Henri van *Wijenhorst*, chevalier, reçoit du Brabant, 100 *swaer guldene*, 20 décembre 1363; H. van *Wienhorst*, chevalier, homme du comte de Berg, 1368 : plain; au chef chargé de trois merlettes. L., 1368 : \* *S' Herich vā Wīehorst ritt* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2017, Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 820).

— Godefroid *Buydel van Wijenhorst*, chevalier, garant envers Renaud, seigneur de Schoonvorst, 1370 : même écu. L. : \* *S' Her... art Botel* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 400).

— Jean van *Wijenhorst*, écuyer (fils de Henri), et sa femme, *Jutte van Alpheym* (Alpen), achètent, de la famille van *Alpem*, l'avouerie de *Meensel* (Menzenlen), etc., 1379 : même écu, le chef brisé à senestre d'une étoile (Dusseldorf, *Col.*, N° 1118).

Le père, Henri, chevalier, appose son sceau à cet acte de 1379 (plein).

— Henri van *Wijenhorst*, chevalier, maréchal héréditaire de Berg, reçoit, du Brabant, une rente sur Rolduc, 1381 : même écu, sans l'étoile. L. : \* *S' Herych van Wyehorst ryt* ! (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Wijenhorst*, maréchal héréditaire du duc de Berg, ratifie la vente faite, par Arnould van *Alpheym*, seigneur de *Hoenpolle* (Hönnepel), et sa femme Marguerite, de l'avouerie de *Mentzel*, 1389 : même écu (Dusseldorf, *Col.*, N° 1118).

— Jean van *Wijenhorst*, écuyer, moyennant une rente de 40 florins sur le péage de *Berk* (Rheinberg), *rédimible* par 400 florins, inféode à l'archevêque de Cologne son *huys*, *zu Langendunck* (Langendonk) *genant* (yme ample ind gericht van Berke), que ce prélat lui a permis de *besseren ind vesten*, 1391 : même écu (plein) (Ibid., N° 1142).

**Wijnhorst.** Johan van *Wijenhorst*, ritter, *unsen hoefemeister*, conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier. L. : *S Johan u Wienhorst* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N°s 687-8) (voir **ADEN-DONC, Alpen**).

GELRE donne ainsi les armes de *Kaert van Wijenhorst*, Gueldrois : d'azur au chef d'argent, chargé de trois merlettes de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col d'âne, la tête d'argent, languée de gueules, le col coupé d'argent et d'azur.

**WIJNKEL,**

**WINKELE,**

} voir **WINCKELE**.

**Winkelhausen.** Adolphus de *Winkelhusen*, *stre-nuus vir*, transporte un bien, devant les échevins de Duisburg, 1350 : une poêle, posée en bande. L. : *S' Adolfs... Wink... v. in* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 25).

— *Hermannus de Winkelhusen*, armiger, 1367; *Her Hermann van Wynkelhusen*, *scholtzisse zo Gerishem* (écoute de Gerresheim), 1372 : même écu. L. : *S' Hermannus de Wink...hsen* (Ibid., N°s 42, 47).

— Herman van *Winkelhusen*, frère d'Adolphe, reçoit, du comte de Berg, une rente, par le péager de *Linphe*, 1371; scelle un acte de *Ludekyn van Buyrre*, 1376 : même écu. L. : \* *S' Hermanni de Winkelhusen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 866, 924) (Pl. 39, fig. 1140).

— Adolphe van *Winkelhusen* donne quittance au comte de Berg et de Ravensberg, 1372 : même écu (Ibid., N° 881).

— *Ailff van Wynkelhusen* scelle deux actes, 1394 : même écu. L. : *S' Adolphi de Winkelhuse* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 81).

Par l'un de ces deux actes, *Ailff van Wynkelhusen*, *Druda*, sa femme, et *Aylff et Konegund*, leurs enfants, dotent le chapitre de Dusseldorf de leur *hoff up dem Kampe*, à *Hukingen* (Huckingen), etc.

— *Her Herman van Winkelhusen*, bailli (*amptman*) d'Angermund, 1394; *Herman van Winkelhusen* scelle un acte de son oncle, *Ailff van Winkelhusen*, 1394 : même écu. L. : *S' Herman van Winkelhusen* (Ibid., N°s 25, 81) (voir **Limbourg**).

**Winkelheim.** Sybrecht van *Wynckelheym*, curé de Reifferscheid, 1390 : coupé au 1<sup>er</sup>, un lion issant; au 2<sup>d</sup>, plain (Dusseldorf, Couvent de Bedbur, N° 22).

**WINCKELE.** Catherine van den *Winkle*, femme de *Hughe Gillis Daens sone*, 1361 : une demiramure de cerf à senestre; au franc-quartier plain (*Saint-Bavon*) (voir **Gilles**).

— Elisabeth (sans nom de famille), veuve de Jean



*Heinricx* (et *Henry*), touriere du château de Gand. 1393, 7, 8 (n. st.), 8, 9, 1400 : un fascé (de huit pièces), au sautoir brochant, chargé de cinq étoiles. L. : *S' Lüssette vā den Wincle* (C. C. A., Acquits de Lille, l. 38 et 111) (Pl. 39, fig. 1138).

**WINCKELE.** Louis van den Winckele, échevin du métier d'Assenede, 1412 : deux demi-ramures de cerf, adossées, accompagnées en cœur d'un macle. L. : . . . . . *c van den Wincle* (Ibid., l. 89, 90).

— (*Godevert van den*), seigneur foncier, et ses tenanciers donnent un acte (il s'agit d'un bois situé derrière l'église de Berchem, près Bruxelles) 1413, le 27 décembre : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées au point du chef d'une étoile. L. : *S Godeverts . . . . . Winckele* (Chartreux, à Bruxelles, c. 41, A. G. B.).

— *Godevaert wt den Winckel*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : une aigle, la tête accompagnée à senestre d'un roc d'échiquier (?), posé en barre. L. : *S' Godevaerts vten Wickel* (Hollande).

— (*Walterus dictus van den*), échevin de Bruxelles, 1423 (n. st.), 29, 32, 3 (n. st.), 44, 54 ; chevalier, 1461 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux faucilles dentelées, affrontées ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un parti-émanché. Un losange brochant en cœur sur l'écartelure. C. : une étoile entre les deux faucilles de l'écu. L.L., 1423-54 : *Wouter vā de Wincle* ; 1461, 5 : *S Wouter vā de Wikele ridder* (G., c., VIII, l. 29, Chartes des ducs de Brabant, Bruxelles, *Affligem*, Malines, Fonds de Locquenghien, c. 41, A. G. B., G., c. XIV, l. 81, G., c. XVIII, l. 107<sup>a</sup>).

*Wouter van den Winckele* append le premier de ces deux sceaux à un acte du 7 juillet 1458, et à un acte du 14 mars 1459 (n. st.), auxquels il intervient en qualité de tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

Il append le second des deux sceaux, ci-dessus décrits, à un acte du 9 août 1465, dans lequel il se qualifie : *Wouter van den Winckele, riddere, heere van den gronde der goeden hier na bescreven* (il s'agit de 3 1/2 journaux de bois à Berchem [-Sainte-Agathe], derrière l'église) (Chartreux, près de Bruxelles, c. 11).

— *Liévin de le Wijnkele*, procureur général de Flandre, 1424 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois glands. L. : *S' Lievin van den Winckele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

— *Philippe van den Winckele*, échevin d'Adrien *Vijlajjn* (Vilain), in *Asseneder-ambacht*, 1437 : deux demi-ramures adossées, la 2<sup>e</sup> renversée, accompagnées en cœur d'une rose (quintefeuille). C. : la rose de l'écu entre une ramure (complète). S. : deux lions. L. : . . . *ilips . . . . . Wincle* (Arch. de l'Etat, à Gand, Couvent des Riches-Claires).

— (*Egidius dictus van den*), échevin de Bruxelles, 1442, 3, 9, 53, 4 (n. st.), 9 : même écu que *Wal-*

*terus*, mais sans le losange. Même C. L. : *Gieltis vā de' Winkel* (Ch. et doc. div., c. 4, *Affligem*, Bruxelles, G., c. VIII, l. 29, *passim*, G., c. XVIII, l. 107<sup>a</sup>, Chartreux, près de Bruxelles, c. 42, A. G. B., Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

Ouvres de loi du chapitre d'Anderlecht, *ende werdt dit register begonnen int jair onssen heeren xliijC toij opten ijersten dach van Julio* (1).

*Late der capittelen van sinte peters tanderlecht* : *Wouter van den Winckele, et effectus est miles Parisius ultima augusti a' 6r, loco eius est factus a' 66 Petrus van den Eenoden*.

*Willelmus de Mesmakere* [obijt . . . anno lxxij, et loco eius factus est *Johannes de Cathem*] (2) (Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, Anderlecht, n° 63bis, A. G. B.).

(1) Cette liste a été dressée plus tard, après 1457, mais encore au xv<sup>e</sup> siècle.

(2) Le passage placé entre crochets a été ajouté après coup.

**WINCKELE.** Jean van den Wijnkele, échevin d'Eecloo, 1497 : deux demi-ramures de cerf, la 2<sup>e</sup> renversée, adossées, accompagnées en cœur d'un gland. L. : *S Ian . . . de . . . . . el* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83) (Pl. 39, fig. 1139).

— (Jean van den) scelle pour Pierre et Gilles *Vleeminex*, frères, qui déclarent tenir un fief à Merchtem, arrière-fief du Brabant, et, du sire de Merode un fief à Rossem, près de l'église, le 26 mai 14 . . (le millésime n'est pas indiqué) : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur d'un croissant. C. : un croissant entre les deux faucilles de l'écu. L. : *S Ian van de . . inc . . .* (Av. et dén., N° 3020).

— Le 21 juillet 1511, devant les tenanciers du chapitre de Saint-Pierre d'Anderlecht, Marguerite *tsmols* (de Mol), veuve de Nicolas van den *Winckel*, et Elisabeth van den *Winckel*, sa fille, accompagnée de son mari, Thierry *Moeleman*, représentant, toutes deux, leur fils et frère germain respectif, Florent van den *Winckel*, transportent un bien (Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, reg. 64, f° 156, A. G. B.).

— (Maitre Louis van den), licencié dans les deux droits, 1600, 1, 2, 5, 8 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une étoile entre deux faucilles dentelées, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un parti-émanché. C. : les meubles des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> quartiers. L. : *S Lodo van den Winckele* (Chartreux près de Bruxelles, c. 9 et 4107, A. G. B., *Cambre*, Bruxelles).

Les étoiles sur ce sceau sont à huit rais.

— Jean-Pierre *Winckell*, curé de Leudlingen, dans la seigneurie de Kayl. 1788 : d'azur à une sorte de fourche renversée et à un croc, passés en sautoir, cantonnés de quatre roses. C. : une étoile (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46380, 46385) (voir **Moens, Molhem, Zaman**).

*Le seigneur de WINGLE* (Wingles) : près Pont-à-Vendin (Pont-à-Vendin, France), *conestable de Flandres* :



d'argent à six coquilles de gueulle; et ceste seigneurie et office de constable appartient à présent à seuz de Meluyn, conte d'Espinoy (CORN. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Winckelers** (Pierre), dit van Kelsbeeck (Kelsbeek), échevin du couvent du Val-Sainte-Lucie, hors Saint-Trond, dans sa cour à Wilre (Wilderen), 1529 : une charrie contournée, surmontée d'une étoile. L. : S Peter Wincke . . . . . (Abb. d'Orient, c. 3, A. G. B.).

**Winckelman** (Renier), père et tuteur de Gaspard W., qui tient, du bourg de Bruges, un fief de 45 mesures, avec maisons et arbres, au métier de Lisseweghe, paroisse du même nom, et appelé *igoeft te Buekemare*, 1542. le 7 octobre : un équerre, côtoyant le bord supérieur et le flanc senestre de l'écu. T. senestre : un homme sauvage, portant sa massue sous le bras dextre et la lanière de l'écu de la main dextre. L. : S Reinier Winckelman (Fiefs, N° 8334) (voir Snouckaert).

**WINCKERE** (Jean de), échevin du métier de Bouchaute, 1520 : un étai pour arbre fruitier, accosté de deux feuilles de chêne (*Deijnze*, c. 8) (Pl. 40, fig. 1141).

**Winckhler** (J.), *Regimentsfeldscherer* (chirurgien) scelle le procès-verbal relatif à la mort d'un autre *Feldscherer*, tué en duel, 1741, le 9 août, à Luxembourg : un lion, tenant des deux pattes une pique. C. : le lion de l'écu issant. Le C. accosté des lettres J-W. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

D'après le rôle de recensement du régiment Impérial et royal d'infanterie « baron von Bettendorff », dressé, à Palerme, le 20 décembre 1730, Johann Winckler était, alors, âgé de 31 ans, natif de Vienne, en Autriche, catholique, marié, père d'un fils, et avait servi à l'empire depuis 11 ans et 9 mois.

D'après le rôle de recensement dressé, à Kaschau, le 6 avril 1736, du régiment d'infanterie du général-feldmaréchal-lieutenant comte Onelli, ledit *Feldscherer* était, alors, âgé de 36 1/2 ans et père de trois enfants (Ibid.).

**WINCLE,** } voir **WINCKELE.**  
**WIJNCLE,** }

**WINNE.** Godeveert de Winne van Herent reçoit, du Brabant, 60 vieux écus, à lui dus, du chef de la guerre contre le comte de Flandre, 1357, le 3 octobre : trois (2, 1) souris sautillants. L. : S Godefrids (!) de VVinne (Chartes des ducs de Brabant, N° 1431).

**Winnen** (Guillaume), licencié es deux droits, échevin de Léau, 1625, 8 : une croix, côtoyée d'un filet en croix. C. : une aigle issante. L. : S Gvilelmes Winnen (*Heijlisse*) (Pl. 40, fig. 1142).

— (Mathieu), échevin de Léau, 1662, 3 : un sautoir,

accompagné en chef d'une anille, en pointe d'une étoile, et chargé en cœur d'un écusson à l'anille. L. : Matthers Winnen (Ordange et Heijlisse) (Pl. 40, fig. 1143).

**WINNENBERG.** Cuno, miles, dominus de Wuneberg, assigne, à Gérard, comte de Juliers, moyennant 20 livres, ses biens in Edegrei, in Enderi, . . . in opido Kocheme (Kochem), 1324 : une cotice vivrée et un semé de croisettes pattées, au pied fiché. L. : . . . onradi dn . . . vineb . . . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 299, 301) (voir Braunschorn, Broeck).

Edegrei = Ediger.

— Cuno et Gerlacus de Winneberg, frères, inféodent à l'archevêque de Cologne leur *castrum de Winneberg*, à titre de *apertum, patens et accessibile castrum* (*Offenhaus*), et ce de l'aveu *nobilis viri domini de Brunshorn* (Braunshorn), *avi nostri, de castro in Bilsteyn* (Beilstein) *supra Mosellam*, fief de l'église de Cologne, dont ledit *avus* a l'usufruit (ils seront ses successeurs dans la terre de *Brunshorn*), 1361 ; Cune et Gerlach, frères, seigneurs de *Wynnenberch* et de *Bielstein*, promettent au duc de Luxembourg, pour un capital de 2000 petits florins, une rente de 200 petits florins, sur leurs biens luxembourgeois, 1379 ; Cuno, 1361 : une cotice vivrée, accostée de six croisettes potencées, au pied fiché, trois (2, 1) au canton senestre et 3 à dextre, celles-ci rangées en bande. C. : une tête et col de . . . (animal) ; 1379 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une cotice vivrée et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché ; au 2<sup>d</sup>, trois cors de chasse. C. : une tête et col de chèvre. L. : S Conois dni i Wyneb'g et Bilst. Gerlacus, son seau de 1361 est tombé ; 1379 : une cotice vivrée et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : S Gerlaci de Wynnenberg Bilst' (Dusseldorf, *Col.*, N° 843 ; Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 24).

GEFRE donne ainsi les armes de sire Conrad, parmi les vassaux de l'évêque de Trèves : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules à la bande vivrée d'or et un semé de croisettes recroisetées (non coloriées, les traits étant restés noirs) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent à trois huchets (!) de gueules, garnis d'or. Le eq. d'or. C. : une tête et col de beller (!), parti de sable et d'argent, langué de gueules.

— Gerlach, herre zu Wynnenberch und zu Bylsteyn (Beilstein), vend den hoff half der zu Edegrei (Ediger) *gelegin ist*, 1362, *ipsa die epyphanie domini nostri Jhesu Christi* : une cotice vivrée et un semé de croisettes, au pied fiché. L. : . . . r-l . . . . . Wnnenberg (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— Ledit Gerlach fait sceller l'acte, analysé ci-dessus, par Conen mynen bruder, herre zu Wynnenberch und zu Bilsteyn, 1362 : une bande vivrée et un



semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : une tête et col d'âne (?). L. : ..... ni ..... (Ibid.).

**WINNENBERG.** Ledit *Gerlach* fait sceller ledit acte par *Hennen von Wynnenberch, unsen burchman*, 1362 : cinq (2, 1, 2) ... (macles, annelets? un peu aplatis). C. : une tête et col d'âne. L. :  *S Iohis de [V]ininber* ... (Ibid.).

— *Johan, herre to Wunnenberg ind to Bilnsteyn*, ayant été autorisé, par son suzerain, Adolphe, duc de Clèves, comte de la Mark, à engager son village de *Blanckenroyt* (Blankenrath) *op den Hundsrugge*, pour 700 florins du Rhin, à Gérard van *Wachenheim*, bailli de *Falckensteyn* (Falkenstein), promet de le dégager, dans une année, à partir de la Noël, 1431, Saint-Jean-Baptiste : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une cotice vivrée et un semé de croisettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois cors de chasse (**Beilstein**). C. : une tête et col de bouc (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 732).

— *Her Philips, her zu Winnenburg und Beilstein, etc.*, scelle le contrat de mariage de sire Jean de Lierre, seigneur de Berchem, Rant, Esch-sur-Sure, etc., et d'Anne d'Isenburg (voir **Lierre**), 1549 (st. de Trèves) : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une cotice vivrée et un semé de croisettes (simples); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois cors de chasse (**Beilstein**). Deux casques. C.C. : 1<sup>o</sup>, une tête et col de bouc; 2<sup>o</sup>, un haut chapeau conique, garni d'un plume. L. : *S Philips friher z Winenberg v Bieh... ein* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2684).

**Winnezele.** François de *Winnezele*, homme de fief du bourg de Furnes, 1468 : trois losanges; au franc-quartier brochant, fascé de quatre pièces, la 4<sup>e</sup> chargée d'un croissant. C. : un renard sautillant (entier) entre un vol. L. : *S Franchoyz de Winnizeelle* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 95, 96) (Pl. 40, fig. 1143).

— (Macaire van) tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1514 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, deux fasces; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois losanges; au 4<sup>e</sup>, un lion. C. : un lion issant entre un vol (?). L. : *S Mak... van Winnessele* (Fiefs, c. 887, l. 151-201) (Pl. 40, fig. 1146).

*Le seigneur de WYNNESELE : d'argent à deux macles de gueulle, au premier canton fessé d'or et d'asur de quatre, et cryé : Dixmude ! Dixmude !* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Winnigen.** *Hertwicus de Winingen, miles, scultetus confluen* (de Coblenz), scelle un acte d'Agnès, veuve de sire d'Herman, seigneur de Helfenstein, 1318, le 27 mars : très cassé; on voit huit (4, 3, 1) billettes; le chef est cassé (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Par cet acte, ladite dame déclare que son gendre *Fride-ricus, miles, dominus de Brandenburg* (Brandenburg),

a promis d'assigner à son fils aîné, Herman, son petit-fils, à elle, Agnès, pour son mariage avec Agnès, fille de *dominus Johannes dictus Proudum*, échevin de Trèves, la rente d'un capital de 100 livres de petits tournois.

**Winnigen.** *Johannes et Hertwignus de Wynnigen, fratres, armigeri* (voir **Boos**), 1398 : tous deux : dix (4, 3, 2, 1) billettes; au chef endenté, plain (Dusseldorf, Col., N° 1219) (Pl. 40, fig. 1144).

**Winnoc** (Pierre) tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1403 : une fasce, accompagnée en chef de deux merlettes contournées et en pointe d'une étoile (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

**Winri[c]x.** *Johannes dictus Winrix, filius quondam Johannis*, échevin d'Aerschot, 1363 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'un rameau, recourbé en volute, terminé au milieu d'un trèfle (pampre?). L. :  *S Ioh'is dei Winrix scab arsc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Le même, 1365 : même écu. L. : ... *Iohis dei Winrix scabi ar* ... (Ibid.) (Pl. 40, fig. 1147).

— Jean *Winrix*, échevin d'Aerschot, 1380 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile à cinq rais, enclose d'une couronne de feuillage. L. : ... *Iohis dei Wirix scabi arsc* ... (Ibid.).

— Henri *Winrix*, même qualité, 1397 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé également de trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées de trois pals retraites. L. : *S... c Wiric scab ars* (Ibid.).

— *Staes Winricx*, même qualité, 1431 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile à cinq rais. L. : *S Eustatii Winrix scab arscot* (Ibid.) (comp. les armes de **Moens**).

— Henri *Winrix*, même qualité, 1439 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé; au chef de quartier chargé de trois pals. L. : *S Henrici Winrix scab arscot* (Ibid., ad annum 1413, n. st.).

— Nicolas *Wijnricx*, échevin d'Anvers, 1441, 5, 8 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant, chargé de trois pals. C. : une tête et col de paon (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2, et M. F. Donnet) (voir **Os**).

**WINSBERGHE** (*Ghiselbrecht van*) reçoit, pour le couvent de Spermalie, à Bruges, une rente sur l'espier de cette ville, 1478 : une croix, accompagnée de trois étoiles, 1 au 1<sup>er</sup>, 1 au 3<sup>e</sup> et 1 au 4<sup>e</sup> canton, et, au 2<sup>e</sup>, d'un croissant. L. : ..... *van Winsber* ... (C. C. B., Acquis de Lille, l. 379).



**Wint**, voir **Coudenhove**, **Windt**.

**Winter**, **Wintere**. *Henricus, marescalcus de Wynteren* (Winter), miles, scelle un acte de *Bela, relicta Arnoldi, necnon Sophya, relicta Cristiani, fratrum germanorum dictorum Craz*, et de leurs enfants, qui renoncent à toutes réclamations à chargé du comte Adolphe de Berg, 1303 : une bande de trois losanges, accompagnée au canton senestre d'une étoile (*Dusseldorf, Jul.-Berg, N° 166*) (Pl. 40, fig. 1148).

Ces enfants sont a, de feu Arnould : *Adolphus et Henricus*; b, de Chrétien : *Wilhelmus, Florinus, Tilmanus et Hilto*.

— *Godart Wint[h]er van Aldenro[y]de*, chevalier, inféode, à Godefroid de Juliers, seigneur de Bergheim, un fief à *Nederen Onshem* (Hunsheim?), ayant appartenu, jadis, à Gauthier van *Onshem* et à ses enfants, 1331 ; constituée à Thierry, comte de Looz, une rente sur la dime d'un alleu *in dem velde zu Over Oysheym*, 1339 ; scelle encore en 1339 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile. L. : *S' Godefridi dei Wynt' mil de Alderode* (*Ibid.*, N° 337, 418, 22).

— *Franco dictus Winter*, échevin de Malines, 1342 : cinq (2, 2, 1) flanchis, surmontés d'un lambel (Malines) (Pl. 40, fig. 1149).

— *Gérard Winther van Stetzhem*, chevalier, scelle un traité de l'archevêque de Cologne, le margrave de Juliers et le comte de Looz, d'une part, et le comte de Berg et Guillaume de Juliers, fils dudit margrave, d'autre part, 1349 : un sautoir, accompagné en chef d'une molette. C. : un haut chapeau, sommé de ... (cassé). L. : ... *erardi Witer dni de Rode mili* ... (*Dusseldorf, Jul.-Berg, N° 324*).

— *Nicolas Winter*, échevin de Malines, 1351 : six (3, 2, 1) flanchis. C. : un flanchis, fiché à une tige verticale, entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Nicolai dicti Winter* (Malines).

— (*Wilhelmus dictus*), échevin d'Aerschot, 1360, 1 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier chargé d'une anille. L. : *S' Wilhelmi dei Wint' scabi arse* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Willem*), même qualité, 1366 : même écu. L. : *S' Will . . . ti Winter* (*Ibid.*).

— (Jean), homme de fief de *Rasse van der Rijveren*, seigneur de *Neder Lijntere* (Neer-Linter), 1379 : une rose, accompagnée de trois (2, 1) croisettes. L. : *S' Ian Winter* (*Ibid.*).

— *Gerlacus dictus Winter*, échevin de Malines, 1383, 4, 7, 8, 91-3, 5, 6 : même écu que *Nicolas*, 1351, mais brisé d'une bordure engrêlée (Malines).

— *Gérard de Winter*, échevin illec, 1399 : dix (4, 3, 2, 1) flanchis. C. : une tête et col d'homme barbu,

ayant, au lieu d'oreilles, un vol de chauve-souris (de dragon). S. du cq. deux aigles. L. : *S' Gerardy de Wynter* (*Ibid.*).

**Winter**, **Wintere**. *Florent Winter*, échevin d'Aerschot, 1438 : une anille. L. : *S' Floris Winter scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Guillaume de Winter* (et *Wijntere*), échevin du *bijvang* de Lierre, 1482, 7, 93 ; échevin de Lierre, 1502 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fer de moulin ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals ; au chef de quartier plain (Malines).

— *Adrien de Wintere*, héritier de Jacques de W., tient, du *Polder van Namen*, un fief dans le *Speelmans Polder*, 1543 : cassé ; on ne voit que deux merlettes en chef, 1 au point, 1 à senestre. C. : une merlette entre un vol (Fiefs, N° 10680).

— *François de Wintere*, tuteur, de par l'église de damoiselle Jacqueline Crabbe, qui, comme héritière de maître Jean Crabbe, tient, du *Polder van Namen*, à Triniteit, un fief dans le *Zuudtpoldere*, 1531 : une fasce, accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe de quatre (1, 2, 1) coquilles (?) (Fiefs, N° 10693).

— *Petrus De Winter*, prêtre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à une chapellenie dont il est le possesseur, en l'église Saint-Rombaut, à Malines, 1787, le 22 mars : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; au 2<sup>d</sup>, un écrier ; au chef chargé de trois navets. C. : un navet. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46633) (voir **Bertram**, **Kratz**, **Roelofs**, **Waersegger**, **Wint**).

Voir les armoiries du seigneur de *Wyntre* à *Hu[e]g[h]e[n]*.

**Winters** (Gilles), maireur de la franchise de Brusthem, 1601, 23 ; tenancier de la cour censale de Meer, à Brusthem, 1605 ; échevin de Saint-Trond, 1623 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois merlettes, mal ordonnées, accompagnées en cœur d'une étoile ; au 2<sup>d</sup>, deux cloches en chef et une feuille de tilleul, renversée, sans tige (cœur), sommée d'une fleur de lis. C. : un oiseau (Abb. de Saint-Trond, c. 14, et Ordange).

**Winterscheid**. *Henri van Wijnterscheit, burchman zo Blanckenberch* (Blankenberg), scelle deux actes de Jean *vanme Sleyne*, 1370 : six merlettes, rangées en orle ; écusson en cœur chargé d'un lion couronné. L. : *S' Henr de Winterscheit* (*Dusseldorf, Jul.-Berg, N° 832, 3*) (Pl. 40, fig. 1150).

**Wintgen** (N[icolas?]), chanoine de Notre-Dame, à Trèves, parent paternel de Philippe-Charles de Deel, chevalier de Deelsbourg, certifie croire nécessaire que l'Impératrice déclare majeur celui-ci, 1756, le 27 octobre : une croix de calvaire, le soubassement formé d'une seule dalle. C. : le meuble de l'écu (Conseil Privé, c. 250, A. G. B.).



**Wijntmolen** (Gisbert van den), échevin de Helmond, 1386 : un volant de moulin à vent, à quatre ailes, posé en sautoir alésé (Helmond).

**Winxele.** Les échevins de *Winkensele*, 1309, (*Wenxele*), 1424 (n. st.), (Winxele) 1339 : un lion contourné, accompagné à dextre en pointe d'une lettre *W*. L. :  $\text{✠}$  *S' scabinorv de We.e...* (M. Rouffart et Ancienne Université de Louvain, A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Guillaume van *Winkensele* (et *-zeel*), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 526 moutons, 1374, 9 ; scelle pour Gérard van *Boecstele*, prisonnier illec, sous Rotselaer ; i. t. : 50 moutons, 1374 : coupé-enclavé ; au 1<sup>er</sup>, trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2<sup>d</sup>, plain. C. : une tête et col de bouc d'hermine, terminés en volet. L. :  $\text{✠}$  *S Willelmi de Wckesele* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 40, fig. 1131) (voir *Sestich*).

Un *Willelmus de Wenczele*, miles, transporte à l'abbaye de Sainte-Geترude, à Louvain, un pré allodial de trois journaux *in prato dicto Assenbroec* ; 18 janvier 1400-01 (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).

*Heer Willem van Winczele* est cité parmi les tenants et aboutissants d'un fief sis à Haecht et relevant de Jean, seigneur de Rotselaer et de Vorsselaer, drossard héréditaire de Brabant, etc., dans un acte du 15 mai 1415 (*Cambre*).

**WYRINGEN** (*Alardus de*), *in utroque iure bacca-laureus, dei et imperialis maiestatis gratia sacri Lateranensis palatii comes*, 1439 : dans le champ du sceau, une aigle éployée, tenant de la serre droite un écu à la bande, chargée de deux alérions, et de la serre gauche une couronne d'épines. L. : *S' nobilis Alardi de Wyringen sacri lat-anen... alis palatii coms* (C. C. B., c. 111).

**WYS** (Henri van), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 1 : une fasce ; au franc-quartier chargé d'une molette à six rais. L. : *Henrich ..... bini aqven* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, Nos 23, 71) (voir *Vurre*).

— (André van), juge à Aix-la-Chapelle, 1377 : une fasce, surmontée à dextre d'une rose à six feuilles. L. :  $\text{✠}$  *S Andryes van Wiis* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, No 187).

**Wisbecq** (Les échevins de) et de Bierghes(-lez-Hal), xv<sup>me</sup> siècle : une gerbe de jones. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles, soutenant un cq. couronné, cimé d'une ramure de cerf. S. : deux lions, munis, chacun, d'une bannière, la 1<sup>re</sup>, à l'aigle éployée, surmontée d'une couronne impériale, la 2<sup>de</sup>, aux armes de l'écu. L. : *Seel de Wisbecque et de Bierges* (Sceau détaché, offert par l'auteur à la collection sigillographique des A. G. B.).

Les armoiries de ce sceau sont celles de la famille d'Overschie.

**Wyse** (*Lambert dy*) et *Arnt dy Wyse, anders ghehyten Kreycier*, vendent une serve à l'abbé de

Werden, 1388 ; tous deux : trois pals. L., 1<sup>o</sup> : *S Lamberti dei W...* ; 2<sup>o</sup> :  $\text{✠}$  *S Arnoldi* ..... (Dusseldorf, Werden, No 97 1/2).

**Wyse** Corneille de *Wijse*, échevin d'Anvers, 1339 : une fasce, chargée de trois coquilles (114 lettres scabinales).

— Corneille de *Wijse*, échevin illec, 1397, 1609 : même écu. C. : une tête et col de chèvre (Ibid.).

— Corneille de *Wijse*, tuteur d'Anne Sanders, fille de feu Pierre, tient, de la Flandre, le fief *te Bolsele*, à Haesdonck, 1603 : mêmes écu et C. L. : *Cornely de Wyse* (Fiefs, No 6620).

*Le seigneur de YDEGHEM* (Ideghem) : de sable, à deux fesses d'or.

*Le seigneur de Wyse* (Wieze) : pareilles, rompu d'un escuson d'azur, à trois frocs (rocs) d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

**WISEBEKE**, voir *Stecke*.

**WYZELE**, voir *Schönberg*.

**Wiseppe.** Jean van *Wissippe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 412 moutons, 1374 : deux léopards couronnés, rangés en pal, et un bâton engrêlé, brochant. L. : *S Iohan* ..... Wis ..... (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 40, fig. 1132).

**Wiskaert** (Arnould), *ambochtsheer* (voir *Be-soijen*), 1388 : trois (2, 1) demi-vols (ou flammes?), surmontés d'un lambel. L. : *S Aernt Wisscaert Heinric f* (Hollande).

**Wisch.** Etienne, seigneur de *Wissche*, 1330 : de ... à l'écusson plain, accompagné de huit merlettes, rangées en orle. L. :  $\text{✠}$  *S Stefani dni de Wissche* (Dusseldorf, *Emmerich*, No 36) (Pl. 40, fig. 1133).

D'après GELRE, ces *Wisch*, vassaux de Gueldre, portaient : d'or à l'écusson de sinople et à huit merlettes de gueules, rangées en orle.

— Thierry van *Wijssch* scelle un acte de Guillaume van *Reys* (Rees), chevalier, qui cède au comte de Clèves *den wynt ind dat gemale in der Hetter* (Hettergau), ... *also als dat te wesen plach der van der Empel*, 1394 : deux léopards, rangés en pal et un lambel brochant. L. : ..... *Wissche* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 376).

— Thierry van *Wijsch*, *der ailde, die toe Moijland* (Muiland) *woent*, scelle l'acte de Thierry de la Mark, relatif à la renonciation, par Marguerite de Clèves, au pays de ses parents, 1394 : même écu. L. : ..... *Wissche* (Ibid., No 379).

— Thierry et Henri, seigneurs de *Wijssch*, écuyers, moyennant 3000 vieux écus, pour lesquels ils ont constitué une rente de 500 vieux écus, sont nommés, par Adolphe, comte de Clèves, baillis héréditaires de *Sevenar* (Zevenaar), *in der Lijmersch* (Lijmers), à charge par eux de garder le château illec,



avec douze hommes et quatre chevaux, deux gardiens et un concierge, 1395; scellent en 1396; Thierry : deux léopards, rangés en pal. C. : deux pieds de cheval. L. : *S' Deri . . here van Wisch*. Henri : même écu, brisé d'un lambel brochant. T. : un ange (Ibid., Nos 581, 590).

**Wisch** (Thierry van) et Elisabeth, sa femme, ont abandonné au comte de Clèves leurs prétentions sur deux fermes (*haven*) à Sonsbeek, *dair wijlenere onse lieve vrouwe ind moeder, vrouwe Margarete van Amstel an gehandt was*, 1406 : même écu, sans lambel. L. : *S' Deric van . . . . .* (Ibid., N° 668).

GELRE représente ainsi les armes de *Deric van Wisch*, parmi celles des Gueldrois : d'or à deux léopards(?) de gueules. Volet parti de gueules et d'argent, doublé de sinople. C. : deux pieds de cheval, le 1<sup>er</sup> de gueules, ferré d'argent, le 2<sup>d</sup> d'argent.

— Elisabeth, femme dudit Thierry, 1406 : parti : au 1<sup>er</sup>, comme Thierry; au 2<sup>d</sup>, un fascé (de huit pièces) et un sautoir échiqueté, brochant (**Amstel**). L. : *S' Elizabe . . . . . Wische* (Ibid.).

— *Dirck ende Henrick, heren tot Wissche*, écuyers, scellent le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418; *Dirck* : deux lions léopardés, rangés en pal. C. : deux pieds de cheval. L. : *S' Dirich heer van Wissche* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— *Henric, here tot Wissche*, ci-dessus, 1418; Henri, seigneur de *Wijssche*, parent (*neve*) de Guillaume de Juliers, dit de Wachtendonk, et de sa femme, 1439 : deux lions léopardés, rangés en pal. C. : deux pieds de cheval. L. : *Sigillum Henrici here tot Wissche* (Ibid., et Dusseldorf, *Clèves-Mark*, 549).

— *Bernt van Wijssch* scelle un acte d'Othon van Keken, juge, pour le duc de Gueldre, à *Steenre*, 1498 : même écu qu'Etienne (1330). C. cassé (*Geld.*).

— *Gijsbert, brueder tot Wisch*, chevalier, scelle un acte de Charles, duc de Gueldre, 1501 : mêmes écu et C. qu'Henri (1418-39). T. dextre : un homme sauvage, sans massue. L. : *S' Gysberts brued tot Wisch* (Ibid.) (voir **Harscheidt, Limburg, Salm**).

**WISPELAERE** (*Wespelaar*) (Gérard van), échevin d'Anvers, 1328 : un lion léopardé (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 1-5).

**Witze**, voir **Kint**.

**Wissekerke**. *Antonis, des here Pieters sone van . . .* (1), et deux autres donnent à *Florence van Hene-gouwen* « *al dat goet dat wij hadden tote Arnemuden* », etc., 1273 : un parti-émanché (de sept pièces). L. : *S . . . . . nii de Wissekerke (Zél.)*.

(1) Ce nom est complètement effacé. Dans son *Oorkondenboek*, VAN DEN BERGH donne, d'après VAN MIERIS et une ancienne copie : *Arnemuden*.

— *Heinricj Serpillijs zone* (sans nom de famille) (voir **Poele**), 1292 : dans le champ du sceau, un lion, chargé d'un écu au fermail en losange. L. : ★

*S' Hinrici f' dni Egidii de Wissenkke* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Borssele**).

**Wissekerke**. Les échevins de la baronnie de *Wissekerke*, en la paroisse de Baesel (Waes), 1778 : de sable au pal retrait, soutenu d'une fasce. L'écu sommé d'une couronne (dont la partie supérieure est fruste). S. : deux lions regardants. L. : . . . . *mondi baron de Wissekerke Ma . . . . .* (Office fiscal de Brabant, reg. 345, A. G. B.).

**Wissel** Thierry et Everard van *Wisschel*, chevaliers, scellent un acte de Jean, comte de Clèves, 1348; Thierry : un vol. L. : ★ *S' Dni Tehoderico (!) de Wissel*. Le sceau d'Everard est tombé (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 509).

Dans les armes des *Wissel*, de même que dans celles d'autres Gueldrois, les extrémités des deux ailes se terminent, parfois, en boule, en trèfle ou en fleur de lis, et se recourbent, tantôt vers les bords de l'écu, tantôt l'une vers l'autre.

— Henri van *Wisschel* scelle un acte de Gumprecht van Alpen, voué de Cologne, 1376 : un vol. L. : *S' Hynryci de Visschel* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 426).

— Guillaume van *Wijssgel, heren Everts broeder*, et Everard, fils dudit Guillaume, vendent une rente de 10 vieux écus, *uijt onsen hove, die geheijten is in gen Endenbusghe*, 1387; Guillaume : un vol et un lambel brochant. L. : *S' Willem van Wissel*. Everard, fils dudit Guillaume : même écu, sans lambel. Scelle encore : Thierry van *Wijssgel*, fils de Guillaume, 1387 : un vol, accompagné en cœur d'un poisson, posé en pal (Ibid., N° 502) (Pl. 40, fig. 1154).

— Everard van *Wisschel*, fils de sire Guillaume, scelle un acte de Henri, fils du chevalier Henri van Waardhuizen, 1394 : un vol (Ibid., N° 457).

— Everard van *Wisschel*, chevalier, homme du comte de Clèves, 1401 : un vol, les deux ailes chargées, chacune, d'une étoile. Cq. couronné. C. : un vol (Ibid., N° 638).

— Everard van *Wisschel*, chevalier, même qualité, 1405; scelle un acte du chapitre de Clèves, 1405; scelle 1410 : mêmes écu (sans les étoiles?) et C. Cq. couronné. L. : *S' Everardi de Wisschel* (Ibid., Nos 638 et 654).

— Bernard van *Wisschel*, Agnès, sa sœur, Etienne, fils dudit, renoncent, devant le comte de Clèves et ses hommes, en faveur de Gisbert Hacke, à des fiefs sous *Wisschelreweerde*, 1413; Bernard : un vol. L. : *S' Bernt van Wisschel*. Etienne : même écu, brisé au point du chef d'une lettre S L. : *S' Steven van Wisschel*. L'acte de vente, de 1409, portant le sceau ci-dessus de Bernard, est scellé par ladite Agnès, religieuse à *Beedbur* (un vol. L. : *S' Agnesen van Wisschel*) et par Thierry van *Wisschel*, homme du comte de Clèves : un vol (Ibid., N° 502).



**Wissel.** Waleran van Wijsschel et sa femme, *Mechtelt Brijens dochter*, vendent leur bien dans le pays de Cuijk, 1437; le mari : un vol. La femme : une fleur de lis. L. : S' Mechtelt va Vessel (*Geld.*) (voir **Budel, Diepenbroek, Ham**).

**Wisselaar.** Everwinus Cam[p]sor (le changeur), échevin de Bruxelles, 1293, 5, 6, 7, 8 : dans le champ du sceau, une fleur de lis (complète), accostée de quatre étoiles. L. : S' Everwini Cambitoris (Bruxelles, G., c. 1, et Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

Le blason que lui attribue l'*Histoire de Bruxelles* est apocryphe.

— **Johannes, filius Everwini Campsoris**, échevin de Bruxelles, 1302 : dix (3, 2, 3, 2) billettes. L. : S' Iohis filii Evrvinni (G., c. XIII, l. 71, et *passim*).

— **Johannes, filius quondam Everwini Campsoris**, et **filius quondam Everwini**, tout court, échevin illec, 1311, 6, 9 : (hachuré à) dix (3, 2, 3, 2) billettes. L. : S' Iohis filii Everwini (Bruxelles et G., c. XIII, l. 71, Fonds de Locquenghien).

— **Godefridus, filius quondam Everwini** (sans nom de famille), même qualité, 1318, 9 : un semé de billettes; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : S' Sigill Godefridi filii Everwini (Bruxelles) (Pl. 40, fig. 1135).

— **Pierre Wisselere**, échevin de Saint-Trond, 1333 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, surmontées à dextre d'une étoile à cinq rais (Abb. de Saint-Trond, c. 3<sup>bis</sup> et 7) (Pl. 40, fig. 1136).

— **Walterus dictus Wisselere**, échevin de Malines, 1348, 51, 2, 5-7 : trois sirènes, tenant de la main droite un miroir; au franc-quartier brochant, chargé de trois pals (Malines).

— **Marcel de Wisselere**, représentant les héritiers de Jean van Corten, tué à Basweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom (i. t. : 20 moutons), 1374 : une porte à deux tours, à toits aigus, en chef à dextre, deux flanchis, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, et une étoile à cinq rais au flanc senestre. L. : S' Marcelus Aerst sone (!) (*Aerts sone* ?) (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 40, fig. 1137) (voir **Calsteren, Noot, Schat, Thoenijs**).

**Wissele[re]**, voir **Wisselaar**.

**Wissoc.** Antoine de Wissocq, conseiller du duc de Bourgogne (conseil de Flandre), 1409 : une fasce, accompagnée de trois losanges (2, 1), surmontés d'un lambel. C. : un buste. S. : deux lions (Arch. de la famille Morel de Boucle-Saint-Denis, seigneurie de Testerep) (voir **Coijghem, Trazegnies, Woelmont**).

**Witebors.** Jehan Wittebol, homme de fief de l'abbesse de Notre-Dame de Wauthier-Braine, 1450; Jehan Witebore, demeurant à Piquepanche, paroisse

de Watier Braine, 1452; Jehan Wittebolle, homme de fief de ladite abbesse, scelle un acte de *messire Conste de Liemelettes* (Limelette), chevalier, 1473 : une rose. L. : Ieha Witebors (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202, A. G. B.) (voir **Wittebols**).

**Wyten.** Die ersamen wyzen herren herren Peter Zederwalt und Johan Wyten (sans particule), échevin de Trèves, 1493 (st. de Trèves), le 24 mars; Wyten : une tresse de paille, muni d'un nœud en forme de trèfle, mouvant du coin senestre supérieur, en barre, le nœud dans la pointe de l'écu. L. : S' Johan vo Wile sceffen . o . . . ir (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1978) (voir **Zederwalt**).

**Wijtens** (Jacques), tenancier juré de la chambre des tonlieux à Bruxelles, 1500 : un lion couronné. T. : un homme sauvage assis, portant l'écu au bras gauche et tenant de la main droite, un écot. L. : Sigillum Jacobi Witen (sic !) (C. C. B., c. 48).

**Wijtinc** (Jean), échevin d'Ypres, 1433 : un tranché-ondé; au 1<sup>er</sup> plain (hachuré de diagonales croisées); au 2<sup>d</sup>, un poisson, posé en bande (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418) (Pl. 40, fig. 1161) (voir **Wittinc**).

**WITKERINC** (Philippe van) scelle un acte de Roger van der Horst, 1541 : un burelé et une aigle éployée, brochante. L. : S' Philippi de Wiotcrinc (Dusseldorf, Werden, N° 182).

**Witleers**, voir **Trije**.

**Witmeri** (Johannes), échevin de Bois-le-Duc, 1471 : deux renards rampants, adossés. Le sceau porte : Witmery (Malines).

**Wijtoen** (Jean), chevalier, seigneur d'Ogemont, déclare tenir, du bourg de Bruges : *igood van Orscamp* (Oostcamp), comprenant 700 mesures, un banc de sept échevins (dont quatre sont nommés par le souverain), un *crichoudere*, des ammans, un clerc, divers droits seigneuriaux (des amendes, rentes, la pêche et l'oisellerie dans la seigneurie d'Orscamp) et 18 arrière-fiefs, 1430, le 3 août; Jean Wijtoen, chevalier, seigneur d'Orscamp et d'Ogemont, déclare tenir, dudit bourg, le fief *thof te Buederwaen*, avec 5 arrière-fiefs, au métier d'Oostburg, paroisse de *Nieuwerkerke*, 1430, le 3 août, et un fief, de 29 mesures, dit *Moreels leen* à Orscamp, 1430, le 3 août : un fascé; écusson en cœur à la croix engrêlée. C. : une patte de lion en pal, la serre en haut. S. : deux griffons. L. : S' Johan Wittun (Fiefs, N° 8620, 8512, 8621).

**Wijts** (Lamsin), échevin de L'Ecluse, 1401 : plain; au chef chargé d'une étoile et d'un croissant. L. : S' . . . msiin . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

— (Lamsin) déclare, à la requête du bailli de Bruges et de Jehan de Sanso (Sancho?), marchand espagnol, que « je prisay deux bonnettes, x pieces de cordelles



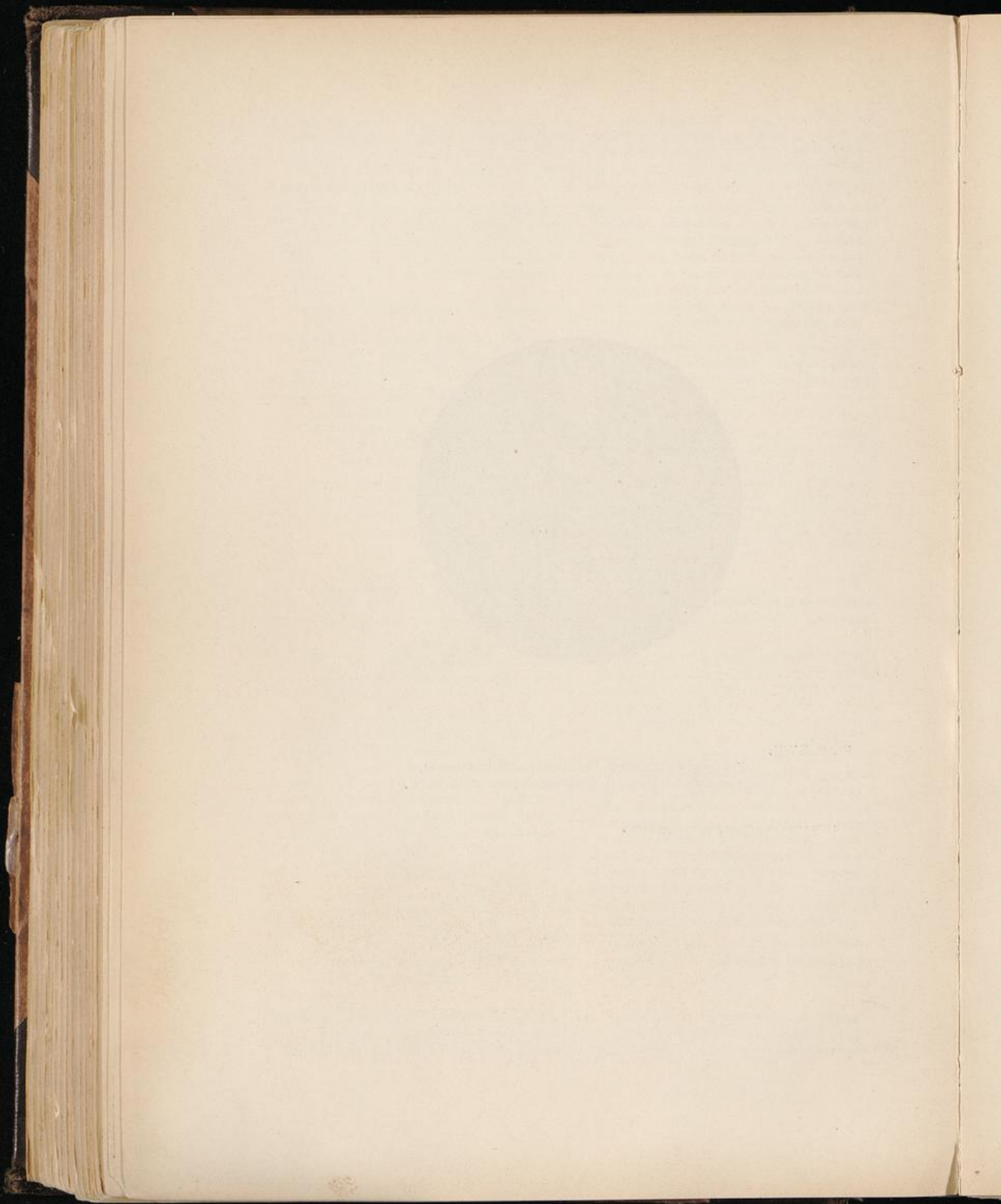


Pl. CCXVIII.

François de Kinschot, chevalier de Saint-Jacques,  
seigneur de Rivieren, Ganshoren, etc. (xvii<sup>e</sup> siècle) (1).

(1) Ce sceau sera décrit dans le *Supplément*.







et en voile, tout deschière et de petite valeur », à la somme de 24 livres parisis, 1408 : trois moutons passants (Ibid., l. 40).

**Wijts** (Jean), fils de Guillaume, remet, au haut bailli de Courtrai, l'aveu d'un fief, relevant de la châtellenie de Courtrai et de la cour de Thielt, et appelé la seigneurie de Bulscamp, à Wijngene, et comprenant une rente, haute, moyenne et basse justice et divers autres privilèges, 1302, le 14 avril (après Pâques) : une fise, accompagnée de trois (2, 4) cors de chasse. Cq. couronné. C. : un cerf issant. L. : *S Ian Wiits* (Fiefs, N° 9370).

— **Jan Weijs, ghezeijt Capelle**, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 3 mesures, au métier d'Oostburg, paroisse de *Sinte Loijs* (Saint-Eloi), avec des arrière-fiefs d'une étendue de 43 mesures, dont 39 se trouvent « obscurcis » depuis un temps immémorial (*van houden verdonckert zijn*), les autres 4 mesures étant tenus de lui par *Thuenekin, filius Lauwers Clajssone*, damoiselle Madeleine van Boneem (Bonem), celle-ci ayant pour tenants et aboutissants : Catherine, fille de Georges van de Walle, Jean van Lichtervelde, etc., 1313, le 23 mai : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois poissons, posés en pals et rangés en fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois merlettes. L. : *S dni Iohis Weyts al* . . . . . (Fiefs, N° 8798).

— (Baudouin), *alias van Meterne* (Maeter), déclare tenir, en qualité d'époux de Marie van Hollebeicke (Hollebeke), de la Salle d'Ypres, une rente sur des biens dans les paroisses de Saint-Jean, à Ypres, de Boesinghe, de Brielen et de Zeilbeick (Zillebeke), et un fief sis *buuten der uuterste vesten van Ijpre*, 1344 (n. st.), le 8 janvier : de . . . à l'écusson plain, chargé d'un franc-quartier plain. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Bavdrai* (!) *V* . . . . . (Fiefs, N° 5622 et 5368).

— **Joos de Wijts, schijltcnaep, heere van Wulvrighem** (Wulveringham?), *Winhem*, etc., remet à *eersaemen ende discreten Nicollaes de Aubin, schijltcnaepe*, bailli de la Salle d'Ypres, l'aveu d'une rente, relevant de celle-ci, sur des biens dans les paroisses de Saint-Jean, à Ypres, de Boesinghe et de Brielen, 1366, le 1<sup>er</sup> novembre : même écu. Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal (licorne?). L. : . . . . . *domini de Wulvrighem Wynnem* . . . . . Fiefs) (voir **Saint-Omer, Schelpe, Wallon-Cappel**).

**Wijtschaete**, voir **Tour**.

**Witte. Henricus Albus, scabinus traiectionis** (de Maestricht), 1286 : d'hermine à la bande, chargée de trois besants. L. : *S He* . . . . . *bi scabi* . . . . . *ecte* (Elseghem).

— **Johannes dictus Albus**, échevin de Louvain, 1304 :

une aigle éployée. L. : . . . . . *is scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Witte. Heinrec, here van Elewouts dike** (Ellewoutsdijk), *ruddere* (son sceau est tombé), *Clais de Langhe* (son sceau est tombé), **Willem de Langhe ende Boiden de Witte**, arbitres entre le couvent d'Amighem et Jean Ije et ses enfants, au sujet de 14 mesures (*ghemete*) de terre, *in de prochie van Vraendike, die wilen waren ver Agheten Schelps*, 1318, *in Sente Lucas avonde* ; **Boiden** : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : *Bo* . . . . . *tte* (*Afflighem*).

Le sceau de **Willem de Langhe** sera décrit dans le Supplément.

— **Johannes dictus Albus**, échevin de Louvain, 1374, 3, 6, 7, 8 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un écusson au sautoir échiqueté. L. : *S Iohannis Albus scabi lovanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et M. Rouffart).

— (Jean de), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 127 3/4 moutons, 1374 ; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

— (Rodolphe *die*) scelle, à Louvain, comme un des marchands (*comannen*), une charte du receveur de Louvain, 1377 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un écusson à l'aigle éployée (Ibid.).

— (Jean de), échevin d'Aerschot, 1380 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier chargé d'une ancre, posée en bande. L. : *S' Ioh'is dei de* . . . . *e scab'i arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— **Johannes dictus de Wijtte**, échevin de Bruxelles, 1383, 4 : une bande ondée, chargée de trois annelets (1) et accompagnée au canton senestre d'un cœur (feuille de nénuphar). L. : *S' Ians Witten* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles) (Pl. 40, fig. 1158).

(1) Et non trois besants.

— (Henri *die*), bourgeois de Bruxelles, reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 217 vieux écus (guerre de Gueldre), 1393, 6, 7 : cinq coquilles, rangées en sautoir. L. : *S' Hein de Witte* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 40, fig. 1159).

Les coquilles sont rangées en sautoir, et non en croix, comme dans les armes de beaucoup d'autres familles bruxelloises.

— (**Adelein** de) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief sis à Boesinghe et dit *de Zwane brugge*, 1398, le 4 août : trois hures de sanglier. S. : deux petits léopards, un 3<sup>e</sup> léopard passant sur l'écu. L. : . . . . . *n de* . . . . . (Fiefs, N° 5335).

— **Johannes dictus Albus**, échevin de Louvain, 1400, 2, 13, 6, 9, 21 : trois pals ; au chef plain, chargé d'un franc-canton au sautoir échiqueté. L. 1400-19 : *S' Iohannis Albus scabi lovanien* (B. R., C. G.,



portefeuille 1875; *Afflighem*, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *ad annum* 1367, et *passim*, et Greffes scabinaux, *Louvain*, c. 5644).

**Witte** (Victor de), échevin d'Ypres, 1409, 10, 5 : trois hures de sanglier, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S' Victoor de Witte* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 417).

— *Lodewyc le Witte*, homme de fief de la Salle d'Ypres, 1416, 21 : même écu, sans l'étoile. Même C. Le Cq. accosté de deux lettres *A. L.* : *S Lodewyc de W.* . . . (Ibid., l. 190, 191).

En 1421, il se rend, avec le bailli et d'autres hommes de fief de la Salle d'Ypres, à Gand, *omme te onderoene minen here den grace van Namen : van Belle* (Baillieu) *ende Belambacht* (métier de Baillieu), relevant de ladite Salle.

— (*Johannes*), *filius quondam Franconis*, échevin de Louvain, 1444, 54, 8 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'une aigle éployée. L. : *S' Iohannis Witte scabini lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean die), échevin d'Aerschot, 1457 : trois losanges, 2 aux flancs, 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile, surmontés d'un lambel. L. : *S Iohannis de Witte scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Willeken die*) déclare tenir, du comte de Salm, comme seigneur de Rotselaer, un fief à Herent, sans date (1470 ?) : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fleurs de lis ; au franc-quartier brochant chargé d'une bande de cinq losanges ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Wille . de Wit .* . (Av. et dén., N° 331).

— (Georges de), échevin d'Ypres, 1475 : trois hures de sanglier, accompagnées en cœur d'un croissant. C. cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 419).

— (Pierre de) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief, à Langemarck, acheté, naguère (*onlancx*), de Jean van *Comene* (Comines), fief comprenant 15 mesures de terres, des rentes, bailli, divers droits seigneuriaux (*tol, vond, bastaerde goed ende de boete . . .*) et 13 arrière-fiefs, tenus par *Lamsin Zwankaert*, bourgeois d'Ypres, comme mari d'*Volente van Dixmude*, Jean van *Lichtervelde*, seigneur de *Beurewaert*, Jean *Ternijnc*, *Waleran van Hollebeke*, etc., 1502, le 25 novembre : un chevron, chargé d'un écusson fruste, le dit chevron accompagné de trois meubles, affectant la forme d'une poire renversée, sans tige (gouttes ?). C. : cassé. L. : *Pieter de W.* . . . (Fiefs, N° 5749).

— (Jean de), alleutier et tenancier (*erflaet*) du duc de Brabant, scelle un acte du lieutenant-receveur de Tervueren et de Vilvorde, 1503 : une étoile, accompagnée de trois quartefeuilles. L. : *S Ian die Witte* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Witte** (Josse de), fils de maître Jean, déclare tenir, du bourg de Bruges, le fief de *ter Pompe*, dans le métier d'Aardenburg, paroisse de Sainte-Croix, 1514, le 3 juillet : même écu que Pierre, 1502, mais sans l'écusson. C. cassé. L. : *S Joos de Witte* (Fiefs, N° 7772).

— (Jacques de), fils de Jacques, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, à *Onser Vraucen tardenburch* (Aardenburg), comprenant 18 1/2 mesures, des rentes et 17 arrière-fiefs, tenus par Nicolas van *Cotengijs* (Cottenchy), Jacques Houwel, damoiselle Anne Scarsie, fille de Charles de Vroede (!), 1514, le 22 août : même écu, mais la cime du chevron chargée d'une coquille. C. cassé. L. : *S Iacop de Witte Iacop . .* (Fiefs, N° 7608).

— (Jacques de), fils de Jacques, déclare tenir, dudit bourg, ledit fief à Aardenburg, 1515, le 5 juillet : même écu. C. : une tête et col d'animal (?). L. : *S Iacob de Wytte* (Fiefs, N° 7617).

— (Gommaire de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, à *Gaternesne* (Gaternisse), comprenant, jadis, 14 mesures, avec des alluvions, mais n'ayant plus, actuellement, que 5 à 6 mesures, le restant étant submergé par la mer, 1515, le 29 juin : une fleur de lis florencée, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. C. : une chèvre, contournée, sautillant contre un arbre. L. : *Gomaer de Witte* (Fiefs, N° 8170).

— (Baudouin) (sans de), époux de Martine Haughens (fille de Jean), qui tient de la seigneurie du *Polder van Namen*, un fief à Triniteit. in *Vierambochten*, 1527 : un *agnus Dei*, passant à senestre (Fiefs, N° 10672).

— (B.-F. de), greffier des échevins du monastère d'*Afflighem*, 1777, 82 : de sable au chevron alésé, accompagné de trois besants (Arch. comm. d'Anvers, *Bescheiden v. eigendommen binnen Antw.*, reg. 1).

— (Henri-Jean de), prêtre et chanoine de l'église Saint-Jacques, à Anvers, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens d'une fondation dont il est possesseur, en cette église, 1787, le 27 mars : de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois oiseaux. Cq. couronné. C. : un oiseau essorant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46341) (voir *Baenst, Dop, Haverskerque, Hughes, Zennen, Schimmelpenninc, Waepenaert*).

**Wittebol[le]**, voir **Poorter, Witebors, Wittebols**.

**Wittebols**. *Goert Wijtebols, scepen ons heren Sincte Peeters ende abdes van Corbij in de prochie van Nedrijsche* (Neer-Ijsche), 1554 : une hache, posée en fasce, le fer à dextre, le tranchant en bas, accompagnée à senestre d'une . . . (boule ?). L. : *S*



Goe... ittebol. (M. Max. de Troostembergh) (voir Witebors).

**Wittebroet** (*Johannes dictus*), *censuarius domini Theoderici, prepositi de Capella*, à Bruxelles, 1354 : une croix ancrée, chargée de cinq boules (pains?). L. : ✠ S' Ian Wittebroet (G., c. II, l. 347).

**Wittem**, *Gerardus, dominus de Wetheym, miles*, scelle un acte des juge et échevins de la *curia de Vilen* (Viel?), 1341, in *festo omnium sanctorum* : une croix engrêlée. L. : ✠ S' Gerardi dni de Withe milit (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 156).

— Jean, seigneur de *Witham*, chevalier, conseiller du duc et de la duchesse de Brabant, 1337 ; il reçoit, d'eux, 128 *ouder royale* que lui devait le comte de Looz, du chef d'une rente féodale, due depuis quatre années (32 par an), somme qui sera déduite de ce que le comte aura à recevoir, à cause de la guerre de Flandre, 1337, le 21 décembre ; homme de fief de ces souverains, 1338 ; il est qualifié : *feal et bien ame* du duc et de la duchesse de Brabant, 1361 ; seigneur de *Wijtham*, reçoit, de ces princes, 2000 vieux écus (dont 12 valent 13 moutons), 1365 (n. st.), le 15 août : un lion et une bande brochante, chargée de trois mouchetures d'hermine (ou fleurs de lis complètes?). Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne d'hermine, terminé en volet. S. du cq. : deux dragons (non ailés), marqués, le 1<sup>er</sup>, d'une lettre B, le 2<sup>d</sup>, d'une lettre A. L. : S' Iohis dni de Witham (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1026, 1334, 1336, 1673, 1737, 1991).

Les deux lettres se trouvent gravées sur les corps même des dragons.

20 *lochmaende* 1362. Contrat de mariage entre Jean, fils aîné de Jean, seigneur de *Witham*, avec Marie, fille de Henri de Stalle, seigneur de *Beerssele*.

Le futur aura, après la mort de son père, tous les biens, que celui-ci possédait avec dame *Katheline*, sa première femme, mère dudit futur, jusqu'à la mort de celle-ci, sauf 400 petits florins de rente annuelle que ledit père a assignés en dot, autrefois, sur lesdits biens, à sa fille, Marguerite, et au mari de celle-ci, le seigneur de *Sombreffe*...

D'autre part, Henri de Stalle laissera, après sa mort, à sa fille Marie tous les biens qu'il possédait avec sa femme Marguerite, jusqu'au jour du décès de cette dernière...

Les deux pères apposent leur sceau et prient leurs chers parents et amis (*maghen ende vrienden*), présents : *Heren Florenche van Stalle, Janne van Stalle, Godevaert Crupelant, ridderen, Janne van Ijsche* (Ijsche), *scolastere van Brusele, meester Janne van Wambeke, canoene van Tricht* (Maestricht), *Janne, here van Rot-selaer, Wouteren van Cockelberghe* (Kockelberg), *Janne van Gelimis* (Glimis), *Michiel den Leeu, Diederick van den Heetvelde, Janne ende Bertelmeeus tser Arents, Willeme van Stakenborch, Reinere de Hollandre* (sic!) *ende Vranken van Cosselaer*, de sceller ce contrat.

Fait à Bruxelles (*te Brusele*) dans l'hôtel (*in de herberghe*) de Jean, seigneur de *Witham*.

(Acte sur parchemin, dressé, en thiois (*in dietsche*), en deux exemplaires, par *Franco de Loembeke* (Lombeek), notaire du diocèse de Cambrai, qui y appose son « signe ». Les sceaux, appendus sur double queue, ont disparu) (Arch. de l'Etat, à Mons, *Varia*).

Nous devons l'analyse de ce document à M. Jules Vannérus, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, à Anvers.

— *Jehans, sires de Witham*, scelle l'acte analysé au nom d'**OUDENHEM**, 1368 : un lion et une

cotice brochante, chargée de trois mouchetures d'hermine (ou fleurs de lis complètes). Cq. couronné. Même C. L. : S' Ioh... s de Cosselar milit. (Chartes des ducs de Brabant, N° 2214).

La légende de ce sceau se développe ainsi : *Sigillum Johannis dicti Cosselar militis*.

**Wittem**, Jean, seigneur de *Witthem*, chevalier, se rend solidaire, pour une dette, avec le duc de Brabant et d'autres, 1371, 2 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois .... Cq. couronné. Même C. (Ibid., *passim*).

— Jean, seigneur de *Wittham*, jadis prisonnier à *Bäsweiler*, un des chefs de l'armée brabançonne ; i. t. : 100 moutons, 1374 ; scelle pour Jean van der Meeren, prisonnier *illegitimus*, sous lui (i. t. : 3148 moutons), 1374, et feu Jean van *Lovene*, dans la maisnie du duc (i. t. : 27 moutons), 1374 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion et un bâton brochante ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrêlée. Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne d'hermine. L. : ✠ S' Iohis de Witha militis (Ibid.).

— Jean, seigneur de *Wil[t]ham* (*Witthem*), drossard de Brabant, 1381, 8 ; conseiller de la duchesse, 1388 ; drossard et *woudmeester* du Brabant, 1396 : mêmes écu et C. Cq. couronné (*Léau*, N° 58, et Chartes des ducs de Brabant).

L'*Invent.* des chartes de la ville de *Léau* blasonne : « écu écartelé au premier et quatrième d'un lion avec bande, et aux deuxième et troisième, d'une croix recroisetée, et suspendu à un heaume ».

— Jean, seigneur de *Witthem* (*Witham*), reçoit du Brabant une rente, 1401 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : ✠ S' Iohis de Witha. militis (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean, sire de *Wittham*, chevalier, ayant été nommé, par le duc de Limbourg, châtelain et drossard de Fauquemont, promet de bien garder le château de Fauquemont et de le rendre, à la première réquisition, 1406 (n. st.), le 6 janvier ; promet au duc de Brabant, etc., de bien garder le château de Fauquemont, terre dont il est son drossard ; ses frères, Henri, chevalier, et Jacques van *Wittham*, écuyer, se portent cautions pour lui (le sceau de Henri est tombé) 1408 (n. st.), 13 janvier, à Bruxelles : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion, au filet brochante ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrêlée. Cq. couronné. Même C. L. : S' Iohan van Wittem ritter (Ibid.).

— Jean, seigneur de *Wittham* ; le duc lui ayant promis, par lettres données, à Bruxelles, le 23 avril 1409, après Pâques, de ne pas le démettre, dans les treize ans, des *drossetambacht ende castellainschap* de Fauquemont, qu'il lui avait confiés, il promet, à son tour, au duc, de le bien servir, 1409, le 13 mai : même écu, au filet brochante. Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne. L. : S' Iohan van Wittem ritter (Ibid.).



**Wittem.** Henri van *Wittham*, chevalier, et Jacques van *Wittham*, écuyer, scellent un acte de leur frère Jean, seigneur de *Wittham*, 1409; Henri: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrêlée. Un bâton brochant sur l'écu. Cq. couronné. Même C. L.: ..... *de Wittham* ..... (Ibid.).

— Jacques van *Wittham*, écuyer, ci-dessus, 1408-9: même écu. Cq. couronné. Même C. Le champ du sceau semé de lettres v. L.: *S Jacobi de Wiham* (!) (Ibid.).

— Jean, seigneur de *Wittam*, prête, au duc de Brabant, serment, en qualité de *drossete* et *amptman* de ses château, ville et pays de Fauquemont, 1414 (n. st.), 2 mars, à Cambrai: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrêlée. Cq. couronné. C.: une tête et col d'âne. L.: ..... *van Witt* ..... (Ibid.).

— Jean van *Wittham*, seigneur de *Boutersem* (Boutersem), conseiller et homme de fief du duc de Brabant, 1428: un lion et un bâton brochant, chargé de trois croissants. Cq. couronné. C.: une tête et col d'âne. S.: deux hérissons. L.: *S Ian van Wythem he' vā Boutersem* ..... e (Ibid.).

— Sire Henri van *Witthan* (!), chevalier, seigneur de Beersel, reçoit, du receveur de Bruxelles, les prix de rachat de divers cens, à lui dus, par le duc de Brabant, du chef de biens achetés, de lui, pour l'agrandissement du parc ducal, à Bruxelles, 1434: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrêlée. Un filet brochant sur l'écu. Cq. couronné. C.: une tête et col d'âne. L.: *S Henric van Witthem here tot Berssele* (Ibid.).

— Jean, seigneur de *Witham*, 1438; Jean, seigneur de *Witham*, conseiller et chambellan du duc de Brabant, prend, avec ce prince, un arrangement au sujet de 2500 florins du Rhin, que son père avait prêtés au duc Antoine, pour racheter, de Frédéric, comte de Saarwerden, le pays de Fauquemont, 1439 (n. st.), 8 mars; Jean, seigneur de *Wittham*, et Adrien van der Ee font connaître les stipulations servant de bases au mariage *ondersproeken ende gesloten* entre Jean Meeux van Overijssche (!) et Marguerite van der Ee, parente (*nichte*) dudit Adrien, 1439; déclare avoir remis, de concert avec maître Adrien van der Ee, au château de *Borne*, aux députés du comte de Moers, 2400 livres de Flandre, prix du rachat du pays de Fauquemont que ledit comte avait tenu en engagère, du Brabant, pour la somme de 31,000 florins du Rhin (ces 2400 livres ont été transportées, en plusieurs fois, au château de *Witham*), 20 juillet 1439: mêmes armes complètes, mais l'écu sans le filet. L.: *S' Ian her zv Wettem* (!) (C. C. B., c. 111, et Chartes des ducs de Brabant).

(1) Parent des *Witthem*? Il porte aussi une croix engrêlée.

**Wittem.** Frédéric, seigneur de *Wittham*, fils de feu Jean, seigneur de *Wittham*, et de Marguerite de *Pallant*, veuve; son dit père ayant réclaté, du duc de Brabant, les arrérages d'une rente de 12 livres de gros de Louvain, sur le tonlieu de Maestricht, lui, Frédéric, déclare avoir été investi de cette rente, après la mort de son dit père, de même que du château de *Wittham* et du village d'*Epen*, avec haute, moyenne et basse juridictions, et donne le *vidimus* d'un acte relatif à cette rente et daté de Bruxelles, 4 mars 1443-4; 1443-4 (n. st.), le 6 mars: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrêlée. Cq. couronné. C.: une tête et col d'âne. L.: *S Vrederick here to Wittem* (Chartes des ducs de Brabant).

L'acte, dont il donne le *vidimus*, cite: *Jan van Cosselare, herre van Witham, die oude vader was van den vader des zelfs Jans van Witham*, père de Frédéric.

— Les échevins de la cour de *Wittham*, à Overijssche, 1437, 60: un lion et un bâton brochant. L.: . *cabinor' dni* ..... (C. C. B., c. 107, et Bruxelles).

Le 9 septembre 1476, devant les échevins de Leeuw-Saint-Pierre, Jean de Kegel, fils de feu Oilies, constitue, au profit de *Henricke van Witthem*, *naturlic sone* *van Jonchere Henricke van Witthem*, *heere doen hij leefde van Berssele*, etc., une rente de blé, sur sa part dans les biens de son père (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

Le 7 septembre 1480, le même *Henrick* transporte cette rente, entre les mains du maître de Leeuw-Saint-Pierre, devant les échevins de cette seigneurie, au profit de damoiselle Barbe van Ghinderboven, dite van der Beken (Ibid.).

— Henri, seigneur de Beersel (sans autre nom), 1496: même écu que Frédéric. Un chevalier, nu-tête, debout, tenant son glaive de la main droite, et de la gauche ledit écu. A sa droite, le chevalier est accompagné de son cq. cimé d'une tête et col d'âne. L.: *S Henrici domini de Berssele de Brania Allo ... de .lan ... oit [et] super . o ... tvedec* .. (Chartes des ducs de Brabant).

Les deux premières seigneuries mentionnées dans la légende du sceau, sont: Braine-l'Alleud et Plancenoit. D'après un acte donné, le 17 septembre 1517, par Marie van *Wittham*, prieure du couvent de Notre-Dame de la-Consolation (*ten Trooste*), près de Vilvorde, ce couvent eut à supporter de grands frais durant la dernière guerre, *soewel van den volcke van wapenen, als ter sake vanden contribucien ende betalingen van onser porcien inden beden ende subvencien ... ons heeren des keijzers, als oick vanden onderhoud vanden godlijcken dienste van onsen ... religieusen, enapen ende maerten ende huysgesinne* ... (M. Paul Hankar, à Bruxelles).

— Henri van *Wittham*, seigneur de *Beerssele*, amman de Bruxelles, 1532 (n. st.): écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrêlée. Cq. couronné. C.: une tête et col d'âne. L.: ..... *de Witth ... dni de* ..... (Couvent des Célestins, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4698, A. G. B.).

— Les échevins de la cour de *Wittham*, à Overijssche, 1533: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion (!); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrêlée. Sur le tout: un écusson à trois lions (*Halewijn*?) (C. C. B., c. 107).



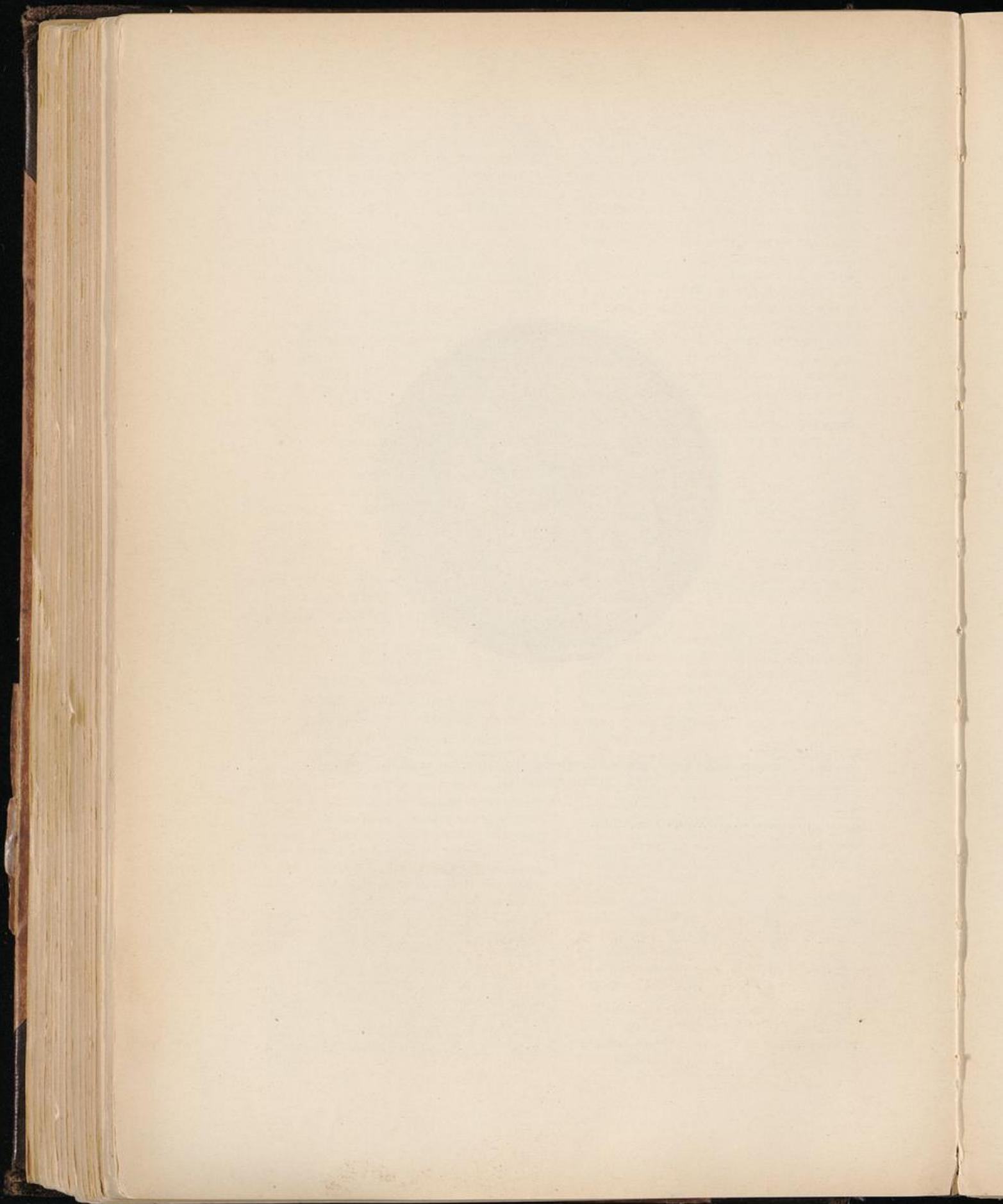


Pl. CCXIX.

François de Kinschot, comte de Jette-Saint-Pierre, baron de Rivieren, etc.  
(xvii<sup>e</sup> siècle) (1).

(1) Ce sceau sera décrit dans le *Supplément*.







**Wittem.** Mesire George de Berselle, chevalier, seigneur disque (Ijsse), de Ruijsbroeck (Ruijsbroeck), de Ny...es (Neuverue?), de Dailly, de Haultvenne, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marguerite de Wittham est fille légitime de feu monseigneur Maximilien de Wittham, seigneur de Berselle, Boutersem, Brayne lalleux, de Plance-noit, etc., et de Gilette de Halewin, sa femme (voir **Rubempré**), 1338, le 20 avril : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrêlée. Sur le tout, un écusson à trois lions (**Halewijn**?) (1). Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne L. : *S dni Georgii de Beersse dni d. . scha Rvisbrock* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373<sup>bis</sup>, A. G. B.) (Pl. 40, fig. 1160) (voir **Bautersem**, **Beersel**, **Brabant**, **Ee**, **Geldre**, **Isenburg**, **Julémont**, **Cosselaer**, **Croy**, **Neuerburg**, **Oignies**, **Oreye**, **Rabode**, **Rotselaer**, **Rubempré**, **Tribout**, **Tudekem**, **Virneburg**, **WARWELLE**, **Woluwe-Saint-Lambert**).

(1) Au xvi<sup>e</sup> siècle, les Wittem avaient des alliances avec Halewijn et Lannoy (voir *De Heertijckheden van het Land van Mechelen. Duffel, Gheel en hunne heeren*). GELRE blasonne ainsi les armes de *her Henric van Witte*, homme du duc de Brabant : de sable au lion d'or, armé d'argent et de gueules (1) et lampassé de gueules; au bâton d'argent brochante. Volet d'hermine. Couronne d'or. C. : une tête et col d'âne d'hermine, langué de gueules.

**Witteman** (Gauthier), échevin de Louvain, 1433, 4, 6, 8 : plain; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *S Walteri Witteman scab lovan* (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Builengoeden*, c. 2, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B., Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Witten.** Herman van Wiltene se porte garant pour Englebert, comte de la Mark, qui le dit *onse gogreve tho Unha* (Unna), 1389 : un vol. L. : *S' Hermanni* ... *Wittenne* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 525) (voir **WEDDEN**, **Wenden**).

**Witten** (Lambert), déclare tenir, du duc de Brabant, un fief à Neerlanden, 1496, le 6 septembre : d'hermine au chevron, chargé de trois coquilles. Seul l'écu subsiste (Av. et dén., No 2258) (voir **Witte**).

**Wittenhorst.** Jacques van Wytenhorst se dit indemnisé, par le comte de Clèves, du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1414 : deux fasces. L. : *Sigl Jacob van Witenhorst* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 719).

— Herman van Wytenhorst et Mechtelt, sa femme, affranchissent leur serf Guillaume Mollener, intentionné d'entrer au couvent de Werden, sous réserve de leurs droits au cas où il rentrerait dans le monde, 1485 : deux fasces. Cq. couronné. C. : un vol. L. : *S' Herman van Wythorst* (Dusseldorf, *Werden*, No 97e) (voir **Marbais**, **Rivieren**).

**Witterzée.** Makaires de Wistersees, eschevin de la

franke ville de Wavre, 1293 : trois coqs (*Afflighem*) (voir **Sart**).

**Wittewronghele** (Henri), homme de fief du damoiseau Jean de Montmorency et de sa femme, la dame de Nevele, 1427, le 28 juin : une étoile (assez fruste) (Arch. de l'Etat, à Gand, *Varia*).

**Wittgenstein.** Syfrid, greve zu Wilgenstein, moyennant 500 marcs de deniers de Cologne, s'inféode à Thierry, comte de Looz, seigneur de Heinsberg, en lui constituant une rente de 50 mares sur ses deux moulins *vor Laspe* (Laasphe), 1338 : deux pals. C. : un écran semi-circulaire, garni de plumes. Scelle un acte de Renier de Westerburg, chanoine à Cologne, 1338 : même écu. Sans timbre. L. : ... *ifridi comitis de Wyt* ... (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 398 et 414) (voir **Sayn**).

**Wittinghe**, voir **Palin**.

**Wittinc** (Pierre), homme de fief du comte de Flandre, au métier de Fumes, 1408 : une bande d'hermine, au lambel brochante. T. : un ange. L. : *Pieter Wittinc* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 89, 90) (voir **Wijtinc**).

**Wittlich.** Godefroid van Willycht, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le comte de Sponheim; i. t. : 1031 moutons, 1374 : trois griffes d'aigle. C. : un huchet, soutenant un membre d'aigle (?). L. : *S' Godef* ... *Willi* ... (Chartes des ducs de Brab.).

**Wittoc** (Gilles), reçoit une rente, sur le pays de Waes, pour l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, 1454, 6, 8 : trois étoiles. L. : *S Gillis Wittoc* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 240, 379).

**Wittun**, voir **Wijtoen**.

**Wijtvliet.** Guillaume van Wietfliet (*Wijtfliet*), 1283, 6 : trois roues et un semé de billettes. L. : *S Wilelmi de Wiflit* (Abb. de Saint-Trond, c. 2).

— *Johannes de Wyflit, miles, dominus de Blaersvelt* (Blaesveld), moyennant 87 livres de vieux gros, s'engage à servir le duc de Brabant, *cum tribus militibus, una nobiscum, et viginti tribus armigeris, probis viris et honestis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 août 1338 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois roues. L. : ... *ohannis dicti Wifoliet* (!) *militis* (Chartes des ducs de Brabant, No 417) (Pl. 40, fig. 1162).

GELRE nous a laissé deux représentations des armes du *here van Blaefrjssel*, homme du duc de Brabant : de sable au lion d'or (armé et lampassé de gueules) et au bâton d'argent (!) brochante. C. : un grand plumail de sable, issant d'une cuve du même (doublée de gueules), terminée en volet.

— (Jean van), échevin de Louvain, 1441, 6 : un lion, un bâton brochante et une étoile (?) brochante en cœur. L. : *S' Ioh'is de Wiltvliet scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Reinerus de*), même qualité, 1460 (n. st.) : un



lion et un bâton brochant. L. : . . Ren . . . de W . . flet scab l . . (Ibid.) (voir **Vecquemans**).

**Wodecq** (Les échevins de), 1591 : une croix ancrée, cantonnée de quatre étoiles à cinq rais. Derrière l'écu un saint (Amand), bénissant. L. : ✠ *S eschevinal de la ville de Wocq* (Mélanges, c. 156, A. G. B.) (Pl. 40, fig. 1163).

**Woelmont**. *Arnoldus dictus van Woelmont, alias dictus Tzersarijs*, échevin de Vilvorde, 1410 (n. st.) : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande de quatre (!) losanges. L. : *S' Aert Tzersarijs* (G., c. VIII, l. 32) (voir **Sersarijs**).

*Walterus Ghejlaert dictus Loenys, filius quondam Henrici dicti Ghejlaert*, déclare, le 3 février 1430-31, devant les échevins de Bruxelles, avoir acheté de *Golinus dictus Goly Tzersarijs alias de Woelmont* (et de *domicella Katherina de Schaetbroeck*, sa femme, un pré à *Ottenberch* (Ottenbourg) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Arnoldus de*) (et *Aert van*), échevin de Bruxelles, 1478, 9 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une triangle abaissée, sommée d'un lion issant; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande de cinq (!) losanges. Un maillet penché brochant en cœur sur l'écartelure. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S Aert van Woelmont* (Bruxelles, Chartreux, près Bruxelles, Etabl. relig., c. 4101, A. G. B., et *Cambre*) (comparez les armes **van der Spreedt**).

Un *Arnoldus de Woelmont* scelle comme échevin de Bruxelles, 1479; son sceau est tombé (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2426, A. G. B.).

— (*Cristianus de*), échevin de Bruxelles, 1483 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois maillets penchés. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S Kerstiaen va Woelmot* (Bruxelles) (Pl. 40, fig. 1164).

— (*Jean van*), échevin de Vilvorde, 1532, 3, 4, 5, 9 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion issant d'une champagne; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois maillets penchés. L. : *Ian van Woelemy*. (Bruxelles, Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— (*Madame la Baronne de*), née comtesse d'Argenteau, dame de *Hambrenne* (Hambraine), domiciliée en son château de *Hambrenne*, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents au bénéfice de Saint-Jean-Baptiste, en la paroisse de Noville-les-Bois, diocèse de Namur, district de Hanret, bénéfice dont elle est collatrice, 1787, le 13 avril : dans le champ du sceau-cachet, deux écus, ovales, accolés : A, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, trois maillets penchés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce; B, d'azur à la croix, chargée de cinq coquilles, cantonnée de vingt croisettes recroisetées, au pied fiché. Couronne à neuf perles. Derrière le 1<sup>er</sup> écu, émerge à dextre un lion léopardé, regardant. T. senestre : un homme

sauvage, tenant sa massue basse. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46647).

**Woelmont** (... de), prieur de l'abbaye noble de Sainte-Gertrude, à Louvain, remet au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice en l'église de son abbaye, bénéfice dont il est collateur, 1787, le 17 avril : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois maillets penchés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce d'azur, sommée d'un lion issant. L'écu, ovale, sommé d'un bonnet des barons aux Pays-Bas autrichiens. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46560).

— (N. de), seigneur de Soiron, au duché de Limbourg, déclare qu'il existe, à Soiron, *une brassine bannalle qui lui appartient*, et bien qu'il tolère que les habitants brassent de la bière pour leur propre consommation, il défend que l'un d'eux en fournisse à ses voisins, le 4 mars 1706 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois maillets penchés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce abaissée et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (Baron Herman de Woelmont, au château de Soiron).

— (Messire Charles-Alexandre de), seigneur de Soiron, *Hambrenne* (Hambraine), etc., renonce, en faveur de Jean-Christien de Woestenraedt, seigneur de Sclessin, Grand-Rechain, etc., son cousin, à tous droits de justice sur 10 1/2 bonniers de tîef du Thier, mouvant du duché de Limbourg, et dans lesquels est compris le château du Thier, en-deça du grand chemin qui va à Ensival, en échange du vivier sis au milieu du village de Soiron et étant « propre à nourrir et à entretenir des truites et autres poissons »; et ce à condition que les dîmes de ces 10 1/2 bonniers continueront à être payées, au seigneur de Soiron, excepté pour le potager; le 8 février 1723, au château de Soiron : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois maillets penchés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce abaissée et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (Baron Herman de Woelmont, au château de Soiron).

Voici, empruntée aux archives de la ville Louvain (registres scabinaux), une note qu'à bien voulu nous communiquer M. Max. de Troostembergh :

Livre de 1406 à 1410, 2<sup>de</sup> chambre échevinale (non paginé) :

*Arnoldus dictus Woelmont de Filfordia recognovit se debere Goloino dicto Woelmont, ejus filio, centum libras...*

*item Goloinus dictus Woelmont de Filfordia et domicella Katherina, ejus uxor, filia Johannis quondam dicti van den Rieu, quittaverunt expresse Rennerum dictum Bijset de Overdijle de omni mamburnia...*



item dicti Goloijnus et domicella Katherine, ejus uxor, in presentia recognoverunt expresse Renero quondam de Overdijle et domicelle Katherine, ejus uxori, matertere dicte domicelle Katherine, cessise in eorum participationem ex morte Reneri quondam Bijset van den Rieu, patris dicte quondam domicelle Marie et avi dicte domicelle Katherine... Ces trois actes sont du 11 avril 1406 (v. st.) (1).

(1) Un généalogiste tristement célèbre nomme la femme de Goloynus Woelmont: Catherine van den Rijt. Les actes ci-dessus prouvent qu'elle était fille de Jean van den Rieu, et petite-fille de Renier Bijset van den Rieu.

La famille de Woelmont a possédé sous Overijssche un fief nommé « Thoff geheiten te Schaetbroeck, gelegen in de prochie van Overijssche bij der Lanen mitten huijsingen, woeningen, schueren ende stalen, ende mitten wuere dair om gaende, mit noch twee vivers dair aen gelegen, mitten elsbroeck beempde ende drinckwatere, in den selven cijngel gelegen, houdende tsamen vier buenderen oft dair omtrent, comende op te riviere geheiten de Lane » et dont dépendaient des biens considérables: mit achthien smalen mansscapen mit eenen heerlijken chijnse, etc. (A. G. B., Ch. des comptes de Brabant, N° 333, f° 496-497).

Voici la liste des feudataires de Schaetbroeck (d'après la source citée, et le N° 4. Spechtboeck, de anno 1374, Cour féod. de Brabant) Katheline van den Rieu, dochtere was Jans van den Rieu — hout de goede van Scaetbroeck.

Claes van Woelmont, xxiiij february xiiij anno xxxv jair, bij doode wijlen Katherinen van den Rieu, sijnder moeder onder gescreven;

Christiaan van Woelmont, xxxa Martij xiiii lxxii jair, bij doode wijlen Claes van Woelmont, sijns vaders ondergescreven;

Gheert van Woelmont, xia Augusti xiiiic lxxxvi jaeren, bij overgevene Christiaens van Woelmont, sijns vaders ondergescreven.

Jouffr. Gheertruidt van Woelmont mit Henr[ic]ken den Hane, hueren geleverden momboir, xia julij xiiiic xc jair, tot behoef van huer ende Jouffr. Jehannen van Woelmont, huerer zuster, bij doode wijlen Christiaens ende Henricks van Woelmont, huerer bruederen.

Meester Philips van Meerbeke, raidt ende meester van der Cameren van Rekeningen, xia decembris xiiiic xcii jair, bij coope gedaen tegen Jouffr. Gheertruiden van Woelmont ende Jouffr. Jehannen van Woelmont, huerer zuster, mit Janne van der Poirten (Poorten), huerer bijder momboir.

Jouffr. Marie van Rode mit Janne Eijstrick, hueren wetligen man ende momboir, ultima octobris xiiiic xcii jair, bij doode wijlen Christiaens van Woelmont, ende mids nairderscape van bloets weghen den selven Christiaenen bestaende. Gielijs de Vos, als een van den momboren

Katherinen Eijstericx (Estricx), wijlen Jans dochter, xxa january xiiiic xcii jair, bij doode des voirs, wijlen Jans Estricx, huers vaders onder gescreven (document dû à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

Cour féod. de Brabant, N° 4 (Spechtboeck), f° 71 v°s (Overijssche, Neder-IJssche, Lanen, Rosières):

Claus van Woelmont, hoir sone, xxiiij febr. anno xxxv (1435).

Katheline van den Rieu, dochter was Jans van den Rieu, hout de goede van Scaetbroeck, dit goet ende goet dat hier na int derde blad steet gescreven op Reijner Biset ende op Golij van Woelmont ende sijnen soen, dien hij hadde van Katelinen van den Rieu, sijnen wive, is een goet (sic!).

f° 74. Claus van Woelmont, bij doode Katelinen van den Rieu, sijnen moedere, xxiiia febr. anno xxxv (1435).

Golij van Woelmont, in name ende tot behoef Claus van Woelmont, sijns soens, die hij hadde van Katelinen van den Rieu onder gescreven.

Reijnier Biset, in name ende tot behoef Katelinen van den Rieu, onder hoir jair, Jans dochtere.

Jan van den Rieu, bij cope tsegen Wouter van Barssele (Borssele?).

Eduart van Barssele... hout .iij. buenre .j. dachwant beempts op die Lane .j. slachmolen te Rosieres .j. huijs, .j. hoff tot Rosieres van den Horne.

Livre censal du duc de Brabant à Vilvorde et environs, écrit en 1437 (A. G. B., C. C. B., N° 44958):

f° 40. Jan van Woelmont, van Goirts wegen van den Wesenhaegen, van eenen huijse op ten Meer, tusschen den Wolf in deen zijde ende Giellijs Mule aen dander zijde... ij s. ij capp.

f° 49 v°. Machiel van den Horijs (Hor[r]icke), van sijnen ramen ... nu een wijng[aer]de...

Deselve van Goessijn Sersarijs wegen, van den selven goeden... ij d.

f° 50 v°. Merten van Woelmont, van Jans wegen van Pulle, dat Jans Danneels, was van eenen huijse, op den merct geheten « den Rodenscilt », ... ij s. ijd ij capp.

deselve van wijngaerde, van keldermonde ende van voirhode... ijd.

deselve van sijnder messien achter sijn huijs... jen d.

f° 61 v°. Aert van Woelmont, van Jans wegen van der Balckt, etc... vj<sup>1</sup>/2 d.

deselve van Jan Craembouts wegen, etc... ij d. iij qrt.

deselve van Jans wegen voirscreven etc... ix d. ob.

d° f° 110 v° (den pacht van Coninxloe).

Aert van Woelmont, gheheten tersarijs, van sijns ouder vader wegen, die men hiet Aert tser-



sariis, van sijnen hove ende goede ende van eenen  
buender lants te Conincx toe gelegen op de Knijf...  
1 mudde rox.

fo 148. Luijck van Woelmont over Jan de Bollere,  
van sijns vaders wegen van 1 1/2 dach[want]  
xxv roeden, half lant half elsbroeck, te Nijpezele  
gelegen, tusschen de goeden Amelrijc Merts ende  
de goeden der erfgenamen Korstiaens van Woel-  
mont, metten eijnde aen de Woluwe...

viii d. iij brode jen capp.

(La note ci-dessus est due à l'obligeance de  
M. Max. de Troostembergh).

Par acte donné le 22 octobre 1739, au château  
d'Argenteau, près de Liège, Charles-Auguste, comte  
régnant de Limbourg (Limburg) *Styrum, Bronch-  
horst et Globen*, seigneur de Wisch, *Borculoe,  
Gehmen, Wallsch*, etc., grand-juge héréditaire du  
duché de Gueldre, chambellan de Leurs Majestés  
Impériales, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que  
dame Marie-Philippine, née baronne de Haulte-  
penne, est fille de messire François-Louis, baron de  
Haultepenne, des comtes de Dammartin, seigneur  
de Biron, Mont, Arville, Sart-Bernard, Housse, etc.,  
et de Marie-Anne de Woelmont d'*Hambrenne* (Ham-  
braine), et sœur germaine de mademoiselle Louise-  
Albertine, née baronne de Haultepenne.

Il signe : *Charl comte de Limbourg*.

(Original chez le Baron Arnold de Woelmont).

Le 19 octobre 1739, Jean-Antoine-Joseph, comte  
de Vandernoot, etc., délivre une attestation ana-  
logue; il signe : *J. A. M. J. Comte vander Noot*  
(Ibid.).

Les sceaux des comtes de Limbourg et van der  
Noot seront décrits dans le *Supplément*.

Par acte donné, à Nivelles, le 9 juin 1792, le  
comte Charles de Lalaing, Joseph Gundaere (?),  
comte de Thürheim, le marquis de Trazegnies de  
Bomy et Joseph van Grave affirment exacts, sur leur  
« parole d'honneur et de gentils hommes, en lieu de  
serment », les seize quartiers de mademoiselle  
Caroline-Marie-Ghislaine de Haultepenne et les bla-  
sons peints sur ce document.

Ces quartiers sont :

[**Première génération**]

Messire François-Nicolas de Haultepenne, seigneur  
de Biron, fils légitime de messire Philippe de Haulte-  
penne et de dame Georgine de Geloës, épousa :

Dame Agnès de Horion, fille légitime de messire  
Gérard de Horion, seigneur de Colonster, Angleur,  
Retinne, etc., et de dame Angelotte *Wael de*  
*Wronestein*, (de Wael van Vroonestein);

Messire Godefroid de Maillen, seigneur d'Arville,  
et de Mont, fils légitime de messire Jean de Maillen,  
seigneur d'Arville, et de dame Agnès de Namur,  
épousa :

Dame Marie-Madeleine de Geloës, fille légitime de

messire Jean de Geloës de Beverst et de Houchenée,  
et de dame Marie-Anne de Berlaumont.

Messire Charles-Alexandre de Woelmont, seigneur  
d'Hambraine, fils légitime de messire Jacques de  
Woelmont, seigneur d'Hambraine, et de dame Mar-  
guerite de *Woestenrade* (Woestenraedt), épousa :

Dame Marie-Anne d'Auvin, fille de messire Phi-  
lippe d'Auvin, seigneur de Burdinne, et de dame  
Anne de *Burningham*.

Messire Philippe de Marbais, seigneur de Bru-  
magne, Live, etc., fils légitime de messire Antoine  
de Marbais et de dame Marguerite d'Yve de Taviers,  
épousa :

Dame Ermeline de Salmier, héritière de Bru-  
magne, fille légitime de messire Charles de Salmier,  
et de dame Ermeline de *Hosdan* (Hosden), baronne  
et dame desdits lieux.

Messire Albert Roose, chevalier, fils légitime de  
messire Jean Roose et de dame Anne Frederics (Fre-  
derix) van der *Boechorst* (Boekhorst); épousa :

Dame Christine van *Lijer* (Lierre), fille légitime  
de messire Augustin van *Lijer* et de dame Dimplne  
van den *Brock* (Broeck).

Messire Balthazar de Cordes, fils légitime de mes-  
sire Jean-Charles de Cordes, chevalier, et de dame  
Isabelle de Robiano (Ce Jean-Charles est né de  
Renialme, et par acte de 1607 a pris nom et armes  
de Cordes), épousa :

Dame Marie-Béatrix della Faille, fille légitime de  
messire Jean della Faille, écuyer, et de dame Judith  
de *Dipenbeeck* (Diepenbeeck).

Messire Jean-Philippe van der Linden, baron  
d'*Hoogvorts* (Hoogvorst), seigneur de Marneffe, fils  
légitime de messire Philippe van der Linden et de  
dame Marie-Françoise van der *Eijken*, épousa :

Madame Anne-Hélène d'*Ognies* (Oignies), fille  
légitime de messire François-Louis d'*Ognies*, baron  
de Courrière, et de dame Anne-Marie de *Berges*  
*Saint Winox* (Bergues-Saint-Winoc).

Messire Adrien-Florent de Guernonval, baron  
d'*Eslebecque*, fils légitime de messire Philippe-  
Albert de Guernonval, baron d'*Eslebecque*, et de  
dame Marie-Françoise de Ghistelles, épousa :

Madame Marie-Françoise de Ghistelles (!) *Saint-  
Floris*, fille légitime de messire Adrien-François de  
*Ghistelle*, marquis de *Saint-Floris*, et de dame  
Marie-Françoise de Wissocq.

[**Deuxième génération**]

Messire Maximilien-Henri de Haultepenne, sei-  
gneur de Biron, épousa :

Dame Marie-Agnès de Maillen d'Arville.

Messire Charles-Alexandre de Woelmont, seigneur  
d'Hambraine, Cortil-Wodon et Soiron, épousa :

Dame Anne-Ermeline de Marbais.

Messire Jean-Alexandre Roose, épousa :

Dame Isabelle-Victoire de Cordes.

Messire François-Joseph van der Linden, cheva-



lier, baron d'Hoogvorst, seigneur de Marneffe, Meijssse, *Heijs, Terveren* (Tervueren?), etc., épousa :

Madame Constance-Théodore-Françoise Le Quien de Guernonval, née baronne d'Esclabecque, chanoinesse de Moustier.

[Troisième génération]

Messire François-Louis de Haultepenne, seigneur de Mont, Arville, Biron, etc., épousa :

Dame Marie-Anne de Woelmont d'Hambraine.

Messire Melchior-François Roose, baron de Bouchout.

Dame Marie-François-Joseph-Constance van der Linden d'Hoogvorst.

[Quatrième génération]

Messire Philippe-Claude-Henri de Haultepenne, seigneur de Mont, Arville, Biron, [épousa :]

Dame Charlotte-Constance-Françoise-Joseph-Marie-Ghislaine Roose de Bouchout.

[Cinquième génération]

Caroline-Marie-Ghislaine de Haultepenne.

\*\*\*

Voici les armoiries peintes sur ces documents :

**Haultepenne** : d'argent semé de fleurs de lis de gueules. C. : une tête et col de lévrier d'argent, colleté et bouclé de gueules, entre deux tubas d'or, en chevron renversé, les pavillons en haut, le tout entre deux lances d'or, en chevron renversé.

**Horion** : d'argent à la bande de gueules. Cq. couronné d'or. C. : une tête et col de licorne d'argent.

**Mailen** : d'or à trois peignes à cheval de gueules. C. : un léopard lionné issant, tenant une bannière de l'écu.

**Geloës** : de sable à la croix engrêlée d'or. Cq. couronné d'or. C. : un lévrier issant de sable, colleté et bouclé d'or.

**Woelmont** : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent à trois maillets de sable; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent à la fasce d'azur, sommée d'un lion de gueules issant. C. : une hure et col de sanglier, défendu d'or.

**Auvin** : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent à la fasce entre deux burelles, le tout de gueules; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent à trois piles de gueules. Cq. couronné d'or. C. : un vol des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> quartiers.

**Marbais** : d'argent à la fasce, surmontée de trois merlettes, le tout de gueules. C. : une plante aquatique, issant d'une cuve de l'écu.

**Salmier** : d'argent à trois roses de gueules, boutonnées d'or. Cq. couronné d'or. C. : un arbre sec au naturel.

**Roose** : de gueules au chevron, accompagné de trois roses, le tout d'argent. C. : un vol de gueules et d'argent.

**Lierre** : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent à trois chevrons de gueules; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de sinople à la tour, couverte d'un toit aigu, girouetté, posée sur un piédestal, le tout d'argent, accosté de deux lions

d'or affrontés, posant, chacun, une patte sur ledit piédestal. C. : une tête et col de dragon d'or, lampassé de gueules, entre un vol de dragon d'argent.

**Cordes** : d'or à deux lions de gueules, armés et lampassés d'azur, les queues entrelacées. C. : deux pieds de cerf au naturel.

**Faille** : de sable au chevron d'or, chargé de trois fleurs de lis d'azur, accompagné en chef de deux têtes de lion d'or, lampassées de gueules, affrontées, et en pointe d'une tête de léopard d'or, bouclée d'argent. Cq. couronné d'or. C. : un croissant d'or, soutenant une fleur de lis d'azur.

**Linden** : de gueules; au chef d'argent chargé de trois maillets penchés de sable. C. : un maillet de sable (droit) entre un vol d'argent.

**Oignies** : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de sinople à la fasce d'hermine (**Oignies**); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur. C. : deux têtes et cols de chien braque de sable, colletés et bouclés d'or.

**Guernonval** : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'azur au chevron, accompagné de trois gerbes, le tout d'or; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent à l'aigle éployée de sable, membrée de gueules. Cq. couronné d'or. C. : un cygne d'argent, essorant, issant.

**Ghistelles** : de gueules au chevron d'hermine. Cq. couronné d'or. C. : une tête et col de bouc entre un vol, le tout d'hermine.

Les sceaux du comte de Lalaing et de Joseph van Grave seront décrits dans le *Supplément* (voir **Schellekens, Taije**).

Les barons de Woelmont portent, actuellement : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent à trois maillets penchés de sable; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent à la fasce d'azur, sommée d'un lion issant de gueules. C. : une hure et col de sanglier d'argent.

Devise : *Marte et Arte*.

« *La Noblesse Belge* » (1901) dit les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> quartiers être de van der Ryt, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de T. Serarys (sic !), dit de Woelmont, ce qui est une double erreur.

**Woerden**. Herman, seigneur de Worden, 1297 : trois losanges. L. : ..... m. .... de Worden (Mons, Hainaut).

— (Rodolphe van), fils de Jean, caution, pour le duc de Gueldre et de Juliers, envers le comte de Clèves, 1395 : trois (2, 1) losanges, accompagnés en cœur d'un croissant. C. : un chien braque assis (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 580).

D'après *GELRE, die here van Woerden*, homme de l'évêque d'Utrecht, portait : d'or à trois losanges de gueules.

**WOERINGEN** (Worringen?) (*Lubrecht Pouvets soen van*), échevin de Heusden (Brabant), 1439, 41, 3 : une roue, accompagnée d'une rose en chef à dextre et de quatre billettes, 1 en chef à senestre, 3 en pointe (Malines) (Pl. 40, fig. 1163) (voir **Buijs, Corput**).

**WOERST. EINGE**, voir **Preco**.

**Woert**. Florentius de Wort, fils de Florentius de



*Wort* (dont le sceau est tombé), scelle la réconciliation de Thierry de Brederode avec le comte de Hollande, 1292 (n. st.) : une triangle vivrée. L. : ✠ *S Flor Flor sone van Woert* (Hollande).

**Woert.** Florent van der *Word*, écuyer, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : même écu. L. : ✠ *S Florens van . er Wo . . t* (Ibid.).

**Woes, voir Wüste.**

**WOESIC** (et **WUZIC**) (Thierry van) (fils de sire Adam), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le seigneur de Perwez ; i. t. : 322 moutons, 1374, 3 ; deux sceaux ; 1374 : trois flanchis, chargés, chacun, d'un lion léopardé, et accompagnés en cœur d'une coquille. L. : *S D . . . ic va Wousic* ; 1375 : même écu (?) (assez fruste). L. : ✠ *S Teoderici de Wozic* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 40, fig. 1166).

Voici, d'après GELRE, les armes pleines des *van Wuesic*, vassaux de Gueldre : d'argent à trois flanchis de gueules. Le eq. d'or. C. : un haut bonnet d'argent, terminé en violet, doublé de sinople, et entouré d'un ruban de gueules auquel sont attachés trois flanchis du même ; ledit bonnet sommé d'une boule d'or, soutenant un grand plumail d'argent (comp. le C. d'Ooij, d'après GELRE).

**Woestenraedt** (Jean-Christien de) (voir **Woelmont**), 1723 : un cygne entre une ramure de cerf. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. Sans L. (cachet en cire rouge) (Baron Herman de Woelmont, château de Soiron).

— (Le comte de), commissaire royal « pour l'exécution de la nouvelle matricule dans la province de Limbourg et des Terres franches y annexées », 1786, le 2 mai : de gueules à un cygne entre une ramure de cerf. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux griffons. Sans L. (cachet en cire rouge) (Jointe des Administrations, c. 59, A. G. B.).

**WOESTINE[N]**. *Jehan de le Wastine*, homme du comte de Flandre, 1331 : trois coqs. L. : ✠ *S Ian van der Woestinen* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Teestaert van der Woestinen*, haut-reneur (*hoeft redenaer*) du comte de Flandre, 1333 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L'écu, attaché à une lanière, est posé sur un griffon qui tient celle-ci du bec (Ibid.).

— *Oelart des Wastines*, homme de fief de la Salle de Lille, 1374, le 9 avril (v. st.) : plain, au lambel. L. : . . . . *ar . de Wastines* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 81).

Il n'y a, sur cet écu, rien d'autre qu'un lambel (à trois pendants).

— Jean van der *Woestine* déclare tenir, du comte de Flandre, un fief à *Berneem* (Beernem), 1421, le 20 mai : de . . . à l'écusson plain, accompagné en pointe d'une molette ; au lambel brochante. S. senestre : un griffon (Fiefs, N° 7662).

**WOESTINE[N]**. *Jehan de le Woestine*, receveur de la prévôté de Saint-Donat, à Bruges, 1421, 3, 4, 5, 7, 31, 5, 8 ; homme de fief du bourg de Bruges, 1423 : de . . . à l'écusson plain et au lambel brochante. C. : un griffon passant. L. : *Ian va der Woestine* [/*Ian* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 376, 377, 41).

— Gauthier van der *Woestinen*, alleutier du quartier de Tirlemont, 1424, 7 : trois billettes, 2 au canton senestre, 1 en pointe ; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : *S Walteri de Deserto* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 40, fig. 1167).

— Gilles van der *Woestijne*, membre du conseil de Flandre, 1427 : un chevron, accompagné de trois coquilles, la 3<sup>e</sup> surmontée d'une lettre **G**. C. : deux meubles, affectant la forme de deux feuilles pointues. L. : *Gillis van der Woestiin* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 412).

— Sœur Marie van der *Woestine*, abbesse du couvent de Wevelghem, 1431 : dans le champ du sceau, ogival, une sainte, ou l'abbesse, sous un dais (fort endommagé) ; au bas, un écu, au chevron, accompagné de trois coquilles (Ibid., l. 43, 44).

— Gilles de le *Woestine*, receveur de *ma dame de le Gruthuuse et Despie[re]*s (Espierres), reçoit, pour elle, une rente sur l'espier de Bruges, 1436 ; bourgeois de Bruges, il reçoit une rente, sur ledit espier, pour lui-même, 1437, 43 : un chevron, chargé d'une moucheture d'hermine et accompagné de trois coquilles. C. : un dragon ailé, issant. L. : *S Gillis va der Woestine* (Ibid., l. 42, 43) (Pl. 40, fig. 1168).

— Olivier de la *Woestine*, homme de fief de la Salle d'Ypres, 1437 : un chevron, accompagné de trois coquilles. Même C. T. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : *S Oliuier va der Woestine* (Ibid., 192).

— Gilles de le *Woestine*, receveur de l'abbaye de Corbie, reçoit une rente, sur l'espier de Bruges, 1440 : même écu. C. cassé. L. : *S Gillis van der Woes . . . .* (Ibid., l. 378).

— Gilles de le *Woestine*, bourgeois de Bruges, receveur de l'abbaye de Corbie, 1443 : même écu, mais le chevron chargé d'une moucheture d'hermine. C. : un griffon issant. T. : deux hommes sauvages, sans massues (Ibid., l. 378).

— Josse van der *Woestine*, chevalier, remet à Pierre Lours, haut-bailli de la châtellenie de Courtrai, l'aveu de cinq fiefs : 1<sup>o</sup>, le fief dit *den Peruijn*, de 3 bonniers, à Menin, *an tmorselle straetkin upde beke* ; 2<sup>o</sup>, *tgoedt ter Woestine in Meenene* (Menin), de 8 bonniers, comprenant une rente, un bailli, quatre échevins (les trois autres échevins étant pris parmi ceux de *mijn heere van Halewijn*) et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, bastaerde goet ende de boete . . .*), ces deux fiefs, relevant du comte de Flandre, par



l'intermédiaire de la seigneurie de Menin; 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, deux fiefs, mouvant de la cour de ter Coutere, appartenant à Martin van der Gracht, l'un de 12, l'autre de 10 bonniers, avec un bailli, des dimes et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, bastaerde goet, de boete*...), etc.; 5<sup>e</sup>, une rente sur une terre à Gheluwe, rente tenue de la cour de *ter Gavere*, à Gheluwe, appartenant à *mer vraunce van Dadizeele*, 1502, le 4 mai; Josse van den Woestine (non qualifié chevalier) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, une dime à *Zeilbeke* (Zillebeke), 1502, le 12 octobre : un chevron abaissé, accompagné de trois coquilles et d'un écusson fruste, brochant sur la cime du chevron. C. : un dragon ailé issant. L. : *Ioos van der W*..... (Fiefs, Nos 10051, 6028).

**WOESTINE[N]**. Gauthier van der *Wuestijnen*, échevin de Tirlemont, 1505 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un coq; au 2<sup>d</sup>, plain, diapré. L. : ... *Iteri de Deserto scabi then*... (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Glimes, Moore, Waermoes**).

GELRE donne ainsi l'écu de *Watine*, en Flandre : d'argent à la fasce de gueules, au lambel d'azur brochant.

Le seigneur du pays de LA WOESTYNE : de gueulle, à la crois ancré d'argent, et crye : *Woestyne* ! *Woestyne* ! (CORN. GAILLIARD, *L'Ancheine Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Le seigneur de LA PETYTE WOESTYNE : fesses d'or et d'azur de huit pièces, au baston dentelé de gueulle, sur le tout, et crye : *Beovers* ! *Beovers* à *Dixmude* (sic) ! (Ibid.).

Le seigneur de WATYNEE : d'or à la fesse de gueulle, au chief troes merlettes de sable, et crye : *Watyne d'Aesquerque* ! *Watyne d'Aesquerque* ! (Ibid.).

Le seigneur de BEIJSELAERE (Becelaere) : de sable, au chevron et troes coquilles d'argent, et crye : *Woestyne* ! (Ibid.).

Le seigneur de SANDACQUERE : d'or, à l'escusson de gueulle, à la bordure ondé d'azur, et crye : *Woestyne* ! (Ibid.).

**Woet**, voir **Voet**.

**Woyste**, voir **Wüste**.

**Wojts**, voir **Winghe**.

**Wolber** (*Theodericus*) et *Katherina*, conjuges, oppidani in *Laynsteyn superiori* (Oberlahnstein), mandent à *Dominus Nicolaus de Gulse* (Güls), *sacerdos*, qu'ils lui confèrent l'office de l'autel, par eux fondé dans l'hôpital de ladite ville, 1329, in *die beati Eucharj episcopi* : un loup sautillant. L. : *S Th Wolber scab in Lainstein* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

D'après son sceau, *Wolber* était donc échevin de Lahnstein.

L'analyse de cet acte ne figure pas dans l'inventaire imprimé.

**WOLDE** (*Renier van den*), drossard, *ein hodere der herscap van Ravensberge* (voir **Lippe**), 1348 : type scutiforme; un sautoir, échancré aux quatre bords des deux bras supérieurs. L. : ✠ *S Reyneri de Wolde* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 507) (Pl. 40, fig. 1169) (voir **Lippe**).

**Woldenburg**. Mathieu van *Woldenbergh* scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 :

trois aigles contournées. L. : *Matheus i va Woldenberg* (!) (Arnhem, *Rekenkamer*) (Pl. 40, fig. 1170).

**Wolf** (*Bernardus, miles, dictus*) scelle un acte de *Willelmus dictus Rutze*, fils de *Bernardus, miles*, qui était fils de *dominus Willelmus*, scelle un acte en faveur de l'abbaye de Werden, 1270 : type scutiforme; un fascé et un loup rampant, brochant. L. : ✠ *S Bernhardi mi...s de Lvdichusen* (Lüdinghausen) (Dusseldorf, *Werden*, N° 50, et *Clèves-Mark*, N° 32) (voir **Lüdinghausen, Schlie**).

— *Conrat Wolf*, échevin de *Meyene* (Mayen), 1319 : un loup, en arrêt. L. : ✠ *S C*.....  
..... *Meiene* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— *Vrederich de Wolf*, genant *Scli*, s'est réconcilié, pour lui-même et au nom de Henri et de Lubbert van *Bunstorpe*, frères, et divers autres, avec Adolphe, comte de Berg, et ses alliés de Duisburg, 1346 : type scutiforme; un fascé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant. L. : ✠ *S .rederici dicti Scli* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 497).

— Gauthier de *Wulf*, échevin de la comtesse de Bar, dame de Cassel, à Tronchiennes, 1347 : dans le champ du sceau, un loup passant, surmonté à senestre d'une étoile (Elseghem).

— *Johan genant Wolf*, échevin d'*Over Lainsteyn* (Oberlahnstein), 1354 : trois chapeaux de fer, chacun avec sa mentonnière, fermée, à laquelle se trouve suspendu un petit anneau. L. : ✠ *S*.....  
..... *olf sch*..... (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Tielman Wolff van Ghelymbach* (Glimbach), scelle un acte des frères van *Kintzweiler*, 1370 : une fasce, chargée d'un anneau et sommée d'un lion à la queue fourchée, naissant. L. : ✠ *S Tilman W*..... *van Ederen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 849) (Pl. 41, fig. 1171).

— *Hedenrich die Wolff van Ludinchusen* scelle un acte de *Wenemer Vorstenberg*, chevalier, chef-bailli et drossard d'Arnsberg, au service de Frédéric, archevêque de Cologne, duc de Westphalie, 1371 : un fascé (6 pièces) et un lion, à la queue fourchée, brochant. L. : .... *nrici W...ues de Ludenchus* (Dusseldorf, *Col.*, N° 920).

— Jean *Wolf van Ryndorp* (Rheindorf), chevalier, homme dudit prélat, 1373, 4 : plain; au chef chargé d'un loup élané (Ibid., N° 930, 62).

— Jean *Wolff van Rijntorp* et Jean *Wolff*, chevalier, son fils, donnent une quittance au fisc du Brabant, 1373; tous deux : même écu. Le père sans timbre. Le fils : C. cassé (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 41, fig. 1172).

— *Ghisebrecht de Wolf van Benemael* jure de ne



jamais rien entreprendre contre l'évêque d'Utrecht, 1385 : trois rocs d'échiquier, accompagnés en cœur d'une merlette. L. : \* *S' Ghisebert va Benemael (Utrecht)* (voir **Bemmel**).

**Wolf**, Godefroid *Woulff van Ryndorp*, chevalier, scelle un acte de Gérard van Weidenau, 1391 ; conseiller de l'archevêque de Cologne, 1393 : plain ; au chef chargé d'un loup élané (*Dusseldorf, Col.*, Nos 1143 et 1168).

— *Heydenrich de Wulff* demande à Gérard de Clèves, comte de la Mark, d'investir Adolphe van der *Ref[er]ke*, fils du chevalier Herman, de sa part dans la maison *toe Horne* (Horn), qu'avait tenue, jadis, feu *Bernd de Wulff*, père dudit H., 1427 : de ... à trois jumelles et au lion couronné, brochant. L. : \* *Sigillum Heydenrich Wlf* (*Dusseldorf, Clèves-Mark*, N° 742).

— Jean de Wolf reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 florins, à lui dû, par le duc, du chef d'un jardin englobé dans le parc de ce prince, 1432, le 1<sup>er</sup> septembre : une croix recerclée. S. senestre : un aigle. L. : *Ians de Woelf* (*Chartes des ducs de Brabant*).

— *Peter Wolff van Vilcherigen*, échevin de Luxembourg, 1485 ; juge et échevin illec, 1487 : un loup passant. L. : \* *S Peter Wolff* (*Arnhem, Chartes de Luxembourg*, N° 1794a, 1837b).

— *Die ersaemen herrn* : ... und herrn *Peter Wolff van Vilcherigen*, hommes du *prediger cloisters* (de l'ordre de Saint-Dominique) *aller nest hie by Lutzemborgh gelegen*, 1491 (n. st.) : un loup passant. L. : *S Peter Wolff vō Wilcheringe* (*Ibid.*, N° 1904).

— Pierre de *Wulf*, mari d'Adrienne van *Meterne* (Maeter), qui tient, de la Salle d'Ypres, deux fiefs : 1<sup>o</sup>, *toet ter Poorte*, à Boesinghe, aboutissant, d'un côté, au bien des orphelins de messire Jean van *Lichtervelde*, avec une part d'une dime et un arrière-fief ; 2<sup>o</sup>, *toet ter Cruuse*, à Boesinghe, aboutissant, d'un côté, au bien de Jacques de Landas, avec un arrière-fief, 1502, le 22 octobre : une fasce de quatre losanges, surmontée à senestre d'une étoile. G. : une tête et col de ... (loup ?). S. : deux loups. L. : *Pieter de Wulf* (*Fiefs*, N° 3339).

— Jean de *Wulf*, fils de Jean, tient, de sire Jean van *Claerhout*, seigneur de *Pitthem*, un fief illec, 1502 ; tient, de Guillaume van *Claerhout*, seigneur de *Pitthem*, deux fiefs illec, 1514 : un loup assis, contourné (*Fiefs*, Nos 10739, 10802-3).

— Jean de *Wulf* déclare tenir, de la seigneurie de *Thielt*, appartenant à *hoghe ende moghende mijns heeren Lodewijcx, heere van den Gruuthuse*, un fief à *Thielt*, 1513 (sans date) : un loup, assis sur une

terrasse, légèrement inclinée à senestre. S. senestre : un griffon. L. : *Ja. de W.* ... (*Fiefs*, N° 9325).

**Wolf**, Henri de *Wulf*, échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, etc., dans sa seigneurie et *vierschuer* du métier de Roulers, 1524 : deux étoiles en chef et un croissant en pointe (*Deijnze*, c. L).

— Pierre de *Wulff* (fils de Pierre), mari de Catherine van *Habosch*, qui tient, d'Adrien de Gavere, chevalier, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre, ter *Donct*, Laerne, du chef de la seigneurie de ter *Ruwen*, un fief à *Quaremont*, 1533 : trois (2, 1) têtes de loup, la 3<sup>e</sup> soutenue d'une jambe armée et éperonnée (*Elseghem*).

— *Gossaert de Wulf*, fils de Vincent, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la cour de *Thielt*, un fief près de *Thielt*, 1566, le 7 août : un loup assis sur une terrasse, légèrement inclinée à senestre. S. senestre : un griffon. L. : ... de ... (*Fiefs*, N° 9340).

— *Thierry van der Wolf*, échevin de Rotterdam, 1609 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, trois (2, 1) rocs d'échiquier ; au 2<sup>d</sup>, sept (3, 3, 1) besants, ou tourteaux. G. : un roc d'échiquier entre un vol. L. : *S Dirck van der Wolf* (U.) (*Pl.* 41, fig. 1173).

— Liévin de *Wulf*, échevin de la baronnie de Nevele, 1649 : un chevron, accompagné en pointe d'un loup saillant, regardant, sur une terrasse. L. : *Lievie de Wolf* (M. Hulin, à *Loe-ten-Hulle*).

— *Herman-Werner*, évêque de Paderborn, prince du Saint-Empire et comte de *Pyrmondt* (Pyrmont), atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Agnès, baronne de *Plettenberg*, du côté paternel, est *gentilfemme*, d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Chrétien-Guillaume-Ferdinand, baron de *Plettenberg* de Grevel, et d'Olympe-Thérèse-Madeleine, comtesse d'Arberg et Valengin ; petite-fille de messire Christophe, baron de *Plettenberg*, de *Schwartzembourg* (*Schwarzenberg*) et Grevel, et d'Anne-Lucie, baronne de *Plettenberg*, de *Lenhausen*, *Stockum* et *Marhulsen* ; arrière-petite-fille de Christophe-Théodore, baron de *Plettenberg* de *Schwartzembourg* et Grevel, et de Catherine, baronne de *Hatzfeldt de Wildenbourg* (*Wildenburg*) ; que ladite Anne-Lucie était fille de messire Jean, baron de *Plettenberg*, de *Lenhausen*, *Stockum* et *Marhulsen* (*Marhülsen*), et de Christine de *Vogdt* (*Vogt*), baronne d'Elspe, de *Borghausen* et *Bamen* ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous côtez sans bâtardise, ny bourgeoisie*, 1697, le 10 juin, à Neuhaus : coupé d'un trait, parti de deux autres, qui font six quartiers ; aux 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup>, une croix ancrée, mais les ancres ne faisant pas corps avec la croix, et reliées à celle-ci au moyen de petites tiges ; aux 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, une croix (simple) ; aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, taillé de ... et de ... (plain). Sur le tout,





Fig. 1.



Fig. 2.

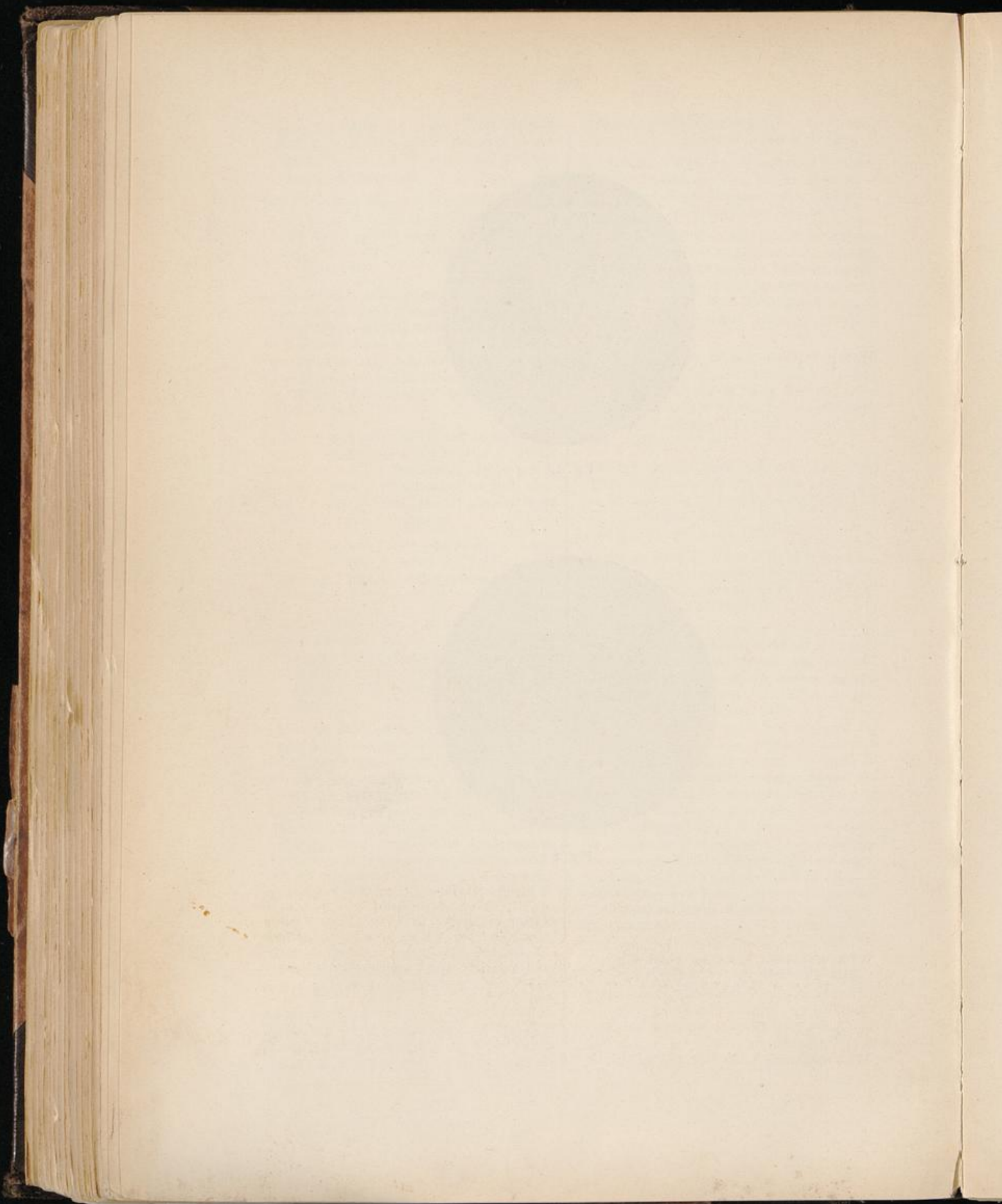
Pl. CCXX.

Fig. 1. Les échevins de Wespelaer (1473).

Fig. 2. Sceau du banc de justice de Neufchâteau (-lez-Visé)  
(aux armes du comte de Hoen) (1699) (1).

(1) D'après la matrice originale, en possession de M<sup>lle</sup> de Villers-Masbourg, à Bruxelles. Voici la légende de ce sceau : *Sigillum iustitiae de Novo Castro 1699* (comp. T. II, p. 88).







un écusson coupé; *a*, un lambel; *b*, un loup passant. Cinq casques, dont les deux derniers couronnés. C.C. : 1° (au milieu), une mitre posée sur un coussin; 2° (le 2° eq. de dextre) : une croix latine, posée sur un coussin; 3° (le 1° eq. de dextre) : un loup issant contourné; 4° (le 1° eq. de senestre), la croix des 1° et 6° quartier, mais l'ancrè supérieure retranchée, soutenant un éventail; 5°, six grappins, les 3 de senestre contournés. L'écu, ovale, posé sur deux épées, passées en sautoir. L. : *Herm Warn Eps Paderb S R I Princ et Com Pyrm Prapos (!) Hild. s* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375<sup>bis</sup>, A. G. B.).

Le nom de famille du prélat n'est pas révélé dans l'acte. Cet évêque appartient à la famille von Wolf-Metternich.

**Wolf, J.-F.** Wolf, homme de loi, écrit, de Bruxelles, une lettre au maître de l'hôpital de Saint-Nicolas, à Nivelles, 1739, le 26 mai : un loup passant sur une terrasse. L'écu ovale. C. : un loup issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. de Nivelles, Hospices).

Il déclare avoir envoyé à Mademoiselle de Sainte-Aldegonde une procuration à faire signer par les steurs du Houx, dans le cas où ils décideraient de se désister du procès pendant en Hainaut.

— **Martin-Joseph Wolf**, curé de Laufeld, au comté de Manderscheid, 1788 : un loup saillant. C. : une tête et col de loup entre deux cornes de boeuf, garnies, chacune, au haut, d'une embouchure (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. N° 46585).

— **Jean-Joseph-Pierre Wolff**, curé de la paroisse de Weweler et Reuland, évêché de Liège, province de Luxembourg, 1788 : parti; au 1<sup>er</sup>, une croix latine; au 2<sup>d</sup>, six (2, 1, 2, 1) merlettes. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à sept perles (cachets en cire rouge) (Ibid., et reg. 46581, 46588, 46590, 1) (voir **Kinzweiler, Recke, Zande, Selbach, Val, Wende, Wijbrake, Wolffs**).

Dans une de ces déclarations, il se dit : *Johan Joseph Peter Wolf, pastor zu Reuland, jetziger personat der personatey zu Thommen, diocèse de Liège, seigneurie et paroisse de Thommen, province de Luxembourg.*

*La mayson surnomé de WOLF : d'ermynes, au premier canton d'or, au lyon leopard de sable, lampassé de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

Les barons et écuyers de Wolff de Moorsel, en Belgique, portent : d'or à trois loups sautillants de sable, lampassés de gueules. Cq. couronné. C. : un paon au naturel. Devise : *Virtutis praeium*.

**Wolffartz (Cornelis)**, échevin de Zandijck (Zanddijk, ou Zandijk, en Zélande), 1528, en octobre : une arbalète, accostée de deux épées, les pointes en haut. L. : *S Cornelis Volfer soin* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

**Wolfaerts**, voir **Urbaen**.

**Wolfaerts sone (Hugheman)**, échevin de Rotterdam, 1350 : trois clefs à l'antique (*Holzschlüssel*). L. : *... vghem ... olfr ...* (U.) (comp. **Diercks soen**) (Pl. 41, fig. 1174).

**Wolff**, voir **Wolf**.

**Wolffs** (Henri de) déclare tenir, de la châtellenie de

Courtrai, la seigneurie dite de *te Eerdbrugge*, à *Warighem* (Waereghem), consistant en une rente seigneuriale, avec bailli, lieutenant, *prater ofte sergant* (messier), sept échevins, divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, bastaerde ende stragiers goedt, laetvaren goedt ende die boete...*) et onze arrière-fiefs, 1530, le 23 mai : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois merlettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un sautoir, chargé de cinq... C. : une tête et col de dragon, le col chargé d'un chevron. L. : *S Henrici de Wolffs* (Fiefs, N° 2143).

**WOLFRATH**, voir **Goer**.

**Wolfschagen**. *Arnoldus dictus van der Wolfsburg*, miles, moyennant 30 livres de vieux gros, s'engage à servir le duc de Brabant, *cum novem viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et decenter cum galeis armatis et equitatis sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : une bande, chargée de trois maillets. C. : une tête et col de loup issant d'une cuve. L. : *S' Arnoldi dci de Wolphage...* (Chartes des ducs de Brabant, N° 449).

**Wolfskuhlen**, voir **Harscheidt**.

**Wolkenburg**. *Lodevicus de Wulkenburg*, miles, jure de ne rien entreprendre contre le duc de Brabant, contre les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, ni contre les bourgeois de Cologne, lesquels bourgeois l'avaient fait prisonnier à la bataille de Worringen, 1288, 8 octobre : type scutiforme; quatre pals (gravés en creux) et un lambel à quatre pendants brochant. L. : *✠ S' Lvdovici militis de Wol...* (Ville de Cologne, N° 527) (voir **Drachenfels**) (Pl. 41, fig. 1175).

**Wollust** (...), lieutenant, scelle la sentence d'une cour martiale, tenue sur l'ordre des colonels comtes de Valvason et de Lillers, 1742, le 2 janvier, à Luxembourg : un lion, soutenant de la patte dextre la coupe de la Volupté (*Wollustbecher*), accompagné en chef de deux fleurs de lis et en pointe d'une étoile à cinq rais. C. : le lion de l'écu issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

**Wolshoffer** (...), secrétaire, écrit une lettre à Monsieur Nerad, lieutenant et auditeur du régiment d'infanterie « comte de Gaisruck », au service de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, à Anvers, qu'il appelle : *uertister Herr Gevatter* et à qui il présente des vœux pour la nouvelle année, 1744, le 18 janvier : parti; au 1<sup>er</sup>, une ancre, l'anneau en haut; au 2<sup>d</sup>, un lion. L'écu ovale. C. : un lion issant, tenant une ancre. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Wolshoffer vient, dit-il, d'avoir été malade pendant dix jours. Il envoie des compliments à la femme et à la jeune fille de Nerad.

**Wolters** (Rodolphe), prêtre, résidant à Ruremonde, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens



afférents à un bénéfice qu'il possède en la cathédrale de Ruremonde, 1787, le 9 avril : un rencontre de bœuf. L'écu, ovale, dans un cartouche (sans rien autre chose). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46393).

Les écuysers Wolters, en Belgique, portent : d'or à trois roses de gueules, boutonnées d'argent, barbées de sinople; au chef tiercé en pal de sable, d'or et de gueules. Cq. couronné. C. : une rose de l'écu.

**Woluwe** (*Egidius de*), *filii quondam Egidii de Woluwe*, échevin de Bruxelles, 1366, 7 (n. st.) : trois maillets; au franc-quartier brochant, chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : ✠ *Sigillum Egidii de Woluwe* (Bruxelles, Fonds de Locquenghien, c. 1 et 11, A. G. B., et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2499, A. G. B.) (Pl. 41, fig. 1176) (voir **Borgh**, **Collaij**, **Saint-Géry**).

— (*Zigerus de*), échevin illec, 1368, 9, 73, 4 : trois feuilles de nénuphar, la 1<sup>re</sup> chargée d'une tour, ou porte crénelée. L. : ✠ *S Sigeri de Sancto Gavgerico* (Malines, Bruxelles, Chartes des ducs de Brabant, Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497<sup>a</sup>).

*Dominus Johannes de Woluwe, presbiter, filii quondam Zigeri de Woluwe*, transporte, devant les échevins de Bruxelles, une partie de terres, à Anderlecht, 1388, le 25 novembre (G., c. VIII, l. 29).

— (*Sigerus de*), échevin de Bruxelles, 1389 : même écu que *Zigerus*, 1368-74. L. : . SS. *geri dicti de Woluwe* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— (Gabriel van), tenancier héréditaire des damoiseaux Henri et Jean Zwane, dans leur seigneurie de *Muijselwijck*, à Hombeek, 1530 : une estacade, de six estaches pointus (Malines).

**Woluwe-Saint-Lambert** (Les tenanciers héréditaires jurés des seigneurs de Beersel et du damoiseau Hubert de Bornival, dans leur seigneurie commune de), 1507, 18 : dans une rose, un évêque, accompagné de deux écus; A, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix engrêlée (**Wittem**); B, de vair; au chef plain (**Bornival**). L. : *S dnorum Wolwe Sancti Lamberti* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Les échevins de), 1627 : dans le champ du sceau, deux blasons : A, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un buste; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasces. Cq. couronné, contourné. C. : un homme d'armes, vêtu d'une cotte de mailles, brandissant un bâton de la main dextre (**Armstorff**). B, un échiqueté; au franc-canton chargé d'une merlette (**Aa**). Derrière ce second écu, émerge un prélat qui tient, de la main senestre, sa crosse et la lanterne de l'écu. L. : *S legislatorum de Woelwice Sancti Lamberti 1560* (G., c. XII, l. 63).

**Wolverthem** (*Erflaeten der heeren van Merroede in haer lieden heerlijcheijt tot ende binnen der banc van*), 1518 : dans le champ du sceau, un loup passant, ravissant un agneau (Malines).

**Wommelghem** (Les échevins de), 1337 : trois fleurs de lis (complètes) (**Lierre**). L'écu posé sur trois clefs, deux passées en sautoir, une en pal. L. : ✠ *S sheabinorem de Woml. ghem* (**Nazareth**).

**WOMMEN**, voir **Woumen**.

**Wonder** (Gérard), jadis prisonnier à Basweiler, déclare avoir été indemnisé, par le duc de Brabant, 1373 : une bande. L. : *S Gherit Wonder* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2486).

*Io Gherit Wonder doe kont met desen openen brieve dat ic herre Goedeqaert van den Toerne, ridder, ghevanghen had ende ghevanghen hielt tot date des briefts, om minen scaede ende scettijne die ic leet van den stride tot Boetswijre om mijn heren wele van Brabant, van welken scaede ende scettijne ende ghevenckenes ic mi kene van den voers, herre Goedeqaert te voellen ghenoech ghedaen ende seelde daer af quit den voers, her Goedeqaert van allen last ende scoude ende scetdaer mi die voers, her Goedeqaert te voellen af genoech ghedaen heft ende vertij op mijn her den hertoghe van Braebant ende op aldie ghene die doer vertichgenis af quite sceldene af behoeden. In ghetughe hieraf so hebbe Gherit voers, minen seghele an desen brief ghehanghen int jaer ons heren dusent drie hondert drienseventich, op sente Remijs avont.*

Sceau, en cire brune, appendu à une simple queue de parchemin.

**WONNENBERCH**, voir **Koris**.

**Woorme** (Thomas de), fils d'Amand, déclare tenir (dans un aveu qu'il remet à *Edele ende weerde Joncheer Franchois van Langhemersch*, bailli d'Ypres), de la Salle d'Ypres, deux-tiers d'un fief dit *Hooghelant*, à Boesinghe, de 36 mesures, soit 24 mesures, *met den huusen ende cateijlen*, et dont Pierre de Woorme, son frère, tient le dernier tiers, les deux frères étant héritiers de leur mère, Marie Schelpen, fille de Thomas, 1384, le 1<sup>er</sup> juin : un dragon contourné. L. : . . . . as de Wo . . . . (Fiefs, N° 5411).

— (Pierre de), fils d'Amand, fait dénombrement de son tiers dudit fief, dit *Hooghelant*, 1384, le 1<sup>er</sup> juin : un dragon contourné. L. : *S Piet . . . . . Voorme* (Fiefs, N° 5410).

**Wopersnow**, voir **Lannoy**.

**Wörchem**, voir **Eyll**.

**Workum** (La ville de), 1564 : parti; au 1<sup>er</sup>, une demi-aigle, mouvant du parti; au 2<sup>d</sup>, trois (2, 1) fleurs de lis (**Frise**).

**WORMESSEN**, voir **Huben**.

**Wormhoudt**, *Colin de Wormoud*, homme du comte de Flandre, 1314 (n. st.), à Male : d'hermine au chevron abaissé, surmonté d'un lambel. L. : ✠ *S Col . . . e Wormovd* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1281) (Pl. 41, fig. 1177).

**Worms**, voir **Ingelheim**.

**Wormunt**, voir **Duren**.

**Worn** (Melchior), échevin de Remich, 1543 : deux haliebards, adossées, passées en sautoir (C. C. B., Acquis de Brabant, l. 2133).



**Worringen**, voir **WOERINGEN**.

**WOZIC**, voir **WOESIC**.

**Wotreman, dit du Bos** (Jean), homme de fief de Monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, Morialmé, la Folie et Tubize, 1442 : quatre lions, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Jan W...mans* (Abb. de W.-Br., c. 4007) (Pl. 41, fig. 1178) (voir **Wouterman**).

**Woude** (Hugues van den) prévient l'abbé d'Egmond d'avoir vendu, à IJsebrand Naghel, une parcelle de terre *op Rughevene*, relevant de ce prélat, 1326 : trois roses. L. : ✠ *S' Hvghe van den Wovde* (Egmond) (Pl. 41, fig. 1179).

— (Jacques van den), chevalier, vend, avec Thierry, burgrave de Leyde (*1<sup>o</sup> loco*), *die scowe van eenre weteringhe metten wallen an beiden sijden ... in onsen ambochten van Clinkenbergh ende Warmonder gheijste*, 1327 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) croissants. L. : .... *acobi* ..... *e* (Hollande).

— Jean van den **Waude** reçoit, du Brabant, par Jean van Gros[s]en, sa part de 535 1/2 vieux écus, à eux dus, du chef de solde (guerre de Flandre), 1337, 3 mai; Jean van den **Woude** reçoit, du Brabant, 130 vieux écus, à lui dus, ainsi qu'à ses compagnons, Gérard Fierken et Jean van den **Wale**, pour leurs services, dans la guerre de Flandre, 1337, 22 juillet : trois pals d'hermine et une cotice brochante, chargée en cœur d'une moucheture (du deuxième pal). L. : ✠ *S' Ian van der VVovde* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1073, 1287) (Pl. 41, fig. 1180) (voir **GROSEN**, **Schrijnmakers**, **Wouwe**).

*Jacobus de Woude, scrijnmahere*, acquiert, devant les échevins de Bruxelles, au profit de la chapellenie de la Sainte-Croix, en l'église Saint-Nicolas de cette ville, une rente, de *domicella Margareta, filia quondam domini Henrici dicti van der Heijden, militis*, et de *Renneris dictus Eggeloi, junior*, son mari, 1388, le 26 août (G., c. VIII, l. 29).

**Woumen**. Thierry van **Woemen**, homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli du métier de Bruges, 1283 : trois croissants (Namur, No 176).

— Roger van **Woemen**, délégué de la paroisse de **Woemen** pour l'enquête sur les débats surgis entre ceux d'Ypres et ceux d'**Utenbroucke**, 1335 : un sautoir et une fasce brochante. Le sceau porte : *van Wommen* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean van) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief, à **Langemaerc** (Langemarck), de 28 mesures, avec 11 hommages et divers droits seigneuriaux (*de bastard, den vond ende de boete*...), et un fief dans la paroisse *van den Briele* (Brielen), 1398, le 27 juillet : une fasce et un sautoir brochante, chargé en cœur de ... (une étoile?), et accompagnés en chef d'une rose à six feuilles et en pointe d'une coquille (Fiefs, No 3739) (voir **Walle**).

*Le seigneur de GAEYMAERS : d'argent, au sautoir de queue* (CORN. GAILLIARD, *L'Anche Noblesse de la Contée de Flandres*).

*Le seigneur de WOEMEN : pareilles* (Ibid.).

**WOUSIC**, voir **WOESIC**.

**WOUSCHEM**, voir **Eyll**.

**WOUTE[R]LINGEN**. Antoine van **Woutelingen**, le vieux, *eijgen genoet* (alleutier) de la duchesse de Brabant, 1401 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain; au chef de quartier plain. L. : ✠ *S' ..... i de Wov* (!) (Abb. d'Oplinter, A. G. B.) (Pl. 41, fig. 1181).

L'acte a trait à une terre à *Oeverhespene* (Over-Hespen).

— Jan van **Wouterlinghen**, tenancier du prévôt de Saint-Trond, dans sa cour censale de Neerlanden, 1490 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une rose. L. : ... *gel Ian van Wouterlin*... (Abb. de Saint-Trond, c. 40).

*Woutelingen* et *Wouterlinghen* semblent être des formes de *Wouteringen*, nom thiois d'Otrange.

*Anthony van Wouterlinghen* (le même ?) déclare, devant les échevins de Tieland (Thildonck), renoncer à ses droits sur 5 journaux (*dachmael*) de terre que *Goert van der Hulst*, son *sweer*, qui lui doit une rente annuelle de cinq muids de seigle, vend et donne en gage à *mijnre vrouwen van der Banc*, 1403, le 3 mai (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.).

**Wouterman** (Jean), échevin du métier d'Axel, 1361 : une branche de chêne (Saint-Bavon) (voir **Wotreman**) (Pl. 41, fig. 1182).

**Wouter[s]**, **Wauters[s]**, etc. Jean, fils de **Wauter**, échevin de Malines, 1390 : trois sirènes, tenant de la main droite un miroir rond et de la gauche un peigne. L. : ✠ *S' Ioh'is fil' Wa* .... (= *Walteri*) (Malines) (Pl. 41, fig. 1183).

— **Clais**, *filius Wouter*, homme du comte de Flandre, 1322 : un sautoir engrêlé. L. : ✠ *S' Clais f Wouters* (Chartes des comtes de Flandre, No 1394).

Voir J. DE SAINT-GENOIS, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*.

— **Everboud Wouters zone**, échevin de **Shuijs** (L'Ecluse, Flandre zéland.), 1324 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une merlette. L. : ✠ *S' Everbov. Wouters f* (Sainte-Pharailde).

— **Karstiaen, filius shere Wouters** (= Chrétien, fils de sire Gauthier, *hostelier* à Bruges, 1324 (n. st.) (voir **Handzaeme**) : un sautoir (simple), cantonné de quatre roses, et un lambel brochante, chacun des trois pendants chargé de ... (une tour?). L. : ..... *ani f. . . Walteri f Iohis* (Chartes des comtes de Flandre).

— **Wouter Wouters sone**, bourgeois de Leiden, 1362 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, une clef; les trois autres quartiers plains. L. : ..... *amin* ... (Hollande) (Pl. 41, fig. 1184).

Le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> quartiers sont hachurés de lignes diagonales croisées.

— **Gheraet Wouters soen**, échevin de Heusden (Bra-



bant), 1384 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lion issant du champ (Malines).

**Wouter[s], Wauters[s], etc.** *Daneel Wouters*, tenancier de *Marie van Cockelberghe* (Kockelberg) et de sire Guillaume van den Heetvelde, chevalier, son tuteur, 1393, le 26 juillet : une porte, sommée de trois tours crénelées. L. : *S Daneel Wouters* (G., c. XIV, l. 91<sup>a</sup>).

Il s'agit d'une rente sur un bien sis, sur le territoire de Bruxelles, *binnen den nuwen vesten ... bider drieschmolen* (comp. l'art. *Neenken*).

— *Johannes Wouters*, échevin de la franchise de Landen, 1406 : un maillet (non penché), accompagné en pointe à dextre d'une rose. L. : . . . . *hannis V . . . .* (Abb. de Sainte Gertrude, à Louvain) (Pl. 41, fig. 1183).

— *Paridaen Wouters sone*, échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1412 : une trangle, accompagnée en chef de deux étoiles et d'une croisette pattée (2, 1) et en pointe d'un croissant. S. : un aigle. L. : . . *outer . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79) (Pl. 41, fig. 1186).

— *Wouter, filius Wouters*, receveur de l'abbesse de Brugburch (Bourbourg), reçoit une rente sur la seigneurie de *Ghijsene* (Guines), 1419 : d'hermine à la bande de trois losanges et au lambel brochant. S. : un griffon. L. : *S Wouter . . . . .* (Ibid., l. 190) (Pl. 41, fig. 1187).

— *Pieter Wouters*, homme du comte de Flandre, dans la seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1420 : deux oiseaux en chef et une roue en pointe. L. : *S Peter Wouters* (Ibid., l. 190) (Pl. 41, fig. 1188).

— *Paredaen, filius Wouters, poorter ter Shuus* (de L'Ecluse, Flandre zélandaise), déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 7 1/2 mesures à *Caed-sant* (Cadzand), 1421, le 23 avril (v. st.) : une fasce, accompagnée de deux étoiles en chef et d'un croissant en pointe, et au point du chef d'une croisette pattée, au pied fiché. T. ou S. : un ange, ou un aigle (un peu fruste). L. : *S Pa . . . . . Wouter . . . . .* (Fiefs, N° 7949).

— *Aernoudt Wouters sone* déclare tenir, du château de Gand, un fief, à *Tsaefstingghen* (Safingen), fief consistant en 16 2/3 harengs et une pièce de terre, 1421, le 4 mai : quatre lambels, rangés en pal, respectivement 2 à trois pendants, 1 à deux, 1 à un seul pendant. L. : . *Aernd Wouter . sone* (Fiefs, N° 2417).

— *Jan Wouters zuene* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 11 mesures au métier d'Oostburg, paroisse de Saint-Bavon, 1430, le 8 août : un chevron, accompagné de trois croisettes (simples). L. : *S Ian Wouters los . . . .* (Fiefs, N° 8313).

— *Paridaen, filius Wouters*, homme de fief du comte

de Flandre, à L'Ecluse (Flandre zéland.), 1434 : une trangle, accompagnée de trois (2, 1) étoiles et, au point du chef, d'une croisette pattée, au pied fiché (!). T. : un ange. L. : *S Paridaen f Wouters . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80, 81) (Pl. 41, fig. 1189).

**Wouter[s], Wauters[s], etc.** (Jean), échevin d'Anvers, 1481 : deux étoiles en chef et . . en pointe (cassé). T. : un ange (M. Schuermans).

— (Georges) tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1502 : une marque de marchand. S. senestre : un aigle (Fiefs, c. 887, l. 151-201) (Pl. 41, fig. XCV).

— *Joos Wouters, filius Adr[iaen]* (2<sup>do</sup> loco), et Lambert van den Heede, tuteurs de *Joos, filius Pieters Ghijs*, qui tient, du bourg de Bruges, des fiefs au métier d'Oostburg, paroisses de Saint-Bavon et de Saint-Eloi, 1515, le 15 juin : une étoile ; au chef chargé de trois échassiers (hérons?). C. cassé. L. : . . . . . *Wouters* (Fiefs, N°s 8342, 8709).

— (Jean), conseiller et homme dans la chambre de Flandre, 1521 : un chevron, chargé de cinq fleurs de lis et accompagné de trois perroquets essorants. C. : un dragon ailé, issant. T. : deux anges. L. : *Meester Ian Wouters* (Dusseldorf, *Clèes-Mark*, N° 679).

— (*Cornelis*), échevin de Saint-Geertruidenberg, 1532 : un oiseau contourné (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

— Jean Wouters, licencié ès deux droits, seigneur de Vinderhoute, Meerendré, etc., conseiller ordinaire du roi, au conseil de Flandre, tient, du Vieux-Bourg de Gand, un fief de 7 bonniers, dans la paroisse de Baerle, avec quatre tenanciers, fief hérité de sire François van Pottelsberghe, chevalier, seigneur de Vinderhoute, Meerendré, etc., 1549 (n. st.), le 16 mars : un chevron, chargé de cinq fleurs de lis et accompagné de trois perroquets essorants. C. cassé. T. : deux personnages (frustes). L. : . . . *Wovt . . . . . erhav . .* (Fiefs, N° 2348).

— (Jean) (fils de feu Jean, chevalier, seigneur de Vinderhoute, Meerendré, etc., et conseiller du roi au Conseil de Flandre), tient, du château de Termonde, les seigneuries de Vinderhoute et de Meerendré, 1559 : même écu que Jean, 1521, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> perroquets contournés. Même C. que ledit Jean (Fiefs, N° 4304) (Pl. 41, fig. 1190).

— Corneille Wouters, tuteur de Jean Wouters, fils de maître Jean, seigneur de Vinderhoute, Meerendré, etc., récemment décédé, déclare que son dit pupille tient, du Vieux-Bourg de Gand, un fief de 7-8 bonniers, sis à Tronchiennes, avec une rente seigneuriale, laquelle revient audit orphelin, à ses frères et sœurs, à lui-même, Corneille, et à Liévin Wouters, receveur général des finances du roi, en vertu du partage opéré, jadis, entre lesdits





Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. CCXXI.

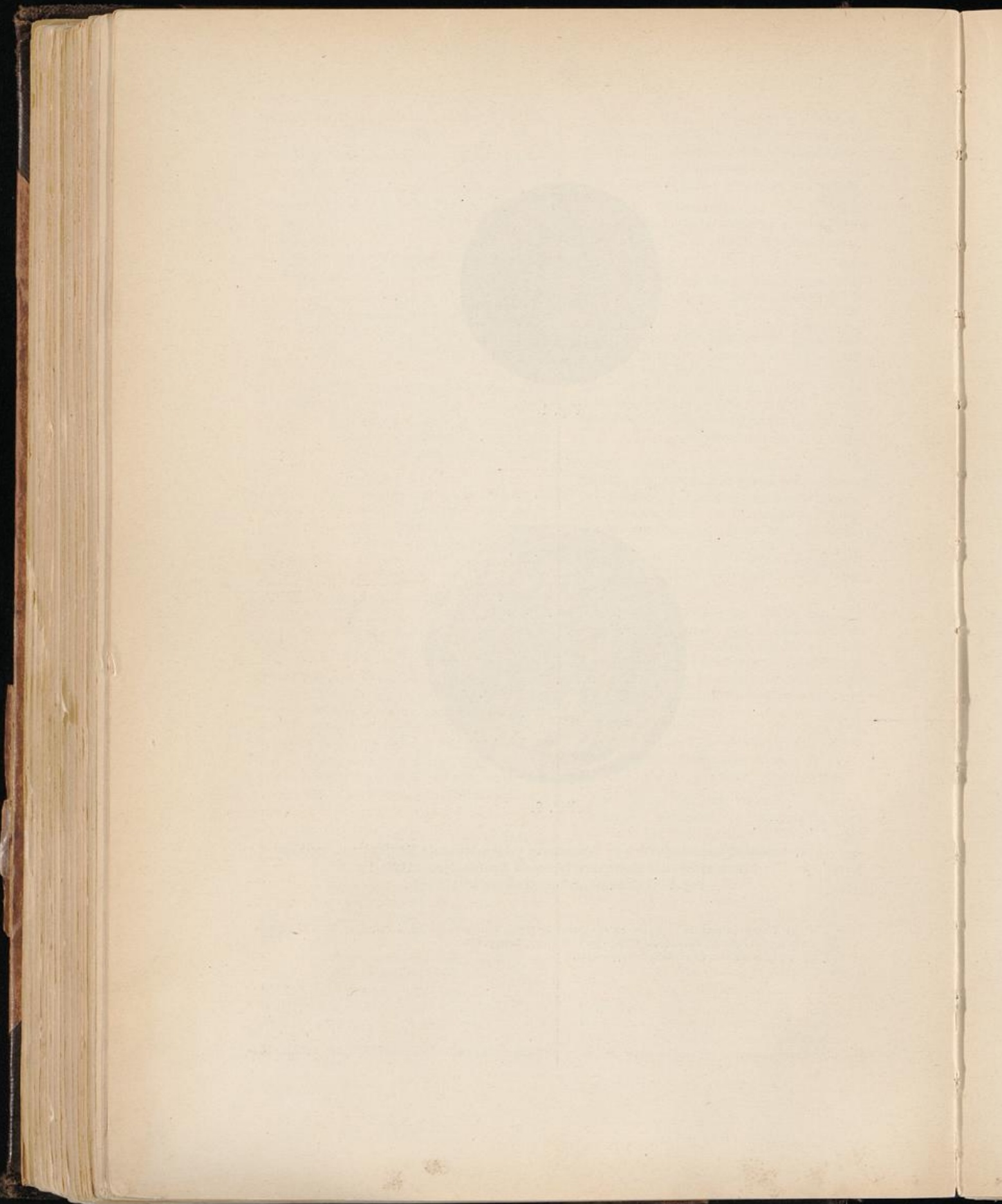
Fig. 1. Sceau du banc de justice de Wodemont (dépendance de Neufchâteau-lez-Visé)  
(aux armes des Hoen, écartelées de Neufchâteau) (1783) (1).

Fig. 2. Guillaume-Hubert d'Aumerie (1720) (2).

(1) D'après la matrice originale, en possession de M<sup>re</sup> de Villers-Masbourg, à Bruxelles. Voici la légende  
de ce sceau : *Sigillum iusticie de Wodemont 1783* (comp. T. II, p. 88).

(2) Ce sceau sera décrit dans le *Supplément*.







maître Jean, Corneille et Liévin, frères, par feu leur père, sire Jean Wouters, grand-père desdits orphelins, 1364, le 20 décembre : un chevron, chargé de cinq fleurs de lis et accompagné de trois perroquets essorants, le 2<sup>e</sup> contourné. T. : une damoiselle. L. : *S Cornely Wouters f mi Ioh* (Fiefs, N° 2342).

**Wouter[s], Wauters[s]**, etc. Damoiseau Jean Wouters, fils du damoiseau François, seigneur de Vinderhoute, Meerendré, Belcele, etc., par suite d'achat de maître Adrien Musaert, fils de maître Georges, et de damoiselle Anne van *Havere* (Havre), fille de sire Gilles, sa . . . (à la place de ce mot, il se trouve un trou dans le parchemin), remet au damoiseau Georges de la Faille, seigneur du pays de Nevele, etc., haut-bailli du Vieux-Bourg de Gand, le dénombrement d'un fief, relevant dudit Vieux-Bourg et s'étendant à Ackerghem et à Mariakerke, hors la porte de Bruges, 1621, le 9 juillet : un chevron, chargé de cinq fleurs de lis et accompagné de trois perroquets essorants. C. : un dragon essorant, issant (Fiefs, N° 2249).

— Damoiseau Pierre *Wouters*, seigneur d'Hallebast, homme servant du damoiseau Jacques Louchier, seigneur de *Poipieule* (Popuelles), mari de damoiselle Anne *Wouters*, fille de damoiseau François, seigneur de Vinderhoute, Meerendré, etc., laquelle a hérité de damoiselle Jeanne Dierijcx, sa mère, un fief à Langemark, 1640, le 19 mars : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, chargé de cinq fleurs de lis et accompagné de trois perroquets essorants, le 2<sup>e</sup> contourné; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une cotice, accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés en orle. C. : un dragon essorant, issant. L. : *S Pie . . . Wout . . .* (empreint sur papier, posé sur cire rouge, appendu) (il signe : « Wouters ») (Fiefs, N° 5799).

— La douairière *Wouters de Dalme*, née van der Hoeven, scelle, als *rentmeestersse van het quartier van Aelst* (Alost), une déclaration que l'abbaye d'Affligem (district d'Assche, diocèse de Malines) remet, au gouvernement autrichien, relativement à ses biens, 1787, le 12 avril : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'or au chevron de gueules, chargé de trois fleurs de lis et accompagné de trois merlettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de sable à la tête et col de femme, posée de face (*Hueribloc*). C. : une merlette. S. : deux lévriers. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46663).

— Pierre-Joseph *Wouters*, prêtre, résidant à Bruxelles, *ontrendt de Vaerdt*, collateur, en sa qualité de parent de la fondatrice, d'une fondation au béguinage *illeg*, fondation instituée par damoiselle Anne Arijcs, 1787, le 12 avril : d'or à l'arbre (!) terrassé, dans lequel perche un oiseau. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46348).

— *Frater L. Wauters*, prêtre, du couvent de Waer-

shoot (de l'ordre de Cîteaux), dans la ville de Gand, paroisse de Saint-Martin d'Ackerghem, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son couvent, 1787 : d'or au chevron de gueules (non chargé), accompagné de trois merlettes. L'écu, ovale, dans un cartouche, posé sur une crosse en pal. Devise : *Amore et candore* (C. C. B., reg. 46671).

**Wouter[s], Wauters[s]**, etc. Pierre-Joseph *Wouters*, curé d'Austruweel, évêché d'Anvers, province de Brabant, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 13 avril : parti; au 1<sup>er</sup>, un chevron, accompagné en pointe d'un anneau; au 2<sup>d</sup>, une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (*Proost*?). L'écu, ovale, entouré d'une couronne de feuillage. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46539).

— Chrétien-Joseph *Wouters*, administrateur des couvents supprimés à Anvers et collateur de fondations, 1787 : d'argent à l'arbre terrassé et au lévrier, colleté, bouclé, élané, brochant sur le fût de l'arbre; à la bordure (simple) d'azur. Cq. couronné. C. : un more issant (tortillé), tenant, de la main dextre, un huchet à la bouche, la main senestre appuyée sur la hanche. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46541, 46543) (voir *Spoort*).

Les chevaliers de *Wouters* d'Oplinter, de *Wouters* de Bouchout et de *Wouters*, dits de *Vroenhoven*, en Belgique, portent : d'argent à l'aigle éployée de sable; chaque tête couronnée d'or, la poitrine chargée d'une étoile d'or. Cq. couronné. C. : l'aigle éployée de l'écu, issante. S. : deux griffons d'or, becqués et lampassés de gueules.

La famille noble *Wouters*, à Bruxelles, porte : d'or à l'arbre sec, arraché, de sable, sur lequel perche une colombe d'argent. C. : l'arbre de l'écu.

Une branche cadette de cette famille, les *Wouters* de Jauche, écartèlent ces armes de celles-ci : de gueules au lion d'or, couronné, armé et lampassé d'azur. Même C.

Les écuycers *Wouters* de Ter-Weerden et *Wouters* de Dalme portent : d'or au chevron de gueules, chargé de trois fleurs de lis d'argent, accompagné de trois merlettes de sable. C. : une merlette de l'écu.

Il a existé, et il existe peut-être encore, en Belgique, d'autres familles marquantes du nom de *Wouters*, etc.

**Woutertiins**, voir *Boele*.

**Wouwe**. Jean *Wouwe*, *meijer van der maerchen* (Marche?), procureur de Clément Vacherez, *meester tot Hoij* (Huy), reçoit le troisième sixième, à titre d'acompte sur la somme de 400 florins du Rhin, 1397; Jean *Wouwe* reçoit du Brabant le quatrième sixième sur cette somme, 1398 (guerre de Gueldre) : trois lions, accompagnés au point du chef d'un anneau; au chef chargé de trois roses ou étoiles à cinq rais. L. : *Ichans VVouwe* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Woude* scelle un acte de *Tristram*, seigneur de Fraipont, 1416 : plain; à la bordure engrêlée, mouvant d'un chef, chargé d'un lambel, dont trois pendants s'aperçoivent à senestre; au franc-quartier brochant, chargé de trois macles; au chef de quartier chargé de trois pals. Un filet bro-



chant sur le franc-quartier. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian uan Wouwe* (Ibid.) (Pl. 41, fig. 1191).

**Wouwe.** Jean van *Wouwe*, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de trois florins, dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison et jardin, englobés dans le parc ducal, le 11 août 1432 : plain; au chef chargé d'un lambel, dont trois pendans s'aperçoivent à senestre; l'écu chargé d'une bordure engrêlée; au franc-quartier brochant, chargé de trois macles; au chef de quartier, chargé de trois pals. C. : un chapeau de tournoi, sommé (!) de deux oreilles d'âne. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian vā Wouwe bē* (!) *vā Wailhain* (Ibid.) (voir **Woude**).

D'après ALPH. WALTERS, *La Belgique ancienne et moderne*, Canton Perwez, ad vocem Walhain-sur-Nil (p. 31), Jean de Woude devint seigneur de Walhain, du chef de sa femme, Marie de Hanefte.

**Wouwere.** Gilles van den *Wouwere*, appelé aussi Gilles *Claes*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le seigneur de Perwez; i. t. : 311 moutons, 1374, 9; scelle pour Arnould Scinkel, prisonnier illec, sous Perwez (i. t. : 94 moutons), 1379 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais, accompagnée en chef de deux croissants et en pointe de deux roses. L. : *S Gielis vā dē Wouwere* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 41, fig. 1192) (voir **Claes**, **Elst**).

*Egidius de Vicario* transporte, devant les échevins de Bruxelles, une maison avec terrain, près de l'église Saint-Nicolas, dans cette ville, in vico dicto *Hondermarc streetken*, 1345 (n. st.), le 1<sup>er</sup> février (G., c. II, N° 309).

— *Egidius dictus van den Wouwere, filius quondam Egidii dicti van den Wouwere*, cède, devant les échevins de Bruxelles, entre les mains de *Nicholaus dictus Tserclaes*, et de *Walterus dictus de Bartmakere*, époux d'*Elizabeth dicta Tserclaes*, comme seigneurs fonciers, au profit de *Willelmus dictus Hertewijc, filius quondam Henrici*, pour la chapellenie fondée à l'autel de Sainte-Marguerite, en l'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, un cens qu'il avait acheté d'*Everardus dictus Tserclaes* et de *Nicholaus et Elizabeth*, ses enfants, cens assigné sur un *domistadium in vico dicto de Scepstrate* et d'autres biens, 1367, le 13 novembre (G., c. II, N° 396).

— (Catherine van den), veuve de Michel Cops, reçoit, par achat, devant les échevins d'Anvers, de *Lijsbeth van Percke* (Perck), *Janssone* (sic ! lisez : *Jansdochter*), et de Jean Cops, mari de celle-ci, une pièce de bois, d'environ un *vierendeel*, à Aertselaer, in de *Biest*, 1499, le 24 septembre (Baron Arnould de Woelmont, château de Brumagne) (voir **Serclaes**).

Wouwe, } voir Wouwe.  
Wowo, }

**Wrede.** *Conrayt de Vreyde, Ritter*, nommé, par *Heydenrich van Oere*, drossard et bailli du comté d'Arnsberg, sous-bailli à *Hachgen* (Hagen) et chargé de la garde du château illec, jure fidélité à l'archevêque de Cologne, 1373; scelle des actes de *Noldekyn van Bernynchusen*, et d'autres, 1373, 6 : parti de ... et de ...; une couronne de feuillage, fleurie de cinq roses, brochant. L. : *✠ S' Conradi d. . . . Vrede* (Dusseldorf, Col., N°s 948, 944, 978) (Pl. 41, fig. 1194).

— Henri *der Wrede*, frère dudit, homme dudit archevêque, 1373 : une couronne de feuillage, fleurie de cinq roses (sans le parti) (Ibid., N° 944).

— Nicolas *dye Wrede*, prêtre, vicaire de la chapelle à Grieth, scelle un acte du comte de Clèves, 1393 : un arbre arraché, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : *✠ S' Nycolai Wrede . . . . eri* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 537).

— Thierry *Wrede*, échevin de Ravenstein, 1397 : une fasce, soutenue d'un chevron renversé, alésé en pointe, ladite fasce surmontée à senestre d'une tête humaine, posée de face. L. : *. . . Deric die W. . . .* (Ibid., N° 609) (voir **Wrede**).

**Wreden van BOELZ** (Jean van), cher ami de *Tyelman Vuyrre van Wys*, chevalier, 137 : trois macles, accompagnés en cœur d'une coquille. L. : *. . . ohan . . . . Wre . . . .* (Dusseldorf, Jul.-Berg, N° 833).

**Wrede** (Gilles de), échevin de la *vierschaeere* de Kemseke, 1434 : un aviron, attaché à un soutien, évasé au milieu et mouvant des bords de l'écu, ledit aviron accosté de deux étoiles. L. : *S Giltis de . . . e-de* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 233) (Pl. 41, fig. 1193) (voir **Wrede**) (Les étoiles à cinq rais).

**Wruhoven** (Henri), échevin du *bijvang* de Lierre, 1482 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) roses; au franc-quartier brochant chargé de deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir (Malines) (Pl. 41, fig. 1195).

**Wuestwezel** (Les échevins de), 1503, 40 : cinq coquilles, rangées en croix (**Noot**) (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Builtengoeden*, c. 3).

**Wulf**, voir **Wijbrake**, **Wolf**.

**Wulfberg.** Philippe van *Wulfsberghe*, homme de fief du comte de Flandre, 1318 : une cotice échan-crée, accompagnée de six têtes de loup, rangées en orle. L. : *✠ S Philips van Wulfsberghe* (M. Morel de Boucle-Saint-Denis) (Pl. 41, fig. 1196).

— Guillaume van *Wulfsberghe* (et *Wulsberghe*), échevin de Bruges, 1329, 55 : une croix engrêlée, cantonnée de quatre loups passants (Chartes des comtes de Flandre et C. C. B., c. 107).

— *Lodewyc van Wulfsberghe*, ruddre, déclare que



sa femme, Marguerite van *Teemseke* (Themseke), tient, du bourg de Bruges, un fief de 8-9 mesures, sis in *Camerlinx amb[acht]*, paroisse de *Stippen* (Slijpe), attenant au bien de Jacques van *Melaene*, etc., et comprenant 7 arrière-fiefs, 1421, le 17 avril (v. st.): neuf (3, 3, 2, 1) coquilles. C. : une tête et col de loup (Fiefs, N° 8862).

**Wulfberg.** *Joos van Wulfberghe, mer f. Lode-wijc* (!) (lire probablement : *filius mer Lodewijc*), déclare tenir, du bourg de Bruges, deux tiers de l'amannie du métier de Lisseweghe, avec toutes les juridictions, 1432, le 30 juillet : dix (4, 2, 3, 1) coquilles; écusson en cœur parti; au 1<sup>er</sup>, un échiqueté; au 2<sup>d</sup>, trois barres. C. : une tête et col de loup (Fiefs, N° 8334).

— Pierre van *Wulfberghe*, échevin du Franc de Bruges, 1449 : de ... à l'écusson fruste, accompagné de huit coquilles, rangées en orle. C. cassé. Seul, l'écu reste (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 132).

*Le seigneur de WULFSBERGHE : de gueulle, à dix coquilles d'or* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

**WULFSBERGHE**, voir **Wulfberg**.

**WULFSCOOT** (Baudouin de), échevin d'Eecloo, 1397 : un chevron, accompagné de ... (trois merlettes?). L. : *S Bov . . . . . ot* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 82, 83).

— (Baudouin van), échevin de West-Eecloo, 1420 : un chevron, accompagné en chef de ... (deux merlettes?) et en pointe d'une force, les pointes en haut. L. : *S Boudene van Wul . scoot* (Ibid., l. 82, 83).

**Wulgheman** (Pierre), homme de fief du duc de Bourgogne, dans la châtellenie de Bergues (-Saint-Winoc), 1433 : une fasce, chargée de trois ... et accompagnée de trois cors de chasse contournés. T. : un ange. L. : *S Pieter Wulgheman* (Ibid., l. 377).

**Wullen.** *Gherlacgh van Wullen, borchman tho Dulmene* (Dülmen), 1410 : parti de ... et de ... (le 2<sup>d</sup> hachuré). L. : *S' Gherlaci de Wullen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 693) (Pl. 41, fig. 1197).

**Wullins** (Pierre), échevin du roi, dans son espier d'Harlebeke, 1334, 9, 62, 3, 5, 7, 9, 73, 5 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux. L. : *Pietre Wullins* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 413).

**Wulpen**, voir **Snibbel**.

*Le seigneur de WULPEN : de sable, à la fesse et troes estoiles en chief tout d'argent, et crye : Borsele! Borsele!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Wulven.** *Alferus de Wlven*, chevalier, scelle un acte de l'évêque d'Utrecht, 1277 : de ... à quatre burelles ondées, accompagnées de dix besants, ou tourteaux. L. : *S . . . . . en* (Utrecht) (Pl. 41, fig. 1198).

— Sire *Arenst van Wlven*, chevalier, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : un fascé-ondé de huit pièces (!). L. : *S' Arnesti de Wlven mill* (Hollande).

VAN DEN BERGH, *Oorkondenboek*, l'appelle à tort *Arent*.

— (Hubert van), 1297 : même écu, brisé d'un lambel à cinq pendants. L. : . . . . . *i de V. le . .* (Mons, Hainaut).

**Wulveringham.** *Lonin van Wulverincheem* scelle un acte de sa femme, *Joncrouwe Jakemine, de dochter Jan Jann[en]s, twijf Loniins van Wulverincheem*, laquelle tient, du bourg de Furnes, un fief à *Rellems Cappelle* (Ramscapele?), à savoir : *de stede daer Lonin vors . wonende es*, 1405, le 25 juillet : une cotice, accompagnée en pointe à dextre d'une rose; au lambel brochant. L. : *S' Loni . . . . . ue . . nchee* (Fiefs, N° 814).

**Wulveshē**, voir **Euskirchen**.

**Wunke** (*Tilman*), échevin de Zülpich, 1369, 70 : trois coupes couvertes, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : . . . . *man . . nke se . . . . . pet . .* (Dusseldorf, *Commanderie de Biesen*, N° 68).

**Wuntsch** (Georges-Ernest von), enseigne, scelle des comptes de la compagnie du capitaine von Vulpus, au régiment du colonel baron von Betten-dorf, 1723, le 20 novembre, et 1724, le 31 août, à Palerme; *Oberlieutenant* dans la compagnie du comte von Sternberg, il scelle divers documents, 1737, le 30 avril et le 22 juin, à Kaschau; scelle une sentence sur l'ordre de Renier, baron von Gemmingen, lieutenant-colonel, 1744, le 28 janvier, à Anvers : un mont, alésé au bas, mais mouvant des bords, sommé d'un oiseau. Cq. couronné. C. : un mont, sommé d'un oiseau. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. comm. de Nivelles).

D'après le rôle de recensement dressé, le 26 juillet 1741, à Luxembourg, de la compagnie de grenadiers du capitaine von Sternberg, il était, alors, âgé de 42 3/4 ans, célibataire, évangélique, originaire de *Pepschuz* (alibi *Pepschiz*, en Silésie (Ibid.) (voir *Sternberg*)).

**WUZIC**, voir **WOESIC**.

**Wüste** (?). *Jean der Woyste van Onshem*, caution pour Chrétien van *Haistede*, 1400 : trois trangles ondées, placées au milieu de l'écu, surmontées de trois croissants. L. : . . . . . *an Woes van O . . . .* (Dusseldorf, *Essen*, N° 148).

**Wt[t]enbroke**, voir **Broeck**.